



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

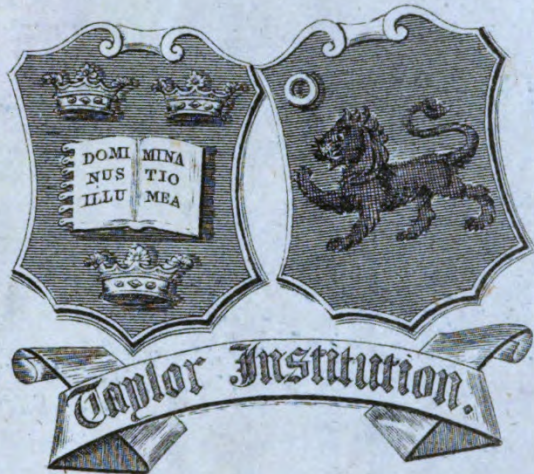


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

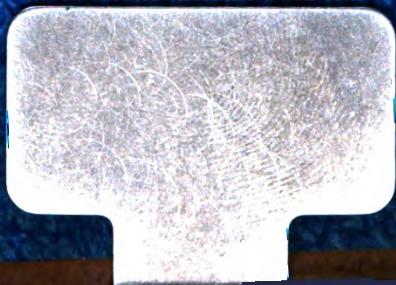


LIBRAIRIE ANCIENNE & MODERNE  
PAUL RITTI  
PARIS  
37 bis QUAI DES GRANDS AUGUSTINS

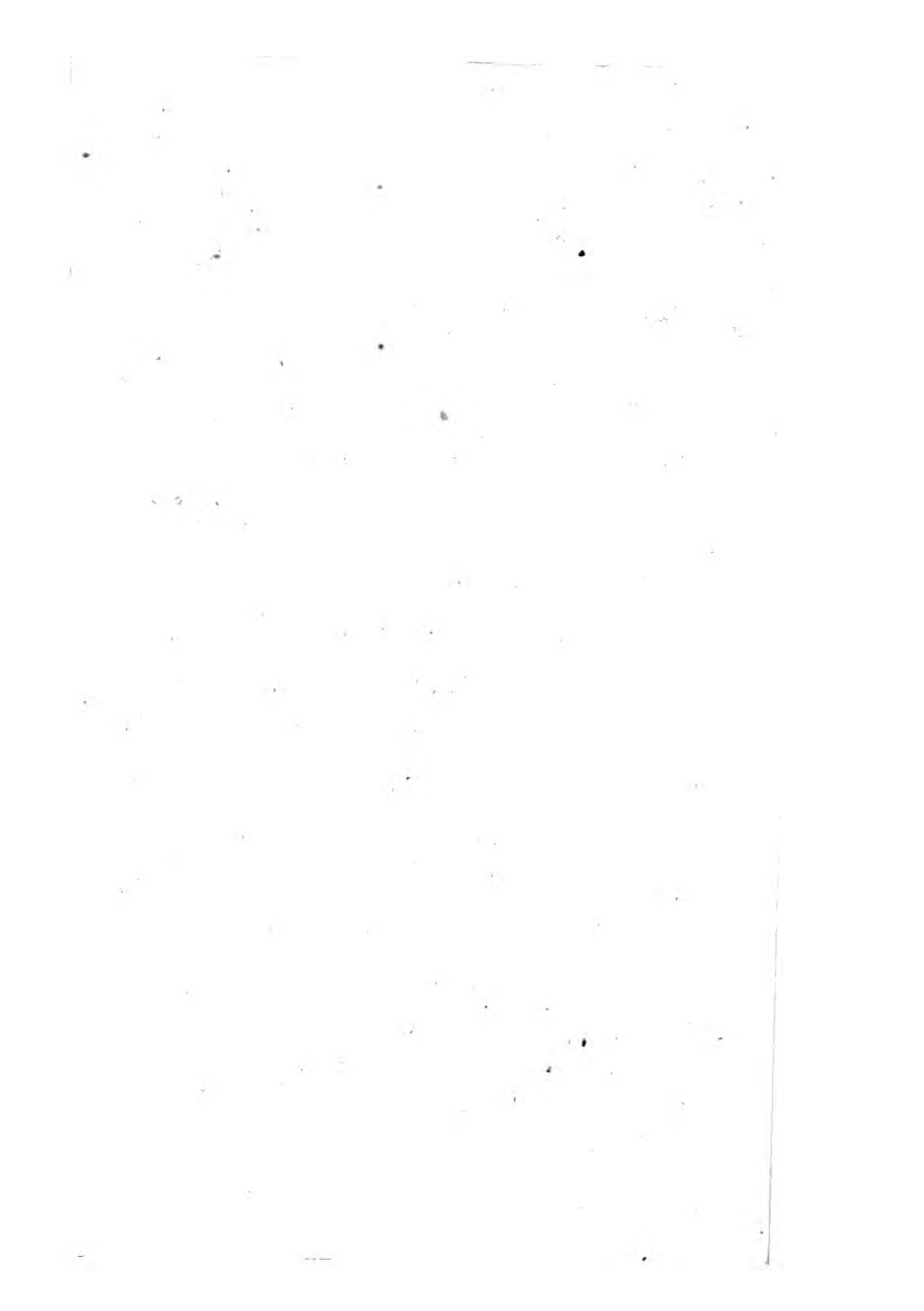
~~25.1.19.~~  
~~252 & 29~~  
t

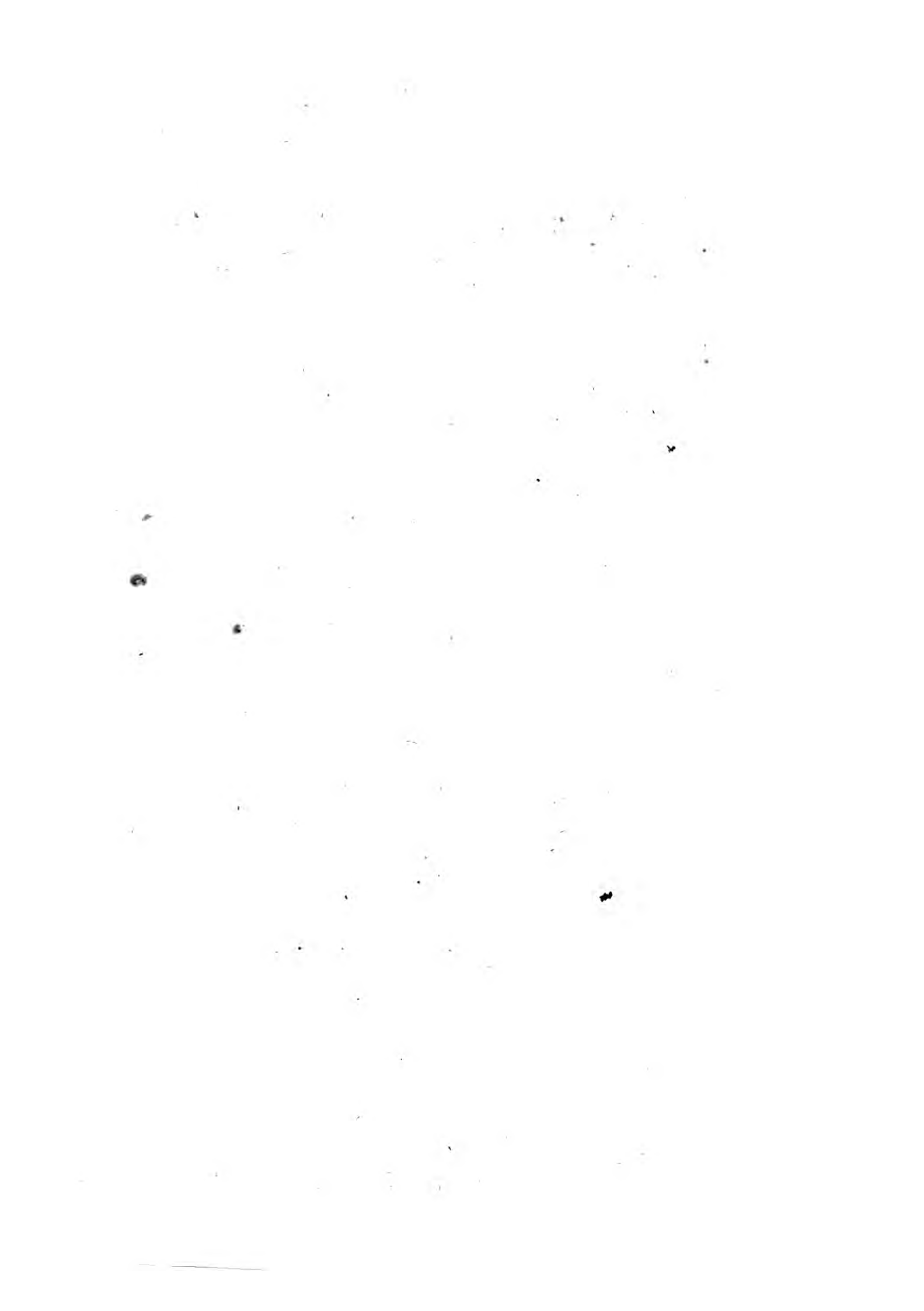


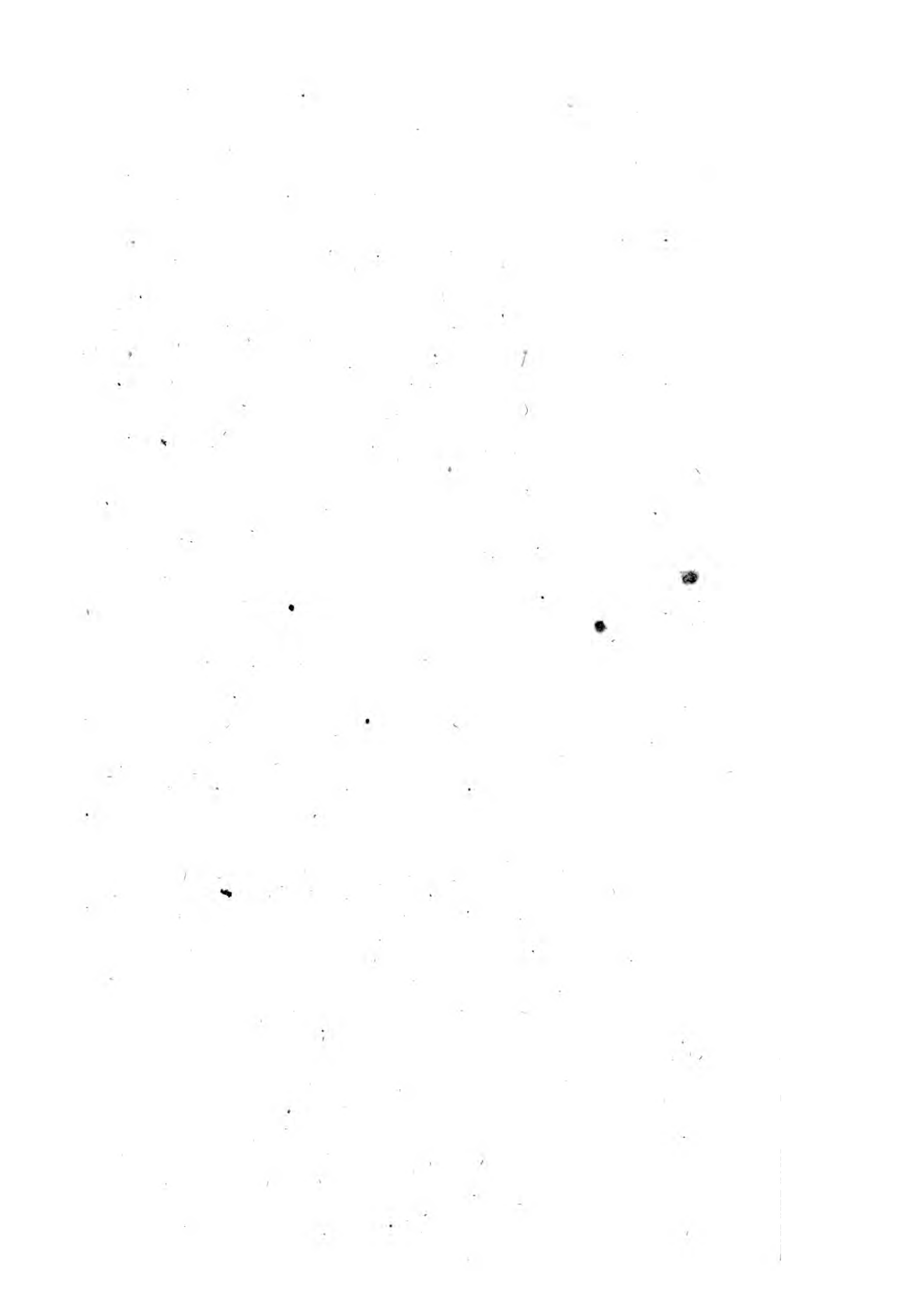
141. a. 23











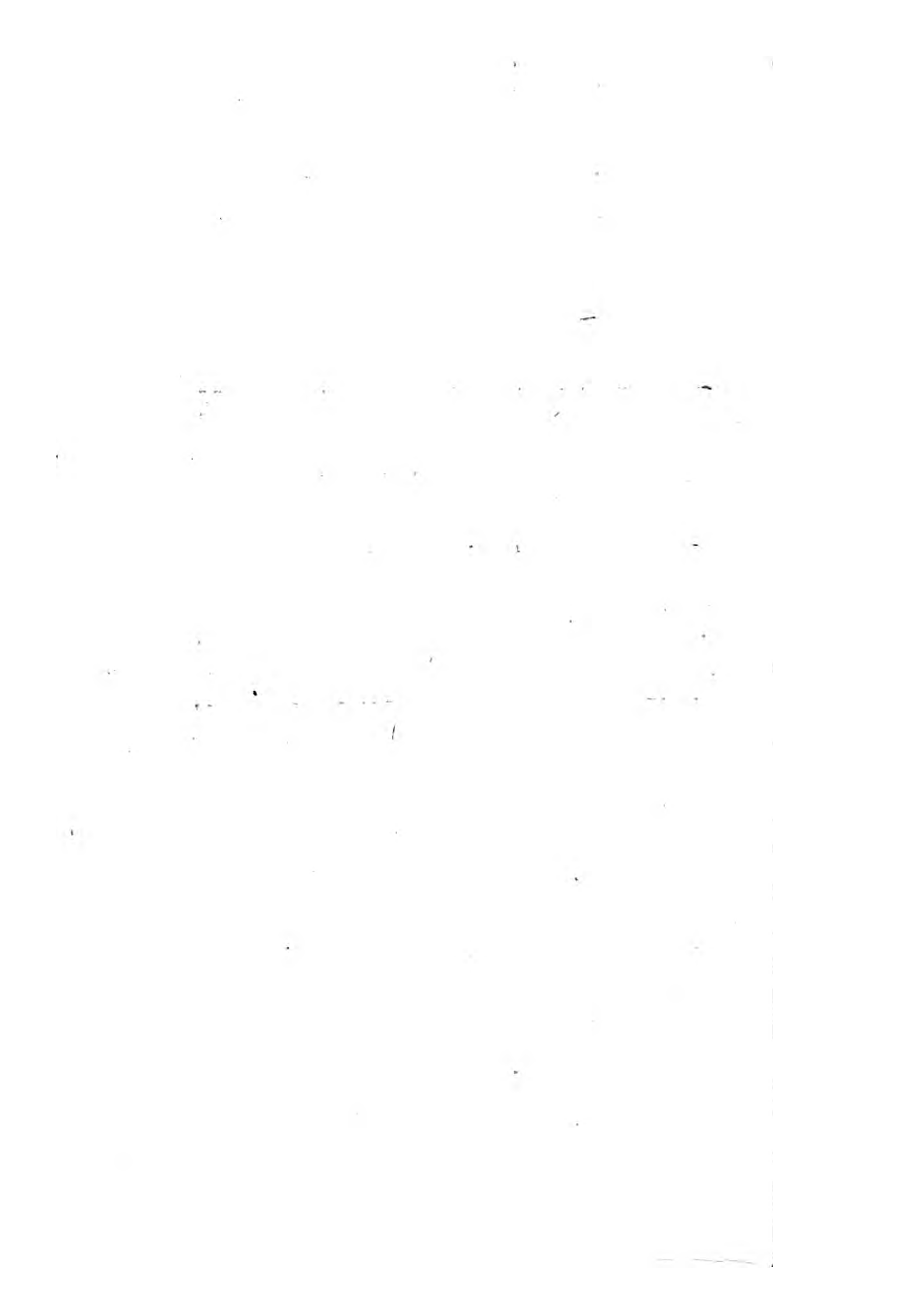
DE L'ADMINISTRATION  
DES FINANCES  
DE LA FRANCE.

---

*T O M E I I I .*

---





D E  
L'ADMINISTRATION  
*DES FINANCES*  
D E  
LA FRANCE.  
PAR M. NECKER.

---

*Ubi igitur animus meus ex multis miseriis & periculis  
requievit, non fuit consilium socordia atque desidia  
bonum otium conterere.* SALLUSTE.

---

T O M E I I I .



---

M. DCC. LXXXIV.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the information is both reliable and up-to-date.

The third section provides a comprehensive overview of the results obtained from the analysis. It highlights key trends and identifies areas where further investigation is needed. The data shows a clear upward trend in certain categories, while others remain relatively stable.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future work. These suggestions are based on the findings and aim to improve the overall efficiency and accuracy of the reporting process.

T A B L E  
D E S C H A P I T R E S

CONTENUS DANS LE TOME III.

CHAPITRE I. *Indice préliminaire sur les monnoies.* page 1

CHAP. II. *Sur le titre & le poids des monnoies de France.* 4

CHAP. III. *Bénéfice du souverain sur la fabrication des monnoies.* 8

CHAP. IV. *Des avantages ou des inconvéniens du bénéfice que fait le roi sur la fabrication des monnoies.* 12

CHAP. V. *De la cession, à des particuliers, du bénéfice du souverain sur la fabrication des monnoies.* 28

CHAP. VI. *Des changemens dans le titre, le poids, & la valeur numérique des especes.* 34

CHAP. VII. *Sur l'exportation & la fonte des especes nationales.* 47

Tome III. †

ij TABLE DES CHAPITRES.

---

CHAP. VIII. <i>Sur la somme du numéraire de la France.</i>	page 57
CHAP. IX. <i>Sur l'augmentation progressive du numéraire en France.</i>	67
CHAP. X. <i>Sur les avantages ou les inconvéniens de l'abondance du numéraire.</i>	77
CHAP. XI. <i>Considérations sur le luxe &amp; sur ses progrès.</i>	92
CHAP. XII. <i>Sur les fortunes de finance.</i>	122
CHAP. XIII. <i>Réflexions sur les sollicitations des grands.</i>	137
CHAP. XIV. <i>Sur les charges qui donnent la noblesse.</i>	145
CHAP. XV. <i>Sur les dépôts de mendicité.</i>	159
CHAP. XVI. <i>Recherches relatives aux hôpitaux du royaume.</i>	176
CHAP. XVII. <i>Réflexions sur l'ordre intérieur des prisons.</i>	201
CHAP. XVIII. <i>Disposition particulière à quelques prisonniers.</i>	224
CHAP. XIX. <i>Réflexions sur le commerce des grains.</i>	226

TABLE DES CHAPITRES. *iiij*

---

CHAP. XX. <i>Recherches sur les défrichemens.</i>	page 231
CHAP. XXI. <i>Réflexion sur l'intérêt de l'argent, le ménagement du crédit, &amp; la circulation.</i>	236
CHAP. XXII. <i>Sur le Mont-de-Piété.</i>	289
CHAP. XXIII. <i>Observations sur les rentes viagères.</i>	295
CHAP. XXIV. <i>Sur les secours patriotiques.</i>	301
CHAP. XXV. <i>Sur le droit d'aubaine.</i>	309
CHAP. XXVI. <i>Sur les billets de banque &amp; sur la caisse d'escompte.</i>	317
CHAP. XXVII. <i>Sur l'ordre dans le trésor royal.</i>	350
CHAP. XXVIII. <i>Idée sur l'établissement d'un bureau général de recherches &amp; de renseignemens.</i>	355
CHAP. XXIX. <i>Sur l'économie du temps.</i>	363
CHAP. XXX. <i>Sur l'esprit de système.</i>	376
CHAP. XXXI. <i>Sur la nomination aux intendances de province.</i>	379

iv TABLE DES CHAPITRES.

---

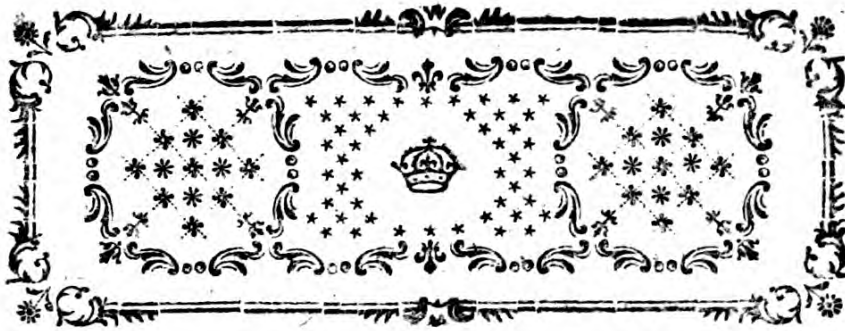
CHAP. XXXII. <i>Sur les changemens de principes &amp; de personnes dans l'administration des finances.</i>	page 386
CHAP. XXXIII. <i>Résumé concis des moyens de puissance de la France.</i>	400
CHAP. XXXIV. <i>De la guerre.</i>	403
CHAP. XXXV. <i>Autres réflexions sur le même sujet.</i>	438
CHAP. XXXVI & dernier.	452

Fin de la Table des Chapitres.

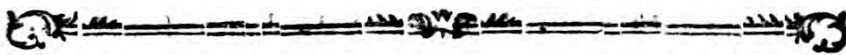
---

ERRATA DU TOME III.

Page 59. ligne 8. 52 millions, lisez 53 millions.



DE L'ADMINISTRATION  
DES FINANCES  
DE LA FRANCE.



CHAPITRE PREMIER.

*Indice préliminaire sur les monnoies.*

---

**L**E numéraire en circulation dans un pays, soit qu'on le considère comme une mesure légale, admise dans les échanges, soit qu'on l'envisage comme le résultat des avantages acquis par le commerce, présente plusieurs sujets de réflexions d'une grande importance, & qui sont tous étroitement liés à l'administration des finances : je les discuterai séparé-



---

ment, en y joignant, comme je l'ai fait jusques à présent, les instructions positives qui rendent les idées abstraites plus utiles, & qui en facilitent en même tems l'intelligence. Je commencerai par faire connoître distinctement le titre & le poids des monnoies de France : j'expliquerai en quoi consiste le bénéfice que fait le Souverain sur leur fabrication ; & j'examinerai les avantages ou les inconvéniens qui résultent de ce bénéfice, & de la cession que le Gouvernement François en a faite, si souvent, à des particuliers. Je m'arrêterai sur les effets des changemens qu'on pourroit apporter à la valeur intrinsèque des especes, & j'indiquerai mon opinion sur les loix qui interdisent la fonte & l'exportation des monnoies nationales : je tâcherai d'apprécier ensuite la somme du numéraire de la France, & son rapport avec le numéraire du reste de l'Europe : je fixerai l'attention sur le progrès naturel de cette partie des richesses, & sur les conséquences qui peuvent en résulter ;

& je finirai par rechercher, d'une manière générale, quel est le degré d'intérêt qu'on doit mettre à l'abondance de l'or & de l'argent, & à l'accroissement du numéraire qui en est une suite naturelle.

Je ne négligerai rien pour remplir cette tâche avec clarté, & en même tems avec brièveté : peut-être même, que ces deux conditions essentielles sont étroitement unies ; car les vérités ont comme un espace fixe & déterminé, & l'erreur seule ou les idées vagues ont une circonférence indéfinie.



## CHAPITRE II.

*Sur le titre & le poids des monnoies  
de France.*

---

## MONNOIES D'OR.

**T**RENTE louis d'or neufs, de vingt-quatre francs, doivent peser un marc de huit onces.

Mais la fabrication est estimée bonne, quand les louis ne différent que de quinze grains par marc, du poids prescrit par les ordonnances; & cette tolérance est appelée le *remede de poids*.

Le titre des louis-d'or de vingt-quatre francs, est fixé à vingt-deux karats, & l'or pur est réputé de vingt-quatre karats; ainsi dans les monnoies d'or, exactement conformes au titre déterminé par la loi, il y auroit deux parties de cuivre servant d'alliage, contre vingt-deux parties d'or pur.

Mais la fabrication est estimée bonne, quand le titre des louis-d'or est de vingt & un karats & vingt-deux trente-deuxiemes, c'est-à-dire, quand il ne differe que de dix trente-deuxiemes de karat du degré de fin, prescrit par les réglemens ; & cette tolérance est appelée le *remede de loi*.

#### MONNOIES D'ARGENT.

Huit écus de six livres & trois dixiemes, doivent peser un marc de huit onces.

Mais la fabrication est estimée bonne, quand les écus ne different que de trente-six grains par marc, du poids prescrit par les ordonnances.

Le titre des monnoies d'argent est fixé à onze deniers, & l'argent pur est réputé de douze deniers; ainsi dans les especes d'argent, exactement conformes au titre prescrit par la loi, il y auroit une partie de cuivre servant d'alliage, contre onze parties d'argent pur.

## 6 DE L'ADMINISTRATION

---

Mais la fabrication est estimée bonne, quand le titre des écus est à dix deniers vingt & un grains; c'est-à-dire, lorsqu'il ne diffère que de trois vingt-quatrièmes de denier du degré de fin, prescrit par la loi.

### *MONNOIES DE BILLON.*

La monnoie de billon, qui a cours en France, est composée de pièces de deux sous, & d'un sou six deniers.

Cent douze pièces de deux sous, selon le règlement de 1738, devoient peser un marc de huit onces; mais la fabrication étoit estimée bonne, lorsque cent seize pièces seulement, équivaloient à ce poids.

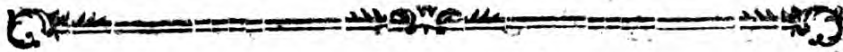
Le titre fixé par l'ordonnance, étoit de deux deniers & demi d'argent pur, contre neuf deniers & demi de cuivre, & la tolérance ou le remède de loi étoit réglé à quatre vingt-quatrièmes de denier.

On ne peut donner aucun renseignement exact sur les pièces d'un sou six deniers;

c'est un assemblage d'especes de différens titres : la fabrication d'une partie remonte au treizieme siecle , & la plus récente est du commencement du dix-huitieme.

Il y a aussi , dans la circulation , des pieces d'un sou , de deux liards ou d'un demi-sou , & d'un liard ou d'un quart de sou ; mais ces especes sont en entier de cuivre.





CHAPITRE III.

*Bénéfice du Souverain sur la fabrication  
des monnoies.*

---

MONNOIES D'OR.

ON paye aux hôtels des monnoies, 709 livres d'un marc-d'or, au titre de vingt & un karats, & vingt-deux trente deuxiemes.

On fait avec ce marc, trente louis-d'or valant 720 livres.

Les frais de fabrication & les déchets se montent à environ quarante sous.

Ainsi le bénéfice du souverain se réduit à neuf francs par marc.

Ce qui répond à un & quatre quinziemes pour cent.

Le bénéfice sur cette fabrication, étoit autrefois beaucoup plus considérable.

L'or, au titre que je viens de citer, n'a été payé que 669 livres 2 sous 2 deniers, depuis l'époque du tarif de 1726, jusques en 1729 : ainsi le profit du Souverain, déduction faite des frais & des déchets, se montoit à 48 livres 17 sous 10 deniers.

Ce qui faisoit sept & cinq seiziemes pour cent.

Le prix de l'or fut augmenté de quatre deniers pour livre en 1729, & d'une pareille quotité en 1755 : mais ces changemens ne furent autorisés que par des arrêts du conseil.

Cet accroissement dans le prix de l'or, réduisit le bénéfice du Souverain à cinq & onze vingtiemes pour cent en 1729, & à trois & neuf onziemes pour cent en 1755.

Ce bénéfice a subsisté, de cette maniere, jusques en 1771, époque du tarif actuel ; mais l'administration s'est relâchée fréquemment de ses droits, en faveur des particuliers qu'elle vouloit favoriser.



*MONNOIES D'ARGENT.*

On paye aux hôtels des monnoies , 48 livres 9 fous d'un marc d'argent , au titre de dix deniers vingt & un grains.

On fait avec ce marc , huit écus de six livres & trois dixiemes , c'est-à-dire , une somme équivalente à 49 livres 16 fous.

Les frais de fabrication & les déchets se montent à environ 14 fous 6 deniers ; ainsi le bénéfice du Souverain se réduit à 12 fous 6 deniers par marc.

Ce qui fait un & sept vingt-quatriemes pour cent.

Ce bénéfice a pareillement été plus considérable autrefois.

Les directeurs des monnoies , selon le tarif de 1726 , ne pouvoient payer que 46 livres 7 fous 3 deniers de l'argent , au titre qu'on vient de désigner ; ainsi le bénéfice du Souverain , déduction faite des frais , se montoit à 2 livres 14 fous 7 deniers par

marc, c'est-à-dire, à cinq & six septiemes pour cent.

Les arrêts du conseil de 1729 & 1755, ayant augmenté le prix de l'argent, comme celui de l'or, de quatre deniers pour livre, le bénéfice du Souverain fut réduit à quatre & un huitieme pour cent, de 1729 à 1755, & à deux & onze vingt-septiemes pour cent, de 1755 à 1771.





## C H A P I T R E IV.

*Des avantages ou des inconvéniens du bénéfice que fait le Roi , sur la fabrication des monnoies.*

**L'**ON a souvent donné dans les extrêmes , en agitant cette question. Les uns ont envisagé le bénéfice du Souverain , sur la fabrication des monnoies , comme un impôt qui devoit repousser l'or & l'argent , & faire refluer ces métaux vers d'autres pays. C'est une marchandise , disoit-on , & qui doit venir avec plus d'abondance dans les lieux où elle est le plus favorisée.

D'autres , au contraire , ont prétendu que le bénéfice du Roi sur la fabrication des monnoies , étoit un trait de politique. Lorsque le Souverain , disoit-on , au moyen de son empreinte , fait valoir dans ses Etats , cent deux ou cent trois , un poids d'or & d'argent qui ne lui a coûté que cent , ces métaux , après avoir acquis ainsi une valeur surnaturelle &

particulière à un certain pays, ne doivent plus en sortir, puisqu'ils perdroient au-dehors, la faveur que leur a donné l'autorité du Prince. Ainsi, ajoutoit-on, le bénéfice que fait le Souverain sur la fabrication des monnoies nationales, est le plus sûr moyen de prévenir leur exportation.

Je crois que ni l'une ni l'autre de ces propositions ne sont justes.

L'or & l'argent, sans doute, sont une marchandise, puisque ces métaux se vendent & s'achètent, & que leur prix est susceptible de variation; mais il ne faut pas conclure de cette qualification, que l'or & l'argent puissent appartenir en plus grande quantité aux nations qui en donnent un plus haut prix. Un particulier auroit beau déclarer qu'il prendroit les écus pour 65 sous; s'il n'avoit rien à donner en échange, on ne l'écouterait pas: ou, s'il étoit assez insensé pour troquer effectivement 65 sous contre un écu de 60, on épuiserait sa fortune dans une journée.

Il en est de même des nations: celles qui

n'auroient rien à répéter pour folde de leurs échanges , n'acquerroient ni or ni argent quelles que fussent les conditions fixées, pour l'admission de ces métaux aux hôtels des monnoies : & si le Souverain se déterminoit à en payer un prix fort au-dessus de la valeur courante , on fondroit à l'instant la monnoie qu'il auroit donnée en échange ; & en lui revendant continuellement le même or & le même argent , on ne tarderoit pas à l'éclairer sur sa folie.

Supposons , au contraire , un négociant qui ne voulût recevoir les écus que pour 58 sous, on n'en feroit pas moins commerce avec lui , s'il avoit des marchandises à vendre ; on auroit soin seulement de les lui payer un peu au-dessous du prix réel , afin de se dédommager de la perte qu'on effuyeroit sur les especes qu'on auroit à fournir pour folde d'échange.

Il est aisé d'appliquer cet exemple aux tranfactions générales des nations les unes avec les autres.

Enfin, l'expérience est ici d'accord avec le raisonnement. Depuis 1726 jusques à 1755, le bénéfice du Souverain en France, a été, comme on l'a vu, beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui; & pendant cet intervalle, il n'est pas moins entré dans le Royaume de grandes sommes d'or & d'argent, dont on a fait la conversion en monnoies courantes.

On tomberoit dans une autre erreur, ainsi que je l'ai annoncé, en prétendant que le bénéfice du Roi sur la fabrication des monnoies, s'oppose à leur exportation. Que la France, en effet, devînt débitrice des autres nations, elle seroit forcée de s'acquitter avec de l'or ou de l'argent; & les especes nationales fortiroient, n'importe le prix auquel le Souverain auroit acheté les métaux employés à leur fabrication; car il est impossible aux nations d'acheter, de devoir & de ne pas payer.

Ainsi le bénéfice que le Souverain fait en France sur la fabrication des monnoies, ne sauroit ni empêcher l'introduction de l'or

& de l'argent , ni en prévenir la sortie : ce bénéfice est une petite circonstance qui ne peut rien contre la force prédominante de la balance du commerce.

On va maintenant essayer d'indiquer les rapports, sous lesquels le bénéfice que fait le Roi sur les monnoies , doit être considéré.

Les besoins des fabriques de bijouterie , d'orfèvrerie, & d'autres de même genre, étant très-limités, la plus grande partie de l'or & de l'argent qui entre en France, & qui s'y arrête, est portée nécessairement aux hôtels des monnoies: le Souverain peut donc être considéré comme le principal acheteur de l'or & de l'argent qui s'accumulent dans le Royaume. Supposons maintenant que le Prince achete sur le pied de cent , un poids quelconque de ces métaux , qu'il fait sur le champ valoir cent deux , au moyen de l'empreinte qu'on y appose en son nom ; c'est d'abord absolument la même chose ; que s'il rendoit poids pour poids , en retenant deux pour cent pour droit de fabrication. Ainsi, la plus juste idée qu'on

qu'on puisse donner du bénéfice du Roi sur la fabrication des monnoies ; c'est de comparer ce bénéfice à un droit imposé sur la plus grande partie de l'or & de l'argent qu'on introduit dans le Royaume ; ou ce qui est la même chose , à un droit imposé sur le paiement de la solde de commerce , que les autres nations doivent à la France.

Cherchons maintenant à connoître l'effet précis d'un pareil droit.

La solde de commerce qui appartient à la France , est le résultat de la supériorité de ses exportations sur ses importations : ainsi c'est l'ensemble des exportations nationales, qui supporte l'impôt établi sur le paiement effectif de la solde due au Royaume par les étrangers.

Maintenant il faut se rappeler que le Roi gagne un & quatre quinzièmes pour cent sur la fabrication des monnoies d'or ; & un & sept vingt-quatrièmes pour cent, sur la fabrication des monnoies d'argent : supposant donc la fabrication annuelle de ces deux



fortes d'especes , à environ 45 millions en tems de paix , le bénéfice du Souverain sur cette fabrication seroit de 600 mille livres environ ; & comme les exportations du Royaume s'élevent à environ 300 millions , il en résulte que le bénéfice sur les monnoies , peut être comparé à un droit d'un cinquieme pour cent sur toutes les exportations nationales.

Je présente donc ici un moyen simple , pour parvenir à mesurer exactement les effets du bénéfice que fait le Souverain à la fabrication des monnoies : ce moyen , pour me résumer , se réduit à comparer le produit de ce bénéfice avec la somme générale des exportations.

Le principe qu'on vient d'établir doit faire connoître une autre vérité ; c'est que selon les circonstances de commerce d'un pays , le même bénéfice sur la fabrication des monnoies a des effets différens. Supposons , par exemple , que les échanges de la France , au lieu d'être de 300 millions d'exporta-

tions , contre 230 d'importations , fussent de 150 contre 80 , le Royaume gagneroit la même solde de commerce ; l'introduction des métaux précieux ne diminueroit point , & la conversion de ces métaux en monnoies , procureroit , comme aujourd'hui , 600 mille francs de bénéfice au Souverain ; mais cette somme ne pouvant plus être rapportée qu'à une exportation de 150 millions , l'impôt indirect sur cette partie du commerce national seroit de deux cinquièmes pour cent , & le double par conséquent de ce qu'il est aujourd'hui.

Cette hypothèse , qu'on peut varier de plusieurs manières , acheve de donner une juste idée des rapports sous lesquels il faut considérer le bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies.

Que si l'on se rapproche maintenant de l'état actuel des choses , on trouvera , sans doute , qu'un droit d'un cinquième pour cent sur les exportations du Royaume , levé d'une manière imperceptible , ne peut

---

porter aucun dommage au commerce de France ; & dans la nécessité où est l'Etat de se composer un revenu considérable , un bénéfice modéré sur la fabrication des monnoies , ne doit point être rejeté : il seroit à desirer que les autres impositions n'entraînassent pas plus d'inconvéniens.

Ce profit du Roi sur la fabrication des monnoies a de plus l'avantage de n'occasionner aucun frais ; car les dépenses de fabrication seroient les mêmes , quel que fût le prix donné pour les métaux qu'on vient convertir en monnoie.

Je dois faire encore une observation : le bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies, dérive, comme on l'a vu, du prix auquel il juge à propos de payer l'or & l'argent ; & la même fixation influe sur le cours de ces métaux dans le commerce : en sorte que si le Roi , renonçant à son bénéfice , donnoit un & un quart pour cent de plus de l'or & de l'argent qu'on porte aux hôtels des monnoies , il renchérirait dans

la même proportion le prix de la matière première , nécessaire aux fabriques d'orfèvrerie , de bijouterie , de galons & d'étoffes riches ; & ce seroit une contrariété pour leur commerce avec l'étranger : aussi sous le seul rapport de l'intérêt de ces fabriques , il y auroit une grande convenance à baisser davantage le prix de l'or & de l'argent aux hôtels des monnoies ; mais il ne faut jamais , en administration , favoriser une branche de commerce , par une disposition qui nuit à d'autres intérêts : le Souverain , d'ailleurs , a dans ses mains toutes sortes de moyens pour encourager , sans inconvénient , tel ou tel négoce en particulier , quand il le juge convenable.

Le bénéfice du Souverain sur les monnoies , contenu , comme aujourd'hui , dans des bornes raisonnables , ne peut produire aucun effet nuisible ; mais élevé trop haut , ce même bénéfice , qui est ainsi que je l'ai développé , une charge imposée sur les exportations du Royaume , se trouveroit en

contradiction avec la politique , qui invite à exempter de droits la plus grande partie de ces exportations.

C'est ainsi qu'il faut , en administration , se défendre sans cesse des extrêmes : il est , sans doute , quelques principes absolus ; mais à chaque instant il se présente des applications où il faut concilier ces mêmes principes les uns avec les autres. L'administration a besoin de sagesse pour régler leurs limites respectives ; elle a besoin de la force la plus pénible de toutes , celle de s'arrêter à un point fixe & de se retenir à propos ; & elle doit envisager , comme un plaisir qui lui est interdit , le repos qu'éprouvent ceux qui gouvernent , lorsqu'ils prennent le parti de s'abandonner à la commodité des idées générales.

Il est encore une considération qui doit détourner le Souverain de faire un bénéfice exagéré sur la fabrication des monnoies : c'est qu'en achetant l'or & l'argent à un prix trop inférieur à la valeur que ces métaux

acquièrent au moment de leur conversion en monnoies , une semblable disposition offrirait un appas de plus aux faux monnoyeurs ; ils peuvent , sans doute , satisfaire leur cupidité de plusieurs manières , & la plus lucrative consiste à altérer le titre & le poids des especes qu'on se permet de fabriquer ; mais ce genre de fraude peut être aisément reconnu : au lieu que si l'on trouvoit un bénéfice suffisant , en gagnant simplement la différence qui existeroit entre le prix de l'or & de l'argent en métal , & la valeur des monnoies d'un bon aloi , cette espece de spéculation laisseroit beaucoup moins de traces.

Je voudrois avoir tout dit sur la question qui fait le sujet de ce chapitre ; car de telles discussions sont tellement abstraites & fugitives , qu'il est difficile d'y répandre assez d'intérêt pour dédommager de l'attention qu'elles exigent : cependant je dois encore éclaircir un doute important & relatif à la même matiere.

J'ai représenté qu'un bénéfice modéré de la part du Souverain, sur la fabrication des monnoies, ne pouvoit pas arrêter l'introduction annuelle de l'or & de l'argent, parce que cette introduction étoit fondée sur la nécessité où se trouvoient les étrangers de s'acquitter de cette manière, de tout ce qu'ils devoient à la France : cependant on a remarqué qu'aux époques où l'on a haussé le prix de l'or & de l'argent aux hôtels des monnoies, soit en faveur du public en général, soit au profit particulier de quelques personnes privilégiées, la fabrication des monnoies a augmenté momentanément ; & comme on a souvent argué de cette circonstance, pour soutenir que l'abandon du bénéfice du Roi sur les monnoies, étoit un moyen efficace pour attirer, en tout tems, une plus grande somme d'or & d'argent dans le Royaume, il est important de jeter du jour sur l'erreur de cette induction.

L'on n'envoie de l'or & de l'argent en France, ou dans tout autre pays, qu'après

avoir recherché tous les moyens de s'acquitter avec une plus grande économie : ainsi les débiteurs de la France commencent par entrer en négociation avec les créanciers de ce Royaume , afin d'obtenir d'eux des assignations ou des lettres de changes , en vertu desquelles on puisse toucher en France , les fonds dont on a besoin. Ces échanges, entre les débiteurs & les créanciers, d'un pays , ne s'exécutent point en masse , puisque ni les uns ni les autres ne sont réunis ; mais ces transactions se passent de particuliers à particuliers , & s'étendent à toutes les places commerçantes de l'Europe : l'on y parvient par une multitude innombrable de combinaisons , & c'est ce qu'on appelle proprement les *opérations de banque*. Cependant ces négociations , ces échanges & ces contr'échanges ont pour but , en dernière analyse , de parvenir à payer ce que l'on doit avec la plus grande économie possible , ainsi tous les acteurs & les intéressés dans ce marché général de lettres de chan-



ges , ont toujours devant les yeux un point de comparaison ; c'est le prix auquel on peut se procurer des fonds dans toutes les villes commerçantes , en y envoyant de l'or & de l'argent effectif , & en convertissant ces métaux dans la monnoie courante, aux conditions fixées par chaque Gouvernement.

Supposons maintenant qu'au milieu de cette lutte générale , entre tous les débiteurs & tous les créanciers de la France , & au milieu de ce tourbillon de négociations , où tous les commerçans de l'Europe prennent part , le Souverain , tout-à-coup , hausse le prix de l'or & de l'argent dans son Royaume, en changeant le tarif d'après lequel ces métaux sont reçus aux hôtels des monnoies ; alors une partie , ou des débiteurs de la France , ou des spéculateurs qui sont intermédiaires entr'eux , & les créanciers de ce Royaume , se hâteront de profiter de la variation survenue sur le prix des matieres ; & la solde dûe à la France par les étrangers, se trouvera cette fois-ci réalisée en or & en

argent, plus promptement qu'à l'ordinaire. Cette accélération, qui n'a lieu qu'une fois, est d'une bien petite importance : qu'est-ce en effet, que dix ou quinze millions de numéraire, ajoutés un peu plutôt à une masse de deux milliards, répandus dans l'universalité du Royaume ? C'est donc une grande erreur que de prendre une pareille accélération pour un gain véritable, & de faire des sacrifices permanens à un effet instantané. En général, on ne sauroit trop se tenir en garde, dans l'administration des finances, contre cette confusion si facile, des vraisemblances avec les vérités : il ne faut, pour saisir les vraisemblances, qu'une attention superficielle ; elles viennent, pour ainsi dire, au-devant de la pensée : les vérités, au contraire, semblent se tenir en arrière, & l'étude & la réflexion peuvent seules les découvrir.





## C H A P I T R E V.

*De la cession, à des particuliers, du bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies.*

**C**E n'est gueres qu'en France, où de pareilles questions peuvent être agitées; encore pour s'excuser de le faire, convient-il de dire que cette cession du bénéfice du Roi sur les monnoies, est continuellement sollicitée; & qu'elle a eu lieu, tantôt complètement, & tantôt avec quelque modification, pendant la plus grande partie des vingt années qui ont précédé mon administration?

Des banquiers considérables, & d'autres personnes, à l'aide de beaucoup de faveur, & d'un peu d'ignorance de la part des ministres des finances, ont obtenu ce qu'elles vouloient en tenant à-peu-près ce langage.

L'argent est rare à Paris: c'est que la

La somme du numéraire n'est pas assez abondante dans le Royaume ; elle n'est pas assez abondante , parce qu'on ne frappe pas assez de nouvelles monnoies ; on n'en frappe pas assez , parce qu'il ne vient pas suffisamment d'or & d'argent de l'étranger ; il n'en vient pas suffisamment , parce que le Souverain gagne un ou deux pour cent sur la partie de ces métaux qu'on porte aux hôtels des monnoies : ainsi l'intérêt de l'Etat exige que le Roi renonce à ce bénéfice ; mais comme il faut encore du secret , du savoir faire , & de grandes relations dans l'étranger pour remplir le but qu'on doit se proposer , nous invitons , par un effet de notre zèle , le sage , l'habile , l'incomparable ministre des finances , à ne changer qu'en notre faveur , le prix de l'or & de l'argent : nous ferons avec cet encouragement , des sacrifices à propos , & nous nous engageons à faire porter aux hôtels des monnoies , une somme d'or & d'argent supérieure , au moins , de dix millions , à celle qu'on y a

---

remise pendant le cours de l'année précédente. Le ministre, sensible à ces raisons, frappé de ce discours, & déjà préparé par un sentiment de bienveillance, acquiesce à la demande qu'on lui fait; & ceux qu'on gratifie, de cette manière, d'un revenu du Souverain, sont d'autant plus sûrs de tenir parole, que leurs promesses sont communément faites à la veille de quelque événement propre à augmenter naturellement l'introduction de l'or & de l'argent dans le Royaume; tel, par exemple, que l'arrivée prochaine des vaisseaux de régistres, la paix, l'accroissement de commerce qui en est la suite, quelque grand emprunt où les étrangers s'intéresseront, & d'autres circonstances de cette nature. Enfin, ainsi que je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, tout accroissement subit, dans le prix fixé pour l'or & l'argent aux hôtels des monnoies, doit hâter momentanément le paiement de la dette de commerce des étrangers; & l'effet de cet accroissement est à-peu-près

le même , soit qu'on en fasse jouir le commerce en général , soit qu'on cède cet avantage à des particuliers qui en sacrifient une portion aux divers agents des opérations de banque.

Cependant ceux qui ont obtenu de pareilles faveurs de la part du Gouvernement, ne manquent pas au bout de l'année , de montrer les états de fabrication ; & comme ces états , par les diverses raisons dont on vient de rendre compte , doivent s'élever plus haut que ceux de l'année précédente , on obtient facilement un nouveau traité , & quelquefois encore d'autres témoignages de reconnoissance.

Il est évident néanmoins , que dans un pays où il y a deux milliards de numéraire , on ne devoit pas croire légèrement à la rareté réelle des especes. Un ralentissement momentané dans la circulation tient à une multitude de circonstances différentes ; mais comme il en est plusieurs qui sont relatives aux fautes de l'administration , on sert l'a-

mour propre du ministre , lorsqu'on vient lui dire que la disette d'argent est la cause de tout.

La France reçoit & recevra constamment une somme d'or & d'argent proportionnée à l'étendue de ses créances sur les autres nations ; & comme l'art du banquier le plus habile , ne sauroit augmenter cette introduction , il faut au moins , lorsqu'on se résout au sacrifice du bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies , en faire jouir le commerce en général ; & la concession d'un pareil avantage à quelques particuliers favorisés , doit être mise au rang des largesses repréhensibles.

Tels sont certainement les principes qui doivent servir de guide à l'administration ; & j'ajouterai que , par-tout où le chef-lieu du Gouvernement se trouve placé dans une ville méditerranée , & où faute d'expérience , les idées de commerce ne sont pas familières , on doit s'en tenir aux maximes les plus simples sur cette matière , & ne jamais  
prêter

prêter l'oreille aux exceptions. Il y a, s'il est permis de s'exprimer ainsi, tant d'affinités dans la plupart des questions d'économie politique, que l'administration de Paris ou de Versailles, n'est communément ni assez forte en connoissances de ce genre, ni assez secondée par les lumières générales, pour pouvoir se défendre des raisonnemens captieux que l'intérêt particulier ne manque jamais d'employer.







## C H A P I T R E VI.

*Des changemens dans le titre , le poids  
& la valeur numéraire des especes.*

**S**I à l'époque d'une refonte générale des especes , l'on augmentoit ou diminuoit leur poids , l'on améloroit ou altéroit leur titre , cette opération ne produiroit aucun mal réel , pourvu que la valeur numéraire de ces mêmes especes fût augmentée ou diminuée dans une proportion équivalente ; mais comme le Souverain , ni personne ne gagneroient rien à ce changement , il n'est pas vraisemblable qu'on en donne jamais le conseil ; ce seroit occasionner , sans aucune utilité , beaucoup d'embarras , de soupçons & de défiances.

Les opérations sur les monnoies , dont je veux parler ici , sont d'une toute autre nature. L'administration séduite par des apparences trompeuses , & troublée par le désor-

dre des affaires, a souvent eu recours à des moyens dangereux; & se fiant aveuglément à des systêmes dont les inventeurs n'avoient eux-mêmes qu'une idée imparfaite & confuse, tantôt elle a altéré la valeur intrinsèque des especes, sans réduire en proportion leur valeur numéraire, & tantôt elle a haussé cette valeur numéraire, sans rien changer à la valeur intrinsèque. Ces deux opérations sont absolument semblables, & dans leurs motifs, & dans leurs effets; & comme de pareils projets sont encore présentés dans tous les momens, où quelque embarras dans les finances se manifeste, je crois utile d'en rappeler le danger & les suites funestes.

Le Souverain, en donnant à la monnoie courante une valeur additionnelle, & absolument idéale, ne se détermine à une pareille disposition, que dans la vue de s'acquitter envers ses créanciers, avec une moindre quantité d'or & d'argent; & comme il ne leur doit pas seulement une somme

quelconque de livres tournois , mais encore un paiement en especes pareilles à celles qu'il a tacitement promises , il commet une injustice évidente , lorsqu'il manque à cet engagement.

Soupposons qu'on paye les intérêts ou les capitaux des créanciers de l'État , avec une monnoie dont on vient de doubler la valeur numéraire , sans rien changer ni à son poids , ni à son titre ; ces créanciers voient à l'instant leur fortune réduite à moitié , puisque le prix de toutes les choses de la vie effuye une révolution proportionnée à l'exhaussement de la valeur numéraire des especes. En effet , les prix ne sont pas relatifs à la dénomination de louis ou d'écu , ni à la division de ces monnoies , en plus ou moins de livres tournois : ces prix se rapportent uniquement à leur valeur intrinsèque ; & si l'on ne repéte pas constamment dans les marchés : je vends mon tems , mon travail , ma marchandise tant d'écus , tant de louis , contenant telle

quantité d'or ou d'argent fin, c'est que chacun s'habituant à regarder la valeur numéraire comme absolument liée à la valeur intrinsèque, on néglige de rappeler une idée qui n'est pas moins constamment sous-entendue.

Ainsi le Souverain peut donner aux monnoies le nom qui lui plaît; il peut hauffer ou diminuer leur valeur numéraire; il peut, par de nouveaux tarifs, régler différemment la quantité d'or & d'argent qui doit entrer dans leur composition; il peut enfin déranger & bouleverser toutes les mesures employées dans les marchés, mais il ne sauroit subjuguier cette opinion, qui seule détermine, d'après des rapports réels, ce qu'il faut échanger contre une piece d'or & d'argent d'un tel poids & d'un tel titre.

La valeur numéraire des monnoies est à leur valeur intrinsèque, ce que les mots sont aux idées; & comme on ne pourroit pas hauffer le prix d'une pierre colorée, en l'appellant, de par le Roi, un rubis ou

une émeraude ; de même on ne peut pas augmenter la valeur effective d'un louis-d'or ou d'un écu, en changeant la dénomination numéraire de ces espèces.

Cependant la lésion qu'éprouveroit tous les créanciers de l'Etat, ne seroit pas le seul inconvénient attaché à l'opération dont je discute ici les effets. Le Souverain auroit encore d'autres reproches à se faire : car en détruisant une monnoie dont il auroit haussé la valeur numéraire , sans en changer la valeur intrinsèque , & en acquittant ses engagements de cette manière, il autoriseroit l'universalité des débiteurs à en agir de même envers leurs créanciers ; & l'infidélité du Prince deviendroit celle de la moitié des habitans du Royaume , envers l'autre moitié. Quel trouble , quelle chaîne d'injustices & de manquemens de foi ! & c'est le protecteur de la sûreté publique qui seroit le premier moteur d'un pareil désordre ! Les suites n'en seroient pas même circonscrites dans les limites du Royaume ;

Les étrangers qui commercent avec la France, y feroient enveloppés, & les uns gagneroient, les autres perdroient à ce bouleversement. Ceux qui, à l'époque de la variation des especes, feroient débiteurs des François en livres tournois, s'acquitteroient avec une somme d'or & d'argent beaucoup moins considérable; & ceux au contraire, pour le compte de qui l'on auroit vendu des marchandises à crédit, ne réaliseroient qu'une partie de leurs créances.

Qui ne croiroit, au moins, que tant de maux ont été produits pour enrichir le trésor royal? c'étoit sans doute le but qu'on se proposoit; mais on est trompé dans sa combinaison. Le Prince, à la vérité, diminue de moitié le poids de ses dettes, lorsqu'il se permet de les acquitter avec une monnoie, dont il a doublé la valeur numérique sans rien changer à sa valeur intrinsèque: mais comme toutes les autres dépenses du Souverain sont relatives, ou à sa maison, ou à sa marine, ou à ses ar-

mées, ou à ses besoins dans l'étranger ; & que de telles dépenses font la représentation d'une valeur quelconque , fournie librement , soit en travail , soit en denrées ; ce contract d'échange entre le Roi & ses sujets , ne peut plus subsister aux mêmes conditions , du moment que la valeur numéraire des monnoies est changée. Alors le Souverain est obligé d'augmenter les soldes, les gages, les appointemens, le fonds numérique applicable aux fournitures de toute espece ; & il ne peut faire aucun profit sur la partie la plus considérable de ses dépenses.

Ce n'est pas tout ; & ceci est une distinction importante : les impôts qui forment le revenu du Prince , font de deux especes : les uns sont réglés à tant pour cent , de la valeur des productions ou des marchandises , & les autres sont fixés à une quotité positive de livres tournois.

Le produit numérique des impôts proportionnés à la valeur des choses , s'éleveroit fans doute en raison de la hausse

qu'occasionneroit , dans le prix de tous les biens , le changement apporté au cours des especes ; & le Souverain ne feroit ni perte ni gain sur cette partie de ses revenus.

Il n'en feroit pas de même des autres tributs : ainsi les redevances , les capitations fixes , les abonnemens de toute espece , le profit résultant de la vente exclusive du sel & du tabac à des prix déterminés , le tarif des ports de lettres , les divers droits enfin , qui ne sont pas réglés en raison de la valeur des productions ou des marchandises ; toute cette classe importante des revenus du Roi , essuyeroit une diminution considérable , & la raison en est simple. Tant qu'un louis-d'or , du titre & du poids de ceux qui ont cours aujourd'hui , représente vingt-quatre francs ; une capitation de sept cent vingt livres ne peut être acquittée qu'avec trente louis , qui pesent un marc d'or : mais au moment , où par la loi du Prince , le louis est déclaré égal à quarante-huit livres , il suffit de quinze louis pesant



---

un demi marc, pour acquitter cette même capitation.

Sans doute le Souverain, dans la vue de tirer un profit certain de son opération, pourroit en même tems doubler tous les impôts qui consistent dans une quotité fixe de livres tournois ; il pourroit hauffer pareillement le prix du sel & du tabac ; il pourroit faire une révision générale de tous les tributs, & modifier ceux dont la forme ou la constitution dérangeront ses calculs. Mais alors l'injustice du Gouvernement envers les créanciers de l'Etat, paroîtroit dans tout son jour ; & l'on manqueroit absolument le but qu'on se seroit proposé : car ce n'est jamais que pour essayer de la dissimuler, cette injustice, qu'on a recours aux opérations sur les monnoies : on espere dérober sa marche ; on se flatte de donner le change aux jugemens du public, à la faveur de ces combinaisons compliquées, dont les dangereux effets ne se développent pas tout-à-coup. Ainsi, pour retarder la récla-

mation publique , ou pour la rendre un moment incertaine, on ne craint point d'exciter un trouble général, en détruisant tous les rapports qui ont servi de base aux conventions sociales.

Ce n'est pas une telle politique qui sied à un grand Monarque; ce n'est pas celle qui s'accorde avec sa dignité. Il ne faut pas qu'il ajoute aux maux réels, tous ceux qui naissent du désordre & de la confusion; il ne faut pas sur-tout, qu'il affoiblisse lui-même tous les principes de morale, en donnant l'exemple de la mauvaise foi la plus effrayante, celle qui paroît l'effet d'une combinaison réfléchie. Ah! c'est dans les tems malheureux que l'Etat a le plus besoin de toutes les vertus de son Prince; & loin qu'en de pareils momens on doive conseiller au Souverain aucune opération artificieuse, il faut l'en éloigner, en lui montrant que les détours & les déguisemens réussissent encore moins en administration qu'en politique, parce que c'est sur un théâtre ouvert à tous

les yeux, qu'on est alors obligé de les employer; & qu'il est difficile d'en imposer, quand on est environné des regards de tout un peuple. Mais c'est sur-tout par de nobles mouvemens, qu'il faut entraîner le cœur des Princes vers tout ce qui est grand & honnête; & loin de les ramener timidement à de petits moyens, loin de leur proposer les armes qui peuvent convenir au foible contre le puissant, il faut élever leur courage, & les exciter à suivre une marche digne de la grandeur & de la majesté du chef de l'État. Ainsi, dans la situation des finances la plus désespérée, il faut encore oser développer l'état des affaires; il faut, en s'y montrant sensible, indiquer les divers moyens auxquels les circonstances obligent d'avoir recours; il faut montrer que les plus doux sont ceux qu'on a choisis; il faut, pour ainsi dire, associer toute la nation à ses délibérations, & la rendre témoin des difficultés qu'on doit vaincre. Est-il un moment où il soit moins permis de

---

la tromper , que celui où l'on est contraint de la porter à des sacrifices ? Est-il un moment où il soit plus nécessaire de captiver sa confiance , que celui où il faut , pour adoucir le présent , dissiper tous les nuages sur l'avenir ? Est-il un moment où le Souverain doive se montrer plus homme de bien , que celui où toutes les espérances & toutes les consolations tiennent à l'idée qu'on se forme de son caractère , & des principes de son Gouvernement ? Non , jamais il ne doit employer aucun art mensonger : dans les jours prospères , il n'en a pas besoin ; & dans ceux de l'adversité , il peut tout adoucir , tout calmer , tout sauver , par une conduite vraie , simple & découverte , & qui a ce grand avantage , entre tant d'autres , qu'elle fait , à l'instant , de l'intérêt du Prince , l'intérêt commun ; & qu'elle ouvre les ressources qui naissent de l'amour de ses sujets , & de la confiance de ceux qu'on a pris soin d'éclairer. O puissance trop peu connue de la franchise & de la vérité ! tu

vaut mieux pour les Princes , que tous les raffinemens de l'adresse & de la diffimulation ; mais telle est la grandeur & la majesté d'une idée simple & pure , que les Rois n'y atteignent presque jamais , ni par les conseils , ni par les indications de leurs serviteurs ou de leurs ministres ; & qu'ils ont besoin de s'y élever d'eux-mêmes , par le sentiment de ce qu'ils font , & de ce qu'ils doivent être.





## C H A P I T R E VII.

*Sur l'exportation & la fonte des especes nationales.*

**L**A sortie des especes nationales est défendue en France ; mais cette prohibition n'a jamais pu être maintenue ; & quand il y a eu de l'avantage à l'exportation du numéraire, cette exportation s'est faite , tantôt avec permission, tantôt par tolérance , & tantôt obscurément. Mais , excepté les tems où la France entretenoit de grandes armées hors du Royaume , il y a eu peu de momens où cette exportation ait été nécessaire : & les especes nationales n'ont pas tardé à rentrer , quand ces diverses circonstances ont changé. Cette sortie des especes étoit autrefois envisagée d'une maniere bien plus grave ; mais c'étoit l'effet d'une ignorance qui s'est un peu dissipée. Il est tems de reconnoître que le Gouvernement ne peut

---

influer sur la conservation & l'accroissement du numéraire, qu'en contribuant, dans toute l'étendue de son pouvoir, à l'avantage du commerce national; avantage qui consiste à vendre aux étrangers plus qu'on n'achète d'eux.

Au reste, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les états de fabrication des monnoies, pour n'être pas inquiet de l'abondance du numéraire en France: & quand il arrive fortuitement, que par la combinaison des changes, ou du prix de l'or & de l'argent dans d'autres pays, on trouve son intérêt à y faire passer de la monnoie de France, il ne faut pas s'en mettre en peine; & l'on doit considérer, qu'en s'opposant à cette manière de faire des fonds dans l'étranger, quand elle est la plus économe, on ne fait qu'obliger les spéculateurs à chercher momentanément quelques détours plus onéreux au Royaume.

Nul effort de l'administration, cependant, ne pourroit empêcher l'extraction des espèces,

si par quelque révolution fatale au commerce de France, ce Royaume devenoit annuellement débiteur des autres nations ; mais tant qu'il en sera créancier, & créancier d'une somme considérable, peu importe qu'accidentellement il sorte des louis ou des écus ; ces especes feront, à coup sûr, les premières qu'on renverra de l'étranger. Ne court-on point le danger qu'elles y soient fondues tout de suite, & qu'ainsi cette portion du numéraire s'anéantisse ? cela peut être ; mais rien n'est plus indifférent : car dès que la balance du commerce de l'année demeure favorable au Royaume, il faudra bien qu'à la place de ces louis & de ces écus, qu'on s'est hâté de fondre, on envoie en France une somme d'autant plus grande, ou de piaftres, ou de lisbonines, ou de ducats, ou de lingots d'or & d'argent ; & avec ces mêmes matieres, on fabriquera d'autres louis, d'autres écus ; les ouvriers des monnoies y gagneront un salaire, & le Souverain un revenu.



La fonte de la monnoie courante est pareillement défendue en France; & la peine des galeres est prononcée contre les délinquans.

On a rappelé & confirmé cette loi d'ignorance, il y a deux ans; ainsi il n'est pas indifférent de chercher à répandre du jour sur cette question.

La fonte des especes nationales est considérée, en France, d'une maniere encore plus grave que leur exportation; mais l'une & l'autre de ces opinions sont également aveugles.

On a vu que trente louis d'or, valant 720 livres, pesoient un marc; & que 49 livres 16 sous de monnoie d'argent, répondoient à ce même poids. Les orfèvres ne peuvent donc trouver leur compte à fondre des louis & des écus-neufs, que dans les momens où le marc-d'or, au titre des louis, vaut plus de 720 livres, & où le marc-d'argent, au titre des écus, vaut plus de 49 livres 16 sous: or on sentira facilement combien ont dû être rares de pareils

momens; puisque chaque année, depuis 1726, le commerce a porté aux hôtels des monnoies, une somme d'or & d'argent considérable, & dont il a reçu le paiement à des conditions fort inférieures aux prix ci-dessus, conformément aux divers tarifs dont j'ai donné connoissance.

Mais lorsque dans le cours d'une année il arrive des momens où le prix de l'or & de l'argent s'éleve assez haut pour qu'on trouve son intérêt à fondre des louis ou des écus, le Souverain n'a aucun intérêt à s'y opposer : c'est un moyen, au contraire, d'empêcher que la hausse passagere de ces métaux n'aille trop loin; au lieu qu'en obligeant les orfèvres & les bijoutiers à se pourvoir, à tout prix, d'or & d'argent venant de l'étranger, on renchérit leurs ouvrages, & l'on nuit à cette branche de commerce.

Cependant si les orfèvres & les bijoutiers fondent des louis & des écus pour les besoins de leur commerce, la quantité du numéraire ne sera pas moins la même au

bout d'un tems donné ; car ces fabricans acheteront d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger ; & puisque chaque année il doit s'en introduire en France une somme équivalente à la balance du commerce, la partie de cette somme, qui n'aura pas été consommée par les orfèvres & les bijoutiers, se retrouvera en accroissement de la quantité d'or & d'argent qu'on porte aux hôtels des monnoies.

Il n'est pas inutile de présenter les mêmes idées sous différentes formes, lorsqu'on discute une question à la fois abstraite & importante. Ainsi je me résumerai de cette manière sur le sujet que je traite en ce moment.

Supposons qu'il entre chaque année, en France, cinquante millions d'or & d'argent, & que cette somme soit le paiement nécessaire de la solde des échanges, entre le Royaume & les autres nations.

Supposons encore que sur ces cinquante millions, les orfèvres, les bijoutiers, les fabricans de galons, &c. en achètent

habituellement dix pour les besoins de leur commerce.

Restera quarante millions, qui seront nécessairement portés aux hôtels des monnoies; & cette somme composera l'augmentation du numéraire.

Que maintenant, & en admettant une autre hypothèse, on imagine que par une fluctuation singulière dans le cours des changes, & dans le prix des métaux précieux, les mêmes fabriques d'orfèvrerie & de bijouterie, aient trouvé momentanément leur compte à fondre des louis & des écus, & qu'elles l'aient fait dans le cours d'une année, jusques à la concurrence d'une somme de cinq millions; certainement ces mêmes fabriques auront acheté d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger; & comme l'introduction de ces métaux est fixée à cinquante millions, par la loi impériuse de la balance des échanges, si les achats des fabriques n'ont monté qu'à cinq millions, dans l'espace d'une année, on en portera

quarante - cinq aux hôtels des monnoies , au lieu de quarante ; & d'après cette marche inévitable , si l'on faisoit le compte de l'accroissement du numéraire , on trouveroit que cinq millions d'anciennes especes auroient été fondues , & que la fabrication des nouvelles auroit été portée à quarante-cinq ; il s'ensuivroit donc que dans cette seconde hypothèse , comme dans la précédente , l'accroissement du numéraire seroit toujours de quarante millions.

Ainsi, quoiqu'on ait peine à se persuader, en voyant des louis & des écus disparaître dans un creuset , que la somme du numéraire n'éprouve aucune diminution ; néanmoins , en examinant les effets de ces fontes d'especes , dans l'espace d'une ou de deux années , on ne pourra contester la vérité de la proposition que j'ai avancée. Cependant comme cette vérité n'est sensible qu'à l'aide d'un raisonnement qui exige de l'attention , l'on ne doit pas douter qu'il n'y eût de grandes oppositions , & une réclamation presque

générale, si l'on vouloit autoriser légalement la fonte des especes nationales ; mais il n'est pas moins important d'éclairer l'administration, afin qu'on laisse tomber en désuétude un règlement si peu raisonnable, & qu'en observant le cours de l'opinion publique, on saisisse un moment convenable pour détruire absolument tous ces restes d'une ancienne ignorance.

Je fais bien qu'il est difficile de surprendre en flagrant délit les fabricans qui fondent des louis ou des écus ; puisque pour y parvenir, il faudroit placer des surveillans au milieu de leurs ateliers ; mais il y a toujours beaucoup d'inconvéniens à imposer, sans nécessité, des loix contraires à l'intérêt particulier, & qu'on peut si facilement enfreindre en secret ; car on engage ainsi les hommes à s'affranchir par degrés, du joug de leur conscience. C'est assez d'exiger d'eux des sacrifices en faveur de tout ce qui est vraiment utile au bien de l'Etat ; il ne faut pas que des erreurs d'administra-

tion multiplient inutilement les devoirs & les asservifsemens ; il ne faut pas non plus affoiblir le respect dû aux volontés du Prince , en défendant ce qu'on ne peut empêcher ; & l'on ne doit pas exposer les citoyens à des inquisitions continuelles , en attachant des peines graves à des délits qu'on ne peut jamais reconnoître , & qu'on peut toujours soupçonner.

C'est ainsi, cependant, qu'en étudiant de près les différens sujets de l'économie politique , on apperçoit que , dans les parties même les plus inconnues & les plus délaissées , il existe une liaison intime entre les principes qui doivent servir de règle à l'administration , & les idées d'une saine morale , & c'est ce qui agrandit ces questions ; c'est ce qui les rend, par-dessus tout, intéressantes aux yeux de ceux qui aiment les hommes, & qui se plaisent à rencontrer par-tout les traces de cet ordre & de cet enchaînement dont l'intelligence profonde fait du Gouvernement une si belle & si noble science.



## C H A P I T R E V I I I .

*Sur la somme du numéraire de la France.*

**C**OMMENT peut-on être instruit de la quantité des especes circulantes dans un pays ? c'est la premiere question qui se présente en réfléchissant sur le sujet que je vais traiter. On ne sauroit sans doute parvenir à cette connoissance , ni par une déclaration de la part de ceux qui sont possesseurs du numéraire , ni par aucune espece de recherche ou d'inquisition. Qui voudroit dire , sur ce point , la vérité ? & quel Gouvernement auroit l'ineptie de faire de pareilles questions ? Il faudroit même qu'il eût le pouvoir d'interroger , dans le même instant , tous les habitans du Royaume , puisque la monnoie change de propriétaire à tous les momens.

Il n'est donc qu'une seule maniere de se former une idée du numéraire qui existe en France ; & comme en faisant des recherches sur la population , on calcule le nombre des



naissances, des morts & des émigrations; de même, pour acquérir une opinion sur la quantité d'especes d'or & d'argent qui circulent dans le Royaume, il faut vérifier d'abord jusques à quelle somme on a porté la fabrication de ce numéraire; & l'on doit examiner ensuite quelle portion a pu être dissipée, ou par des fontes accidentelles, ou par des naufrages, ou par l'exportation dans l'étranger. Ce qui étoit, ce qui n'est plus; voilà ce qu'il importe de connoître ou d'évaluer pour se former une idée de la vérité.

La premiere de ces deux notions est la plus facile à acquérir, parce qu'on tient le compte le plus exact aux hôtels des monnoies, de la quantité d'especes qui s'y fabriquent annuellement.

C'est de l'année 1726, que date la plus ancienne piece de monnoie d'or & d'argent ayant cours actuellement en France: toutes les anciennes especes furent décriées à cette époque, & il y eut une refonte générale; or, depuis ce tems-là jusques à la fin de

l'année 1780, la fabrication des monnoies d'or s'est montée à 957 millions 200 mille livres ; & celle des monnoies d'argent, à un milliard 489 millions 500 mille livres.

En tout, deux milliards 446 millions 700 mille livres.

Ainsi, en supposant seulement une fabrication de 52 millions 300 mille livres pendant les années 1781, 1782 & 1783 ( & elle a dû être beaucoup plus considérable ), la somme totale du numéraire fabriqué depuis 1726 jusques au premier Janvier 1784, s'éleveroit à deux milliards 500 millions.

Il n'y a nulle incertitude sur de pareils faits ; il seroit très-difficile aux directeurs des monnoies d'en imposer, vu toutes les précautions qui sont prises à cet égard, & rarement en a-t-on conçu le soupçon. Mais lors même qu'il y auroit eu quelques infidélités commises, ces infidélités ne tendroient pas à grossir, en apparence, la somme de la fabrication, mais à la diminuer au contraire ; c'est-à-dire, à la représenter au-dessous de la

---

réalité , afin de s'approprier , en secret , le bénéfice attaché à cette fabrication.

Ayant ainsi fait connoître la somme des especes d'or & d'argent qui ont été fabriquées depuis l'époque de la refonte générale , il reste à découvrir quelle partie de ce même numéraire a pu se dissiper d'une ou d'autre maniere. Cette notion , sans doute , est la plus difficile à acquérir , & l'on ne peut en approcher que par conjecture.

J'ai déjà montré qu'on n'avoit jamais fondu en France , que de très-petites quantités de monnoies courantes , puisque chaque année , depuis 1726 , on avoit vendu aux directeurs des monnoies une somme immense d'or & d'argent , à des conditions de beaucoup inférieures au prix qui pouvoit exciter à fondre les especes nationales. (1)

---

(1) Ces raisonnemens , cependant , seroient un peu déconcertés , si l'on renouvelloit souvent les scenes presque ridicules qui ont été jouées par intervalle , en 1782 & 1783. L'administration des finances , à qui l'on parloit sans cesse de la prétendue rareté du numéraire , s'étoit mise en tête de faire entrer dans le Royaume plus d'or & d'argent que la mesure de ses créances de commerce.

Les naufrages n'ont jamais pu faire perdre une somme importante de ces mêmes espèces, puisque l'exportation momentanée qu'on en a faite pour d'autres pays de l'Europe, a presque toujours eu lieu par terre; & les envois d'or & d'argent aux colonies, consistent principalement en piaftres, ou en monnoies de Portugal.

Reste à examiner, comme l'objet véritablement digne d'attention, quelle est la partie du numéraire, qui, après avoir été exportée dans les pays étrangers, n'est point rentrée dans le Royaume: on ne peut sans doute en avoir aucune connoissance précise, puisque la sortie de l'or & de l'argent n'est point déclarée; mais ici, le raisonnement peut sup-

---

& le cours naturel des choses ne le permettoient: en conséquence, soit par la médiation de la caisse d'escompte, soit par celle de quelques banquiers, le Gouvernement avoit fait acheter de l'or & de l'argent à des prix si hauts, qu'on trouvoit un bénéfice évident à fondre les louis ou les écus, ou à les faire passer dans l'étranger: mais de telles spéculations de la part de l'administration, sont trop rares, heureusement, pour faire une exception remarquable aux principes généraux qu'on vient d'établir.

pléer à l'insuffisance des notions positives.

La balance de commerce ayant été constamment favorable à la France, l'on n'a exporté des especes nationales, que dans les années où le Souverain entretenoit des armées considérables en Allemagne & en Italie: l'on a pu aussi en faire sortir de petites quantités, lorsqu'une révolution passagere dans le prix des changes & des matieres d'or & d'argent, donnoit lieu momentanément à cette spéculation: mais toutes ces especes exportées, par l'un ou l'autre des motifs que je viens d'expliquer, ont dû rentrer en grande partie dans le Royaume; & je vais tâcher de développer ces propositions.

Que dans les tems ordinaires, il n'y ait jamais lieu de faire sortir de France la monnoie nationale; c'est ce qu'on sentira facilement, si l'on confidere, que ce Royaume, ayant été constamment créancier des autres nations, il y est entré, chaque année, une somme considérable d'or & d'argent, qu'on a convertie en especes courantes aux hôtels des monnoies.

Or, on doit se rappeler, qu'en parlant de la fabrication des monnoies, j'ai montré que le résultat de cette opération pour les particuliers, consistoit à recevoir pour un marc d'or ou d'argent au titre de la monnoie de France, un poids de louis ou d'écus, inférieur à celui qu'on avoit livré; & il s'ensuit nécessairement que si les étrangers avoient fait une extraction habituelle des especes de France, dans le tems qu'ils y envoyoit de l'or & de l'argent non monnoyé, ils auroient beaucoup perdu dans un pareil commerce: car la monnoie de France n'a, dans l'étranger, qu'un prix proportionné à son poids & à son titre: & ce n'est que dans le Royaume qu'elle jouit, du moins pleinement, de la valeur additionnelle qu'y donne l'empreinte & l'autorité du Souverain.

Ainsi, par toutes ces raisons, on avanceroit une proposition très-exacte, si l'on disoit que l'importation en France, de l'or & de l'argent, en lingots ou en monnoies étrangères, & l'exportation, dans le même tems,

des especes nationales , feroient un événement de commerce auffi extraordinaire, que l'échange de cent aunes de draps contre 96 ou 98, d'une qualité parfaitement semblable.

Ce n'est pas tout : ces mêmes réflexions conduisent à faire appercevoir que, lorsqu'accidentellement, ou pendant le cours d'une guerre qui oblige à entretenir dans l'étranger de nombreuses armées Françoises, on fait sortir du Royaume des especes nationales, ces mêmes especes doivent y rentrer successivement, lorsque les circonstances extraordinaires qui ont occasionné cette exportation, ne subsistent plus. En effet, si-tôt qu'à la paix, la balance du commerce a repris toute sa supériorité, les étrangers débiteurs de la France, ont un grand intérêt à commencer par lui renvoyer ses propres especes: il leur est bien plus avantageux de s'acquitter de cette maniere, que de le faire en lingots d'or & d'argent, ou en monnoies étrangères: car pour réaliser ces métaux en France, ils sont obligés d'en faire la conversion dans la  
monnoie

monnoie nationale : ce qu'ils ne peuvent exécuter qu'en se soumettant à la perte occasionnée, & par les frais de fabrication, & par le bénéfice appartenant au Souverain. Que si, au contraire, on envoie en France des écus & des louis achetés hors du Royaume, en raison simplement de leur poids & de leur titre, on profite alors de la valeur particulière que la loi du Prince accorde aux espèces revêtues de son empreinte ; il arrive seulement que cette circonstance étant connue des vendeurs de monnoies Françaises dans l'étranger, ceux-ci veulent en tirer quelque parti, & ils tâchent d'en soutenir le prix un peu au-dessus de leur valeur intrinsèque.

Enfin l'expérience vient ici à l'appui du raisonnement : car dès les premières années qui ont suivi les guerres d'Allemagne & d'Italie, on a vu constamment les espèces de France rentrer avec abondance dans le Royaume.

Cependant on a pu fondre une partie



de ces especes dans l'étranger , comme on l'a fait en France dans quelques momens passagers: on envoie aussi des louis à Geneve, en Suisse, & sur-tout en Italie , pour l'achat des foies ; & ce sont les pays de l'Europe où il en reste le plus , parce que dans quelques endroits on a assigné à ces monnoies un cours fixe , autorisé par le Souverain.

Il est donc raisonnable de compter sur une diminution quelconque de numéraire, depuis 1726 jusques à nos jours ; mais j'ai voulu montrer seulement qu'on auroit tort de s'en former une idée exagérée ; & je crois aller assez loin en évaluant cette diminution de trois à quatre cents millions.

Et si cette supposition étoit juste , il faudroit estimer le numéraire existant actuellement dans le Royaume , à près de *deux milliards deux cents millions.*

---



## C H A P I T R E IX.

*Sur l'augmentation progressive du numéraire  
en France.*

**T**ANT qu'on n'apperçoit aucune circonstance qui puisse déranger si-tôt la balance avantageuse du commerce en faveur de la France, c'est par l'exemple du passé qu'il faut asseoir des conjectures sur l'accroissement progressif du numéraire national. Dirigeons donc nos premières recherches de cette manière.

Depuis le commencement de 1763, jusques à la fin de 1777, espace de quinze années, & qui comprend toute la durée de la dernière paix, on a fabriqué aux hôtels des monnoies de France, pour 675 millions 500 mille livres d'especes d'or & d'argent.

Supposons que sur cette somme, 75 millions & demi aient été dissipés, ou par la fonte, ou par une dispersion dans les pays

étrangers , restera 600 millions , somme qui doit représenter l'augmentation réelle de numéraire , pendant les quinze ans qu'on vient d'indiquer ; ce qui fait , pour l'année commune , quarante millions.

On peut donc , en jugeant de l'avenir par le passé , estimer à cette même somme , l'augmentation future du numéraire ; & cette quantité , comparée à la masse de deux milliards deux cents millions , qui existent actuellement , formeroit un accroissement annuel d'environ deux pour cent.

C'est un grand sujet de réflexion que cette progression continuelle du numéraire : on y voit le motif , & du renchérissement du prix des choses , & de l'augmentation naturelle du produit des impôts , & de l'accroissement , en même tems , de plusieurs dépenses publiques , & de la diminution , enfin , de la valeur des fortunes de tous les simples rentiers. A mesure , en effet , que l'or & l'argent deviennent plus abondans , les productions de la terre & de l'industrie

doivent hauffer de prix; & l'on appercevrait, d'une maniere bien plus sensible, cet effet de l'augmentation du numéraire, si par des considérations d'ordre public, la sagesse des Souverains ne tempéroit pas, en diverses circonstances, l'effor des spéculations sur les grains, ce qui arrête le progrès naturel du prix de cette production; & comme la plupart des salaires se proportionnent au cours des denrées de nécessité, il arrive que le prix général des choses n'augmente pas, en raison exacte de l'accroissement du numéraire.

Il faut d'ailleurs observer que si, dans cet instant, l'augmentation annuelle des especes nationales est à la masse actuelle de ces mêmes especes, dans une proportion de deux sur cent, cette proportion fera moins forte avec le tems. En effet, lorsque dans une vingtaine d'années, il y aura, comme il est probable, près de trois milliards de numéraire en France, l'augmentation annuelle, en la supposant toujours de qua-

rante millions , ne représentera plus qu'un & demi pour cent , de la masse générale existante alors ; & cette même proportion ne fera plus que d'un pour cent dans cinquante ans , si le numéraire se trouve , à cette époque , deux fois plus considérable qu'aujourd'hui : enfin , plus la somme générale des especes nationales augmentera , & moins l'accroissement annuel sera sensible. Cette observation doit , je crois , fixer l'attention de ceux qui s'arrêteroient à présager les effets avenir de la progression annuelle du numéraire.

Je ne fais si , en arrêtant son attention sur l'accroissement du numéraire de la France , pendant le cours de la précédente paix , on aura , comme je l'ai éprouvé , la curiosité de découvrir le rapport qui a pu exister entre cet accroissement & l'augmentation du numéraire dans le reste de l'Europe ; mais cette recherche ayant quelque importance , je vais hasarder d'indiquer , à cet égard , le cours de mes idées.

On peut réunir des notions vraisemblables sur la somme d'or & d'argent introduite en Europe, pendant le cours de la dernière paix.

On peut évaluer d'assez près, la quantité de ces métaux expédiés pour les Indes, la Chine, le Levant, & les côtes de Barbarie.

Supposant donc qu'on connût la somme d'or & d'argent arrivée en Europe, & la somme qui en est sortie, on auroit la mesure des quantités qui y sont restées; & ces quantités une fois arbitrées, si l'on savoit la part obtenue par la France, on jugeroit nécessairement de celle qui a dû appartenir au reste de l'Europe.

Recherchons donc ces divers élémens.

Il paroît, d'après les enrégistremens, que depuis 1763, jusques en 1777, on a reçu, tant à Cadix qu'à Lisbonne, environ 1600 millions de métaux d'or & d'argent, expédiés des Indes occidentales.

Il faut ajouter à ce capital, les parties non enrégistrées qu'on a débarquées clan-

destinement ; & personne ne peut en avoir de connoissance exacte : il vient de plus , chaque année , une petite quantité de poudre d'or , apportée des côtes d'Afrique : enfin , les productions de quelques mines d'argent, éparfes dans toute l'Europe , augmentent encore d'une autre maniere la somme des métaux précieux.

J'estimerai de deux à trois cent millions l'ensemble de ces différens objets.

Les introductions d'or & d'argent , pendant les quinze années de la dernière paix. composeroient donc une somme de 1850 millions.

Mais tout ce capital n'est point resté en Europe : la France seule , soit pour suffire à son commerce , soit pour subvenir aux frais d'administration, dans ses possessions au-delà du cap de Bonne-Espérance , a fait passer près de cent millions en piaftres , tant aux Indes qu'à la Chine , & à l'Isle-de-France , pendant le cours des quinze années dont on forme ici le calcul. Les autres nations

ont également fait des envois d'argent pour leur commerce à la Chine; & les tranfactions des Européens , au Levant , & fur les côtes de Barbarie , donnent lieu à une modique exportation de piaftres , de taleris & de monnoies d'or.

Je ne faurois indiquer avec exactitude , la fomme d'or & d'argent que ces différens befoins ont fait fortir de l'Europe ; mais je ne m'écarterai guères de la vérité , en évaluant cette exportation à environ 300 millions.

Que fi l'on déduit cette fomme des 1850 millions introduits en Europe , on trouvera que l'augmentation des métaux précieux dans cette partie du monde , a dû s'élever à 1550 millions , pendant l'espace qui s'est écoulé depuis 1763 , jufques à la fin de 1777.

Voyons maintenant quelle a été la part de la France dans cet immense trésor.

On a déjà vu que pendant le même intervalle de tems , elle avoit augmenté fon



numéraire de 600 millions ; mais il faut joindre à l'acquisition de ce capital , toutes les sommes d'or & d'argent qui ont été employées dans le Royaume , soit à l'augmentation du luxe national , en ouvrages riches de toute espece ; soit uniquement au remplacement de la partie de ces magnificences qui se dissipe par le tems. Il est bien difficile de se former une idée juste à cet égard : cependant , d'après différentes notions , je ne crois pas courir le risque d'une grande erreur , en évaluant cette consommation des métaux précieux à dix millions par an , en tems de paix ; ce qui feroit , pour quinze années , 150 millions. Ainsi , depuis 1763 jusques à la fin de 1777 , le Royaume paroîtroit avoir acquis 750 millions d'or & d'argent , dont les quatre cinquiemes auroient servi à l'accroissement réel de son numéraire.

Or puisque la somme de ces métaux accumulés en Europe durant le même espace de tems , s'est élevée à 1550 millions ; il s'ensuit que la part des autres Etats a dû être de 800 millions.

Et comme la somme employée par ces diverses nations , à l'augmentation & à l'entretien de leur luxe , en ouvrages riches , doit naturellement être plus grande que celle qui a été employée en France au même usage ; il est probable que sur la somme de 800 millions , dévolue à tous les Etats de l'Europe , la France exceptée , il n'y a eu que 600 millions destinés à l'augmentation du numéraire.

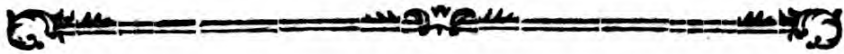
Ainsi l'accroissement du numéraire de la France , pendant quinze ans , seroit égal à l'accroissement du numéraire des autres pays de l'Europe , durant le même intervalle.

L'on ne doit point conclurre de ce rapprochement , que la masse générale du numéraire de la France soit dans une pareille proportion , avec la masse générale du numéraire du reste de l'Europe : car pour tirer une pareille induction , il faudroit , qu'antérieurement à l'espace de tems qu'on vient de parcourir , la répartition de l'or & de l'argent en Europe , eût été constamment la

même ; & c'est ce qu'on ne peut point calculer. Mais j'observerai seulement que si la subdivision future de ces métaux , étoit long-tems telle qu'on vient de la préjuger , pour toute la durée de la dernière paix , la différence de proportion qui pourroit exister dans le partage antérieur de ces métaux , deviendroit imperceptible.

Le sujet que je viens de parcourir étant nécessairement composé de plusieurs suppositions , j'hésitois à le traiter ; mais j'ai vu de l'utilité à communiquer , au moins , la méthode qui me paroïssoit propre à faciliter la recherche d'une connoissance intéressante ; & je pense que dans toutes les matieres qu'on n'a point encore traitées , toute espece d'enchaînement est un secours pour approcher de la vérité.





## C H A P I T R E X.

*Sur les avantages ou les inconvéniens de l'abondance du numéraire.*

**L**E produit annuel des mines d'or ou d'argent , & l'introduction de ces métaux précieux en Europe , sont les premières sources de l'accroissement général du numéraire ; mais la part dont chaque pays en particulier se rend propriétaire , dépend de la balance de son commerce ; & c'est pour rendre cette balance plus ou moins favorable , que les nations s'agitent & deviennent rivales les unes des autres. Quel est donc le mérite si grand de cette abondance & de cet accroissement du numéraire ? est-ce la félicité publique , est-ce la puissance de l'Etat qui en dépendent ?

L'étendue du luxe , les progrès de l'avarice & de la cupidité , voilà ce que les moralistes imputent à l'accroissement de l'or &

de l'argent : & comme dans le même tems, beaucoup de gens ne voient , dans cet accroissement , qu'une augmentation d'embaras , & une multiplication inutile des signes d'échanges ; on seroit tenté de se défier de la politique qui attache tant d'intérêt , & à l'acquisition des métaux précieux , & à l'abondance du numéraire , dernier terme de cette espece de conquête.

Effayons de répandre quelque jour sur une discussion si intéressante. J'observeraid'abord quel'augmentation générale de l'or& de l'argent en Europe, ou l'accroissement annuel de ces métaux dans un pays en particulier , sont deux questions absolument différentes : les mines productives de l'Amérique pourroient cesser tout-à-coup de fournir de nouveaux trésors, que le desir d'obtenir une balance favorable de commerce , ne subsisteroit pas moins ; il arriveroit seulement, qu'au lieu de se disputer à l'envi une plus grande part dans la répartition des richesses que les vaisseaux de régistre apportent du nouveau monde, on

ambitionneroit d'usurper par le commerce, une quantité quelconque du numéraire des autres nations , & l'on mettroit sa politique à s'enrichir ainsi de leurs dépouilles. Ce vœu commun des nations , n'est point un desir aveugle; & je vais tâcher de rendre cette vérité sensible , sans employer aucun raisonnement abstrait.

Imaginons , par une supposition , qu'on eût découvert dans un autre hémisphere, un pays ignoré jusques-là , du reste du monde: supposons encore qu'on vînt nous dire que ce pays , égal , si l'on veut, en étendue, au Royaume de France, est fécond & varié dans ses productions; que de nombreuses communications y sont établies ; que les propriétés y sont sagement subdivisées; que l'Etat enfin est gouverné, depuis long-tems, par de sages loix ; certainement on ne seroit point surpris que la culture & la population d'un pareil pays, fussent parvenues au plus haut degré, lors même que dix mille marcs d'argent composeroient tout son numéraire : on com-

prendroit sans peine, que la rareté de ce métal a permis de donner à une pièce de monnaie très-légère, une très-grande valeur ; & l'on ne s'étonneroit point qu'une pareille différence de mesure, n'eût point arrêté les progrès de la prospérité de l'Empire.

Maintenant, & par une autre supposition, rapprochons tout-à-coup de notre continent, ce pays inconnu, & qui, avec si peu d'or & d'argent, n'étoit pas moins heureux & florissant. Mêlé bientôt dans les combinaisons politiques, ses voisins étudieront sa foiblesse, & chercheront à en profiter ; ils appercevront que dénué d'or & d'argent, ce nouvel Etat ne pourra, de long-tems, soudoyer aucune armée hors de ses frontières ; ils iront plus loin, & ils calculeront que dans un pays où la rareté des espèces entretient à très-bas prix tous les biens de la vie, l'on peut avec une petite somme d'argent, y rassembler des provisions, y établir des magasins, y corrompre, s'il le faut, les généraux, les soldats, les ministres, & joindre en un mot, à la force militaire,

militaire, tous les autres moyens de conquête. Alors le Gouvernement, dans un pareil pays, ne tardera pas à sentir que, pour la puissance de l'Etat, il devient de la plus grande importance que les richesses numéraires y prennent de l'accroissement par le commerce; il cessera d'envisager ces richesses comme de simples signes d'échange; & pour en acquérir davantage, le Souverain désirera que ses sujets vendent beaucoup de marchandises aux autres nations, & en achètent peu d'elles: il étudiera comment ce projet peut-être fécondé par les droits d'entrée & de sortie; il examinera quelles sont les productions particulières à son pays, & il en excitera la culture: il voudra connoître quels sont ailleurs les besoins de luxe & de vanité: & il s'efforcera d'y adapter l'industrie de ses sujets: il tâchera d'étendre le commerce, & par des traités avantageux, & par l'encouragement de la navigation, & par l'acquisition de quelque colonie, qui produise des biens étrangers au sol de son Royaume: enfin, plus éclairé chaque



jour , il reconnoîtra que l'accroissement de l'or & de l'argent est un des objets les plus importans de sa politique ; & il considérera cette politique comme analogue & additionnelle à celle qui va le mettre dans la nécessité d'entretenir une armée pour sa défense ; tandis que s'il étoit encore le Souverain d'un pays , sans connexion avec les autres puissances , il lui auroit suffi d'avoir des deniers d'argent pour monnoie , & une maréchauffée pour soldats.

Ce que je viens de développer d'une manière sensible , par une supposition , est absolument applicable à l'état actuel de l'Europe : l'ambition de l'or & de l'argent s'est mêlée successivement à toutes les rivalités de puissance ; & l'on a senti plus fortement encore , l'utilité de la richesse numéraire , au moment où l'usage du crédit public a fait connoître toute l'étendue des secours qu'on pouvoit tirer de la confiance , unie à l'abondance de l'or & de l'argent.

Lorsqu'on a montré ce que conseille im-

périeusement la loi de la nécessité; lorsqu'on a vu ce qu'exige le besoin de puissance; lorsqu'on a découvert ce qui importe aux passions ambitieuses des Souverains; & lorsqu'on ne connoît encore aucun moyen pour rendre les sociétés justes, équitables & pleines de confiance les unes envers les autres, c'est malheureusement une question bien vaine, que d'examiner l'influence de l'or & de l'argent sur la félicité publique. Cependant, pour la consolation de l'humanité, j'effayerai de montrer, qu'entre tous les soins inquiets de la politique des Souverains, celui qui tend à l'accroissement de la richesse numéraire, est moins en opposition qu'aucun autre, avec le bonheur des hommes. Et d'abord, je ne conviendrai point avec les poètes & les orateurs, que cette multiplication de l'or & de l'argent par les trésors du Nouveau-monde, ait prêté de nouvelles forces, ou donné un aliment de plus à l'avarice & à la cupidité: car ce n'est, ni à la nature, ni à la quantité d'unuméraire, que ces passions doivent leur

---

naissance & leur exaltation. C'est à mesure que le tems & la variété des travaux & des talens ont multiplié les commodités & les jouissances ; c'est à mesure que le commerce a rapproché de tous les hommes, les diverses productions de la terre & de l'industrie, que le desir de la fortune a dû se généraliser & s'accroître ; & si l'or & l'argent ont irrité davantage l'imagination, ce n'est pas à leur quantité que cet effet doit être imputé, mais uniquement à leur qualité de monnoie. Supposons, en effet, que les signes communs des richesses n'eussent jamais existé, l'on eût couru, je le crois, avec moins d'ardeur après la fortune : tel homme qui franchit ses devoirs pour acquérir une somme d'argent, & pour obtenir une plus grande part de ce gage intermédiaire de tous les biens, ne l'eût pas fait peut-être, s'il eût été obligé de diriger sa cupidité vers un objet en particulier : il eût alors comparé le plaisir que donne une parure, un tableau, ou toute autre sorte de luxe, avec la honte ou le danger d'une

action méprisable; & sa passion sûrement eût été moins animée. Mais aussi celui qui travaille jour & nuit pour augmenter honnêtement sa fortune, n'eût jamais eu la même activité, si les biens qu'il désire d'une manière confuse, sous l'image de l'or & de l'argent, eussent toujours pris à ses yeux une forme précise. Ainsi c'est d'une idée vague & indéfinie, que la monnaie tire une partie de son prix : une quantité quelconque de louis ou d'écus, n'est égale en réalité, qu'à la somme de biens qu'on peut avoir en échange; mais comme on recherche, comme on acquiert l'or & l'argent, avant d'avoir déterminé l'usage qu'on se propose d'en faire, l'imagination y ajoute ce qu'elle répand par-tout, un attrait de plus.

C'est donc uniquement sous le rapport de monnaie, que l'or & l'argent ont pu exciter davantage l'amour de la fortune, & toutes les passions qui tiennent à ce sentiment; mais que la quantité de ces métaux précieux eût été plus ou moins considérable; mais que les

divers biens eussent été représentés par un denier, par une once, ou par une livre d'or, qu'ils l'eussent été même par du cuivre, ou par tout autre métal, l'esprit d'intérêt eût été le même.

L'augmentation de l'or & de l'argent n'a point influé, non plus, sur les progrès du luxe : le même travail, la même industrie, les mêmes causes d'inégalités de fortune eussent subsisté, quelle qu'eût été la nature des signes d'échange, ou la quantité des monnoies. Cette dernière réflexion auroit besoin d'être développée davantage ; mais comme je me propose d'approfondir, dans le chapitre suivant, la question du luxe en général, je n'anticiperai point ici sur les considérations que ce sujet exige.

La plus grande contradiction qui semble exister, entre l'accroissement annuel du numéraire & la félicité publique, doit naître d'une observation qui se présente assez naturellement. L'introduction de l'or & de l'argent, est par-tout le prix d'une quantité quel-

conque de productions de la terre & de l'industrie ; & l'on est tenté de regretter cet échange des biens réels , contre une matiere grossiere qui , par elle-même , n'offre aucun plaisir , ni aucune jouissance. Un ami de la patrie doit cependant se calmer à cet égard , en observant que ces transactions sont absolument l'effet d'un libre arbitre : ainsi la société qui obtient pour solde de son commerce avec les étrangers , une somme quelconque de métaux précieux , n'est pas plus à plaindre que ce nombre de particuliers qui , de retour d'un marché public , où ils ont vendu beaucoup de marchandises , n'emploient qu'une partie du produit à des achats utiles ou agréables , & remportent le reste en argent. De même , dans le marché général de l'Europe & de l'univers , un pays , par une multitude de transactions dont le commerce est l'agent , tantôt échange une partie de ses productions contre d'autres , tantôt en réalise une quantité quelconque en argent ou en or ; & ce seroit entrer dans une question bien subtile , que de

---

vouloir comparer le degré de bonheur qui résulte de ces diverses opérations. Comment pourroit-on apprécier le sentiment que procure la possession d'une monnaie, qui donne le tems de choisir, qui tranquillise sur les événemens, & qui fait souvent jouir en imagination, de satisfactions plus grandes qu'on n'en éprouvera peut-être en réalisant ses projets ?

Enfin, lorsqu'on arrête son attention sur l'introduction annuelle du numéraire, dans un pays tel que la France, il faut encore observer que cette introduction est le prix d'un travail qui, sans le commerce étranger, n'eût peut-être point existé : cependant c'est uniquement par l'affluence des occupations offertes de toutes parts à la multitude, que les hommes dénués de propriété, peuvent, au milieu des caprices de la richesse, atteindre chaque jour à leur subsistance. Ainsi par une fiction, je me représente rassemblées toutes les familles dévouées aux travaux des manufactures, & je crois entendre le génie du com-

merce qui leur dit : « La France est couverte d'or & d'argent ; mais une partie de ces richesses est entre les mains de gens qui , pour vous en donner la plus légère portion , attendent que vous éveillez leurs goûts & leurs fantaisies : venez à moi , & j'adoucirai votre asservissement. Les différentes nations , d'un bout de la terre à l'autre , m'ont confié leurs besoins , & je leur ai fait connoître votre industrie ; travaillez , & j'irai leur porter le fruit de vos peines : je vous rapporterai en échange , cet or & cet argent qui vous sont nécessaires pour obtenir votre subsistance ; secondez-moi donc , & je rendrai votre sort moins dépendant des goûts & de la volonté des hommes riches qui vous environnent. »

Cette fiction est une image parfaite de la vérité ; & je donne ici une grande idée du commerce : car c'est le présenter dans sa beauté , que d'indiquer comment il vient au secours de la classe nombreuse de citoyens , dont les travaux ont besoin d'être continuellement secondés.



---

Je n'étendrai pas plus loin mes réflexions sur les diverses questions qui sont relatives aux monnoies : j'ai moins l'ambition d'instruire , que le desir d'offrir des secours à la méditation. Il n'est rien de plus profondément abstrait, que l'enchaînement des idées qui tiennent à certaines parties de l'économie politique; la métaphysique proprement dite , est un labyrinthe beaucoup moins difficile à parcourir , parce qu'on y arrive bientôt aux bords de l'infini , limites immuables où l'esprit de l'homme est contraint de s'arrêter : mais les rapports de l'économie politique présentent l'image d'un circuit immense , où toutes les routes sont tellement croisées , qu'à moins d'une attention persévérante, on ne sauroit distinguer celle qui conduit au but. Et quoique le tems & l'expérience aient réduit des vérités très-complicquées à des axiomes communs , il n'importe pas moins aux administrateurs , d'étudier ces vérités , & de se mettre en état de les adopter autrement

que par la foi : c'est alors seulement , que dans la conduite des affaires , on devient habile à discerner les modifications que les circonstances exigent : c'est alors qu'on peut saisir un point juste entre les principes qui semblent se combattre : enfin , c'est encore par une connoissance éclairée , qu'on ne se laisse point aller à des interprétations dangereuses , & qu'on n'abandonne jamais la vieille raison à l'orgueil ambitieux des nouveaux systêmes.





## C H A P I T R E X I.

*Considérations sur le luxe & sur ses progrès.*

ON s'égaré en vains discours & en raisonnemens vagues , lorsqu'on attribue uniquement les progrès du luxe au changement des mœurs , à la nature des Gouvernemens , & à l'acquisition des trésors du Nouveau-monde. On ne fait aussi qu'un premier pas vers la connoissance de la vérité , lorsqu'on dit en général , que le luxe est l'effet de l'inégalité des fortunes. Cette idée est juste ; mais comment cette inégalité s'est-elle accrue , & comment a-t-elle dû nécessairement s'accroître ? voilà la première considération importante qui doit fixer l'attention , quand on cherche à découvrir la source & l'origine des progrès du luxe.

Ces progrès n'eussent point existé , si chaque jour la disproportion entre les

propriétés , ne fût pas devenue plus considérable. Les erreurs de l'administration ont contribué, sans doute, à l'accroissement de l'inégalité des partages ; mais il faut en chercher la première cause, ainsi que la plus puissante, dans la nature même des choses.

Je vois une des classes de la société, dont la fortune doit toujours être à-peu-près la même ; j'en apperçois une autre dont la richesse augmente nécessairement : ainsi, le luxe qui naît d'un rapport & d'une comparaison, a dû suivre le cours de ces disproportions, & devenir plus apparent avec la succession des années.

La classe de la société, dont le sort se trouve comme fixé par l'effet des loix sociales, est composée de tous ceux qui, vivant du travail de leurs mains, reçoivent impérieusement la loi des propriétaires, & sont forcés de se contenter d'un salaire proportionné aux simples nécessités de la vie : leur concurrence & l'urgence de leurs besoins constituent leur état de dépendance ;

& ces circonstances ne peuvent point changer. Tous les tems , tous les pays , présentent le même spectacle , & il n'y a d'exception , il n'y a d'adoucissement , à cette espece d'esclavage , que dans le petit nombre d'Etats où la forme du Gouvernement laisse entre les mains du peuple quelque droit politique , dont la jouissance influe sur sa considération , & lui procure quelque moyen de résistance.

La classe de la société dont la richesse s'est accrue par le tems , est composée de tous les propriétaires ; & c'est en indiquant d'une manière distincte , les causes de cet accroissement , qu'on pourra donner une juste idée de la véritable source des progrès du luxe.

La richesse d'un pays , vue d'une manière générale , & abstraction faite de l'or & de l'argent dont nous parlerons ensuite , consiste dans l'étendue des revenus territoriaux ; & dans l'échange qu'on en fait contre les divers services & les différens ouvrages des

hommes. Ainsi la richesse a dû s'accroître à mesure que l'art de la culture s'est perfectionné ; & l'usage extérieur de cette richesse a dû pareillement se diversifier & s'étendre , à mesure qu'on a obtenu pour une même quantité de productions de la terre , un plus grand nombre d'objets de faste ou de commodités recherchées.

L'invention successive des instrumens qui ont simplifié tous les arts mécaniques , a donc augmenté les richesses & le lot fortuné des propriétaires ; une partie de ces instrumens , en diminuant les frais d'exploitation des fonds de terre , a rendu plus considérable le revenu dont les possesseurs de ces biens peuvent disposer ; & une autre partie des découvertes du génie a tellement facilité tous les travaux de l'industrie , que les hommes , au service des dispensateurs des subsistances , ont pu dans un espace de tems égal , & pour la même rétribution , fabriquer une plus grande quantité d'ouvrages de toute espece.

Supposons que dans le siècle dernier , il fallût cent mille ouvriers pour exécuter ce qui se fait aujourd'hui avec quatre-vingt mille ; les autres vingt mille se trouveroient dans la nécessité de s'adonner à des occupations différentes , pour obtenir des salaires ; & les nouveaux ouvrages de main-d'œuvre qui en résulteroient , accroîtroient les jouissances & le luxe des riches : car il ne faut point perdre de vue , que les rétributions assignées à tous les métiers qui n'exigent point un talent distingué , sont toujours proportionnées , au prix de la subsistance nécessaire à chaque ouvrier ; ainsi la rapidité de l'exécution , quand la science en est devenue commune , ne tourne point à l'avantage des hommes de travail , & il n'en résulte qu'une augmentation de moyens , pour satisfaire les goûts & les vanités de ceux qui disposent des productions de la terre.

C'est donc par une confusion d'idées qu'on fait honneur au luxe, de l'origine des arts :

arts: c'est plutôt à l'avancement de la science dans tous les genres, qu'il faut imputer l'accroissement du luxe. Il y a eu de tout tems des richesses surabondantes entre les mains d'une classe de la société ; mais lorsque l'industrie n'avoit fait encore que peu de progrès, les objets de simple commodité exigeoient un long travail, & les hommes qui devoient tout leur tems au service des propriétaires, ne pouvoient cependant cumuler entre leurs mains, qu'une quantité très-circonscrite d'ouvrages de main-d'œuvre : mais les moyens de luxe se sont accrus à mesure qu'on est parvenu à faire en un mois, ce qui exigeoit auparavant le travail d'une année.

Je vais maintenant indiquer une autre cause des progrès du luxe, & qui tient également au cours naturel des choses.

Entre les différens biens de la nature que l'industrie des hommes façonne & modifie, il en est un grand nombre, dont la durée excède de beaucoup le terme com



mun de la vie : chaque génération a hérité d'une partie des travaux de la génération qui l'a précédée , & il s'est accumulé successivement , dans tous les pays , une plus grande quantité de productions des arts ; & comme cette quantité est toujours répartie entre les mains des propriétaires , la disproportion entre leurs jouissances & celle de la classe nombreuse des citoyens , a dû nécessairement être plus considérable & plus remarquable.

Celui qui par droit de succession , devient possesseur d'une maison magnifique , enrichie de dorures, de glaces, de tableaux & de meubles précieux, n'a plus besoin de se procurer cette espèce de luxe : il destine son superflu à orner ses jardins , à agrandir ses parcs , à multiplier ses diamans & son argenterie : son fils, héritier de tous ces biens , dirige de quelque autre manière l'emploi de son revenu , & il cherche de nouveaux objets de faste & de supériorité. C'est ainsi que les richesses réelles se sont accu-

mulées , & c'est ainsi que les dons d'une génération viennent accroître le luxe de celle qui la suit.

Il eût fallu , pour arrêter ce progrès , ordonner aux dispensateurs des productions annuelles de la terre , de n'employer leur superflu qu'à des somptuosités dont la durée n'auroit jamais excédé le cours ordinaire de la vie ; mais une telle loi feroit absurde , & cette maniere de contenir l'augmentation du luxe , ressembleroit aux effets d'un déluge , ou d'un tremblement de terre.

Il est un obstacle moins terrible à l'accroissement excessif des progrès du luxe : c'est l'inconstance des goûts , & l'empire de la mode. Il y auroit un bien plus grand nombre d'ouvriers occupés à multiplier les objets de magnificence , si une partie considérable des hommes stipendiés par les riches , n'étoit pas sans cesse employée à changer aujourd'hui ce qu'on a fait hier. On est dans l'habitude de censurer gravement cet esprit de légéreté ; mais l'homme

d'état ne partagera point cette sévérité peu réfléchie. Il appercevra que le tems, accumulant sans cesse une multitude d'ouvrages d'industrie de tous les genres, si le desir de la variété n'engageoit point à les renouveler, les propriétaires des richesses feroient bientôt entraînés à disposer de leurs revenus d'une maniere absolument opposée au bien de la société : ils soudoyeroient alors un plus grand nombre de valets, préparés à la corruption des mœurs par l'oïveté : ils diminueroient la subsistance des hommes, pour entretenir un plus grand nombre de chevaux : une partie considérable de leurs domaines, seroit changée en des parcs ou des jardins stériles : ils ajouteroient quelque nouveau raffinement destructeur, aux recherches de la table ; & toutes les dépenses les plus contraires à la population & à la force publique, acquerroient un nouveau degré d'étendue : au lieu qu'entre tous les emplois de la fortune, dont la vanité des particuliers est l'unique objet, les plus raisonnables,

---

fans doute , font les dépenses qui fournissent de l'occupation à un plus grand nombre d'hommes , & qui entretiennent le goût paisible des arts , & le mouvement journalier d'une intelligente industrie.

Jusques ici je n'ai point encore examiné si , selon l'opinion commune , l'augmentation du numéraire & l'introduction des trésors du Nouveau-Monde , étoient une des principales causes de l'accroissement du luxe. Je ne le pense point : car l'accélération des travaux de l'industrie , qui a multiplié sur la terre les objets de faste & de somptuosité , le tems qui en a grossi l'accumulation , & les loix de la propriété , qui ont rassemblé ces biens dans une seule classe de la société ; toutes ces grandes sources du luxe eussent également existé , quelle qu'eût été la somme du numéraire : un palais auroit été représenté par cent mille francs , au lieu de l'être par un million ; mais ce palais n'eût pas moins été construit. On peut observer seulement que la découverte des tré-

fors de l'Amérique , ayant rendu l'or & l'argent plus communs en Europe , il s'est fabriqué une plus grande quantité d'ouvrages composés de ces métaux précieux : mais si les productions de ce genre avoient été plus rares , la quantité des autres objets de main-d'œuvre se feroit accrue en proportion ; puisque le tems , le travail & l'industrie de tous les hommes dénués de propriété, auroient toujours été consacrés aux vanités, à l'orgueil , & aux plaisirs de tous les dispendiateurs des salaires.

Enfin je dois ajouter que la multiplication des routes , la confection des ponts & des canaux , & les ouvrages d'art qui ont rendus les rivieres plus navigables , font autant de travaux qui ont contribué à l'accroissement du luxe ; puisque les facilités apportées à toutes les communications , ont concentré dans les villes une plus grande partie du revenu des propriétaires.

Il résulte cependant de ces diverses réflexions , que dans le cours naturel des cho-

ses , le luxe a dû s'étendre par-tout avec la succession des années ; & lorsque l'histoire présente quelques exceptions à cette vérité, il est rare que des circonstances singulieres n'en aient été la cause : c'est ainsi que les progrès du luxe ont pu être retardés , tantôt par ces loix républicaines qui ordonnoient un nouveau partage des terres , tantôt par ces vexations tyranniques qui obligoient à cacher sa fortune , ou à en diffimuler l'usage ; mais le luxe sur-tout , a été reculé , & par ces destructions qui ont accompagné les invasions des nations barbares, & par ces désastres de la nature qui ont reporté quelquefois les habitans d'un pays, au même point où ils étoient à une époque fort éloignée.

Cependant si le luxe a une marche inévitable que la science de l'administration ne sauroit arrêter , il a aussi des excès que les loix, la sagesse du Gouvernement, les mœurs & l'opinion publique , peuvent au moins tempérer.

En effet , quelle que soit la somme des biens divers qui s'accablent dans la société , ou par le tems , ou par la perfection de l'esprit d'industrie , ou par toutes les inventions qui facilitent les travaux de la main-d'œuvre ; si la disproportion entre les propriétés étoit moins considérable , le nombre des particuliers qui peuvent atteindre à de simples commodités s'accroîtroit , & le nombre de ceux qui se trouvent en état d'employer une grande partie de leurs revenus , dans des superfluités éclatantes , diminueroit en proportion. Sans doute , la plupart de ces inégalités ne peuvent être ni changées ni prévenues : l'ordre commun des héritages , la fortune du commerce , les relations d'intérêt que tous les hommes ont entr'eux , le mouvement continuel d'une grande société , les fautes des uns , l'intelligence des autres , toutes ces circonstances introduisent inévitablement de grandes disparités dans le partage des biens : & plus un pays est riche par sa nature , plus ces disparités peuvent

s'étendre & frapper les regards. Le Gouvernement ne sauroit intervenir habituellement, au milieu de cette immense circulation, sans risquer de produire de plus grands maux que ceux auxquels il voudroit remédier ; mais, au moins, il doit s'abstenir d'augmenter lui-même ces disproportions, par une administration inconfidérée : or, rien n'est plus contraire à l'égalité des parts, qu'un prélèvement d'argent fait sur la généralité d'un Royaume, au profit d'un petit nombre de personnes déjà favorisées par leur situation. Cependant, c'est précisément ce qu'exécute un mauvais gouvernement, lorsqu'une partie des impôts est consumée, ou par des dons excessifs, ou par des émolumens considérables attachés à des places inutiles, ou par la trop grande fortune qu'on laisse faire aux gens de finance. On peut encore observer, à cette occasion, que c'est du luxe, introduit par les largesses, ou par la nonchalance de l'administration, que le public est sur-tout blessé ; il supporte



avec patience , les avantages & la supériorité que les droits de la propriété distribuent ; mais ces fortunes composées des tributs de chaque citoyen , deviennent une source continuelle de réclamation & d'envie.

Le défaut d'ordre dans l'administration des finances , & la défiance qui en résulte , font encore une cause indirecte de l'accroissement des disproportions , dans la distribution des biens : car dans tous les besoins extraordinaires , le discrédit oblige de recourir à des emprunts à un très-haut intérêt ; & de cette manière , les revenus du Souverain , qui sont composés des contributions de tous les habitans du Royaume , se répartissent au profit de la classe circonscrite des capitalistes rentiers , qui sont presque tous réunis dans les grandes villes.

Ainsi l'accroissement de l'inégalité des fortunes & les progrès du luxe , font un reproche de plus à faire à l'administration publique , toutes les fois qu'elle s'écarte des principes d'ordre & de justice qui

doivent fervir de regle à fa conduite.

Que fi , au contraire , & par un fyftême foutenu d'économie , les chefs du Gouvernement viennent à bout de diminuer les impôts , en réduifant le prix de l'intérêt , & en reftraignant l'étendue des graces & des prodigalités , ils reftituent alors à la maffe générale , tout ce qu'ils fouftraient à l'envahiffement des particuliers ; & en diminuant de cette maniere l'inégalité des fortunes , ils s'oppofent felon leurs forces , & par des moyens juftes , à l'accélération des progrès du luxe.

On en rendra toujours l'effet extérieur un peu moins fenfible , toutes les fois qu'on s'efforcera de rapprocher d'un état plus aifé , cette claffe nombreufe d'hommes , que les loix fociales , & l'empire de la propriété réduifent à des jouiffances fi circonfcrites. Le vœu du bon Roi Henri eft malheureusement impoffible à fatisfaire ; mais , ainfi que j'ai déjà eu occafion de le dire , la nature des impôts , les principes de répartition , les formes de recouvrement , l'établiffement

des travaux publics qui soutiennent le prix des journées, la distribution des secours dans les saisons malheureuses, la surveillance sur l'abus de la liberté dans le commerce des grains, la destruction successive des corvées, les foins, en général, qu'on pourroit attendre de l'établissement d'une administration paternelle dans chaque province, & tant d'autres dispositions qui émanent de la puissance du Souverain, sont des moyens offerts au Gouvernement, pour diminuer un peu l'immense intervalle qui existe entre le sort d'une des classes de la société, & celui de toutes les autres.

Enfin il est encore une manière de tempérer les effets du luxe; c'est d'animer dans une nation l'esprit de bienfaisance; car toutes les dépenses qui tiennent à ce précieux sentiment, ont le double avantage, & d'adoucir le sort du pauvre, & de prendre sur la part que les riches peuvent appliquer à des objets de magnificence. Ainsi les citoyens, généreux avec discernement, ré-

---

parent dans la proportion de leurs facultés, les fautes des Gouvernemens inconfidérés : ceux-ci , par la trop grande étendue des impôts , enlèvent au peuple une petite part de son nécessaire , pour ajouter à l'aifance de ceux qui font déjà favorités par la fortune : le riche bienfaifant , au contraire , diminue l'inégalité des premières répartitions , en deftinant une partie de fon fuperflu au foulagement de la classe la plus indigente de la fociété. Mais demandera-t-on peut-être , quelle influence un Souverain peut-il avoir fur cet esprit de bienfaifance ? celle qui naîtra conftamment de fon approbation , de fes encouragemens & de l'afcendant d'un grand exemple. Un feigneur riche & vertueux fait le bonheur de fes vaffaux ; il emploie une partie de fa fortune à encourager des travaux utiles , & il fe fait un devoir de paffer quelque tems dans fes terres , pour y connoître l'infortune & pour la foulager : que cet homme eftimable , lorsqu'il vient à la Cour , y foit dif-

tingué de ceux dont la conduite est si différente. Que dans une classe plus éloignée des regards du trône, les ministres, au nom du Prince, donnent des marques de considération aux citoyens qui acquièrent des droits à l'estime publique; qu'enfin, les Etats, les administrations provinciales, excités par le Gouvernement, secondent ce mouvement salutaire, & l'esprit public changera. Que cherche-t-on dans les dépenses éclatantes, si ce n'est cette considération attachée à l'idée de la richesse? mais un mot, mais un regard du Prince, dans une monarchie, exaltent plus l'imagination que toutes les autres vanités. Enfin, près de tant de chimères, qu'on poursuit avec ardeur, les qualités morales aussi, peuvent devenir un objet d'émulation; & la révolution seroit facile, si ces qualités pouvoient servir, jusques dans la carrière de l'ambition.

J'ai vu manifestement, pendant le cours de mon administration, que les diverses dispositions bienfaisantes dont Sa Majesté étoit

occupée , avoient entraîné beaucoup d'actions généreuses de la part des particuliers : il n'est aucune nation plus susceptible de ce mouvement d'imitation que la nation Françoisè , & cette considération rend d'autant plus précieuses les vertus de son Souverain.

Enfin le Monarque en France , peut encore restreindre le luxe , en obligeant à la résidence , tous ceux qui exercent en province de grandes fonctions civiles , ecclésiastiques ou militaires. C'est dans les lieux où l'on est contenu par les devoirs d'un état ; c'est dans les villes d'une médiocre étendue , que la sagesse de la conduite est plus observée : les grands théâtres excitent les talens ; mais les petits sont plus favorables aux vertus morales. Ce n'est guères que dans la capitale . où l'on voit ce genre de luxe qui naît du relâchement absolu des principes ; l'éducation abrégée qu'on y reçoit ; l'indépendance que les grands seigneurs y acquièrent de trop bonne heure , en se

marient avant l'âge de raison ; le peu de tems qu'ils donnent à la connoissance de leurs affaires ; enfin l'espoir de réparer sa fortune , les uns par les graces du Souverain , les autres par des intérêts dans les affaires : toutes ces causes d'infouciance & de désordre , grossissent souvent les dépenses des particuliers , en proportion des sommes qu'ils trouvent à emprunter ; & le dérèglement des mœurs & de la conduite , introduit ainsi une sorte de luxe qu'on peut considérer comme étrangere à la disparité naturelle des richesses.

On opposeroit un obstacle à l'accroissement journalier de cet abus , en accélérant les effets de l'action civile envers les débiteurs qui manquent à leurs engagements : la concession trop facile des lettres de surséance , est sur-tout contraire au but moral qu'on doit se proposer ; puisque c'est un moyen de diminuer les dangers attachés au désordre : mais en se refusant généralement à cette faveur , il faudroit aussi s'occuper de la diminution  
des

des frais , auxquels toutes les grandes liquidations judiciaires sont assujetties.

Les loix qui , dans quelques pays , & dans certaines coutumes de France , assument tous les biens d'un pere aux aînés , & celles qui étendent trop loin les substitutions , sont favorables au luxe , puisque ces loix entretiennent l'inégalité des richesses.

La répartition d'une grande partie des impôts sur les objets de faste & de superfluité , est une disposition très-sage , puisque c'est un moyen propre à diminuer l'effet de la supériorité des fortunes. Quelques écrivains ont eu tort d'avancer qu'on n'avoit pas cette politique en France. Je ne déciderai point si les impôts sur le luxe doivent leur origine à de grandes vues d'administration ; mais on ne peut contester que cette sorte de ressource ne soit depuis long-tems employée : les valets sont taxés par la capitation ; les chevaux d'équipage , par des droits établis sur les denrées destinées à leur nourriture ; la table des riches , par des impôts



sur toutes les consommations recherchées; les ouvrages d'or & d'argent, par des droits de contrôle; diverses superfluités, telles que les cartes, le tabac, l'amidon, la poudre de chasse, & beaucoup d'autres objets semblables, supportent des impôts considérables; & le sucre & le café sont renchérissés par les mêmes moyens. Enfin, en n'oubliant rien pour étendre les revenus publics, la dépense des riches n'a point échappé à l'intelligence fiscale; mais les impôts sur le luxe ont un terme que les fermiers eux-mêmes conseillent pour leur propre intérêt, afin que l'activité de la contrebande puisse être dans une sorte de balance avec les précautions qu'on peut prendre contre elle. Cependant, lors même que cette considération n'existeroit point, il y auroit encore une mesure à observer dans l'étendue des impôts sur les objets de luxe: on manqueroit de politique si l'on portoit une atteinte trop sensible à l'usage des richesses, sur-tout dans les pays où une partie immense des fortunes est deve-

nue mobilière par l'accroissement de la dette publique ; circonstance qui permet à un plus grand nombre de particuliers de se transporter ailleurs , & de s'éloigner des lieux où les loix fiscales seroient trop sévères. Aussi c'est uniquement par des moyens doux , sages , & sur-tout praticables , que je propose aux Gouvernemens de tempérer les effets du luxe. Sans doute on peut aller plus loin dans les républiques ; & l'on a raison de le faire dans ces petites communautés politiques, où toute grande supériorité blesse, où la simplicité des mœurs affermit l'ordre social, où les magistrats, rapprochés communément des autres citoyens, auroient peine à conserver la considération qui leur est due, près du luxe éclatant de leurs égaux. En général, les Etats dont la force & l'étendue sont étroitement circonscrites, doivent être bien plus occupés des moyens propres à entretenir la tranquillité, la confiance & la subordination, que d'aucune de ces idées politiques, dont la fin princi-

---

pale est l'accroissement des richesses. Mais les réformes, les censures, les réglemens somptuaires, ne sont pas applicables aux grandes monarchies : ces austérités sociales ne pourroient y être maintenues sans des inquisitions infiniment plus dangereuses que les abus auxquels on voudroit s'opposer. Un pays, sur-tout comme la France, où le crédit est si nécessaire, l'esprit de thésaurisation si nuisible ; un pays qui, pour sa force extérieure, a besoin d'entretenir & d'augmenter ses richesses ; un pays enfin qui tire, par son commerce, de si grands avantages du luxe général de l'Europe ; un tel pays ne pourroit, avec politique, adopter des loix somptuaires. Il faut nécessairement, dans les grands Etats, abandonner un peu les hommes au cours naturel des choses ; la perfection est malheureusement une idée chimérique, & ceux qui gouvernent, comme ceux qui sont gouvernés, ne sauroient y atteindre : d'ailleurs, il est raisonnable de ne voir dans le luxe, que les inconvéniens

dont il est véritablement la cause; & les administrateurs ne doivent pas régler leurs opinions d'après les déclamations exagérées auxquelles on se livre quelquefois sur cette matière; on y présente le luxe comme la source de la pauvreté, & cette idée n'est pas juste; la pauvreté est l'effet de l'inégale distribution des biens & de l'insuffisance des ressources, auxquelles les hommes sans propriété peuvent aspirer; mais le luxe est pareillement la conséquence de ces disparités de fortune: ainsi le luxe & la pauvreté se trouvent souvent ensemble, non comme l'effet l'un de l'autre, mais comme le résultat commun de l'inégalité des partages. En étendant trop loin le rigorisme politique; on s'inquiéteroit inutilement d'une quantité de résultats inséparables du mouvement de la société; & l'on arriveroit peut-être jusqu'à regretter l'invention de la charrue qui, en accélérant les travaux des campagnes, a rendu la part des propriétaires beaucoup plus considérable. Mais les arts, les sciences

& les lettres, ces compagnes de la fortune, ont consolé la terre de l'atteinte qui a été portée à la simplicité des mœurs, par l'accroissement des richesses : ces différens efforts de l'esprit ont fait connoître à l'homme ses forces, ont agrandi l'opinion qu'il en avoit conçu lui-même ; & lorsque l'amour de la guerre, & le despotisme qui marche à sa suite, tendent insensiblement à le rendre esclave, c'est par les lumières qu'il se défend, au moins, de l'affervissement de sa pensée.

Enfin, & ceci est une réflexion que je communique aux âmes trop sensibles, ce contraste entre le luxe des uns & la modique fortune des autres, ne représente point les proportions du bonheur. Hélas ! qui le croiroit ? ce sont ceux que les loix de la propriété réduisent, en tout tems, au simple nécessaire, qui supportent avec plus de tranquillité le spectacle du faste & de la richesse : cette pompe est à une si grande distance de leurs idées d'habitude, qu'ils s'accoutument

à la contempler comme l'attribut de quelques êtres d'une nature différente de la leur : & tandis qu'ils regagnent lentement leurs chaumieres, chargés d'un fardeau qu'ils supportent avec peine , ils voient passer près d'eux ces courriers pleins d'ardeur , qui traînent rapidement le char magnifique du riche ou du grand seigneur , comme ils voient errer au-dessus de leurs têtes les astres étincelans dont ils peuvent distinguer les mouvemens. C'est plutôt lorsqu'on est instruit par une sorte d'aisance , c'est lorsqu'on jouit déjà des commodités de la vie , qu'on devient jaloux du luxe des autres ; c'est qu'alors la vanité s'éveille , & que cette passion est une source d'envie ; il faut , pour s'en défendre , éviter avec soin de s'écarter de l'état où la fortune vous a placé ; il faut se tenir éloigné d'un spectacle qu'on a la foiblesse de ne pouvoir supporter. Ah ! qu'ils sont peu raisonnables ceux qui se laissent aller à ces sortes d'angoisses ! Qu'ils apprennent donc que cet éclat qui les blesse

---

est bien loin d'être le bonheur ; qu'ils s'en fient à l'imagination inquiète de ceux qui étalent tant de richesses : habitués bientôt à ces vaines jouissances , ils en voudroient d'autres pour s'en dégoûter encore ; & tandis qu'ils excitent l'envie , ils sont en proie à l'ennui qui accompagne la mollesse & l'oïfiveté. Il faut sans doute , à tous les hommes , un peu d'ambition , parce qu'il leur faut à tous un peu d'espérance ; mais cette convoitise continuelle , mais ces idées chimeriques sur la douceur des vanités auxquelles on ne peut atteindre , sont la plus malheureuse des folies. Je ne fais si c'est par l'effet d'une méditation éclairée , je ne fais si c'est parce que tout ramene , dans l'univers , à l'idée d'une grande unité de plan ; mais je suis disposé à croire , & sur-tout j'aime à me le persuader , qu'il y a , dans le sort des humains , moins d'inégalités qu'on ne pense , & l'on ne doit point décourager les Souverains en leur présentant une tâche au-dessus de leur puissance : ce n'est ni

l'ordre de la nature , ni celui des sociétés qu'ils ont à bouleverser ; il leur suffit de modifier les institutions contraires au bien public , de tempérer les excès , d'arrêter les abus ; il leur suffit d'avancer la prospérité générale , selon l'étendue de leurs forces , & d'ajouter au bonheur de ceux qu'ils gouvernent , comme chaque homme en particulier peut ajouter au sien propre ; ainsi , ils ne doivent être ni indifférens sur le luxe & sur ses excès , ni ambitieux de l'anéantir entièrement ; & peut-être que dans toutes les branches de l'administration , le bien qu'on peut faire , celui qu'on doit se proposer , dépendent constamment , & d'une juste mesure dans ses desfeins , & d'une connoissance exacte des limites de toutes les vérités.







## C H A P I T R E X I I .

*Sur les fortunes de finance.*

C E sujet se présente naturellement à la suite des considérations sur le luxe ; & quoique dans le cours de cet ouvrage , j'aie indiqué déjà un petit nombre d'idées premières sur la question que je vais traiter , je crois devoir les rassembler ici , en y joignant quelques réflexions nouvelles.

On donne le nom de financiers, en France, aux différentes personnes qui sont chargées du recouvrement des revenus publics , soit comme receveurs , soit comme fermiers , soit comme régisseurs ; & l'on comprend encore sous la même dénomination, les trésoriers qui payent les dépenses de l'Etat , les banquiers de la Cour qui remplissent le service des affaires étrangères , & les diverses personnes qui , moyennant un droit de commission , font des avances sur la rentrée plus ou moins éloignée des impositions.

L'on a vu dans le cours de mon ministère , que j'avois mis une grande suite à restreindre , & le nombre & les profits de ces divers agents ; & malgré toutes les réclamations que j'ai essuyées , je dois avouer qu'il n'a pas tenu à moi d'être bien plus coupable encore ; mais il étoit impossible , au milieu de la guerre , d'atteindre à la plus parfaite simplicité dans toutes les parties ; parce que les besoins extraordinaires , consumant les ressources du crédit , on ne pouvoit se servir de ces mêmes ressources pour rembourser la plus grande partie des fonds dûs aux compagnies de finance ; & cependant , c'est la seule manière d'être absolument libre dans le choix des dispositions les plus favorables à l'intérêt public. Sans doute il est peu de difficultés de ce genre , que l'autorité ne puisse franchir ; mais on ne doit jamais faire usage de cette autorité pour des injustices , & l'on se formeroit une fausse idée du bien de l'Etat , si l'on imaginoit qu'en se proposant un but

salutaire , tous les moyens d'y parvenir devinssent excusables : le premier bien social, c'est que les droits de propriété soient respectés ; les abus , les gains inutiles , sont une invasion sans doute , qu'il faut repousser ; mais on doit le faire d'une manière légitime ; & il vaut mieux aller plus lentement à la perfection , que d'ébranler les principes de fidélité , qui sont la sauve-garde de tous les citoyens.

Il suffisoit , au reste , que tout fût préparé pour achever , à la paix , ce qui pouvoit manquer encore à l'ouvrage que j'avois fort avancé. Je n'ai donc pu voir qu'avec une véritable peine , l'ancien système financier commencer à se relever ; & je veux déposer encore ici , à quel point je crois ce système impolitique & pernicieux.

Tantôt , c'est sous le prétexte de rendre la comptabilité plus facile , qu'on augmente le nombre des agents destinés à recevoir les revenus , ou à payer les dépenses ; & tantôt , c'est uniquement dans la vue d'obtenir , par

leur médiation , de nouveaux moyens de crédit. Le premier de ces motifs est absolument frivole : la comptabilité est aussi distincte par la séparation des objets , que par la multiplication des personnes. Le second prétexte est mis en avant avec plus d'assurance ; & tous ceux qui veulent multiplier & enrichir les financiers , ne manquent pas de les présenter comme les intermédiaires indispensables du crédit public : comme si ce crédit n'avoit pas une force qui lui fût propre , & comme s'il avoit besoin de l'appui d'une diversité d'agents , qui n'ont part eux-mêmes à la confiance publique , qu'en raison de leur place & des connexions qu'on leur connoît avec le Gouvernement. J'ai trouvé toutes ces idées établies , en entrant dans l'administration ; & je crois avoir montré , par une conduite absolument opposée , combien une pareille doctrine étoit illusoire. J'ai multiplié les réformes dans la finance ; & cependant le crédit , de quelque manière qu'on y ait eu recours , s'est accru successi-

vement; preuve certaine que ce crédit peut être uniquement fondé sur sa base naturelle, qui est l'état des affaires, la connoissance qu'on en donne, & la conduite soutenue d'une administration circonspecte. Il est heureux d'avoir un exemple à présenter au soutien des bons principes; car c'est en les dénonçant comme abstraits & spéculatifs, & en y opposant, avec dédain, des préceptes tirés d'une simple routine, que les ennemis des vérités utiles ont eu souvent de grands avantages.

On a dit quelquefois d'un ministre: les banquiers & les financiers l'aiment, il en tirera de grands secours: quelle chimere! croira-t-on facilement que ce soit un goût, un penchant, un je ne fais quoi, qui détermine leur confiance; un vrai sentiment d'estime, mêlé même à quelques mécontentemens personnels, voilà ce qui vaut mieux de la part de tous les prêteurs. Je fais bien, que moins les financiers auront de fortune, & moins ils auront de capitaux à placer;

mais si les profits qu'on fait avec le Roi , sont l'origine de cette fortune , est - ce à l'étendue de pareils secours qu'il faut aspirer ? non sans doute ; & quand je vois le Gouvernement enrichir & multiplier les financiers , dans l'espoir de se servir de leur argent & de leur crédit , je me rappelle le trait de ce marchand de Bagdad , qui ayant fait présent à ses esclaves de turbans parés d'or , & de robes magnifiques , fut tellement saisi de respect , lorsqu'il les en vit revêtus , que par un mouvement involontaire , il se prosterna devant eux & implora leur protection.

Ce qui souvent induit en erreur l'administration des finances , c'est qu'il n'est point de particuliers ni de compagnies , qui , en se proposant comme nouveaux receveurs , fermiers ou trésoriers , n'aient l'art de proposer une avance , ou de s'offrir pour emprunter quelques millions au nom du Gouvernement. Mais alors l'administration , en la supposant étrangère à tout esprit de faveur

ou de protection, doit examiner si ces prétendus secours ne prendront pas la place des fonds qu'on lui prête déjà d'une autre manière. Cette considération échappe sans cesse aux ministres des finances ; & cependant le raisonnement & l'expérience m'ont prouvé, de la manière la plus distincte, que la plupart des propositions de ce genre étoient un véritable leurre ; mais quand on n'est point averti, il est pardonnable de s'y laisser prendre ; car l'observation que je viens d'indiquer, quoique très-simple quand elle est faite, ne se présente point naturellement à l'esprit. Il faut d'ailleurs qu'un Gouvernement sage s'applique en tout tems, à lier le crédit dont il veut faire usage, non point à la signature des personnes qu'il a choisies pour intermédiaires, mais à la chose publique en général. L'administration donne même à penser qu'elle ne compte plus également sur la confiance, lorsqu'elle paroît attendre bien moins de cette précieuse disposition des esprits, que du crédit des agents dont

dont elle se fert. Ceux-ci, néanmoins, n'en peuvent avoir un considérable, que par une illusion : car si le Gouvernement n'étoit pas exact envers eux, ils ne le feroient point non plus dans les engagements qu'ils prennent personnellement ; cependant, & les banquiers de la Cour, & les trésoriers, & les fermiers, & les receveurs généraux, s'efforcent à faire envisager leurs emprunts comme un crédit qui leur est propre, tandis que tous ces moyens ne sont véritablement qu'autant de modifications diverses du crédit public, & c'est en contenant les financiers dans cette juste idée, qu'ils ne sont jamais dans le cas de dicter des loix, & d'exiger des sacrifices déraisonnables. Le crédit est un des plus beaux attributs d'un Gouvernement, quand cette confiance est dûe à sa conduite & à sa bonne foi ; & c'est dégrader une noble idée, que de remettre la force d'un empire dans les mains de quelques particuliers enrichis de ses négligences. C'est ainsi qu'on rend petit ce qui est grand, & composé ce



qui doit être simple ; c'est ainsi qu'on substitue des combinaisons d'un jour , à ces principes qui appartiennent à tous les tems.

Cependant, tel a été souvent le joug imposé par les agents des emprunts du Gouvernement, qu'on les a vu refuser tout-à-coup leur assistance , au milieu d'une circulation rapide dont ils dirigeoient le mouvement ; & quelquefois encore, dictant impérieusement des loix , on les a vu demander l'éloignement d'un ministre , pour prix de la continuation de leurs services. Sans doute , ils mettoient en avant l'opinion publique ; mais en combien d'occasions , se mêlant à quelque intrigue, n'ont-ils pas été les faux interprètes de cette opinion ? Les banquiers de la Cour sont pour les ministres des finances inattentifs & sans prévoyance , ce qu'étoient les prétoriens pour les Césars renfermés mollement dans le fond de leurs palais : ils les servoient quelque tems, & les détrônoient ensuite. Quel renversement de tout ordre , que de laisser prendre

à des particuliers une si grande puissance!

Je voudrois encore mettre les ministres en défense contre ces calculs , à l'aide desquels on fait voir de l'économie dans la multiplication des agents du fisc : ce sont des tours de force : mais ces secrets aussi , l'on ne les divulgue point. Il n'est pas toujours aisé , j'en conviens , de suivre , en ses replis , l'arithmétique financière ; & comme les chiffres paroissent , je ne fais comment , des especes de figures magiques à ceux qui ne s'y sont pas familiarisés de bonne heure , je conseillerois aux administrateurs des finances , de mettre leur principale force dans le raisonnement : alors quand on voudra leur prouver , je suppose , que vingt receveurs coûteront moins que dix , ils diront à ces patrons de la finance : Puisque vous avez l'art d'aller à l'économie en multipliant ainsi les agents , que ne ferez - vous pas , si vous appliquez tant de talens à diminuer simplement la dépense du petit nombre ? On ne sauroit trop que répondre à cette

observation; & c'est ainsi que le bon sens tient souvent lieu de science.

Cependant les vues générales de morale & d'administration, instruiraient bien davantage encore, si on les appliquoit aux rapports que ce même sujet présente. Et d'abord, c'est sûrement un mal politique, que d'attirer inutilement un grand nombre de citoyens vers une profession stérile, & singulière encore en ceci, qu'elle est presque la seule où les progrès de la fortune se trouvent indépendans du soin que l'on prend de l'opinion publique: en effet, si l'on parcourt toutes les classes de citoyens, depuis le guerrier & le magistrat, jusques aux plus petits fabricans ou aux simples ouvriers, on verra que cette opinion sert d'encouragement aux talens, & devient la source de ses récompenses; & dès-lors, au grand avantage de l'ordre social, l'amour & l'ambition de la réputation s'unissent à l'intérêt personnel & guident ses démarches: mais dans l'exercice des fonctions attachées

aux agents du fisc, le mérite est obscur, & l'honneur qui résulte de l'habileté, devient, pour ainsi dire, une gloire de confrairie, & qui ne passe guères l'enceinte des assemblées d'associés. Je ne veux point dire que l'honnêteté ne soit infiniment nécessaire, infiniment précieuse dans les hommes qui se destinent à de pareilles occupations : je fais remarquer seulement que cette honnêteté n'est pas comme dans les autres professions, signalée en quelque manière, par l'opinion publique; en sorte que les combinaisons de l'intérêt personnel n'en font pas l'appui journalier.

On peut encore envisager, comme un inconvénient moral, l'ascendant que prennent les financiers dans les affaires, à mesure qu'ils s'enrichissent ou se multiplient. Ils ne doivent pas aimer ce qui tend à simplifier l'organisation des impôts, puisque c'est par la multiplicité des refforts, que leur science paroît grande; ils ne doivent pas même avoir des dispositions à féconder

le chef des finances , dans aucun plan vaste ni général ; il leur est aisé d'appercevoir que plus le ministre considérera son administration partiellement , & plus ils acquerront de puissance ; puisque ce sont les besoins pressés ou imprévus qui rendent leurs secours nécessaires. Il arrive encore , qu'au moment où la mal-adresse & l'imprévoyance de l'administration la forcent de recourir à de pareils moyens , elle exagere elle-même les services des financiers , afin de persuader que c'est à de grands avantages qu'elle a fait le sacrifice des principes auxquels la nation paroît attachée : aussi , comme on voit les plantes inutiles ou dangereuses ne croître jamais avec tant de vigueur que dans les climats mal-sains , ou pendant le cours des saisons intempérées ; c'est au milieu de la guerre , ou parmi les désordres de l'Etat , que l'empire des hommes de finance s'étend & se fortifie.

Enfin , comme ami de la douceur dans l'exercice de l'autorité , moyen toujours suf-

fiſant lorsqu'on gouverne avec ſageſſe , je reproche à l'eſprit de la finance , de s'allier trop aiſément aux idées de deſpotiſme & de ſévérité ; c'eſt que le deſir de recouvrer les impôts , ſans aucun obſtacle , ſ'accommode quelquefois de la crainte & de la terreur qu'on inſpire aux contribuables.

Ici cependant , je me ſens preſſé de déclarer , que dans ces réflexions générales , les perſonnes ont été loin de ma penſée ; j'ajouterai même qu'aujourd'hui , ce ſont les qualités des principaux membres de la finance , qui temperent les inconvéniens attachés au nouveau culte que j'ai vu rendre à leur état ; & j'en connois parmi eux , qui ſont tellement diſtingués , & par leurs ſentimens , & par leur caractère , que peut-être ils ſigneroient eux-mêmes tout ce que je viens de dire. Chaque homme , dans toutes les profeſſions , eſt ſéparément ce qu'une heureuſe nature ou l'éducation en ont fait ; mais dans les matieres d'adminiſtration , c'eſt toujours à l'eſprit de corps qu'il faut

arrêter son attention ; & cet esprit n'est point un composé des qualités diverses de toutes les personnes attachées à un même état ; c'est un résultat de l'intérêt commun qui les réunit. Ainsi, quel que fût le mérite personnel des principaux financiers, l'accroissement de leur nombre & de leur consistance ne seroit pas moins contraire à l'esprit d'administration , qui doit vouloir constamment la simplicité dans les moyens, l'étendue dans les plans , l'économie dans les dépenses, l'indépendance des ressources, & par-dessus tout, le bonheur & l'avantage des peuples.



---

 CHAPITRE XIII.

*Réflexions sur les sollicitations des Grands.*

LE moment, peut-être, où un ministre des finances a le plus de besoin de rassembler ses forces, c'est lorsqu'il doit résister, avec convenance, aux sollicitations des personnes qui tiennent le premier rang dans l'Etat, ou par leur naissance, ou par leurs emplois. Elles apperçoivent rapidement quel est le caractère du chef des finances; elles voient bien vite s'il veut mettre sa force dans sa conduite, ou s'il cherche à s'étayer du crédit & de la faveur; elles ne tardent pas à distinguer, si c'est aux principes ou aux personnes, qu'il a dessein de céder; & selon qu'il se montre empressé ou circonspect, complaisant ou sévère; selon qu'il est vain dans ses manières, ou noble dans ses sentimens; enfin, selon qu'il est debout ou prosterné devant les airs de grandeur, les courtisans s'approchent de lui, l'aiment & le méprisent;



ou bien ils s'en éloignent, le haïssent & l'estiment : c'est à un ministre à choisir entre ces deux parts ; & s'il a l'ame élevée & l'amour de ses devoirs, il ne sera pas lent à se déterminer.

Ah ! que je voudrois cependant faire ici quelques exceptions ! que je voudrois pouvoir vous nommer, vous, qui honorez la Cour par vos vertus ! vous dont l'ame assortie à votre haute naissance, vous rend les défenseurs & les amis de ceux que vous estimez, & qui noblement épris du bien public, vous ralliez près de ceux qui le cherchent ! Reconnoissez-vous, du moins, à ces traits, & au sentiment profond qui seul a tracé ces lignes.

Il ne suffit pas encore à un ministre des finances, de préférer ses devoirs aux combinaisons de sa politique ; il faut qu'il honore ses principes, en les professant ouvertement ; il faut qu'il renonce à tous ces petits traités de l'homme public avec l'homme particulier, & qui, presque toujours, avilissent l'un sans servir l'autre. Il est, sur-tout, une sorte de

foiblesse mensongere, dont on n'a vu que trop d'exemples; c'est de promettre aux sollicitateurs puissans, qu'on appuyera leurs demandes auprès du Roi, d'être résolu cependant à ne point le faire, & de chercher uniquement par cette dissimulation, à rejeter le refus sur la seule volonté du Monarque. Le ministre veut, de cette maniere, se mettre à l'abri des reproches qu'il n'a pas le courage de supporter; mais rarement encore, avec cette politique, atteint-il au but qu'il s'est proposé. C'est plutôt en inspirant une parfaite estime, qu'on peut obtenir des autres un sentiment qui dédommage de l'irritation qu'on excite dans toutes les occasions où l'on est forcé de contrarier les intérêts particuliers. Et comme ceux qui essuyent des refus sont plus aisément écoutés, lorsqu'ils peuvent diriger leurs plaintes contre le caractère du ministre en général, ils ne manquent jamais de saisir dans les formes ou dans les circonstances, tout ce qui peut intéresser les indifférens; & rien n'est plus propre à soulever tous les gens

honnêtes, que les apparences de fauffeté & d'hypocrisie.

Enfin, je dois le dire, puisque j'ai entrepris une tâche assez grande pour élever mon courage, & pour ne point sacrifier des vérités utiles & raisonnables à des calculs qui me seroient personnels; il faut que le sentiment de ses devoirs donne au ministre des finances, la force de résister, s'il est nécessaire, à l'ascendant même des Princes du sang royal; il faut que ses yeux puissent soutenir tant de rayons; & qu'appelé par ces Princes, il ose défendre près d'eux avec une fermeté respectueuse, tout ce qu'il croit juste & raisonnable.

Dans les mémoires que je faisois pour rendre compte au Roi de ses affaires, je retrouve deux paragraphes qui me paroissent rendre, en partie, ma pensée sur ce sujet; & malgré la négligence, inséparable d'ouvrages aussi multipliés & composés rapidement au milieu du torrent des affaires, je trouve de la convenance, dans cette occasion, à transcrire

littéralement les paroles adressées au Roi même.

Je vois d'abord celles-cidansunmémoire sur quelques opérations d'ordre & d'économie.

» J'ai fait aussi rentrer au trésor royal ,  
» une infinité d'objets arriérés & presque  
» oubliés. Enfin, toutes les personnes qui tra-  
» vaillent sous moi, sont tellement remplies  
» aujourd'hui de cet esprit, que c'est à qui  
» découvrira quelque oubli ou quelque dé-  
» sordre, pour me les dénoncer & y remé-  
» dier. D'ailleurs, on ne connoît plus dans le  
» département des finances, ni exception, ni  
» grace, ni faveur; tous moyens, avec les-  
» quels un ministre des finances peut cha-  
» que jour se faire remercier aux dépens des  
» intérêts de votre Majesté. Les grands, &  
» même, s'il m'est permis de le dire, les Princes  
» du sang de Votre Majesté n'ont plus l'es-  
» pérance d'obtenir par ascendant, & par  
» l'éclat de leur rang & de leur naissance,  
» toutes ces graces dont les ministres de Votre  
» Majesté leur ont toujours beaucoup trop  
» facilité le chemin; & à ce sujet, je ne fau-

» rois assez représenter à Votre Majesté, que  
» c'est la partie sur laquelle les rapports de  
» ses ministres & de ses contrôleurs généraux  
» devront toujours lui être le plus suspects ,  
» & exiger davantage sa surveillance. Il faut,  
» dans un homme privé, une idée bien fiere  
» de ses devoirs, pour résister à la recomman-  
» dation , & à la sollicitation même d'un  
» Prince du sang de France. La tête d'un pau-  
» vre petit particulier tourne à cet aspect; &  
» comme Votre Majesté ne peut pas tenir  
» compte de tous les refus , & de toutes les  
» résistances qu'Elle ignore souvent, il est rare  
» que l'on veuille sacrifier au seul sentiment  
» intérieur de ses obligations, la bienveillance  
» des Princes qui approchent le plus près de  
» la personne de Votre Majesté : trop sou-  
» vent alors , on prend le parti de faire  
» envisager à son maître, comme une chose  
» juste, des demandes qu'on réprouve au  
» fond de son cœur; & c'est ainsi que le  
» courtisan politique a l'art de se cacher  
» sous un masque honorable.»

Et dans un autre mémoire, où je combat-

tois une demande que faisoient les Princes, relativement à la nomination des receveurs généraux dans leur appanage; la discussion de cette question me conduisit à une réflexion générale que je rendis de cette manière.

« Sans examiner les motifs pour lesquels  
» on a obtenu sous un ministère, ce qu'on  
» n'avoit pas eu sous un autre, j'observerai,  
» en général, que beaucoup de loix ou d'ar-  
» rêts du Conseil, demandés par les conseils  
» des Princes, & cités ensuite en exemple,  
» n'attestent pas toujours des droits appro-  
» fondis & discutés : j'en appellerois sans  
» crainte, à cet égard, au témoignage des per-  
» sonnes qui ont négocié de la part des Prin-  
» ces avec les ministres, & qui savent à mer-  
» veille comment on prend son tems, on  
» attaque, & l'on réussit. C'est là une vérité  
» sur laquelle je ne saurois trop fixer l'atten-  
» tion de Votre Majesté, parce que les con-  
» séquences en ont toujours été grandes, &  
» pourront l'être encore davantage à l'avenir.  
» Un ministre des finances, ou tout autre, ne  
» résiste guère à l'ascendant des Princes du

» sang royal qui s'adressent à lui personnelle-  
 » ment. La crainte, l'ambition, tout porte à  
 » leur complaire. On éprouve bien vîte qu'ils  
 » apperçoivent & qu'ils sentent tous les dé-  
 » tails de finance qui les concernent, tandis  
 » que le mérite qu'on pourroit acquérir aux  
 » yeux de son maître, par la défense conti-  
 » nue de ses droits, se perd dans l'immen-  
 » sité des objets qui l'intéressent, & qu'il est  
 » d'ailleurs si facile de diffimuler les sacrifices  
 » qu'on lui fait faire, ou d'en colorer les mo-  
 » tifs. C'est par l'effet, cependant, de ces  
 » considérations morales, que les appanages  
 » se sont accrus & s'accroîtront encore; &  
 » les réflexions que fait, à cet égard, un in-  
 » dividu foible & passager comme moi, ne  
 » l'empêcheront pas; mais je dois à Votre  
 » Majesté, le tribut de la vérité sur tous  
 » les objets où Elle me permet de la lui dire.»

Je n'étendrai pas plus loin ces réflexions; je sens même que dans un sujet si délicat, j'ai besoin d'avoir été écouté du Roi même avec bonté, pour être sûr de ne rien dire qui puisse être mal interprété. CHAPITRE



## C H A P I T R E X I V.

*Sur les charges qui donnent la noblesse.*

**I**L ne m'avoit point paru indifférent de connoître quelle est la quantité de charges, en France, qui procurent la noblesse héréditaire, soit dès l'instans qu'on en est revêtu, soit à la seconde ou à la troisième génération; soit au bout d'un certain nombre d'années de possession. Le nombre passe quatre mille; & je crois à-peu-près juste, l'énumération succincte que je vais en donner.

80 charges de maître des requêtes.

1000 charges environ, dans les Parlemens, en retranchant celles qui sont possédées par les conseillers-clerks.

900 charges environ, dans les Chambres des comptes, & les Cours des aides.

70 dans le grand Conseil.

30 dans la Cour des monnoies.

20 au Conseil provincial d'Artois.

80 au Châtelet de Paris.



740 dans les bureaux des finances.

50 charges de grands baillifs, sénéchaux, gouverneurs & lieutenans généraux d'épée.

900 charges de secrétaires du Roi.

Enfin on peut fixer à 200, environ, les offices en commission au parlement de Nanci, & au Conseil souverain d'Alsace, plusieurs charges tenant en second ordre au Conseil & à la chancellerie, celles aux tribunaux de la table de marbre, & quelques autres encore.

Il faut observer cependant, qu'entre ces différentes charges, il en est un grand nombre qui, par le fait, ne deviennent pas une source de nouveaux nobles: car depuis que le Royaume en est rempli, plusieurs Cours souveraines n'admettent que difficilement dans leurs compagnies, les familles bourgeoises qui n'ont pas encore acquis cette petite illustration.

En général ce sont aujourd'hui les charges les moins honorifiques & les moins utiles, qui multiplient davantage les anno-

bliffemens , parce qu'aussi-tôt qu'on les a possédées le tems nécessaire pour transmettre à ses enfans les droits qui y sont attachés , on cherche communément à s'en défaire.

Parmi les offices de ce genre, on remarque sur-tout ceux des secrétaires du Roi , & quelques autres dépendans également de la chancellerie; & quoique leurs fonctions réunies n'exigent qu'un travail médiocre , le nombre des charges néanmoins s'éleve maintenant à près de mille. Ce sont les besoins d'argent, qui dans des tems de détresse , ont donné lieu à la création de beaucoup d'offices inutiles; les promesses n'étoient plus estimées , les hauts intérêts ne séduisoient plus , on chercha des ressources par la vente des privilèges ; & pour colorer cette concession, on imagina des fonctions, qu'on feignit d'envisager comme nécessaires, & l'on y attacha la plus précieuse des prérogatives dans un Etat monarchique.

La politique & la saine raison s'élevent

également contre de pareilles institutions ; une source perpétuelle de nouveaux nobles dénature l'idée qu'on doit se faire de ces distinctions ; & l'accroissement du nombre des personnes qui jouissent d'exemptions dans le paiement des impôts , devient un véritable préjudice pour le reste de la nation.

Ces considérations sont trop sensibles , pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longtemps ; mais il en est une moins apperçue , & qui me paroît digne d'une grande attention.

Cette multitude de charges qui donnent la noblesse , & qu'on peut acquérir à prix d'argent , entretiennent un esprit de vanité , qui engage à renoncer aux établissemens de commerce ou de manufacture , au moment où par l'accroissement de sa fortune , on pourroit y donner la plus grande étendue ; époque précieuse où l'on est plus que jamais en situation de lier ses travaux & son industrie à l'avancement de la prospérité de l'Etat : c'est alors , en effet , que les négo-

cians peuvent se contenter d'un moindre intérêt de leurs capitaux ; c'est alors qu'ils peuvent faciliter le commerce d'exportation par des avances ; c'est alors qu'ils peuvent hasarder davantage , & ouvrir par des entreprises nouvelles , des routes encore inconnues. Je crois donc que toutes les dispositions publiques qui augmentent ou favorisent les vanités étrangères à l'état dans lequel les divers citoyens se trouvent placés, sont contraires à une saine politique. Je n'hésite point à dire que ces dispositions arrêtent, en France, le développement entier des forces & du génie du commerce ; & que c'est là une des causes principales de la supériorité que conservent dans plusieurs branches d'affaires, les nations où les distinctions d'état sont moins sensibles, & où toutes les prétentions qui en résultent , ne sont pas un objet continuel d'occupation.

Ces diverses réflexions semblent indiquer qu'une des meilleurs destinations du crédit en tems de paix , seroit d'emprunter les ca-

pitaux nécessaires pour rembourser successivement toutes les charges inutiles qui transmettent la noblesse héréditaire ; mais les longs abus dans l'ordre moral , comme les longues maladies dans l'ordre physique, permettent rarement d'employer des remèdes trop actifs , sans s'exposer à quelque inconvénient. Rien ne semble moins raisonnable que de faire des distinctions & des privilèges , un objet de trafic ; mais lorsqu'il y a un si grand nombre de citoyens annihilés par des charges , qu'eux ou leurs pères ont achetées , ce n'est pas une disposition si simple, que de priver tout-à-coup le reste de la nation de l'espoir d'obtenir les avantages qu'une grande partie de leurs égaux se sont procurés par le mérite seul d'une fortune aisée ; & si cette observation ne doit pas arrêter la réforme d'un abus qui s'accroît chaque jour , on est du moins conduit à penser, que pour adoucir une pareille disposition , il seroit convenable d'honorer davantage les états utiles , qui n'auroient plus la facilité

d'arriver à la noblesse par la fortune. Il faudroit en même tems chercher à tempérer un peu les nombreuses prérogatives d'un seul ordre de la société; avantages qui semblent hors de toute proportion, lorsqu'on rapproche ces distinctions du titre originaire de ce nombre prodigieux de familles qui n'ont acquis la noblesse qu'à prix d'argent: on examineroit peut-être alors de nouveau, si cette institution de nos jours est bonne, qui exige deux ou trois degrés de noblesse, pour être admis au rang d'officier dans le service de terre & de mer; c'est trop peu, sans doute, à l'honneur des vrais chevaliers François, dont les titres se perdent dans la nuit des tems; & dès-lors cette même condition ne fait plus que peser sur des citoyens honorables par leurs sentimens, à l'avantage de ceux qu'une fortune du siècle a favorisés.

Il faudroit encore toujours dans le même esprit, tâcher d'adoucir ces exceptions qui, jusques dans la distribution des impôts, distinguent les états & les personnes. Comment

n'en résulteroit-il pas une source continuelle d'amertume & de jalousie , puisque l'homme le plus nouveau dans l'ordre de la noblesse , jouit de ces privilèges à l'égal des gentilshommes de la plus ancienne race ? Qu'on me permette même de le dire , sous un rapport plus général : la simple raison n'indique point que la plus grande part aux avantages de la société doive être accompagnée de la moindre part aux charges publiques ; le service militaire qui composoit autrefois l'un des sacrifices d'un ordre particulier de l'Etat , étant devenu un objet d'utilité , de faveur & de préférence , les premières causes des privilèges sont sensiblement altérées ; mais ces vieilles opinions sont encore dans toute leur force , & je ne conseillerois point d'offenser des prétentions que le tems a consacrées : on doit seulement avancer vers un but raisonnable , par des moyens sages , & à l'abri de toute espece de réclamations. L'un des motifs qui font tenir avec tant d'ardeur aux exemptions ,

c'est la tache imprimée sur certaines impositions ; telles , par exemple , que la taille , la corvée , le logement des gens de guerre , & d'autres encore : ce seroit une folle entreprise que de prétendre déranger ces idées , & de vouloir assimiler indistinctement à de pareilles charges , tous les ordres de citoyens ; mais à mesure qu'on s'occuperait de modifier ces mêmes impôts , les difficultés disparaîtroient. C'est ainsi que la taille est une humiliation dans la partie du Royaume où elle indique une infériorité d'état , tandis que le même impôt ne rabaisse personne , dans les provinces où ce tribut désigne uniquement une différence dans la nature des biens-fonds ; c'est ainsi qu'on peut ensuite asséoir sur ce genre de revenu , la dépense des chemins , sans que l'amour-propre d'aucun contribuable en soit offensé. D'ailleurs , en supposant un moment où le Souverain seroit en état de remettre quelques impôts , pourroit-on faire aucune réclamation fondée , si ces soulagemens étoient



appliqués par préférence , à égaliser davantage les charges des différens ordres des contribuables ? Ce n'est jamais sur la nature d'un bienfait que personne élève des plaintes.

Enfin il ne faut pas perdre de vue une grande idée générale. La plupart des Etats de l'Europe sont , par leurs circonstances , ou guerriers ou commerçans ; & l'esprit de leur gouvernement doit s'adapter à ces différences. La France , au contraire , doit être l'un & l'autre : elle est rappelée aux idées de noblesse & de service militaire, par sa constitution monarchique ; & aux idées de commerce & de richesses , par la nature de son sol , par l'intelligence de ses habitans , & par la position du Royaume : ces différentes considérations se réunissent pour composer sa puissance ; il faut donc habilement les ménager toutes ; il faut dans le même tems qu'on nourrit les opinions qui enflamment l'honneur & le courage , ne point décourager celles qui attachent aux occupations utiles & fécondes de la société ;

& comme les sentimens d'amour-propre & de vanité qui meuvent tous les hommes, font en France, un ressort encore plus puissant, l'on ne doit pas le diriger aveuglément, & dégoûter des professions importantes, pour ajouter un petit triomphe de plus à celles qui sont déjà favorisées de tant de manieres. C'est sur-tout dans les villes de grandes manufactures ou de trafic maritime qu'il faut prendre soin du relief & de la satisfaction du commerce. Ainsi pour citer un seul exemple, bien loinqu'on doive regarder comme importuns les privilèges de la ville de Lyon, qui l'autorisent à se garder elle-même, il faut si l'on y réfléchit en homme d'Etat, maintenir politiquement une constitution qui dispense de mêler les militaires & leurs prétentions, au milieu d'une cité florissante par l'application universelle de ses habitans, aux occupations du commerce. Il seroit à désirer même, que dans les villes de ce genre, il n'y eût aucune grande Cour souveraine; les dis-

tinctions d'Etat qu'elles introduisent, nuisent fourdement à la considération des négocians, & leur inspirent insensiblement une ambition différente. Il y a dans cet instant en France, une grande affaire, dont l'origine vient de quelques places distinctes assignées, dans la salle de spectacle de Bordeaux, aux échevins de l'ordre de la noblesse, & à ceux du tiers-Etat. Qu'un véritable administrateur public considère si c'est dans une ville dont le commerce enrichit la France, que de pareils usages doivent subsister: de telles distinctions, lorsqu'elles sont hors de leur place, sont peut-être un plus grand mal politique, que beaucoup de loix d'ignorance.

Ces réflexions ne s'écartent point du sujet que j'ai voulu traiter dans ce chapitre; leur esprit s'y lie parfaitement; & l'on peut en tirer une nouvelle preuve, de l'espece d'obligation où est le Gouvernement de laisser ouvertes les voies qui conduisent à l'acquisition de la noblesse, si en les fermant, il ne redouble pas de soins & de précautions

pour ménager aux autres états de la société, la considération qui est dûe à leur utilité & à leur importance. Il seroit à désirer sans doute, que tous les moyens d'annoblissement à prix d'argent, n'eussent jamais été connus; mais quand de pareils usages subsistent depuis long-tems; quand cette espece de lien est établi entre les ordres de la société qui se rapprochent par les lumieres & l'éducation, il faut en le rompant, y apporter des ménagemens; il faut en rendant plus difficiles tous les changemens d'état, adoucir en même-tems les motifs sensibles de jalousie. Peut-être quelques personnes trouveront-elles que tant de circonspection est inutile; que le Gouvernement auroit trop à faire, s'il pesoit sans cesse & dans une exacte balance, les droits ou les prétentions de toutes les classes de la société, & s'il s'inquiétoit de concilier ou de réunir tant de rapports différens: sans doute c'est à cette condition que l'administration est difficile; mais les intérêts d'une nation, la justice dûe à tous

les ordres qui la composent , ne font pas un si petit objet , qu'on puisse s'en occuper avec nonchalance : c'est un ouvrage de peine ; mais si beau dans ses fins , si grand dans ses rapports , que l'on y doit au moins le tribut de ses forces.





## C H A P I T R E X V.

*Sur les dépôts de mendicité.*

C'EST après s'être entretenu des idées de luxe, de fortune, de grandeurs & de vanité, que par une sorte de contraste, on se sent entraîné à fixer un moment son attention sur les misères humaines. L'esprit se complaît dans cette opposition, lorsqu'il jouit du calme de la méditation; mais au milieu du tourbillon du monde, sa marche est bien différente; souvent alors ces misères nous touchent & nous environnent, sans nous occuper; & ce n'est que dans les circonstances où la fortune nous contrarie, que nous songeons au malheur: il existe pourtant sans interruption; il pèse à chaque instant sur une partie immense de la nation. Levons nos yeux un moment, pour considérer ce triste spectacle.

La pauvreté est malheureusement une des conditions inséparables de l'état de société: il y aura toujours des hommes exposés à l'indi-

gence , parce que tous ceux qui sont nés sans fortune , & qui n'ont pu recevoir de leurs parens aussi pauvres qu'eux , cette premiere éducation, le germe de quelques talens , se trouvent réduits pour tout bien , à la simple force de leurs bras: & c'est en dévouant cette force au service d'autrui, qu'ils peuvent obtenir la subsistance journaliere que la subdivision des propriétés ne leur a point assurée ; mais dans un pays vaste & peuplé , les habitans qui n'ont dans leur partage que cette ressource incertaine , sont en si grand nombre ; chacun en particulier se trouve tellement commandé par les besoins pressans de la vie, que les possesseurs des fruits de la terre sont parvenus facilement à ne donner pour prix d'un travail grossier, que le plus étroit nécessaire. Cependant les hommes dont la fortune est composée de ces modiques salaires, ne se condamnent point à vivre isolés, une femme & des enfans viennent augmenter leurs besoins ; & dans cette situation si une maladie survient au chef de famille , si l'ouvrage sur lequel

lequel il comptoit, est long-tems interrompu; enfin si la plus légère imprévoyance agrave la détresse ordinaire, le moment arrive où il se trouve contraint de chercher une ressource dans la bienfaisance. Quelle pitié ne doivent pas avoir pour ces infortunés, la classe d'hommes privilégiés qui naissent environnés des biens que les droits de succession leur garantissent! enfans de la même nature, quelle différence n'a pas mise entr'eux la législation sociale! Sans doute il étoit indispensable de régler les propriétés & les héritages; & sans cet ordre constant & inviolable, la société eût été livrée à des convulsions continuelles, & la loi du plus fort eût par-tout prévalu; mais la pensée des riches remonte rarement à cette première source de leurs droits, & ils jouissent comme d'un attribut personnel, des avantages qu'ils ne doivent point à la supériorité de leur essence, mais à des conventions faites de mains d'hommes. Tout fléchit aujourd'hui sous cet empire que la succession des tems a consacré; la foule innombrable qui couvre



la terre , est forcée de se soumettre à ces loix ; & elle attend en silence , que les dispensateurs des travaux aient recours à ses services. C'est au Gouvernement, interprète & dépositaire de l'harmonie sociale ; c'est à lui de faire , pour cette classe nombreuse & deshéritée , tout ce que l'ordre & la justice lui permettent : il doit profiter attentivement de tous les moyens qui lui ont été laissés pour adoucir la rigueur des anciennes conventions , & pour tendre une main secourable à ceux qui ont besoin de protection contre les loix elles-mêmes : alors , près des statuts qui fixent les droits des citoyens les uns envers les autres , l'administration saura découvrir encore les devoirs de la société entière envers l'infortune : cette idée , aussi bienfaisante qu'étendue , lui servira de guide en toutes ses actions ; elle sera présente à son esprit , & dans la distribution des impôts , & dans l'établissement des travaux publics , & dans la dispensation des biens destinés à des charités , & dans toutes les dispositions enfin , propres à prévenir la misère &

la mendicité qui marche à sa suite. Ah ! que cette mendicité pourroit souvent servir de reproche à l'autorité qui la poursuit ! Je demande l'aumône aujourd'hui, diroit un malheureux ; mais depuis cinq jours j'ai travaillé, sans rétribution, à réparer les chemins publics ; mais un collecteur a fait vendre le peu que j'avois, pour être payé de ma taille, un autre me poursuit pour mon devoir de gabelle ; incertain sur mes droits, je me suis encore épuisé par une défense litigieuse ; & je viens de me présenter à la porte d'un riche propriétaire, pour demander du travail ; on m'a répondu qu'il n'avoit pas besoin de mes services. Un tel discours sûrement, seroit une excuse intéressante, & même une juste apologie, de la part de celui qui seroit arrêté comme mendiant.

Sans doute, le Gouvernement eût voulu ménager cette espece d'infortunés, dans les premières dispositions qu'il prescrivit pour arrêter le désordre de la mendicité ; mais il est bien difficile de distinguer toujours assez promptement, l'homme digne de compassion

de celui qui demande l'aumône par esprit de paresse & de lâcheté ; & s'il est vrai qu'il y eut jusques à cinquante mille mendiants arrêtés dans une année, lorsqu'en 1767 on s'occupa d'une manière plus particulière de cette partie de l'administration, il est probable qu'il y eut aussi beaucoup de funestes méprises & beaucoup de malheureux traités durement : cette crainte même est d'autant plus fondée, que les lieux destinés à renfermer successivement tant de prisonniers , n'étoient pas assez spacieux, & que diverses précautions, dont le tems a fait connoître la nécessité, n'avoient pas encore été prises. L'attention de l'administration sur cette partie de la police publique, avoit été reveillée, & par les désordres qu'occasionnoit une multitude de vagabonds, & par la commifération ou l'ennui qu'excitoit une foule de mendiants importuns. L'on ne peut même s'empêcher d'observer, à cette occasion, que les établissemens de bienfaisance ou d'ordre public, ont souvent été dûs aux plaintes incommodes de

la pauvreté , encore plus qu'à une inquiétude constante & générale , ou à une sage prévoyance. On voit encore dans les lettres-patentes, destinées à fonder l'hôpital général, qu'un des motifs de cette institution, fut la multitude des mendiants qui remplissoient les rues de Paris. Sans doute il faudroit encore jouir avec reconnoissance de toutes les dispositions utiles, lors même qu'on en devroit uniquement le bienfait à l'émotion qu'excitent le désordre ou les malheurs, dont le Gouvernement ne sauroit détourner ses regards ; mais la pitié réfléchie qui fixe son attention sur l'infortune ignorée , & qui s'occupe à la prévenir ; mais ces idées générales qui font connoître à l'avance tous les effets inévitables , & du poids des impôts , & de la diminution du commerce , & de l'exercice rigoureux des droits de propriété , tous ces grands développemens , enfin , de l'esprit d'administration , forment un titre plus juste à l'hommage des hommes.

D'après les derniers calculs formés vers la

fin de mon administration, j'évalue l'ensemble des mendians renfermés habituellement dans tous les dépôts du Royaume, entre six & sept mille. Ces dépôts sont au nombre de trent e-trois: l'ordre & les soins d'humanité y ont fait des progrès sensibles; plusieurs de ces maisons sont encore susceptibles d'une grande amélioration; mais quelques-unes aussi sont dans un ordre convenable. L'on y a établi des travaux divers pour les hommes & pour les femmes: les vagabonds qui s'adonnent à ces occupations avec constance & régularité, sont relâchés plus promptement, & l'on ne retient pas les mendians qui ont demandé l'aumône par des causes accidentelles, ou ceux qui peuvent trouver quelques secours dans le lieu de leur domicile. J'avois désiré de présenter le modèle d'un dépôt de mendicité & d'une maison de travail, de la même manière que je l'avois fait pour un hôpital de malades, par l'institution d'un grand hospice de charité. Je dirigeai mes vues sur la généralité de Soissons,

voisine de Paris, où je pouvois être secondé par un intendant plein de zèle & d'amour du bien, & par l'intelligence & l'esprit d'ordre d'un ecclésiastique qui avoit déjà développé son aptitude particulière à ce genre d'administration. Les vues dont je m'étois occupé, ont été parfaitement remplies, ainsi qu'on en peut juger par les comptes publics qui ont été rendus. Ces sortes de comptes, servent non-seulement à l'instruction générale, mais deviennent encore un motif d'encouragement pour les administrateurs particuliers; l'honneur qui leur en revient, est un des plus puissans motifs d'émulation: cette récompense ne coûte rien à l'Etat, & ceux même qui la distribuent, en deviennent meilleurs; car les sentimens honnêtes semblent participer à l'essence de ce premier élément de la nature, dont la force s'accroît par sa propre action, & qui devient plus pur & plus ardent par le mouvement qu'on lui imprime.

Le Gouvernement, dans la direction des

dépôts de mendicité, ne fauroit trop recommander cet esprit de sagesse & d'humanité, qui fait allier le maintien de l'ordre à un sentiment d'indulgence & de commifération. Il faut auffi veiller fur la conduite de la maréchauffée, afin de prévenir autant qu'il est poffible, les abus & les accidens inféparables de l'autorité prévôtale. Dans le nombre des mendians qu'on arrête & qu'on emprisonne, comment ne s'en trouveroit-il pas qui auroient à fe plaindre de quelque méprife ou de quelque acte trop arbitraire ? ce font les inconvéniens attachés à ce genre de jurifdiction : on les trouveroit infupportables en Angleterre où rien n'est permis qu'au nom de la loi, & où le plus petit citoyen connoît la force que lui donne la constitution de fon pays ; mais en France, l'autorité de la police a plus d'étendue ; & l'habitude, la nature du Gouvernement, la diftance immense qui existe entre le peuple & les autres classes de la fociété, tout aide à détourner les yeux, de la maniere leste

avec laquelle on peut manier l'autorité envers tous les gens perdus dans la foule ; & sans la douceur & l'humanité qui caractérisent le génie François & l'esprit du siècle , ces observations seroient un sujet continuel de tristesse pour tous ceux qui savent compatir au joug dont ils sont affranchis. Quelquefois même , au milieu de ces réflexions , on est fâché de voir la nation Britannique , laisser insulter avec justice , aux avantages de sa constitution , en ne remédiant point aux désordres commis si fréquemment sur les grands chemins ; excès inconnus dans les pays où la police a plus de force & d'activité.

Cependant , & les inconvéniens de la mendicité , & les abus inséparables des moyens de police qu'on oppose à ce genre de désordre , & les fâcheux effets d'une tolérance excessive , tout porte , sans doute , à faire sentir que le plus grand des biens seroit de prévenir les sources de cette mendicité en veillant attentivement sur les premiers développemens de la misère. On auroit tort



---

de reprocher au Gouvernement de France, d'être fans inquiétude & fans prévoyance à cet égard : il y a des travaux publics ouverts dans toutes les provinces, pendant les mortes faifons de l'année ; il y a, comme on le verra bientôt, un nombre confidérable d'afyles pour les malades & pour les infirmes ; le Souverain dans tous les défaitsres, tels que les incendies, les difettes & les maladies épidémiques, fait répandre par-tout des fecours : la plupart des évêques ou des bénéficiers à réfidence, & plusieurs grands monafteres, emploient une partie de leurs revenus à faire travailler les pauvres, ou à les foulager. D'autres charités forment dans prefque toutes les paroiffes, un petit fonds deftiné à l'affiftance des néceffiteux ; & fi les grands feigneurs vivoient davantage dans leurs terres, il y auroit encore plus de refources de ce genre. Enfin, s'il ne falloit que de plus grands facrifices d'argent de la part du Souverain, pour atteindre à la perfection qu'on pourroit fe propofer, on de-

vroit , en tems de paix , les attendre avec confiance , de la justice & de la bonté du Prince , assis aujourd'hui sur le trône.

Que si l'on rassembloit cependant les différens objets que je viens d'indiquer , & si l'on y joignoit tout ce qui émane de la charité particuliere des ames sensibles , on trouveroit , sans doute , que les sommes annuelles destinées au soulagement de l'infortune , sont très-considérables en France. On a d'ailleurs beaucoup écrit depuis quelque tems sur la mendicité ; mais toutes les recherches spéculatives à ce sujet , rentrent dans la même idée : on propose un moyen simple , connu & mis en usage en partie ; c'est l'établissement d'ateliers publics , convenables aux différens sexes & aux différens âges , & qui ouverts en tout tems , offriroient constamment des salaires à ceux qui en auroient besoin ; mais les nécessiteux du moment existent par-tout ; & les ateliers de travail ne fauroient être multipliés en proportion ; mais les occupations qui n'exi-

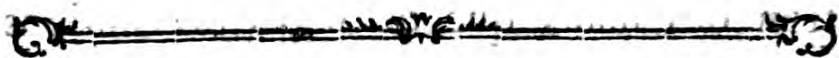
gent ni éducation, ni apprentissage, & qu'on peut encore commencer & quitter à sa volonté, ont un cercle limité : d'ailleurs, si les ouvrages de main-d'œuvre qui en résultent, sont utiles ou destinés à la consommation, tous ceux qu'on exécute dans les maisons de force se trouvent soustraits à la libre industrie des autres citoyens. Il est difficile de faire mouvoir avec justesse, des ressorts trop multipliés, sur-tout lorsque ces ressorts ont un frottement continuel avec la grande roue générale ; & ce que la théorie encore n'indique pas, c'est l'impuissance réelle où est le Gouvernement de suffire à une administration universelle, & composée en même tems d'une infinité de détails, qui tous exigent de la mesure, & ont besoin d'être appropriés à chaque circonstance & à chaque lieu. Les difficultés, cependant, disparoîtroient ou s'affoibliroient du moins, à l'aide d'administrations secondaires, qui s'occuperoient, en quelque maniere, paternellement des besoins du peuple dans cha-

que province ; qui voyant tout de près , connoïtroient ce qu'il faut dans un endroit , & ce dont on peut se passer dans un autre , & qui préviendroient ainsi , par une attention soutenue , le découragement qu'inspirent souvent au Gouvernement , & les abus , & les contrariétés , & l'incertitude du succès. Que si j'avois donc à former un vœu sur un sujet si intéressant , que si j'avois à concevoir une idée propre à rapprocher de cette perfection politique , à laquelle il est si difficile d'atteindre : je me représenterois des administrations provinciales , qui après s'être consolidées , & après avoir donné tous leurs soins à diminuer le poids des impôts , soit par une sage répartition , soit par des modifications raisonnables , subdiviseroient leur attention dans toutes les paroisses , en connoïtroient exactement les ressources & les besoins , & sauroient distribuer , dans une proportion intelligente , les secours , les travaux & les encouragemens. Je verrois ces administrations s'instruire à l'avance

par des calculs généraux, & appliquer cette lumière aux informations particulières. Je les verrois acquérant chaque jour des droits à la confiance du Souverain, unir successivement sous un même point de vue, & la partie du produit des impositions destinée à des soulagemens ou à des travaux dans les saisons rigoureuses, & les revenus des hôpitaux, & les ressources qu'on peut attendre des charités qui sont un devoir du clergé, & les offres volontaires de ceux qui voudroient connoître de sages dispensateurs, pour se livrer à toute leur générosité. Je verrois ces mêmes administrations, former de tant d'objets, comme un faisceau de bienfaisance politique, & se montrer jalouses qu'aucun habitant de la province, dont la tutelle économique leur auroit été confiée, ne pût jamais, dans son infortune, s'en prendre avec justice à l'insouciance publique. Je les verrois enfin devenir comme garantes, non de l'aisance générale, c'est une idée chimérique; mais de l'exemp-

tion des maux que de sages précautions peuvent prévenir.

C'est ainsi que je ramène souvent à une seule institution perfectionnée, une multitude d'avantages : si c'est une erreur, c'est la seule, du moins, qui prête à l'espérance; les facultés d'un ministre des finances n'ont aucune proportion avec les soins qu'exigent toutes les branches de l'administration dont il a la surveillance, & s'il veut que tout émane de son cabinet, rien ne se fera qu'imparfaitement, & le bien même qu'il aura pu exécuter, sera passager comme lui.



## CHAPITRE XVI.

*Recherches relatives aux hôpitaux du  
Royaume.*

**C**ES recherches sont du nombre de celles qui doivent exciter l'intérêt & la curiosité d'un ministre des finances; mais le tems seul & la continuation des mêmes travaux, peuvent rendre certain de la justesse parfaite des résultats que je vais présenter.

Il y a dans le royaume plus de 700 hôpitaux, & une centaine d'établissmens de trois ou quatre lits, fondés par des particuliers.

J'estime de cent à cent dix mille, le nombre des malheureux qui trouvent habituellement un asyle ou des secours dans ces différentes maisons; & voici à-peu-près la division des principales classes.

40 mille infirmes, ou pauvres d'un âge avancé, & présumés hors d'état de gagner leur vie.

25 mille malades.

40 mille enfans trouvés , dont le plus grand nombre est mis en pension dans les campagnes.

L'on sent que si telle est , à-peu-près , la quantité d'individus qui reçoivent constamment des soins ou de l'assistance , il en est un beaucoup plus grand nombre qui , dans le cours d'une année , participent à ces actes de bienfaisance , puisque la mort & la guérison renouvellent les places & la destination des secours.

Les revenus des hôpitaux dérivent de leurs biens patrimoniaux , en terres , en maisons ou en rentes , des droits sur les consommations levés à leur profit sous l'autorité du Souverain , des secours annuels en argent , fournis par le trésor royal , ou assignés sur d'autres caisses ; enfin , des dons & aumônes des ames charitables. On n'a que des notions éparées sur plusieurs de ces objets : l'on travailloit à les rassembler , & à réunir toutes celles qui manquoient : mais



cet ouvrage est de très-longue haleine : cependant, sur différens apperçus, c'est entre 18 & 20 millions, que j'évaluerois le revenu annuel dont les hôpitaux ont la disposition ; & le quart de cette somme, à-peu-près, appartient à l'hôpital général & à l'hôtel-Dieu de Paris.

Je n'ai point compris dans toute cette énumération, les hôpitaux destinés au secours de l'armée & des gens de mer ; leur nombre est d'environ 70 ; la quantité des malades habituels, de six mille.

J'avois adopté, je crois, un moyen convenable pour augmenter le revenu des hôpitaux, en engageant Sa Majesté à autoriser la vente de leurs immeubles, à la charge, par eux, d'en placer le produit en rentes sur le Roi, les Etats ou le clergé : ces maisons auroient ainsi converti un foible intérêt contre un plus grand, & une administration compliquée contre une très-simple : tous ces motifs ont été développés dans la loi rendue à ce sujet ; mais comme

le Roi, pour ménager les droits de la propriété, & pour ne point exciter de défiance, n'avoit pas voulu adopter des voies coercitives, il s'en faut bien que ses intentions aient été remplies avec le zèle & l'activité qu'il avoit désiré d'inspirer.

Le second moyen, & le plus efficace de tous, pour accroître les ressources des hôpitaux, c'est l'ordre & l'économie. Le Gouvernement, comme dans tous les objets de détails infiniment multipliés, ne peut influer que par des dispositions générales, sur l'attention & les soins des administrations particulières; mais il doit y mettre cet intérêt qui se répand par-tout, & dont l'impression est toujours plus ou moins sensible.

La direction des grandshôpitaux du Royaume, ne laisse rien à désirer, quand on arrête uniquement son attention sur le caractère & l'état des principaux chefs de ces administrations; mais on ne peut s'empêcher de porter un jugement différent, lorsqu'on examine la forme constitutive de ces établissemens.

L'administration de l'hôpital général est composée de l'archevêque, du premier président, & du procureur général du parlement, des premiers présidens de la Chambre des comptes & de la Cour des aides, du lieutenant de police & du prévôt des marchands; enfin, de dix personnes prises dans les états les plus distingués de la bourgeoisie, & qui restent en fonction toute leur vie, à moins d'une démission volontaire. Ce sont ces dix administrateurs qui gèrent les affaires de l'hôpital, & qui partagent entr'eux les différentes fonctions : ils ont des assemblées particulières, & portent communément aux assemblées générales, un avis unanime & concerté. Ainsi, lors même que les chefs de l'administration, distraits par des occupations importantes, auroient une opinion fixe sur les différentes dispositions soumises à une délibération, cette opinion, qui ne seroit point appuyée du plus grand nombre des suffrages, ne pourroit jamais prévaloir. On voit donc que leur assistance à ces

assemblées, n'a pas l'utilité qu'on devoit attendre de la supériorité de leur état ; aussi toute cette constitution d'administration m'a-t-elle toujours paru mieux imaginée pour en défendre les principes contre toute espèce d'innovation, que pour opérer le plus grand bien. La stabilité perpétuelle des administrateurs en second, la division de départemens qui s'établit entr'eux, rendent chacun le maître en sa partie, & les égards mutuels affermissent cette autorité. Toute cette combinaison devoit nécessairement apporter des obstacles aux projets de réforme, & l'on en eût éprouvé les inconvéniens d'une manière plus frappante, si l'honnêteté de la plupart des membres de ces administrations, n'avoit souvent contrebalancé les effets d'une pareille institution.

La direction des hôpitaux de Lyon, soumise à des règles différentes, présente des défauts d'un autre genre : les administrateurs ne restent que deux ans en place ; ainsi ils ne peuvent acquérir une instruction suffisante

---

pour faire un bien suivi, & pour entreprendre les améliorations qui exigent un changement de système. Cependant, comme ces administrateurs déposent dans la caisse de l'hôpital une somme d'argent considérable dont ils ne tirent aucun intérêt, l'honnêteté de ce sacrifice, les soins gratuits dont il est accompagné, & la bonne réputation des personnes qui sont appelées à ces fonctions, toutes ces considérations ont soutenu les anciens usages, contre la critique qu'il étoit raisonnable d'en faire.

Il est très-difficile de constituer l'administration des grandes maisons d'hôpitaux, d'une manière qui éloigne absolument les abus ou la négligence; & lorsqu'on s'occupe de ce dessein, on retrouve en petit, la plupart des contrariétés auxquelles tous les Gouvernemens sont assujettis. Ainsi, lorsqu'on arrête son attention sur les avantages qui résultent de l'unité de pensée, d'action & de volonté, l'on voudroit que chacun de ces établissemens fût dirigé par

une seule personne ; mais quand on cherche les hommes dignes d'une telle confiance, ou seulement ceux qui sont en état de faire un choix de ce genre , on ne s'attache pas long-tems à une pareille idée, & l'on se trouve forcé de préférer une administration collective ; mais on doit tâcher de la modifier , de la maniere la plus favorable à l'esprit qu'il est important d'inspirer. Il me semble qu'on éviteroit une partie des inconvéniens que j'ai indiqués , si cette administration étoit composée de sept personnes , dont cinq seroient choisies , ou par une assemblée de notables , ou par le prévôt des marchands & les échevins , ou par l'archevêque & les chefs de la magistrature , selon les privilèges ou les usages de chaque ville. Les services de ces cinq personnes , revêtues d'un titre honorable , devroient être gratuits ; mais elles seroient autorisées à nommer deux directeurs , auxquels on alloeroit des appointemens : ces directeurs assisteroient à toutes les assemblées d'admi-

nistration, & resteroient en place, tant que les cinq administrateurs seroient contens de leurs services; mais ces derniers seroient renouvelés tous les cinq ans; enforte qu'au bout de la révolution nécessaire, il faudroit en changer un toutes les années. Ce genre d'institution, ou tout autre, à-peu-près conforme au même esprit, rendroit deux personnes assiduellement cautions de tous les détails; les administrateurs dont ils seroient environnés, resteroient assez long-tems en fonction pour avoir une opinion éclairée; & ils n'y seroient pas assez permanens pour attiédir leur zele par l'habitude; ils auroient une pluralité suffisante pour dominer les directeurs, & leur nombre seroit en même-tems assez circonscrit, pour qu'ils se sentissent responsables dans l'opinion, des abus auxquels ils se montre roient indifférens: car c'est tantôt la multiplicité des administrateurs, & tantôt leur succession trop rapide, qui dis-fémine, en quelque maniere, leur garantie, & la rend comme nulle à leurs propres yeux.

Enfin , pour entretenir une émulation constante , il faudroit qu'on rendît chaque année un compte public des dépenses & des dispositions d'administration les plus importantes.

Tels font , à-peu-près , les principes indiqués par la réflexion & par l'expérience ; mais le ministre le plus rempli de zele , ne peut procéder qu'avec ménagement aux innovations dont il est quelquefois seul à sentir l'importance ; tandis que pour faire réussir ces changemens , il faudroit souvent , & une volonté suivie dans le Gouvernement , & un concours de la part des corps intermédiaires , qui ont tant de moyens pour défendre les anciens usages.

C'est d'après ces observations , que pour suppléer à la lenteur des moyens de réforme , j'avois considéré comme important , de faire choix d'une personne qui , sous le titre d'inspecteur , pût prendre une connoissance successive de la direction des hôpitaux , & amener chaque administration particulière



aux dispositions d'ordre & d'économie dont le Gouvernement auroit adopté les principes. Il en est résulté plusieurs réformes très-utiles : c'est un avantage , sans doute , mais qu'on ne peut jamais mettre en parallèle avec le bien , dont l'esprit même des institutions devient le conservateur.

Enfin , comme un grand modèle est de toutes les instructions publiques la plus persuasive & la plus durable , j'avois proposé à Sa Majesté , de fonder un hospice dans la plus grande paroisse de Paris , en donnant pour base à cet établissement, les réglemens les plus sages , & en adoptant tous les moyens nécessaires pour approcher de cette perfection qui naît de la réunion des soins & de l'économie. La fondation a eu le plus grand succès ; & il me semble que les intentions du Roi ont été remplies aussi complètement que l'on pouvoit l'espérer. Cet hospice est aujourd'hui composé de 128 lits : rien de ce qui pouvoit être véritablement nécessaire au bien des malades , n'a

été épargné ; rien de ce qui pouvoit être inutile , n'a été dépensé : cette dernière attention est aussi charitable que la première , puisque c'est à ce prix , qu'avec un fonds déterminé ( & tout a sa limite dans l'emploi des deniers publics ) , on peut venir au secours d'un plus grand nombre d'infortunés. Le nombre de lits que je viens d'indiquer , suffit aujourd'hui pour recevoir chaque année 1800 malades ; & comme on n'admet personne par des motifs de faveur , ou par l'influence d'une recommandation , & que le seul titre d'introduction est un certificat de pauvreté absolue , signé par le curé de la paroisse , ou par un ecclésiastique principal , l'expérience a démontré que l'hospice soumis à ces règles , répondoit aux besoins de deux paroisses , qui composent environ la septième partie de Paris. Cependant , au moyen de l'ordre exact qui regne dans les dépenses , chaque journée de malade est revenue , en 1779 , première année , à 16 sous 10 deniers.

En 1780, *idem*, à une fraction près.

En 1781, à 17 sous 3 deniers.

En 1782, à 17 sous 1 denier & une fraction.

En 1783, à 17 sous 2 deniers & une fraction.

L'extrême rapprochement de ces résultats, indique sensiblement la régularité établie dans toutes les parties de dépenses : le Roi a ordonné l'impression annuelle des comptes ; & comme ils contiennent différens détails instructifs, on a déjà réformé, sur ce modèle, le régime intérieur de plusieurs maisons de charité : on le fait encore tous les jours ; & deux autres hospices pareils, mais moins considérables, ont été établis dans Paris, avec des fonds appartenans aux paroisses, & avec le secours de quelques charités particulières. Enfin, plusieurs administrations d'hospitaux dans les pays étrangers, & quelques Princes souverains, ont fait prendre des renseignemens sur la direction de cette maison, & on les

---

a communiqué avec empressement, comme on en avoit recherché soi-même en différens lieux, afin d'ajouter, par la comparaison, des lumières nouvelles à celles qu'on avoit déjà réunies : l'amour de l'humanité, comme le desir de la fortune, peut avoir son commerce & ses relations; & les progrès en ce genre, valent bien tous les autres.

Une sœur de la charité, remplie de zèle & d'intelligence, gouverne habituellement les détails de l'hospice dont je viens de parler; & Mad. Necker, réunie à Mr. le curé de St. Sulpice, a dirigé, jusques à présent, cet établissement avec les soins les plus assidus. Je ne puis pas dire qu'elle y ait mis sa gloire, non plus qu'à tous les autres objets de charité publique dont elle s'est occupée : car ce sont des motifs plus purs qui l'ont conduite; elle n'eût jamais pu se donner tant de peine pour des applaudissemens; elle a élevé ses regards au-dessus des hommes, & cette piété qui anime la bienfaisance, est devenue son guide & son encouragement. Quand on se fait une

haute idée de ses devoirs, quand on les ramène à des principes étrangers aux vanités du monde, on s'approche, ce me semble, du degré de perfection morale où l'humanité doit tendre; mais qui peut se flatter de se présenter, avec une intention si pure, dans la carrière du bien public? je m'abaisse le premier devant tant de vertu. Est-il permis, diront de nouveau quelques personnes, de s'expliquer ainsi sur un autre soi-même! quel étrange langage, & peut-être, quel ridicule! Je veux bien en courir le hasard; je ne fais, à vrai dire, quelle opinion pourroit me dédommager aujourd'hui du sacrifice de mes plus douces pensées; & ce ridicule dont on vous menace, il n'est pas si aisé qu'on le pense, de le jeter sur des sentimens raisonnables, lorsque ce n'est point en tremblant qu'on les avoue.

Le Roi, dans le tems de mon administration, avoit ordonné par des lettres-patentes, enregistrées au Parlement, que les malades de l'hôtel-Dieu, accumulés dans un même lit,

seroient dorénavant absolument séparés : les dispositions intérieures , nécessaires pour l'exécution de ce louable projet , ont été continuées ; deux grandes salles seront incessamment finies , & les intentions bienfaisantes de Sa Majesté commenceront à être réalisées. Les fonds , mis à part pour cette dépense , ont été fidèlement ménagés sous la direction d'un magistrat plein de zèle & d'amour du bien ; ces fonds proviennent d'une offrande présentée volontairement par les compagnies de finance , à la place du *pot de vin* , qu'elles étoient dans l'habitude de remettre au ministre des finances , & de plus , d'un don considérable que m'avoit fait le précédent archevêque de Paris , pour être employé dans tel établissement de bienfaisance que je préférerois , & qui seroit agréé par Sa Majesté. Je rappelle ce trait , afin de payer à la mémoire de ce vertueux prélat , le tribut de respect & de reconnoissance que j'ose lui rendre , au nom de toutes les âmes sensibles & de tous les cœurs charitables. L'acte notarié qu'il voulut absolument passer avec

moi, dans cette occasion, rapproché de la différence de nos religions, & de la force de ses opinions sur cette matiere, est peut-être un monument singulier.

L'on trouve aujourd'hui beaucoup de gens qui mettent en question, si les hôpitaux sont des établissemens utiles à la société ; & la grande objection dont on fait usage, c'est que de pareilles institutions entretiennent la paresse, en dispensant le peuple de se ménager une épargne pour le tems de la vieillesse & des infirmités. Il se peut, en effet, que l'espérance d'un secours dans les maladies, ou d'un asyle dans l'âge avancé, rende quelquefois moins laborieux & moins prévoyant ; mais les salaires des hommes qui vivent d'un travail grossier, sont tellement compassés, qu'il leur faudroit un effort continuel pour se soumettre à la nature des privations qu'exigeroit la préparation journaliere d'une épargne de quelque valeur. La société, qui abandonne cette classe d'hommes aux loix impérieuses des propriétaires, ne peut légitimement s'affranchir

franchir de toute compassion envers elle, dans les momens où l'âge & les maladies la privent du plus étroit nécessaire ; & ce seroit, je le pense, une grande injustice, que de lui demander une sorte d'abnégation d'elle-même lorsqu'on règle sa part au patrimoine commun, & de vouloir qu'elle reprenne ensuite l'esprit de réflexion, pour lier, à chaque instant, l'avenir au présent. Rien n'est donc plus conforme aux loix de l'équité, que ces établissemens publics, où les véritables pauvres trouvent des secours dans leurs infirmités & leurs maladies, & s'il est des momens où la confiance en de pareils secours, les rend moins économes, il en est d'autres où cette confiance les préserve du plus affreux désespoir. Il faut donc, je le crois, s'en tenir à ces vieilles idées d'humanité, que le tems & les opinions de tous les pays ont consacrées ; & l'on doit se défier de cet esprit de raffinement qui, en faisant connoître quelques nouveaux rapports dans les affaires d'administration, entraîne plusieurs personnes à



préjuger, que si l'on avoit vu tout ce qu'elles apperçoivent, rien de ce qui est ne subsisteroit ; mais elles seroient bien plus frappées des motifs qui ont fixé les opinions communes s'il leur étoit possible de les découvrir aujourd'hui pour la première fois.

Il est, sur cette matière, des questions moins générales, mais plus susceptibles de doute. Ne vaudroit-il pas mieux, par exemple, donner aux malades des secours chez eux, que de les traiter dans une maison publique ? cet usage est parfaitement applicable à tous les lieux d'une petite étendue ; mais dans les grandes villes, on ne pourroit remplir ainsi les devoirs de la charité, à moins d'une dépense infiniment plus considérable. L'on voit que dans une maison bien réglée, telle que l'hospice de charité de St. Sulpice, le soin complet de 128 malades n'exige qu'un médecin, un chirurgien, un aide externe, quatorze sœurs de la charité, y compris celles qui dirigent l'apothicairerie, deux infirmiers & trois infirmières : ce nombre,

comme il est aisé de le voir n'a aucune proportion avec celui qu'exigeroit le soin de ces mêmes malades, s'ils étoient placés chacun dans leurs réduits, & à une grande distance les uns des autres. On pourroit observer encore, que faute d'un nombre suffisant, ou de sœurs de la charité, ou d'autres personnes animées également par l'esprit de la religion, il faudroit nécessairement employer des gardes mercenaires, sans surveillans, sans motifs intérieurs qui les attachât constamment à leurs devoirs: enfin, dans une maison publique, le médecin, le chirurgien, sont soutenus dans leurs travaux par l'amour de la réputation, & cet aiguillon ne subsisteroit point, si l'on exigeoit d'eux des soins obscurs, & dont les effets seroient inconnus.

Je conviens cependant, que par une négligence extrême, on pourroit rendre un lieu d'hospice tellement funeste, que les secours les plus épars & les plus insuffisans mériteroient la préférence; mais il n'est point d'établissement qui pût soutenir aucune espece

de parallele, dès qu'on le considéreroit dans un état absolu de désordre.

Les hôpitaux qui servent d'asyle aux simples indigents, à l'âge où ils sont devenus incapables de travail, pourroient être beaucoup plus facilement remplacés par des secours annuels ; cette classe d'infortunés n'a pas les mêmes besoins que les malades, & il se glisse un plus grand nombre d'abus dans les hôpitaux destinés à la retraite des pauvres encore valides. L'âge & l'épuisement des forces, n'étant pas accompagnés de signes extérieurs aussi distincts que la maladie, les administrateurs peuvent plus aisément se laisser aller à la protection, & l'on a reconnu des vices de ce genre dans l'hôpital général de Paris; mais s'il est du devoir des ministres du Roi de veiller sans relâche à l'observation exacte des regles établies dans les hôpitaux, il ne leur est pas permis de les rendre plus séveres: ces dispositions paroissent dures quand elles sont isolées, & l'on ne pardonne au Gouvernement, le retranchement des actes de

charité mal entendus, qu'autant qu'il paroît occupé d'étendre, d'une autre manière, les soins de sa bienfaisance.

Entre tous les établissemens dûs à l'esprit d'humanité, ceux dont l'utilité est la plus mêlée d'inconvéniens, ce sont, à mes yeux, les maisons destinées à servir d'asyle aux enfans abandonnés : cette louable institution a empêché, sans doute, que des êtres dignes de compassion, ne fussent la victime des sentimens dénaturés de leurs parens ; mais insensiblement on s'est accoutumé à envisager les hôpitaux d'enfans trouvés, comme des maisons publiques, où le Souverain trouvoit juste de nourrir & d'entretenir les enfans des plus pauvres d'entre ses sujets ; & cette idée, en s'étendant, a relâché, parmi le peuple, les liens du devoir & ceux de l'amour paternel. L'abus grossit chaque jour, & ses progrès embarrasseront un jour le Gouvernement ; car le remède est difficile en n'employant que des palliatifs, & les partis extrêmes ne seroient approuvés, qu'au moment où le désordre ar-

riveroit à un excès qui frapperoit tous les yeux. Cependant, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible, en observant que l'augmentation des soins du Gouvernement, pour sauver & conserver cette race abandonnée, diminue les remords des parens & accroît chaque jour le nombre des enfans exposés. L'on transportoit à Paris, chaque année, deux mille de ces enfans, expédiés comme une marchandise de différens lieux où il ne se trouvoit point d'établissmens autorisés à les recevoir : ces enfans, dans la proportion de neuf sur dix, périssoient pendant la route, ou peu de jours après leur arrivée : il n'étoit pas possible de prendre connoissance d'une pareille violation des droits de l'humanité, sans chercher à y porter remede : le Roi, sur le compte que je lui en rendis, défendit ces transports cruels par un arrêt de son Conseil, & Sa Majesté prit, en même-tems, des précautions pour faire recevoir ces enfans dans les maisons de charité, voisines du lieu où ils étoient surpris entre les mains des voituriers. Il est

impossible de ne pas sentir la justice de ces dispositions ; cependant on éprouve déjà que la nécessité où l'on s'est trouvé , d'ouvrir de nouveaux asyles aux enfans abandonnés, en augmente le nombre : je l'avois prévu ; mais entre différens maux, on ne pouvoit balancer à éloigner avant tout , le sacrifice annuel de tant d'innocentes victimes.

Je ne saurois trop recommander, à cette occasion , de suivre de plus en plus un usage reconnu généralement aujourd'hui pour le meilleur ; c'est de faire nourrir ces enfans dans les campagnes : les lieux où on les réunit en trop grand nombre , deviennent de véritables tombeaux, & par l'insuffisance d'une tutelle trop étendue , & par les dangereux effets de la corruption de l'air.

En considérant tout ce que je viens de développer sur l'accroissement successif du nombre des enfans exposés, je ne puis m'empêcher d'inviter les curés & tous les ministres de l'Eglise , à redoubler de zèle pour détourner, par leurs instructions , de ces crimes se-

---

crets contre lesquels les loix ont si peu de pouvoir ; c'est , dans ces momens , entre tanz d'autres , qu'on sent combien le secours de la religion est nécessaire au maintien de l'ordre public , c'est bien peu connoître l'imperfection de tous les moyens d'administration , que d'être indifférent à ce puissant ressort ! L'homme éclairé peut aimer la vertu pour elle-même ; mais la classe nombreuse des hommes , dépourvue des secours de l'éducation , & déconcertée sans cesse par la misère de son état , a besoin d'être soutenue par une idée rapide du bien & du mal , & par un sentiment de crainte & d'espérance qui la contienne au milieu des ténèbres. Philosophes de notre siècle , contentez-vous d'avoir concouru à dégager la religion des préjugés d'une dure intolérance ; vous aurez un grand tort , si vous voulez davantage : laissez , laissez aux hommes & le frein le plus salutaire , & la plus consolante des pensées.



## C H A P I T R E X V I I .

*Réflexions sur l'ordre intérieur des prisons.*

**L**ES principales prisons de Paris, ont été absolument changées; l'ordre intérieur a été sensiblement amélioré; c'est beaucoup, sans doute, pour le soulagement des malheureux qui y sont renfermés; mais en s'occupant de rendre ce bien durable, mais en désirant qu'il se propage, il faut nécessairement développer les motifs des changemens ordonnés par le Roi, & indiquer les principes d'ordre, de justice & d'humanité, qui sont applicables aux établissemens de la même nature. C'est même répondre à l'une des principales vues qu'on s'étoit proposées, en formant une nouvelle prison qui pût servir d'exemple, & inviter sans cesse, à rapprocher du même modele toutes les autres prisons du Royaume. Cette vaste & touchante considération, inspirera peut-être



quelque intérêt pour les détails que ce sujet exige; je tâcherai, cependant, de les resserrer; mais dans une matière si importante, mais quand il s'agit d'une administration qui, peut-être, n'eût jamais été si long-tems négligée, sans l'éloignement où elle étoit des regards publics, me seroit-il permis de n'indiquer que des idées générales, me seroit-il permis d'écarter moi-même des explications utiles, & qui cessent d'être arides quand on les rapproche du but auquel elles sont destinées?

Il ne m'avoit pas paru suffisant, de proposer au Roi la destruction de ces affreux réceptacles, connus sous le nom du fort l'Evêque & du petit Châtelet, où les débiteurs inexacts, & des hommes détenus pour des fautes légères, confondus dans un petit espace avec des criminels, avoient également à se défendre, & des funestes effets d'une exhalaison contagieuse, & du spectacle corrompateur d'un amas obscène de tous les vices.

Il ne m'avoit pas paru suffisant de substituer à ces lieux doublement pestilentiels,

une vaste prison où l'air circuloit librement, où des corps de logis & des préaux distincts, servoient à séparer & les hommes & les femmes, & les divers genres de prisonniers.

J'avois considéré qu'il étoit encore important, non-seulement de faire cesser les différentes sortes d'abus qui s'étoient accumulés dans l'intérieur de ces maisons, mais d'en prévenir encore la reproduction, effet trop ordinaire du tems & du relâchement qui vient à sa suite.

Les désordres qu'on avoit remarqués, tenoient à différentes causes; & c'est ici où il faut nécessairement que j'entre dans quelques détails: le concierge & le greffier n'ayant point d'appointemens fixes, leurs émolumens étoient composés de droits, les uns tolérés, les autres abusifs, & qu'ils exigeoient des prisonniers, soit à l'entrée & à la sortie de la prison, soit pour le loyer des chambres, soit pour diverses fournitures; & cependant, jusques à ce que les prisonniers eussent acquitté ces dettes, leur captivité

se prolongeoit. En même-tems, & par un autre dérèglement, un cantinier vendeur de tabac, de vin & d'eau de vie, étoit établi au milieu des prisons, & cette tolérance favorisoit la débauche, excitoit les prisonniers à des dépenses, & les entraînoit à profiter du crédit qu'ils pouvoient obtenir.

Le tarif fixé pour la nourriture des prisonniers, exigeoit un changement encore plus pressant ; ceux d'entre ces malheureux qui n'avoient aucune ressource particuliere, recevoient pour seul aliment, une ration de vingt - deux onces de pain par jour ; & ce traitement n'étoit adouci que par des charités incertaines & distribuées inégalement. Il existoit une dureté d'un autre genre : les prisonniers étoient couchés sur de la paille & des lambeaux de couverture ; & comme ces petites fournitures étoient entre les mains du concierge, & qu'il les avoit prises à forfait, les fréquens renouvellemens qu'exigeoient si essentiellement la propreté & la salubrité, se trouvoient en opposition avec ses intérêts.

Et ce que je ne dois point négliger de dire encore , les guichetiers étant aux gages de ce même concierge , l'épargne qu'il cherchoit à faire sur cette dépense , l'empêchoit souvent de choisir des hommes convenables ; & les prisonniers se trouvoient exposés à de mauvais traitemens & à de petites vexations d'argent.

Enfin , & ce mal étoit une suite de la disposition des lieux , les prisonniers étoient obligés de prendre leurs repas , ou dans une petite cour sans abri , ou dans le réduit infect où ils avoient passé la nuit.

C'est à ces inconvéniens majeurs , & à beaucoup d'autres moins frappans , que j'avois cherché à remédier , par un règlement très-étendu ; & quoiqu'il n'ait pas été sanctionné par le Roi , avant ma retraite de l'administration , cependant , comme toutes les principales dispositions ont été suivies , & que celles dont on a négligé l'exécution , pourront paroître importantes un jour , je crois utile d'en retracer le précis.

J'avois eu pour but , d'établir dans l'intérieur des prisons , un ordre à l'abri des effets du tems , du changement des personnes , & de ce refroidissement qui ne manque jamais de se faire sentir , à mesure que les regards publics se distraient , & à mesure que les coopérateurs ne sont plus animés par le vif sentiment des abus qu'on vient de détruire , ou par le mouvement qu'inspirent toutes les nouveautés.

Il m'avoit paru, après différens examens, que ce but seroit à-peu-près rempli, en ordonnant :

Que pour éviter , tant de la part du concierge, que du greffier & des géoliers, toute espece de vue d'intérêt contraire à l'ordre & au soin des prisonniers , l'administration économique seroit entièrement séparée de l'administration de police & de sûreté.

Qu'à cet effet, il y auroit un directeur ou concierge de la prison, chargé uniquement d'y entretenir le bon ordre , & de faire

entrer & fortir les prisonniers, d'après les ordres auxquels il est tenu d'obéir.

Que ce directeur n'auroit aucune espèce d'émolumens casuels ; mais que son traitement seroit fixe , & payé par le Roi.

Qu'afin d'empêcher que ce directeur ne fût, en aucun tems , nommé par protection, & pour être sûr qu'il fût d'un état propre à en imposer , il seroit constamment choisi parmi les sergens des gardes Françaises , corps dès long-tems distingué par son honnêteté & par une fermeté sage , & qui a un intérêt réel à se montrer digne de sa réputation.

Que pour rendre ce choix d'autant plus honorable & plus indépendant de toute espèce de faveur , les sergens du régiment assemblés , indiqueroient , à la pluralité des voix , les trois d'entr'eux qu'ils croiroient les plus propres à remplir cette place , & qu'entre ces trois , Mr. le premier président en choisiroit un.

Que le greffier seroit également payé par

le Roi , en fournissant une sûreté pour son maniement , ou par un cautionnement , ou par une finance.

Que les chambres de la prison ne seroient louées , ni au profit du directeur, ni à celui du greffier.

Qu'il ny auroit d'autre recette d'argent dans la prison, que celle provenant du loyer des chambres particulieres , & que le produit de ces loyers , tarifés modérément , seroit destiné en entier aux dépenses de la prison.

Que cette recette , ainsi que toute l'administration économique , c'est-à-dire , la nourriture des prisonniers & des gens de service , la distribution & la réception du pain , la fourniture & l'entretien du linge , des meubles & des couvertures, la direction de la pharmacie & le soin des malades , seroient confiées en entier à des sœurs de la charité, sous l'autorité d'une supérieure de la même communauté, qui tiendrait un compte exact de la recette & de la dépense.

Qu'il

Qu'il seroit distribué à l'avenir aux prisonniers , une ration de vingt-quatre onces de pain , au lieu de vingt-deux , une soupe le matin & le soir , & deux fois la semaine , un quart de livre de viande.

Qu'il y auroit une heure fixe pour ces repas , dans un réfectoire commun.

Qu'il y auroit dans une salle différente & parfaitement aérée , un matelat & une bonne couverture pour chaque prisonnier.

Que tous ceux qui auroient des chambres particulières , & qui voudroient être nourris à leurs dépens , s'approvisionneroient hors de la prison , afin qu'il n'y eut aucune confusion entre la dépense des pauvres prisonniers faite des deniers du Roi , & celle des autres ; & aussi afin que les sœurs de la charité , conformément à l'esprit respectable de leur institution , n'eussent à vouer leur tems qu'au service des pauvres & des malheureux.

Qu'il seroit interdit à tout traiteur ou marchand , de faire des fournitures à crédit à aucune espece de prisonniers , afin que



leur captivité ne pût jamais être prolongée par l'effet des créances contractées sur eux pendant leur détention.

Qu'il n'y auroit aucune cantine établie dans la prison ; mais qu'on en autoriseroit seulement une dans le voisinage , avec défense cependant , de faire aucune distribution aux prisonniers , que deux fois par jour , à des heures fixes , & dans des limites qui seroient déterminées.

Que les guichetiers seroient payés par le Roi , & auroient des appointemens suffisans pour faire rechercher ces places par des hommes convenables , & qui n'ayant plus besoin d'un autre émolument , seroient sévèrement punis , s'ils cherchoient à s'en procurer aucun de la part des prisonniers , soit directement , soit indirectement. Enfin que ces guichetiers auroient une livrée qui les feroit reconnoître facilement dans les préaux , & en imposeroit davantage aux prisonniers.

Qu'il y auroit à la prison des femmes , une guichetiere & non un guichetier.

Que toutes les précautions nécessaires pour la propreté & la salubrité , seroient exactement observées.

Que les charités n'étant plus nécessaires pour la nourriture des prisonniers & pour l'amélioration de leur état journalier , elles ne seroient appliquées qu'à la délivrance de ceux détenus pour mois de nourrice , ou des autres débiteurs les plus dignes de pitié.

Qu'enfin après avoir assuré aux prisonniers tout ce qui intéresse leur état physique & la salubrité de l'air , on seroit d'autant plus exact à prévenir toute espèce de licence ; obligation nécessaire , non-seulement pour l'entretien de l'ordre , mais aussi afin qu'on ne perde jamais de vue que les prisons sont un lieu de privation & de punition. Il faut que les devoirs de l'humanité y soient soigneusement remplis ; mais il est important que l'imagination demeure frappée , & qu'on apperçoive par-tout les signes de la gêne & de la contrainte. Ainsi nul jeu ne doit

être toléré, & passé une certaine heure, il ne devoit y avoir ni feu, ni lumière, ni communication entre les prisonniers & leurs connoissances.

Telles sont à-peu-près les conditions principales du règlement qui m'avoit paru propre à établir dans l'intérieur d'une grande prison, un ordre durable. Il est suivi dans plusieurs points essentiels ; mais je regrette qu'on n'ait pas adopté une disposition essentielle ; c'est l'attribution de l'administration économique à des sœurs de la charité. Peu importe, dira-t-on, puisque tout ce qu'elles devoient faire s'exécute. La femme du concierge a soin du linge ; un homme du dehors fournit aux prisonniers la nourriture fixée ; il y a un apothicaire établi dans la prison ; & une infirmière aidée par quelques domestiques, a soin des malades : le loyer des chambres est déposé entre les mains du concierge, qui est chargé de toutes les recettes & de toutes les dépenses, mais qui en tient un compte exact, &

ce compte est visé tous les mois , par un inspecteur choisi dans un état distingué , & qui surveille toute l'administration intérieure de la prison. Personne n'attend plus que moi de cette surveillance : mais les hommes passent , le premier esprit s'affoiblit , & plus une longue suite d'ordre a rendu l'attention des supérieurs long-tems inutile , plus les abus font des progrès en sûreté , lorsqu'ils viennent à se reproduire : ainsi un jour de nouveau , peut-être , un concierge intéressé cherchera dans le maniement qui lui est confié , quelques profits contraires à l'ordre établi ; il protégera par des motifs quelconques , le traiteur & le cantinier , & il tolérera en conséquence un mauvais service ; il permettra des avances à crédit ; il fera lui-même quelques fournitures aux prisonniers ; & en leur faisant contracter des dettes , leur liberté se trouvera comme rattachée. Enfin la dépense générale augmentera , l'administration des finances s'en plaindra , on lui proposera quelque forfait ,

économe en apparence , elle l'acceptera , & ce sera par des épargnes dures envers les prisonniers , ou par d'autres vexations , que le concierge devenu fermier , assurera ses bénéfices ; & comme il faudra qu'il ménage le greffier , pour n'avoir pas un témoin importun de sa conduite , celui-ci prendra part de quelque manière aux abus. Un bon inspecteur peut prévenir , sans doute , l'introduction de ces désordres ; mais cet inspecteur lui-même , nommé peut - être un jour par simple protection , touchera exactement ses appointemens , & se bornera à faire de tems à autre quelques apparitions dans la prison. Combien ne voit - on pas d'exemples d'un pareil relâchement , dans toutes les parties de l'administration ? les inspecteurs , les contrôleurs , les vérificateurs , finissent par jouir d'un vain titre , quand l'administration générale ne les met point en mouvement : & ce sont toujours les personnes qui ont des fonctions actives , journalières & nécessaires , qui restent in-

fenfiblement les maîtres abfolus. C'étoit donc principalement , en portant mes regards dans l'avenir , que j'avois attaché de l'importance , à féparer de l'adminiftration d'ordre & de police , toute la partie économique , & que je défirois de confier cette derniere aux fœurs de la charité , dont l'efprit eft toujours le même , parce que c'eft un fentiment religieux qui nourrit & foutient leur zele ; & qu'ainfi l'ordre & l'honnêteté s'entretiennent au milieu d'elles , par les mêmes motifs qui ont déterminé leur dévouement abfolu au fervice des pauvres. De telles inftitutions qui font particulières à la religion catholique , font vraiment refpectables , & l'on ne fauroit trop apprécier le fecours qu'on en peut tirer : l'adminiftration , à l'aide de la plus grande furveillance , ne fauroit jamais atteindre à l'influence active de ce moteur fecret , qui excite à l'accompliffement exact des devoirs les plus difficiles , & qui oblige à confacrer autant de foins & d'attention à des

détails obscurs & inconnus , que les hommes les plus vains & les plus amoureux de louanges , ne feroient capables d'en apporter à tout ce qu'ils feroient ou diroient en public.

Il est un bien précieux qui ne pourra point être changé ; c'est la grandeur du local ; ce font toutes les dispositions d'ordre & de commodité que cet espace a permis. Les distributions intérieures de la conciergerie , ne laisseront rien à désirer non plus , aussi-tôt que les derniers bâtimens commencés seront achevés ; & dès le tems de mon administration , les infirmeries avoient été rendues aussi aérées & aussi commodes , qu'il est possible de le désirer. L'établissement des nouvelles prisons à l'hôtel de la Force , a permis de ne laisser au grand Châtelet , que les prisonniers décrétés par ce tribunal ; ainsi cette prison se trouve suffisamment spacieuse ; & je crois qu'à l'heure qu'il est , toutes les dispositions intérieures qu'exigeoient l'humanité sont exécutées ,

conformément aux intentions du Roi, manifestées par ses lettres-patentes de 1786. Les prisons de Paris approcheront donc du degré de perfection qu'on peut raisonnablement désirer. On a déjà suivi cet exemple dans quelques provinces ; & si l'on continue à donner des secours aux villes qui en auront besoin , les vieux établissemens qui étoient parvenus au plus grand degré d'horreur , se régénéreront successivement ; & la partie des sujets du Roi , la plus malheureuse & la plus oubliée , ressentira dans les lieux obscurs où elle est renfermée , les effets de la bienfaisance du Souverain.

Cette commiseration du Prince pour les hommes qui se sont rendus coupables d'égaremens , est bien loin de contraster avec sa justice ; il doit punir sans doute ; mais comme c'est pour l'ordre de la société , qu'un si grand pouvoir repose entre ses mains , si les peines qu'il ordonne ou qu'on inflige en son nom , sont obscures , ignorées , & perdues pour l'exemple ; dès ce moment ,



ose le dire , il déploie une autorité qui n'appartient à personne sur la terre. C'est à celui qui fonde le cœur humain , qui lit dans la pensée , qui discerne avec sûreté l'influence du tempérament & de l'éducation , l'empire du moment & des circonstances , la mesure des séductions , la durée des combats , la vérité des remords ; c'est à cet Être puissant & divin , que seul il appartient de punir dans les ténébres & d'exercer en secret sa justice. Et qui doit être plus rempli de compassion pour les fautes & les erreurs des hommes , que le Souverain d'un grand Empire ? car si du haut degré d'élévation où ses droits l'ont placé , il discerne les rapports de toutes les classes de la société ; s'il voit le pouvoir du riche sur le pauvre ; s'il observe l'état habituel de détresse & d'inquiétude où les loix de la société réduisent les hommes dénués de propriétés ; s'il remarque en même-tems , que cette classe nombreuse de ses sujets , est encore privée des lumieres & des avertissemens que donne l'é-

ducation ; enfin s'il considère que la plupart d'entr'eux n'ont, pour ainsi dire, que fortuitement de la réflexion & de la prévoyance ; ce coup-d'œil affligeant, mais vrai, lui fera sentir que les punitions sont nécessaires pour contenir par la crainte & par des exemples publics, les tentations continues de la misère & de l'ignorance ; mais en même-tems il reconnoîtra, qu'à part cette nécessité malheureuse pour les Princes, tout semble les inviter à l'indulgence, & que dans le tems où leur sévérité est obligée de se déployer, la pitié doit rester au fond de leur cœur. Que des hommes farouches, & qui n'ont jamais réfléchi sur ces différens rapports, envisagent les coupables comme étrangers à la nature humaine, & s'imaginent qu'ils peuvent, sous le nom de justice, les tourmenter en secret ; il faut détester également & leur ignorance, & leur barbarie. Mais quand les Souverains eux-mêmes sont durs & insensibles, c'est une véritable calamité : il semble alors que la terre soit comme frappée de stérilité ; ils ne peuvent

plus concourir au bien, ni le féconder, puisque ce bien leur est indifférent; ils ne peuvent plus s'intéresser au malheur, puisque ce malheur ne les émeut point; alors s'il se fait encore quelques actes de bienfaisance publique, ils n'y ont pour ainsi dire, aucune part: c'est la nation qui encourage; c'est l'opinion publique qui récompense; & les Princes, presque dignes alors de compassion, ne connoissent plus de leur pouvoir que la terreur qu'il inspire.

J'aime à m'arrêter sur ces réflexions, non-seulement parce qu'elles ajoutent un nouveau prix aux qualités personnelles du Roi, mais aussi & principalement, parce qu'il y a une forte de plaisir à penser, que toujours & partout la bonté est la première des vertus: c'est par elle, c'est par la sensibilité dont elle est l'effet, qu'il y a un lien entre les hommes; c'est par elle que le riche communique avec l'indigent, le puissant avec le foible, & les Rois avec tous ceux auxquels ils peuvent faire du bien. Enfin c'est par l'idée infinie que nous

nous formons de la bienfaisance ; c'est par le culte que nous rendons à cette perfection, qu'en nous élevant jusques au puissant moteur de l'univers, nous croyons que notre bonheur l'intéresse, & cette douce persuasion nourrit notre espérance, & adoucit les amertumes de la vie.

On a dit que la justice étoit la bienfaisance des Rois : ce mot a eu de la réputation, & dans plusieurs acceptions, je le crois très-exact ; mais sous un rapport plus vaste, & en considérant les besoins de la multitude, les limites de ses ressources, & le joug sévère imposé par les loix de propriété, on pourroit dire aussi quelquefois, que la bienfaisance est la justice des Rois. Un Monarque, lorsqu'il distribue des récompenses, & lorsqu'il rend des jugemens ou dans ses conseils, ou par la voix de ses tribunaux, n'est alors qu'un souverain arbitre, & il suffit de sa justice ; mais dans l'administration d'un Royaume, le Souverain paroît comme une émanation

de l'esprit bienfaisant & céleste qui veille sur les hommes , & qui fait lever l'herbe des champs & meûrir les épis pour les nourrir. Il faut que dans l'étendue de son pouvoir, le Prince imite cette bénigne influence de la nature; la justice exacte ne sauroit suffire à ceux qui n'ont rien à défendre, & qui peuvent périr de misère au milieu des loix sociales, quand ils offrent en vain leur tems & leurs services. C'est donc la bienfaisance du Monarque qui leur est sur-tout nécessaire; c'est elle qui prend soin d'établir près d'eux des ateliers de travail, dans les momens où les occupations de la campagne sont suspendues; c'est elle qui leur procure d'autres soulagemens dans les événemens malheureux & dans les saisons rigoureuses; c'est encore la tendre inquiétude du Monarque, qui veille sur le prix & sur l'abondance des subsistances, & qui tempère avec sagesse l'effet des loix qui n'assurent les fruits de la terre qu'à ceux qui possèdent des richesses. Enfin, c'est cette même bienfaisance qui ouvre des asyles aux vieil-

lards abandonnés , qui assure des secours aux malades denués de ressources , & qui prend encore pitié, dans le fond des prisons, de ceux que des égaremens y conduisent.

C'est par la justice que chacun jouit en paix de ses droits ; c'est par la bonté que le pauvre en acquiert : c'est par la justice que les Rois sont respectés ; c'est par la bonté qu'ils sont bénis. Ah ! ces deux vertus , la justice & la bienfaisance , ne sont pas de trop pour la grande tâche des Princes : ne confondons point des devoirs qui sont distincts ; il y a place assez pour les exercer tous , dans le vaste champ des misères humaines. Désirons donc la justice dans les Princes , afin d'assurer au mérite sa récompense , & de garantir à chacun sa propriété ; mais chérifions en eux aussi cette bienfaisance , qui doit les rendre attentifs à l'infortune publique , & les engager à la prévenir ou à la soulager. Enfin si nous les aimons , souhaitons leur encore cette vertu , afin qu'ils puissent connoître tout le charme de la puissance.



## C H A P I T R E XVIII.

*Disposition particuliere à quelques prisonniers.*

PARMI les malheureux renfermés dans les prisons, il en est qui sont singulièrement dignes de l'attention du Souverain : ce sont ceux qui arrêtés par les décrets de ses tribunaux, sur des soupçons ou des vraisemblances, sont ensuite élargis & déclarés absous des crimes qu'on leur imputoit.

Ces infortunés n'ont pas moins éprouvé tous les maux d'une longue détention ; ils ont souffert encore dans leur réputation ; ils ont été détournés de leurs travaux ou de leurs affaires. Les erreurs & les méprises de ce genre, sont peut-être inévitables dans toutes les grandes sociétés ; mais comme c'est au nom du Souverain que les tribunaux agissent, il seroit parfaitement juste, ce me semble, d'accorder un dédommagement à  
ceux

ceux qui ont été les victimes d'une première opinion mal fondée.

Cette dépense, autant que j'ai pu en juger vaguement, seroit infiniment petite : j'aurois eu le tems de rassembler des connoissances précises à ce sujet, & de présenter au Roi une disposition si conforme à ses vertus, si je n'en avois pas formé trop tard le projet. C'est une distraction dont le souvenir me peine ; mais il y a dans le cours de nos idées, je ne fais quelle fluctuation bizarre, qui souvent éloigne de notre esprit les apperçus qui par une multitude de rapports, sembloient devoir en être le plus près : je soulage mes regrets, en confessant mon inadvertance, & en invitant à la réparer, ceux qui en ont le pouvoir.







## C H A P I T R E X I X.

*Réflexions sur le commerce des grains.*

UNE législation sage sur le commerce des grains, aura toujours un rapport intime avec le sort du peuple : j'ai tâché de rendre cette vérité sensible, dans le livre où j'ai traité les principales questions relatives à une si importante matière ; ainsi je suis dispensé de les approfondir ici de nouveau. J'observerai seulement que j'envisage aujourd'hui comme foible & très-imparfaite, la partie de cet ouvrage où j'indiquois avec trop de précision les précautions de détail qu'on devoit prendre pour prévenir la trop grande cherté des grains. L'expérience m'a appris qu'il faut, sur ce point, donner beaucoup à la sagesse de l'administration, & qu'on ne peut éviter de s'y confier. Le prix de la denrée doit servir, sans doute, à distinguer les momens où il convient de s'opposer à l'exportation des grains ; mais dans un Royaume aussi étendu que la France, ce

prix ne peut être déterminé par une loi constante & générale , applicable à tous les tems & à tous les lieux : car selon la position des provinces , selon qu'elles sont plus ou moins adonnées aux manufactures , selon l'habitude encore , le mot de cherté s'interprète d'une maniere absolument différente ; & telle augmentation qui n'effrayeroit ni les Languedociens , ni les Provençaux , répandroit l'allarme en Flandre , en Picardie , & dans les lieux voisins de la capitale. Je continue à penser qu'il faut en France envisager la liberté de l'exportation comme l'état habituel & fondamental : mais l'administration doit suspendre cette liberté dans certains lieux , dans certaines circonstances , ou même d'une maniere générale , lorsque les diverses connoissances , qu'elle est seule en état de rassembler , l'invitent à cet acte de prudence ; elle seule , en effet , a les moyens de discerner ou de présager avec sûreté ce que peuvent exiger les besoins généraux du Royaume , la perspective des

récoltes , les prohibitions des pays étrangers , les craintes de guerre , & tous les mouvemens politiques.

Le Gouvernement doit avoir les yeux ouverts sur ces diverses circonstances. On peut craindre quelquefois son inattention ou son ignorance ; mais il n'y a pas de justes motifs pour le soupçonner de partialité ; car s'il desire que l'abondance de la denrée & la modération des prix préviennent le désordre & les clameurs publiques , il lui convient aussi que le prix soutenu des denrées rende plus facile le paiement des impositions. Ce sont les systèmes immodérés pour ou contre la liberté de l'exportation , qui ont excité des révolutions dangereuses ; mais comme on a senti que ce n'étoit point l'étendard de la vérité que tenoient en leurs mains certains doctinaires exagérés , on a cessé de les suivre , & l'on a renoncé à ces idées extrêmes , qui ne s'allient presque jamais avec la mesure & la mollesse des mouvemens qu'exige une administration

infiniment délicate. On avoit presque entièrement oublié ce grand objet de discussion, pendant la durée de mon ministère ; & cependant il y a eu plusieurs momens qui ont exigé de l'attention , & qui m'ont obligé à demander les ordres du Roi , non-seulement pour défendre momentanément la sortie des grains dans quelques provinces, mais encore pour y porter des secours qui pouvoient seuls prévenir de très-grands malheurs.

Je ne m'arrête point sur la nécessité absolue de maintenir la libre circulation des grains dans l'intérieur du Royaume ; il me semble qu'il n'y a pas deux opinions à ce sujet. Le Gouvernement encore doit voir avec plaisir , & les approvisionnemens , & les spéculations de commerce qui y déterminent , puisque ce sont autant de secours donnés aux fermiers ou aux propriétaires de terres ; mais lorsque ces spéculations , faites en tems de disette , dégèrent en ce qu'on appelle communément monopole ; c'est-à-dire , dans un trafic où l'on n'a pour but

que d'accaparer momentanément les bleds, pour imposer ensuite des conditions rigoureuses aux consommateurs ; il faut alors que l'administration arrête les effets de cette cupidité, & souvent de simples avertissemens suffisent ; mais si l'on négligeoit cette police, on ne feroit que l'abandonner, en quelque manière, à l'impulsion inconsiderée des mouvemens populaires ; & ce qu'une administration sage doit soigneusement prévenir, c'est de se trouver jamais exposée à être, ou entraînée, ou conduite, ou simplement avertie par des démarches contraires à l'ordre & au respect dû à l'autorité.

Une loi positive sur cette matière, seroit nécessairement insuffisante ; car la limite qui sépare une spéculation utile d'un accaparement nuisible, ne peut jamais être désignée en termes exprès ; & ce seroit aller trop loin, que de vouloir appliquer des règles fixes à des objets mobiles, & de renoncer avec affectation aux secours de l'intelligence.



## C H A P I T R E XX.

*Recherches sur les défrichemens.*

ON ne connoît point la quantité de terres cultivées dans l'universalité du Royaume; & les conjectures que j'ai pu rassembler, à cet égard, sont si vagues que je ne saurois me résoudre à les présenter dans un ouvrage où j'ai tâché d'atteindre de près à toutes les informations essentielles.

Il sembleroit qu'on devroit du moins être certain de l'étendue des terres qui ont été mises en valeur depuis l'année 1776; époque où le Souverain leur assura l'affranchissement des tailles & des vingtièmes, pendant vingt années. En effet, pour jouir de ces exemptions, il faut donner une déclaration de la résolution où l'on est de travailler au défrichement de telle & telle partie de terrain; mais comme ces déclarations doivent nécessairement précéder l'entreprise,

afin que l'état du sol soit reconnu , on conçoit facilement qu'un changement d'avis ou un découragement dans l'exécution , ont dû introduire de grandes différences entre les quantités d'arpens déclarées , & celles véritablement défrichées.

J'avois eu le desir de prendre une connoissance exacte de ces différences; mais j'ai craint que ces informations n'allarmassent les nouveaux cultivateurs , & ne leur donnassent l'idée de quelque examen préparatif d'un impôt ou d'une restriction de privilège ; c'est un soupçon qui vient si facilement , & dont les conséquences sont souvent si contraires à l'exercice de l'industrie, que le Gouvernement est souvent obligé de sacrifier à ces considérations , la recherche de plusieurs connoissances importantes. Je me rappelle , à ce sujet , un trait singulier : il y a vingt ans , je crois , qu'un intendant, avec le dessein louable d'encourager la formation du miel & le travail des abeilles , commença par demander des déclarations

sur le nombre des ruches entretenues dans la province : on ne comprit point ses intentions ; on s'en défia peut-être , & dans peu de jours presque toutes les ruches furent détruites.

Cette petite anecdote est presque un apologue instructif pour l'administration monarchique : les soupçons naissent au moment où l'autorité se déploie ; & c'est lentement & difficilement que la confiance s'ente sur ce premier sentiment.

Après avoir fait quelques observations sur l'insuffisance des lumières qu'on peut tirer des déclarations de défrichement , je dirai cependant que celles qui ont été faites depuis 1766 jusqu'à la fin de 1780 , annoncent le dessein de mettre en valeur environ 950 mille arpens ; mais je ne pourrois indiquer jusqu'à quel degré cette intention a été réalisée.

La Provence est la partie du Royaume où ces déclarations ont eu le plus d'étendue ; & les généralités où il y en a eu



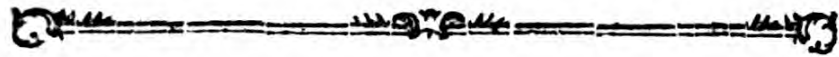
le moins , font la Lorraine & l'Alsace.

L'affranchissement des impôts , pendant un certain nombre d'années , ne suffit pas pour exciter généralement aux entreprises de défrichement : c'est le manque de capitaux qui arrête un grand nombre de propriétaires ; & tantôt les difficultés qu'ils éprouvent pour emprunter , tantôt le prix trop haut de l'intérêt , deviennent un obstacle aux progrès de la culture : ainsi , c'est en traitant ces questions dans le chapitre suivant , que j'indiquerai les moyens les plus propres à encourager les défrichemens.

Le partage des communes est encore une disposition qui concourt au même but ; mais ce partage ne peut pas être réglé d'une manière uniforme : la législation doit être différente , selon la nature des biens & le genre de ressources de chaque province ; & comme il faut encore ménager les longues habitudes , c'est sur-tout pour des arrangemens de cette sorte , que la médiation des administrations provinciales deviendrait

utile : plusieurs pays d'Etats ont , à cet égard , de très-bons principes , & qui sont suivis sans réclamation.

Il est aussi telles entreprises de défrichemens, où quelques secours réels de la part du Gouvernement , sont absolument nécessaires ; & ces sortes de dépenses sont infiniment raisonnables : l'argent reste dans le Royaume ; & la terre , en rapportant de nouveaux fruits , produit de nouveaux habitans. Il n'est point de richesse plus sûre ni plus précieuse : c'est le soc fécond de la charrue , & non le fer meurtrier qui la procure : c'est la rosée du Ciel , & non le sang des hommes qui la fertilise. Ah ! politiques & guerriers , qui entourez le trône , laissez à la bienfaisance du Monarque, le moyen de s'exercer ; laissez-lui le tems de considérer l'intérieur de son Royaume ; laissez-lui le tems de connoître qu'il a le pouvoir d'y répandre de nouvelles semences de bonheur & de vie !



## C H A P I T R E X X I.

*Réflexions sur l'intérêt de l'argent, le ménagement du crédit, & la circulation.*

**L**E premier qui, par prudence ou par avarice, voulut échanger une partie des productions de sa terre ou de son travail, contre une petite augmentation future de revenu, donna l'idée de ce qu'on appelle aujourd'hui l'intérêt de l'argent. Ces transactions auroient pu précéder l'introduction même des monnoies; car le cultivateur qui eut besoin de cent septiers de bled pour semer son champ, dut les demander à celui qui en avoit une quantité superflue; & dans le nombre des conventions auxquelles ces services mutuels donnerent naissance, l'idée de payer une redevance annuelle en échange des avances qu'on sollicitoit, se présenta naturellement. Cette maniere simple de lier ensemble la convenance des prêteurs, & celle

des emprunteurs , a multiplié les moyens de travail , & a concouru fans doute efficacement à cette activité générale qui est maintenant répandue dans toutes les sociétés.

La mesure de l'intérêt de l'argent , est fondée sur le rapport qui existe entre la somme des fonds qu'on cherche à placer , & le nombre ou l'avantage des emplois ; mais il y a aussi une habitude qui donne de la stabilité au taux généralement adopté. La somme des capitaux qu'on prête & qu'on emprunte , dépend & de la quantité du numéraire , & de la rapidité de la circulation. Le nombre & l'avantage des emplois , tiennent à l'étendue & à la fécondité du sol , à la multiplicité des établissemens d'industrie , à la diversité des commerces , & à la grandeur de la dette publique.

Les intérêts du commerce & ceux qui résultent du prix courant des effets royaux , sont les plus susceptibles de variation. Les engagements des négocians sont tellement instans & rigoureux , que les prêteurs peu-

vent profiter des momens de rareté ou de pénurie , pour élever un peu l'intérêt ordinaire ; & le prix des fonds du Gouvernement , dépendant de la mesure du crédit, les variations dans la confiance doivent nécessairement en occasionner dans l'intérêt de ces fortes de placemens. Les terres en France, quand le propriétaire n'est pas à portée d'y donner des soins assidus, ne rendent communément que deux & demi pour cent, déduction faite des frais & des impositions: les prêts hypothécaires entre particuliers, sont stipulés à cinq pour cent ; mais les emprunteurs étant autorisés à retenir sur l'intérêt dont ils sont redevables, la même quotité de vingtièmes imposée sur leurs immeubles, cet intérêt se trouve réduit au-dessous de quatre & demi pour cent.

Le bas intérêt de l'argent est un des grands moteurs de toutes les entreprises utiles ; c'est à la faveur d'un pareil avantage, que les propriétaires de terres trouvent des secours à un prix modéré, & peuvent se

livrer à de nouvelles cultures ; c'est alors encore , que le négociant & le manufacturier se contentent d'un moindre bénéfice , & luttent avec plus de succès contre l'industrie étrangere.

Les prêteurs , considérés en général , ne sont que des propriétaires inactifs ; les emprunteurs , au contraire , ont un but , un mouvement , dont la société profite de quelque maniere ; ainsi le Gouvernement doit desirer que , dans les contestations sur le prix de l'intérêt , l'avantage leur appartienne : mais comme les rapports qui déterminent ce prix , sont plus puissans que l'autorité même , les Souverains ne peuvent jamais espérer de le gouverner par des loix impérieuses. Cependant il ne faut pas , en se jetant dans un autre extrême , oublier le vœu politique du Gouvernement , & abandonner absolument le cours de l'intérêt au résultat vacillant de toutes les combinaisons particulières. Ainsi c'est une précaution très-sage , que d'adopter un intérêt légal pour tous les

contrâcts d'hypothèque, & pour tous les aêtes publics : cette regle qui contient les écarts de la cupidité , ne nuit en aucune maniere à la circulation : car les bénéfices de la culture , & ceux de toutes les entreprises qui ne font pas uniques & privilégiées , ne pourroient supporter la dépense d'un intérêt au-deffus des usages ordinaires ; & ce n'est point aider l'industrie , que de favoriser la licence dans les prétentions des prêteurs.

Cependant c'est par des dispositions générales, que le Souverain peut sur-tout atteindre au but qu'il doit se proposer. Et comme tous les grands avantages d'administration se tiennent par des rapports sensibles , & qu'on ne peut travailler au bien public dans une partie , sans féconder indirectement toutes les autres , le Gouvernement contribue efficacement à la baisse de l'intérêt de l'argent , par les mêmes soins & les mêmes attentions qui accroissent la prospérité du Royaume : ainsi la protection accordée au commerce, les traités politiques qui le favorisent , les encouragemens

encouragemens procurés à l'industrie , & toutes les dispositions qui , en augmentant l'avantage national dans les échanges , introduisent en France une plus grande somme d'or & d'argent , influent d'une manière favorable sur le prix de l'intérêt.

Les principes de justice concourent encore à la même fin , puisque c'est en ajoutant à la sûreté des prêteurs , qu'on les engage à se contenter d'une rétribution plus modérée : ainsi les loix qui assurent la stabilité des hypothèques , celles qui préviennent les chicanes & les faux fuyans de la part des débiteurs , sont d'une importance infinie. L'esprit de judicature est souvent opposé sur ce point , à l'esprit d'administration. Le premier ne voit dans les rapports des prêteurs & des emprunteurs , que des questions isolées & semblables à toutes celles qui s'agissent devant les tribunaux. L'esprit d'administration au contraire , doit appercevoir le lien politique qui existe entre ces questions , & cette activité de circulation,



dont l'influence est si grande sur le prix de l'intérêt , & sur la prospérité du Royaume. Il faut donc que le Gouvernement prenne sa place , & remplisse les fonctions qui lui appartiennent en s'occupant d'une législation qui simplifie l'action des créanciers hypothécaires, contre leurs débiteurs inexacts, & qui la rende plus rapide & moins dispendieuse. Quelques emprunteurs en souffriront; mais la masse générale y gagnera ; mais le bien de l'Etat étroitement uni à cette communication des secours qui repose sur la confiance , en recevra un accroissement dont on ne peut déterminer l'étendue.

On a dit souvent que l'administration des finances devoit voir avec plaisir les difficultés qui accompagnoient les transactions entre particuliers , puisqu'on étoit d'autant plus engagé à diriger ses capitaux vers les emprunts du Gouvernement. C'est là sûrement une petite vue : l'argent qui ne sort point du Royaume , est toujours ramené par la circulation , aux divers emplois qui

font utiles aux capitalistes ; & si la variété de ces emplois le fait revenir un peu plus lentement aux effets royaux , il féconde dans son cours , toutes les entreprises qui font la première source des richesses. Ce n'est donc qu'en de certains momens , que les emprunts des particuliers peuvent rivaliser avec ceux du Gouvernement ; mais dans l'espace des tems , les ressources de la finance s'accroissent avec les progrès de la fortune publique : ainsi un Gouvernement qui seroit jaloux des prêts & des emprunts sur les terres , & qui dans cet esprit , laisseroit subsister les entraves propres à décourager de ces transactions , auroit peut-être une politique semblable à celle qui détermineroit à contrarier les travaux utiles , pour faciliter les enrôlemens , ou pour soudoyer des soldats à plus bas prix.

Enfin il est encore une considération à la portée de tous les regards : la dette publique est aujourd'hui si considérable , que les conditions auxquelles on peut placer

ses capitaux dans les effets du Gouvernement, influent d'une manière plus ou moins directe, sur l'intérêt commun de l'argent; & puisque l'étendue du crédit détermine en partie le prix des fonds publics, je suis naturellement conduit à faire quelques observations sur un sujet si important: mais comme dans l'introduction de cet ouvrage, j'ai déjà considéré la même question d'une manière générale, il ne me reste plus qu'à indiquer les soins & les précautions que le ménagement du crédit exige.

Ces réflexions peut-être fixeront moins l'attention de la France en cet instant, que dans tout autre, tant elle se trouve aujourd'hui favorisée par ses circonstances: la guerre a été franchie sans aucune interruption dans les paiemens; les remboursemens qui, aux termes des loix mêmes, pouvoient être suspendus pendant cet intervalle, ont été continués exactement; le compte public, rendu sous mon adminis-

tration , a fait cesser l'obscurité qui avoit environné les finances depuis plusieurs siècles; leur état présent est tel , qu'après la liquidation de quelques dettes arriérées , aucun emprunt considérable ne sera nécessaire ; l'accroissement naturel des revenus du Roi , l'étendue remarquable des trésors que la paix introduira dans le Royaume , sont autant de moyens qui applanissent , sans effort , les voies de l'administration. L'Angleterre , dans le même tems , est chargée d'une dette qui , comparée avec ses ressources , effraye aujourd'hui les capitalistes : la Hollande , accoutumée à placer dans les fonds de cette nation , une grande partie de ses épargnes , est encore refroidie par des considérations particulières. Tout semble donc concourir à l'affermissement du crédit de la France ; & je crois que ce crédit , soutenu par la nature même des choses , résisteroit à beaucoup de fautes ; mais quand on écrit , c'est pour tous les tems : les momens que j'ai vus peuvent revenir ; les difficultés que

j'ai éprouvées, peuvent se reproduire : enfin au milieu même des circonstances les plus heureuses, il est important de tirer du bien le plus grand parti ; il est important d'en étendre l'influence, & de seconder le cours des prospérités. Je suis donc bien éloigné de considérer comme indifférentes, les réflexions générales que je vais présenter sur cette matière.

Le ménagement du crédit paroît au premier coup - d'œil une administration très-simple ; parce que tous les moyens qui concourent à entretenir la confiance, examinés séparément, ne sont ni obscurs ni difficiles à saisir ; mais ce qu'on conçoit facilement, ne s'apperçoit pas de même ; & souvent l'homme le plus capable de reconnoître l'analogie qui existe entre deux idées, ne les eût jamais rapprochées.

Pourquoi donc le ministre des finances, qui sent la nécessité du crédit, & qui veut exciter la confiance, s'écarte-t-il si souvent de la route qui doit conduire à ses fins ?

c'est qu'en toute espece de conduite , pour concilier sans cesse le but & les moyens , il faut unir une certaine force de méditation à un regard actif & toujours vigilant.

L'on abonde en secours quand on veut s'occuper de la modification des impôts , des encouragemens nécessaires au commerce ou aux manufactures , & de toutes les autres dispositions générales d'administration. Il existe une tradition de connoissances à cet égard , dont il est aisé de profiter ; d'ailleurs toutes ces grandes parties ne sont pas tellement liées ensemble , qu'on ne puisse les traiter séparément , & les exécuter en différens tems ; mais le crédit public , ce qui l'entretient , ce qui l'étend , ce qui le fait naître , est d'une toute autre nature : la confiance est une impression qui se forme comme l'estime , par une suite d'actions convenables ; mais avec cette différence , que les méprises de l'esprit y nuisent comme les fautes du cœur. Il faut donc réunir à des principes toujours honnêtes , une multitude de soins

& d'attentions qui doivent varier selon les circonstances, & qu'il faut découvrir & distinguer de soi-même : car pour s'aider dans cette recherche, on ne trouve nulle part, ni des préceptes imprimés, ni des leçons écrites.

Ces réflexions cependant ne sont pas applicables à tous les pays indistinctement; le crédit de l'Angleterre en particulier, repose sur des bases si simples, si claires, si fortifiées par une longue habitude, & surtout tellement indépendantes de l'autorité, que le maintien d'un pareil crédit doit être bien plus attribué à la constitution politique du pays, qu'à l'habileté de l'administration.

C'est donc par une réunion de circonstances qui tiennent à la nature du Gouvernement, que le crédit public en France, mérite tant de soins & de ménagemens.

L'autorité absolue du Souverain, & la plénitude de la confiance publique, sont deux idées qui ont besoin d'intermédiaires,

pour se lier parfaitement ensemble : cette autorité est soumise en France à quelques tempéramens , lorsqu'il est question d'augmenter les revenus du Prince ; parce que les loix qui établissent de nouveaux impôts , doivent être enrégistrées dans les Parlemens , & que ces Cours peuvent alors éclairer par leurs représentations , la justice du Monarque ; mais un simple arrêt du conseil , ou un ordre ministériel autorisé par le Prince , suffisent pour suspendre les paiemens , ou pour ordonner une réduction dans les intérêts ; enforte que les Cours souveraines n'ont aucune connoissance légale de ces dispositions , & on les a vues souvent garder le silence au milieu des opérations les plus préjudiciables à la fortune d'un nombre considérable de citoyens. On ne peut donc en France , relever ou entretenir la confiance publique , qu'en rassurant sur les intentions du Souverain , & en persuadant qu'aucun motif ne peut le porter à manquer à ses engagements ; & comme



l'importance du crédit est maintenant généralement reconnue; comme ce n'est plus les injustices volontaires qu'on redoute, mais les effets du désordre & de la nécessité, on sent aisément qu'une conduite économe & sage de la part de l'administration des finances, est une des premières bases du crédit. Il faut qu'on voie cette administration, s'appliquer sans relâche à la réforme des abus & des gains inutiles; il faut qu'on la voie résister à toutes les prétentions de l'intérêt particulier; il faut qu'on la voie occupée, & des dispositions qui maintiennent le produit des revenus du Roi, & de celles qui diminuent la somme des dépenses. Il faut qu'on soit persuadé que cette administration a constamment devant les yeux l'état des affaires, & il faut qu'on apperçoive l'ordre qu'elle établit pour y parvenir. Il faut encore, pour raffermir la confiance, qu'on puisse croire au crédit du ministre des finances auprès de son maître: cette opinion persuadera qu'il aura le pouvoir d'influer sur les dépen-

ses étrangères à son département , & qu'il ne fera pas seulement l'homme chargé de proportionner les revenus aux dépenses , mais qu'il sera aussi l'homme écouté , quand il proposera de proportionner les dépenses aux revenus.

La fidélité la plus scrupuleuse & la régularité la plus exacte dans les paiemens , sont une condition essentielle du crédit : l'habitude a trop d'ascendant sur les hommes , pour qu'ils ne soient pas disposés à se fier à la continuité de toutes les choses dont ils ont une longue expérience. On auroit tort cependant d'imaginer , que l'exactitude dans les paiemens suffit seule pour éloigner la défiance : si cette maxime étoit généralement vraie , la France , ni en 1759 , ni en 1771 , ni en d'autres tems encore , n'eût pas manqué aux engagements qu'elle avoit contractés ; car ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources du crédit , que le Gouvernement se résolut à cette extrémité : mais lorsque l'administration

paroît se mal conduire , les allarmes précédent le retard ou la suspension des paiemens ; & quand ce désordre arrive , il est bien moins alors une cause , qu'un résultat du discrédit.

Les opérations de la caisse d'escompte , contenues dans des bornes raisonnables , sont infiniment utiles au crédit public , non-seulement parce que la modération du prix de l'escompte pour les effets de commerce , influe sur l'intérêt en général ; mais aussi parce que la faculté de faire aisément de l'argent avec des lettres de change , prévient une partie des embarras momentanés , qui déterminent souvent à vendre avec précipitation des effets publics.

Il faut aussi par des soins prévoyans , entretenir le trésor royal dans une grande aisance , afin d'y trouver à chaque instant , les ressources nécessaires pour subvenir à ces ralentissemens momentanés dans la circulation , qu'on prend si facilement pour l'embarras des affaires ; opinion néanmoins

qui peut occasionner une véritable gêne , lorsqu'on lui donne le tems de se fortifier & de s'étendre.

Les lenteurs dans les paiemens , l'incertitude du jour précis où les rentiers doivent se présenter , les difficultés mal entendues , les formalités inutiles , enfin tout ce qui semble indiquer qu'on veut gagner du tems , doit être évité avec le plus grand soin ; car il est aisé d'appercevoir qu'un très-grand nombre de particuliers , assèyent bien moins leurs jugemens sur de profondes réflexions , que sur des notions familières. Il faut aussi , dans tout ce qui est indifférent en soi , consulter le goût du public , & se prêter aux modifications qui lui sont agréables : l'on feroit souvent des fautes en s'en rapportant légèrement , sur de pareils détails , à certains subalternes qui , trop épris du développement minutieux de l'autorité , voudroient dans leur zèle indiscret dicter des loix & des conditions au plus libre de tous les sentimens , celui de la confiance.

Il est encore d'autres soins importans pour le crédit : on ne doit jamais , dans les circonstances extraordinaires , recourir à plusieurs expédiens d'un même genre , ni à un trop grand nombre d'agents ; on multiplie ainsi en apparence , la somme des besoins , & l'on établit des rivalités contraires au succès qu'on se propose. Il faut sur-tout ménager habilement le prix de l'intérêt, moins quelquefois pour l'économie qui en résulte , que pour n'être pas entraîné trop rapidement à offrir des conditions qui inspirent de la défiance. Il faut encore, dans le cours d'une guerre dont on ignore la durée , réserver pour les momens difficiles , les emprunts les plus attrayans : enfin il faut proportionner la somme de tous ces emprunts , à l'étendue des fonds qui peuvent y être destinés.

L'art de discerner cette mesure est très-important ; & il suffiroit de se tromper gravement à cet égard , pour voir un emprunt public échouer , au milieu même d'un grand

crédit. C'est que le succès d'un emprunt est toujours incertain s'il n'est pas rapide ; la plus petite langueur est interprétée d'une manière défavorable ; chacun alors prend du temps pour réfléchir , l'on veut être déterminé par l'exemple , on s'attend réciproquement ; & ce calme augmentant la défiance , l'incertitude des capitalistes se change dans un véritable découragement ; l'on accuse alors , avec raison , le ministre des finances d'avoir pris de fausses mesures , & de s'être mépris dans ses combinaisons ; mais par une singularité remarquable , en même-temps que ce genre de faute manifeste lumineusement l'impéritie du ministre , on ne peut guères appercevoir la sagesse de celui qui , par de plus justes dispositions , a décidé l'empressement du public : car dans les premiers momens , les demandes semblent surpasser tellement la somme de l'emprunt , qu'on est induit à penser que le ministre n'a pas connu l'étendue de la confiance. L'erreur des jugemens à cet égard , provient

uniquement de ce qu'on ne distingue pas dans cet empressement, ce qui appartient aux véritables capitalistes, & ce qui doit être attribué au mouvement donné par de simples spéculateurs, sorte de personnes qui s'intéressent dans les fonds publics, avec le dessein de revendre au bout d'un certain tems : or il est à remarquer que lors d'un nouvel emprunt, ces spéculateurs s'avancent avec ardeur, ou se retirent absolument, selon le degré d'étendue de ce même emprunt.

Supposons en effet, que cinquante millions répondent exactement aux capitaux destinés à être placés réellement dans un emprunt nouveau ; il suffira que cet emprunt soit limité à quarante millions, pour donner lieu à des demandes qui s'élèveront peut-être au double ; car une multitude de gens, ce sont les spéculateurs, calculeront alors, que si les besoins réels surpassent d'un quart la somme du nouveau fonds, il y aura bientôt une concurrence qui en élèvera

éleva le prix. Et par un ordre inverse, si l'emprunt est de cinquante millions, tandis que les besoins réels ne sont que de quarante, il n'y aura peut-être aucun empressement, parce qu'on craindra de voir baisser le prix du nouveau fonds, & qu'on se flattera de l'acquérir à des conditions plus avantageuses.

Sans doute les spéculateurs qui forment ces combinaisons, ainsi que le ministre qui règle la somme & les conditions d'un emprunt, ne font point, avec précision, les calculs que je viens d'indiquer : car les connoissances qui devoient en former la base, ne peuvent être rassemblées, & deviennent elles-mêmes une sorte de conjecture : mais il se forme, à cet égard, une opinion plus ou moins vague, & semblable à-peu-près à celle qui règle dans tous les marchés le prix des denrées, & qui donne l'empire, tantôt à l'acheteur, & tantôt au vendeur.

Ces réflexions peuvent encore servir à éclairer sur une méprise dans laquelle on



tombe quelquefois , en entendant parler des emprunts publics d'Angleterre. L'usage du ministère , est de remplir constamment tous ces emprunts par souscriptions : c'est-à-dire , qu'on les distribue en entier à de riches spéculateurs qui les revendent ensuite ; & comme on a soin de régler les conditions de ce traité , de manière à présenter la perspective d'un bénéfice raisonnable , il arrive que lorsqu'on ouvre un emprunt de cinq millions sterling , on entend dire que les souscriptions se sont élevées à douze ou à quinze , & l'on en conclut que le Gouvernement ayant refusé dix millions , il est sûr de les trouver quand il voudra ; mais l'erreur de ce jugement paroîtra sensible , en se rappelant les observations que je viens de faire. Ces quinze millions de souscriptions ne représentent point la mesure des fonds que les capitalistes ont dessein de placer dans le nouvel emprunt ; mais uniquement la masse de tous les intérêts qu'on voudroit prendre à une spéculation avanta-

geuse. Ces souscriptions se fussent élevées davantage encore , si l'emprunt avoit été moins considérable ; & si au contraire ce même emprunt eût été de dix millions , au lieu de cinq , il n'y auroit eu , peut-être , aucun souscripteur.

Quelle est donc la combinaison parfaite d'un emprunt ? quelle est l'habileté du ministre ? c'est d'en déterminer la somme , c'est d'en régler les conditions dans une proportion telle , qu'on se hâte d'y prendre part , & qu'en même tems , néanmoins , le bénéfice des spéculateurs soit aussi modéré qu'il est possible ; attention importante , non-seulement pour éviter de faire , au succès d'un emprunt, des sacrifices inutiles ; mais plus essentiellement encore , afin que l'empressement public paroisse toujours l'effet de la confiance , & que les bornes n'en soient jamais apperçues.

Il n'est pas indifférent encore, pour le plus grand succès des emprunts de France, de fixer leur ouverture avant l'époque des

levées d'argent d'Angleterre , afin que les étrangers qui s'intéressent également dans les fonds des deux nations , n'aient pas déjà disposé de leurs capitaux.

Je remarquerai encore , que s'il convient à un Gouvernement qui jouit d'un très-grand crédit , de multiplier les effets payables au porteur , afin de rendre la circulation d'autant plus rapide , il faut adopter un système absolument contraire , lorsque ce crédit est chancelant , & qu'on cherche à le rétablir ; car la facilité avec laquelle ces effets peuvent s'acheter & se vendre , rend leur prix beaucoup plus susceptible de révolutions ; & comme le cours journalier de ces négociations est rendu public , une baisse dans le prix , qui n'est souvent dûe qu'à des circonstances passagères , peut inspirer de l'inquiétude & entraîner un discrédit d'imitation. Il faut donc éviter ces signaux d'allarme , tant que les esprits hésitent encore , & qu'il est si facile de les décourager. Je suis convaincu que , si dans les premiers tems de mon admi-

nistrations, je m'étois écarté de cette règle, en multipliant les effets au porteur, cette seule faute eût suffi pour faire naître des embarras, & pour arrêter les progrès de la confiance.

Parmi les effets au porteur, ce sont les billets de loteries qu'on voit le moins sujets à des révolutions de prix; pourvu cependant que leur nombre soit sagement circonscrit: on a remarqué que ces fortes d'effets ne tarديوient pas à se diviser en différentes mains, & ceux qui les ont cherchent rarement à les revendre: souvent même on les garde au milieu de la plus grande défiance, parce qu'on les envisage moins comme un emploi d'argent, que sous l'aspect d'une chance de fortune à laquelle on ne veut pas renoncer. De pareils emprunts n'ont aucun rapport avec ces loteries, où l'on risque en entier son capital, & qui sont un véritable jeu de hasard; au lieu que dans les emprunts du Gouvernement dont il est ici question, c'est, pour ainsi dire, un su-

perflu d'intérêt qu'on y répartit en chances ; un tel jeu n'a rien de repréhensible , & répand, sans inconvénient , les plaisirs de l'espérance. L'effet du hasard est de tout multiplier , parce que chacun atteint , par son imagination , aux bienfaits possibles de la fortune ; mais si , par cette raison , on peut quelquefois avec sagesse distribuer par le sort tout ce qui fait un objet d'envie , les loteries de malheurs , telles par exemple , que le tirage de la milice , sont la plus funeste idée que les Gouvernemens aient pu concevoir.

J'eusse fait encore une grande faute relativement au crédit , si d'après des exemples antérieurs , j'avois proposé à Sa Majesté de suspendre les remboursemens : car en épargnant au trésor royal cette dépense , on eût éveillé les idées de gêne & d'embarras , & l'on eût repoussé une somme bien plus considérable de nouveaux prêts. D'ailleurs, la possibilité d'être remboursé , est encore , comme toutes les chances vagues , une idée

qui encourage , & qui satisfait dans une proportion beaucoup plus grande que ce qu'il en coûte , pour produire une impression si avantageuse au crédit. Je crois donc que , même au milieu de la guerre , les remboursemens ne doivent être suspendus qu'à l'époque où toute espece de confiance étant détruite , tandis que des besoins urgens subsistent , on est comme forcé de se prendre à tout ce qui peut éloigner un moment le naufrage.

Mais s'il est important de ne point interrompre le cours des remboursemens auxquels le Souverain est engagé , il faut éviter dans les tems de crise , de faire choix des emprunts où l'avantage des prêteurs est principalement fondé sur le remboursement futur du capital : car en de pareils momens , ces fortes de promesses ne sont point estimées. L'emprunt de 200 millions ouvert en Décembre 1782 , est une preuve récente de cette vérité : il étoit très-avantageux aux prêteurs , puisqu'ils avoient pour 160 : un

capital portant dix livres de rente , & qui devoit être remboursé sur le pied de de 200; mais le moment n'étant pas propre à inspirer de la confiance dans ce remboursement, l'emprunt n'eut aucune faveur ; & si la paix n'étoit pas survenue , l'on eût éprouvé d'une manière bien fâcheuse , les effets de cette fausse combinaison.

Je dois encore conseiller d'éviter soigneusement de donner en paiement aux fournisseurs des effets négociables : car pressés de les réaliser pour commencer de nouvelles entreprises , ils le font communément avec peu de ménagement. J'ai vu de près le danger de telles opérations , & si je n'y avois mis obstacle avec beaucoup de force , il en seroit résulté un discrédit , auquel il eût été difficile de remédier.

Enfin , ce qui contribue de la manière la plus efficace au succès des emprunts , c'est le mouvement & la rapidité de la circulation ; & comme ce sont là des mots souvent employés , sans que jamais , peut-être ,

on s'en soit fait une idée distincte, je ne crois pas indifférent d'essayer d'en développer le véritable sens ; & j'indiquerai ensuite , jusques à quel degré l'administration des finances en France , peut concourir à la plus grande activité de cette même circulation.

Le numéraire d'un pays s'applique à deux objets absolument différens ; une partie sert de mesure continuelle dans les échanges , & devient le moyen nécessaire pour payer journallement les besoins & les commodités de la vie : c'est avec cette partie du numéraire , que d'un bout du Royaume à l'autre , l'on se présente dans les marchés , dans les ateliers de travail & dans tous les lieux de trafic , pour se payer réciproquement le prix de son tems & de ses denrées. Le numéraire , sous ce rapport , est soumis à une rotation continuelle , provoquée par les besoins journaliers , & aussi immuable qu'eux. Voilà donc une première circulation de l'argent , sur laquelle le Gouvernement n'a aucune influence , & ne doit point désirer avoir.



Il est impossible de connoître quelle portion du numéraire d'un pays est employée à l'exécution des échanges dont je viens de parler : on apperçoit seulement que cette somme doit être plus grande à mesure que le prix des denrées augmente ; & l'on découvre aussi , que plus la population d'un Royaume est étendue , & plus la quantité d'argent , applicable aux échanges journaliers , doit être considérable.

Si chacun , en France , sans distinction d'âge ni de sexe , avoit constamment dans sa bourse ou dans sa cassette quatre-vingt-dix livres réservées pour l'acquisition des divers objets dont on a besoin , tout l'argent du Royaume seroit employé à cet usage & ne serviroit , pour ainsi dire , qu'à la facilité des comptes. ( 2 ).

Sans doute un nombre considérable de

---

( 2 ) Quatre-vingt-dix livres , multipliées par 24 millions 676 mille âmes , nombre des habitans de la France , seroit deux milliards 220 millions 840 mille livres , somme équivalente environ à la masse totale du numéraire du Royaume.

---

particuliers ont constamment plus de quatre-vingt-dix livres destinées uniquement , soit à leurs dépenses , soit à la tranquillité de leur esprit , soit à la satisfaction de leur avarice ; mais un nombre infiniment plus étendu de personnes n'ont pas cette somme en especes ; & c'est par cette raison qu'il existe en France , comme dans tous les pays riches , une grande somme d'argent au-delà de celle qui est destinée à l'exécution des échanges journaliers.

Cet excédent forme la partie du numéraire qu'on peut appliquer aux emplois utiles , & qui se porte , ou aux emprunts de l'Etat & des particuliers , ou aux entreprises de toute espee : ainsi la circulation dont la rapidité importe au crédit public , est celle qui ramene des mains de tous les habitans du Royaume , dans les mains des capitalistes , toute la partie du numéraire qui n'est pas nécessaire à la facilité des transactions multipliées , qui sont l'effet des dépenses de l'Etat & de l'universalité des citoyens.

---

---

Si les sommes qu'un Gouvernement emprunte , étoient employées en entier à des remboursemens , il pourroit , pour ainsi dire , emprunter sans fin & sans interruption : car les fonds reçus des capitalistes retournant sur le champ à d'autres capitalistes , il y auroit continuellement entre les mains de cet ordre de particuliers, la même somme de capitaux à placer.

Mais il y a une grande différence entre la supposition que je viens de faire , & ce qui se passe réellement : car la succession des emprunts publics en tems de guerre , étant destinée aux besoins extraordinaires , les fonds qui proviennent de ces emprunts ne peuvent pas être appliqués à des remboursemens , & retourner ainsi rapidement des capitalistes aux capitalistes : le Gouvernement est forcé de répartir ces fonds en soldes , en gages , en subsistances , en journées d'hôpitaux , en fournitures de toute espèce , enfin , de mille manières différentes ; ce qui s'exécute par un nombre infini de divisions.

---

& de subdivisions , depuis la capitale jusques aux extrêmités du Royaume.

Cet argent ainsi répandu , donne aux uns le moyen de continuer leurs dépenses , à d'autres celui de les augmenter : chez quelques-uns , cet argent forme le commencement d'une épargne , & chez d'autres , il prépare un capital dont on méditera bientôt l'emploi. Mais dans un Royaume tel que la France , il faut nécessairement un très-long circuit , avant que des fonds immenses dispersés de cette manière , se réunissent de nouveau entre les mains des capitalistes en général , & particulièrement encore , entre les mains des capitalistes de Paris , qui jusques à ces derniers tems , étoient presque les seuls du Royaume qui s'intéressassent dans les fonds publics.

Ces réflexions , cependant , aident à découvrir pourquoi l'on a vu constamment les empruns de l'Angleterre , se succéder avec beaucoup plus d'activité & d'étendue que ceux de la France , même dans les momens

où ce dernier Royaume avoit le plus de crédit; circonstance qui a dû paroître d'autant plus extraordinaire, que le numéraire de l'Angleterre, en y comprenant les billets de banque qui font office d'argent, éga-loit à peine, il y a dix ans, la moitié du numéraire actuel de la France.

Ce n'est pas seulement dans l'étendue de la confiance publique, qu'il faut chercher la cause de cette étonnante faculté d'emprunter, dont l'Angleterre a donné des exemples plus frappans que jamais dans la dernière guerre: je suis persuadé qu'avec le même crédit, elle n'y feroit jamais parvenue sans l'activité qui regne dans sa circulation; ou, pour m'expliquer plus distinctement, sans la promptitude avec laquelle les fonds attirés au trésor public par des emprunts & répartis ensuite pour les dépenses publiques, retournent entre les mains des capitalistes, qui les prêtent de nouveau l'année suivante: & la rapidité de cette circulation tient à des causes particulières. Premièrement, sans doute,

à l'usage habituel & général d'un papier monnoie , qui rend les paiemens d'un bout du Royaume à l'autre , auffi prompts que la poste. Secondement à la moindre étendue de l'Angleterre. Troisièmement , à la réunion de presque tout le numéraire dans la ville de Londres , qui se trouve tout à la fois port de mer , capitale , chef-lieu de commerce , & centre de presque tous les paiemens de banque. Quatrièmement , à l'habitude où sont tous les négocians & tous les particuliers , de n'avoir point d'argent chez eux , & de le tenir chez des caiffiers auxquels on ne donne point d'appointemens ; mais qui ont la permission tacite de faire valoir les fonds dont ils sont dépositaires : enforte que cette multitude de petites sommes d'argent qui restent ailleurs en stagnation entre les mains des particuliers , forment par leur réunion , dans la main des caiffiers , un capital assez considérable , pour qu'ils aient un intérêt majeur à le mettre en action. Enfin , cette rapidité de circulation ,

tient encore essentiellement à la confiance continuelle & soutenue dans les effets du Gouvernement, & à la facilité avec laquelle on a pu, jusques à présent, les réaliser à toute heure, & de beaucoup de manières différentes, toutes tolérées par le Gouvernement, comme autant de moyens propres à favoriser l'activité de ce commerce.

Voilà, ce me semble, les principales circonstances qui accélèrent l'espece de circulation, dont la rapidité importe si fort au renouvellement des emprunts publics. Et si l'on pouvoit dresser avec exactitude, l'itinéraire de cette circulation, on trouveroit peut-être que, s'il faut deux ou trois ans en France pour voir revenir entre les mains des capitalistes le produit des emprunts que le Gouvernement disperse en dépenses publiques, il se peut qu'en Angleterre cette même circulation s'effectue dans le cours d'une année; en sorte que, sous ce point de vue, la facilité des emprunts d'Angleterre auroit quelque rapport avec celle qu'on éprouveroit

éprouveroit dans tous les pays , où l'on n'emprunteroit que pour faire des remboursemens.

C'est aussi par ces divers motifs que l'augmentation des richesses publiques en Angleterre , soit que cette augmentation vienne du commerce ou des fortunes faites aux Indes , ou par quelque autre voie , est envisagée comme autant de nouveaux fonds qui ne tarderont pas à grossir la somme des capitaux applicables aux emprunts publics.

Une partie des circonstances qui contribuent , en Angleterre , à la briéveté de la circulation , appartient particulièrement à sa situation , au Gouvernement , & aux usages du pays : & si l'administration des finances en France peut , par ses soins , abrégér une circulation dont la rapidité est si essentielle , il est cependant des désavantages qu'elle ne sauroit vaincre ni changer.

Telle est , par exemple , la vaste circonférence du Royaume , qui occasionne une dispersion plus étendue des capitaux fournis par



les emprunts publics, & appliqués ensuite aux diverses dépenses ; telle est la situation de sa capitale qui l'empêche d'être le centre d'un grand commerce ; telle est encore l'habitude où l'on est, en France, de garder son argent soi-même, ou de le remettre à des notaires qui transgresseroient les devoirs de leur état en le dénaturant ; & l'on auroit peine à guérir de la défiance qu'inspireroit un dépositaire, s'il faisoit valoir les fonds qui lui sont remis ; il y auroit d'ailleurs un véritable péril à se servir de simples caissiers, tant qu'on ne trouveroit pas, comme en Angleterre, des hommes riches de plusieurs millions, qui se voueroient à cet état ; & l'on ne peut l'espérer dans un pays où, dès les premiers cent mille écus dont on est possesseur, on songe à s'annoblir ou à se relever par quelque charge. ( 3 ).

Enfin, les loix & la morale publique ré-

---

( 3 ) La caisse d'escompte est aujourd'hui un caissier général ; mais jusques à présent, il n'y a que les gens d'affaires qui l'emploient pour leurs recettes & leurs paiemens.

sistent en France à admettre dans le commerce des fonds publics , ces ventes à livrer, ces paris, ces jeux de primes , & tant d'autres natures de marchés & de trafic, qu'on ne tolère, en Angleterre même, que par politique , & parce qu'on y considère l'activité de cette espèce de circulation , comme un moyen d'emprunter plus facilement , & cette facilité d'emprunter , comme la principale force de l'Etat.

Ce sont toutes ces diverses circonstances qui , les unes impossibles à changer , les autres très-difficiles , rendront toujours la circulation du numéraire plus longue & plus tardive en France qu'en Angleterre. Il faut donc que l'administration se borne à l'animer & à l'accélérer par des moyens doux , sages , & analogues aux mœurs , aux usages , & à la nature du Gouvernement. Elle peut , par exemple , supprimer ou diminuer toutes ces haltes , où l'argent s'arrête inutilement , telles qu'un trop grand nombre de receveurs , payeurs , trésoriers , &c. Cette

multitude de caiffes & trésoriers pour les deniers royaux, ne fert qu'à difperfer ces deniers en plufieurs lieux & en plufieurs mains ; & il faut tâcher de les raffembler dans la grande caiffe du trésor royal , par les mêmes motifs que j'ai allégués pour faire sentir l'avantage de la réunion des fonds des particuliers, entre les mains des caiffiers d'Angleterre.

L'adminiftration doit encore faire quadrer l'époque des paiemens à celles des perceptions , afin de ne pas laiffer l'argent oïfif inutilement : elle doit auffi prendre foin d'appliquer toutes les recettes des généralités , aux dépenses qui fe font dans les mêmes cantons ; au lieu de négocier à l'avance , & par embarras , les refcriptions fur les provinces. L'on empêchera de cette manière que des voitures d'argent n'aillent en même-tems , des provinces à la capitale , & de la capitale dans les provinces. Le chef des finances peut encore éviter de laiffer fans action au trésor royal , les fonds dont on n'aura befoin que dans quelques mois , en les deftinant dans l'inter-

valle à des escomptes utiles à la circulation.

On fera bien encore , dans le même but, d'encourager & de soutenir une caisse d'escompte afin que les négocians étant sûrs d'y trouver de l'argent en tout tems contre leurs lettres de change, soient dispensés par-là de garder continuellement des fonds de précaution ; & aussi, afin qu'admettant entr'eux les billets de cette caisse, il y ait d'autant moins d'especes employées aux paiemens journaliers, ce qui augmente la somme des fonds applicables aux emplois utiles.

Il ne seroit pas indifférent encore, de favoriser la fabrication des monnoies d'argent, plus que celle des monnoies d'or ; parce que ces dernieres, comme plus faciles à cacher, entretiennent davantage l'esprit de thésaurifation ; vérité dont on ne peut douter, quand on voit l'extrême rareté des especes d'or en France, tandis que d'après les calculs de fabrication, on peut présumer qu'il en existe plus de huit cent millions dans le Royaume.

Ce seroit encore un moyen très-favorable à l'activité de la circulation , que de rendre les prêts à terme & par contrats d'obligations , susceptibles d'intérêt ; toutes les entraves qui gênent les différentes dispositions assorties aux convenances de chaque particulier , sont autant de retards apportés à la rapidité du mouvement de l'argent ; car on laisse plus long-tems ses capitaux oisifs , lorsqu'on ne trouve pas , avec facilité , le genre d'emploi qui convient à ses spéculations , ou à l'arrangement de ses affaires. Une telle législation seroit d'ailleurs parfaitement conforme à la droite raison ; l'intérêt n'est que la représentation du profit que fait l'emprunteur , avec les capitaux du prêteur : ainsi , soit que ce profit soit limité à un petit nombre d'années , soit que le terme en soit indéfini , le dédommagement de ce profit n'est pas moins légitime , & l'esprit de la convention n'est pas changé.

Il est d'autres dispositions encore propres à accélérer la circulation ; mais comme elles

font moins importantes, je n'étendrai pas plus loin ces réflexions. J'observerai seulement que les fermiers & les petits propriétaires de campagne, réunissant ensemble un assez gros capital qui reste constamment oisif, il ne seroit pas indifférent de leur offrir une sorte d'emploi facile, & toujours à leur portée : j'avois donc pensé qu'à la paix, & dans les occasions où les pays d'Etats & les assemblées provinciales auroient eu quelques travaux utiles à entreprendre, il eût été convenable de les engager à faire l'essai d'un emprunt propre à remplir insensiblement la vue politique que je viens d'indiquer. Cet emprunt devoit consister dans une création d'effets au porteur, tous d'une très-petite somme, depuis deux cents jusques à cinq cents livres, & dont l'intérêt ne seroit payable que dans les chefs-lieux de chaque province. Je ne serois point surpris, que si ces sortes d'emplois devenoient un papier provincial, universellement connu, il n'en résultât un mouvement d'argent parmi une

---

classe de citoyens, dont les épargnes sont communément enfouies.

Enfin, ce qui par-dessus tout, excite la circulation, c'est la confiance publique, puisque cette confiance prévient l'incertitude des prêteurs, & la stagnation plus ou moins durable qui en résulte. Ainsi l'administration des finances, en augmentant la confiance publique, accélère la circulation; & en accélérant cette circulation, elle renouvelle & multiplie les moyens de prêter; & c'est ainsi qu'il existe, entre le crédit & la rapidité de la circulation, une action & une réaction de la plus grande importance.

Les remarques que je viens de faire sur la circulation de l'argent, peuvent, sans doute, fixer l'attention sous différens rapports; mais je ne veux pas quitter ce sujet, sans ramener à une considération dont j'aimerai toujours à m'occuper: c'est que le ménagement des intérêts du peuple s'allie encore, dans cette occasion, aux vues politiques. Je dirai donc que la modération

des impôts concourt à la baisse de l'intérêt : en effet, si comme je l'ai montré, le numéraire d'un pays peut se diviser en deux parts, dont l'une sert uniquement de mesure dans les marchés, & l'autre, rassemblée entre les mains des capitalistes, est employée aux diverses transactions qui rapportent un intérêt ou un bénéfice ; il est sensible que moins les impôts renchérissent le prix des biens journallement nécessaires, moins il faut réserver d'argent pour les dépenses habituelles ; & dès-lors, par une conséquence naturelle, la partie du numéraire applicable aux emprunts de tout genre, devient plus considérable ; & c'est uniquement cette partie qui contribue, par son étendue, à la baisse de l'intérêt.

Il faut que j'indique encore ici de nouveau, comme le plus grand moyen de crédit, la publicité de l'état des finances : j'en ai donné l'exemple, & de grands avantages en sont résultés ; mais comme j'ai eu occasion de m'arrêter sur ce sujet, dans l'intro-



duction de cet ouvrage , je ne m'étendrai pas davantage sur une idée dont l'importance & la simplicité sont également sensibles. Qu'on examine seulement comment l'Angleterre a soutenu son crédit au milieu des circonstances les plus allarmantes ; qu'on examine comment elle vient à bout de soulever , pour ainsi dire , un poids au-dessus de ses forces , & l'on verra qu'elle doit une partie de ces avantages , à la connoissance générale du rapport qui existe entre les recettes & les dépenses , & à la publicité de toutes les dispositions d'administration : c'est cette publicité qui arrête les écarts de l'ignorance & de l'inquiétude , & qui montre à chaque instant , le bien près du mal , la mesure des difficultés & l'étendue des ressources.

Je n'ai pas besoin de répéter que les remboursemens sur la dette publique , contribuent essentiellement à la baisse de l'intérêt , pourvu que , dans le même-tems , on n'emprunte pas une somme pareille ; cepen-

dant, ainsi que je l'ai déjà dit, la mesure des remboursemens doit être déterminée avec sagesse, & il ne faut jamais perdre de vue, que c'est avec les tributs des peuples qu'on y pourvoit, & que les soulagemens dont ils ont besoin, sont aussi une des dettes du Souverain.

Je n'ai parlé, jusques à présent, que des moyens généraux d'administration dont on doit faire usage en France pour assurer ou pour rétablir le crédit : mais il est encore une conduite de la part du chef des finances, dont l'effet sur l'opinion est grand au bout d'un certain tems : cette conduite se développe souvent en silence ; mais elle s'applique cependant à une infinité de détails qui tous ont de l'importance. Le Gouvernement des finances exige continuellement une prudence, une attention, un discernement, qui souvent échappent aux regards ; & dont on ne reconnoît le mérite qu'au moment où une administration différente vient, pour ainsi dire, en donner l'éveil.

Il ne suffit pas, en administration, de bien agir, il faut encore éviter les fautes : l'occasion d'en commettre se présente à chaque instant ; souvent même les premières entraînent d'autres, tant la chaîne des erreurs est facile à former, & tant les intérêts particuliers veillent de près sur l'homme public, pour l'aider à s'égarer, & pour tirer parti de ses méprises.

Cependant, lorsqu'on veut soigner le crédit, lorsqu'on veut dominer l'opinion, il n'y a presque rien d'indifférent : car il est jusques à une certaine tranquillité dans le discours, & peut-être jusques à un certain repos dans le maintien, qui influent de proche en proche sur la confiance. On ne doit montrer, ni une sombre inquiétude, ni une téméraire assurance : il faut préparer assez bien toutes ses dispositions, pour être en état de s'appuyer constamment sur la vérité : car on peut alors s'abandonner à ses mouvemens, ou se dispenser du moins de tant de surveillance ; on n'a plus besoin de

mettre un intervalle de réflexion entre ses sentimens & ses expressions ; & l'on est dégagé du soin laborieux de concilier sans cesse ses discours avec sa politique espece d'accord si pénible à ménager , & si difficile à maintenir.

Un administrateur est déjà fort avancé , lorsqu'on commence à envisager ses paroles comme la fidelle image de sa pensée ; & il éloigne encore un ennemi dangereux , lorsque par une juste mesure , & dans ce qu'il dit , & dans ce qu'il fait , il empêche l'imagination de s'exercer contre lui.

Il en est de la forfanterie en affaires , comme des idées exagérées , ou de l'abondance des superlatifs dans le style , dont l'effet est presque toujours contraire à celui que l'orateur se propose : car les auditeurs , mécontents de ce qu'on veut les entraîner au-delà du sentiment auquel ils sont préparés , se retournent avec impatience , & contestent à la vérité même ce qu'elle a droit d'exiger. Ainsi donc , & ceux qui agis-

sent, & ceux qui écrivent, & tous ceux enfin qui veulent entraîner ou persuader, ne fauroient trop réfléchir sur la puissance de l'imagination, & sur les moyens de la captiver ou de faire alliance avec elle.

On peut encore dire avec fondement, que toutes les actions sages & honnêtes en administration, quelque étrangères même qu'elles soient aux affaires du trésor royal, influent sur le crédit : on aime à voir tout ce qui annonce le zèle & la préoccupation de la chose publique, & cette impression favorable dispose à la confiance ; on croit vivre alors sous la garde d'un bon pasteur, & tous les genres d'inquiétudes se calment ou se ralentissent. Il en est peut-être de l'opinion publique, comme du sentiment, qui souvent naît & s'accroît, moins encore par l'impression des grands procédés ou des généreux sacrifices, que par ces soins habituels & par ces mouvemens irréfléchis qui semblent appartenir davantage au penchant & aux inspirations de la nature. De même

la confiance dans un administrateur se forme par degrés, & elle acquiert autant de force par une suite d'actions sans éclat, & par une conduite dont tous les détails ont du rapport ensemble, & semblent tenir à un même esprit, que par ces dispositions & ces loix générales, qui sont l'ouvrage de la réflexion.

Il est d'ailleurs une vérité très-importante, & qui mérite ici d'être observée : c'est que si dans les grandes places, les actions font la réputation d'un homme ; l'homme aussi, quelquefois, fait celle de ses actions ; car il est bien peu de dispositions publiques, sur-tout en finance, qui ne présentent différens points de vue, & il arrive souvent qu'on les approuve ou qu'on les censure, selon l'opinion qu'on s'est formée du ministre qui les a conçues.

Enfin, & il est heureux de pouvoir le dire, le caractère moral du monarque a la plus grande influence sur le crédit public ; l'idée de sa probité, de son inclination pour l'or-

dre, de son éloignement personnel pour les dépenses superflues, & pour toutes les libéralités inconfidérées, devient une opinion précieuse qui seconde dans tous les tems la confiance : les ministres recommandables par leur conduite, sont alors d'autant plus chers à la nation, qu'ils rappellent les vertus du Prince; & ceux dont on blâme l'administration, ne détruisent pas l'espérance.





## C H A P I T R E X X I I.

*Sur le Mont-de-Piété.*

L'USURE n'a aucune ressemblance avec ces transactions ordinaires de la société, où les prêteurs & les emprunteurs, égaux par leurs rapports & par leur nombre, traitent ensemble du prix de l'argent, & sont indistinctement soumis à l'effet des considérations universelles qui déterminent la mesure de l'intérêt. L'usure ne s'applique jamais qu'à des situations particulières : c'est un abus de la force envers la foiblesse; c'est un empire exercé par l'avarice & la cupidité sur une classe d'hommes, à qui le délire des passions ôte les moyens de se défendre; c'est un piège préparé contre les jeunes gens, les joueurs, & tous ceux qui, emportés par le moment, détournent leurs yeux de l'avenir : ainsi, de même qu'on ne permet point à un mineur ou à un homme interdit, de contracter des engagements, on doit pareillement condamner les marchés usu-



raires, puisque ces conventions indiquent presque toujours qu'une des parties contractantes est affoiblie par son aveuglement ou par son désordre. Il seroit donc absolument contraire aux bonnes mœurs de tolérer, dans une société policée, ces hommes endurcis & méprisables qui attendent, dans l'obscurité, que l'imprudence ou les égaremens leur amènent des victimes.

Mais les loix contre l'usure, les punitions infligées à ceux qui s'en rendoient coupables, n'avoient point arrêté ses progrès dans la capitale, & l'on ne pouvoit plus se diffimuler les difficultés insurmontables d'une pareille réforme: car, à mesure que la surveillance de l'administration se réveilloit, les usuriers redoubloient de précautions pour cacher leur trafic criminel, sous des formes légales en apparence. Il étoit donc devenu nécessaire d'opposer à cette dépravation, un obstacle d'un nouveau genre; & l'institution d'un Mont-de-Piété, déterminée au mois de Décembre 1777, parut véritablement indiquée par les

circonstances : c'est un établissement mêlé d'inconvéniens, sans doute; mais les négociations ténébreuses dont il a tari la source, entraînoient des abus d'une toute autre importance.

Les conditions auxquelles le Mont-de-Piété prête sur gage, sont équivalentes, à peu près, à un intérêt de dix pour cent par an; c'est, on en convient, un sacrifice considérable pour les emprunteurs: cependant, si la certitude & la facilité d'une pareille ressource ont délivré du joug des usuriers, qui, non-seulement exigeoient vingt ou trente pour cent, mais qui enseignoient encore aux jeunes gens, l'art de cacher leur inconduite; le Mont-de-Piété, sous ce rapport, a procuré de grands avantages. On est forcé quelquefois de transiger avec les erreurs & les passions des hommes; & telle institution susceptible de critique, quand on en considère les effets d'une manière isolée, doit être jugée différemment, lorsqu'on examine la nature & l'étendue des inconvéniens dont ce même

établissement est devenu la sauve-garde.

On demandera cependant pourquoi l'on n'a pas assujetti le Mont-de-Piété à faire des avances à un intérêt plus modéré ; l'éclaircissement est facile à donner : c'est qu'alors, le nombre des personnes qui auroient eu recours à de pareilles facilités , n'eût plus été proportionné à la mesure des ressources qu'on pouvoit procurer à cet établissement. On ne doit pas, avec des moyens limités, se proposer un but indéfini : il faudroit à Paris des capitaux immenses pour prêter sur gage à des conditions qui se rapprocheroient du cours habituel de l'intérêt; le Mont-de-Piété n'avoit point été destiné à une entreprise de cette étendue : on vouloit seulement pourvoir, par sa médiation, à ces besoins imprévus & pressans , qui mettoient dans la nécessité de recourir à des expédiens excessifs, & susceptibles d'une infinité d'abus. Au reste, les frais qu'exige une manutention vaste & compliquée, comme celle d'un Mont-de-Piété, sont nécessairement très-considérables ; aussi,

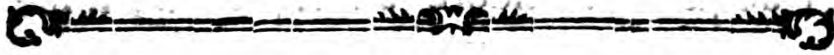
quoique la somme des avances faites par cet établissement , dans le cours d'une année , se montent aujourd'hui à environ quinze millions, le bénéfice au-delà de l'intérêt du fonds capital, ne s'éleve pas à cinquante mille écus. Ce bénéfice est dévolu à l'hôpital général ; disposition qui diminue encore les inconvéniens attachés à la fondation d'un Mont-de-Piété.

Je ne crois pas, cependant , qu'il convînt d'étendre ces établissemens aux villes de province : il faut considérer de pareilles précautions comme un adoucissement apporté aux abus qu'on ne peut empêcher ; mais dans tous les lieux où le ressort de la police n'est pas trop considérable , il est aisé de détruire la profession des usuriers , ou de contenir du moins leur trafic dans des bornes connues.

Ce n'est aussi que dans le tourbillon d'une grande capitale , que la dépravation des mœurs oblige à des ménagemens , & à une sorte de conciliation avec les vices dont la destruction est impraticable : ailleurs le re-

mede donneroit l'idée du mal ; & en voulant prévenir à l'avance les inconvéniens d'un désordre encore dans sa naissance , on y donneroit peut-être une extension dangereuse : les hommes , sous le regard de l'administration générale , sont de véritables enfans , & les principes d'une sage éducation paroissent souvent applicables aux rapports qui existent entre un Souverain & les sujets confiés à sa tutele.





## C H A P I T R E XXIII.

*Observations sur les rentes viagères.*

ON ne peut raisonnablement approuver ou critiquer les emprunts en rentes viagères, si l'on n'examine en même-tems, la situation du crédit, & les moyens d'un Gouvernement pour lever de l'argent de quelque autre maniere. On doit compter parmi les malheurs de la guerre, la nécessité de recourir à des ressources dont on apperçoit les inconvéniens ; & c'est dans le calme de la paix, qu'il faut se mettre en état de faire le moins de sacrifices possibles à l'empire des circonstances.

Les contrats de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-Ville au denier vingt-cinq, ne valoient que soixante pour cent, avant les préparatifs de la dernière guerre ; ainsi les capitalistes pouvoient y placer leurs fonds à un intérêt de six & deux tiers pour cent,

---

en acquérant encore un capital de mille francs , pour un déboursé de six cents. On sent facilement que , si pendant la paix on trouvoit de tels emplois d'argent , il n'étoit pas possible de rassembler des capitaux considérables au milieu de la guerre , en s'astreignant à n'emprunter qu'en rentes perpétuelles , ou remboursables à des époques éloignées : ou bien , il eût fallu consentir à des conditions dont l'excès auroit bientôt détruit toute espece de crédit. Je cherchai cependant , & je trouvai le moyen de procurer au Roi des sommes de quelque importance , depuis cinq jusques à six pour cent d'intérêt ; mais ce fut en faisant usage de la médiation des Etats , des villes , du clergé , & de quelques autres corps qui jouissent d'un crédit particulier : ce fut aussi en augmentant la confiance aux emprunts à tems , & en suppléant , par la chance plus ou moins attrayante des loteries , à ce que je voulois épargner sur le prix de l'intérêt. Mais toutes ces ressources ayant été insuffisantes , il

fallut nécessairement recourir à des emprunts en rentes viagères : le Roi les fit, sous mon administration, & au milieu de la guerre, d'abord à raison de neuf pour cent sur une tête, puis à dix, & ensuite à neuf encore, après la publication du *Compte rendu*. L'on n'avoit jamais emprunté à plus bas prix en France, même en tems de paix ; & l'on devoit mettre un grand prix à n'être point contraint de s'écarter de la proportion usitée, puisqu'avec ce ménagement, la confiance étoit maintenue. Il est encore un avantage que la ressource des rentes viagères a procuré, c'est qu'on a été dispensé de multiplier les effets susceptibles d'être achetés & vendus journellement, sorte de fonds dont le cours, toujours public, devient un des thermomètres du crédit : ainsi dans les tems où l'on a besoin de rétablir la confiance, dans les tems où il faut la soutenir contre les inquiétudes que la guerre inspire, on doit éviter soigneusement d'exposer, en quelque manière, l'opinion des prêteurs au



hasard des fluctuations qui surviennent nécessairement dans le prix de tous les effets négociables , quand leur masse est trop étendue. Cependant , comme il n'est pas moins vrai que les rentes viagères ont des inconvéniens , soit qu'on en juge par les calculs de probabilité sur la vie commune des hommes , soit qu'on considère cette sorte d'emprunts sous un point de vue moral , je ne cessois de penser qu'il falloit profiter assez sagement de la paix , pour réduire tellement le prix de l'intérêt , qu'à l'époque malheureuse d'une nouvelle guerre , on pût se procurer de grands secours , par la seule voie des rentes perpétuelles ou remboursables. C'est en effet le but qu'il faut se proposer ; mais si l'on fixoit uniquement sa vue sur le passé , il seroit juste de considérer que c'est au moins un bonheur d'avoir pu suffire aux frais immenses de la dernière guerre , dans une époque où , au sein même de la paix , les capitalistes pouvoient employer leurs capitaux à un intérêt

de six & deux tiers pour cent en rente perpétuelle.

Je dois observer encore, que les rentes viagères sont devenues plus onéreuses au Roi, depuis qu'on ne se borne plus à les rechercher comme un moyen d'augmenter son revenu, pendant la durée de sa vie ou de celle de ses enfans; mais qu'on en fait encore un emploi de simple spéculation. C'est à Geneve où ce nouvel usage s'est d'abord introduit, & l'exemple a été suivi dans quelques autres endroits : on choisit trente têtes de sept ans, ou à-peu-près, âge où la durée de la vie est la plus longue; on a soin d'écarter toutes les personnes dont la santé annonce quelque incertitude, ou qui n'ont pas encore franchi les dangers de la petite vérole; on pousse même l'attention jusques à donner la préférence au sexe, qui par sa vie tranquille, semble exposé à moins d'accidens imprévus; enfin, on prend toutes les précautions nécessaires pour s'affurer de la longue existence de ces trente person-

nes : les capitalistes placent alors telle somme qui leur convient sur chaque tête ; & comme de pareils contracts peuvent se vendre & se transférer , on comprend qu'on trouve toutes sortes d'encouragemens à étendre cette spéculation. Il faudroit , pour y mettre obstacle , établir l'intérêt des rentes viagères par gradation d'âges , ou fixer la somme qu'il seroit permis de constituer sur la même tête ; mais toutes ces gênes , & d'autres encore , on ne peut jamais les imposer qu'en proportion de son crédit , & selon la mesure de ses besoins : ainsi , c'est par une conduite sage & prudente , bien avant le tems où les emprunts sont absolument indispensables , qu'on acquiert toute la force nécessaire , & pour contenir dans de justes bornes les prétentions des prêteurs , & pour résister à leur savoir.



---

**C H A P I T R E X X I V .**

*Sur les secours patriotiques.*

**A**PRÈS m'être étendu sur les divers moyens de relever ou de maintenir le crédit, je devrois, peut-être, pour achever ma tâche, hasarder une pensée sur ce qu'il y auroit à faire dans les momens de détresse, où la confiance seroit arêtée, où des impôts supportables ne pourroient suppléer aux besoins d'une campagne, & où cependant l'intérêt de l'Etat & l'honneur du Monarque, obligeroient encore à continuer la guerre. On ne sauroit envisager comme une ressource importante, ni même comme une preuve de patriotisme, l'offre d'emprunter pour le compte du Roi, que font quelquefois les villes principales ou les différens corps : car on peut compter en tout tems sur de pareilles facilités, lorsque le Gouvernement a besoin d'y recourir : j'ajouterai cependant, que si ces emprunts entraînent une augmentation d'impôt, on peut louer les chefs

des municipalités de leur soumission ; mais quand ils vont au-devant de pareilles dispositions , on ne peut alors s'empêcher d'observer , qu'eux seuls ont auprès du Gouvernement , le mérite de l'empressement , tandis que la charge des nouveaux tributs est supportée par le peuple , dont ils ne sont point les mandataires : & l'on ne doit jamais faire les honneurs que de sa propre fortune. Les compagnies de finance repondent aussi quelquefois aux insinuations qui leur sont faites , & se font un mérite d'un ou deux millions , qu'elles donnent ou qu'elles avancent , à titre de zèle national ; mais il est aisé d'appercevoir qu'un calcul politique les y détermine , & de pareils sacrifices ont donné lieu souvent à des faveurs ou à des dédommagemens très-ornéreux au Gouvernement : ce n'est donc jamais sous cette forme , qu'il convient de traiter avec ces compagnies , ni même avec personne ; & je me rappelle à cette occasion , le mot d'un vieux vizir Persan , à qui l'on apportoit des

présens qu'on étaloit à ses yeux : *tu as beau étendre ce que tu m'offres , il ne peut point cacher ce que tu me demandes.*

Les simples dons des particuliers ne font pas , non plus , une ressource raisonnable ; on avoit voulu les exciter vers la fin de la guerre , & une souscription qu'on avoit ouverte dans la capitale , s'étoit , je crois , montée à deux ou trois mille louis , que le Gouvernement a sagement refusés. Il me semble donc qu'il faudroit recourir d'une toute autre maniere aux effets du patriotisme , lorsque la disposition des esprits permettroit de s'y fier , & lorsque le ralentissement du crédit arrêteroit le cours des moyens ordinaires. Laisant donc errer ma pensée sur une pareille circonstance , il m'a semblé que pour tirer un véritable parti du zele national , & pour le faire paroître dans toute sa pureté , on pourroit recourir à un emprunt d'un genre nouveau , sans doute ; mais dont le succès seroit peut-être fort grand. Cet emprunt , qui mériteroit le nom de *patrio-*

*tique*, devrait être au denier vingt, quel que fût le prix des fonds publics. Il faudroit inviter la nation à s'y intéresser, non par l'effet d'un simple calcul, mais par un sentiment d'esprit public : on devrait assurer le paiement des arrérages avec le plus grand soin, & s'expliquer sur l'époque du remboursement ; on devrait sur-tout développer les difficultés du moment, & rassurer cependant, sur l'état des finances : enfin, on pourroit indiquer comment, dans de certaines situations, tous ceux qui sont liés de quelque manière à la fortune de l'Etat, ont un intérêt particulier à prévenir le désordre. Il faudroit encore ménager aux prêteurs, le moyen de tirer en tout tems, un mérite ou un honneur de leur empressement ; & l'on pourroit y réussir, sans contrarier le goût du public pour les effets payables au porteur, en dénommant simplement dans le billet négociable, la personne qui auroit fourni les fonds. Il seroit encore convenable de subdiviser ces billets,

billets , en autant de petites sommes qu'on le voudroit , afin de profiter de l'empressement général ; & le Gouvernement feroit bien d'établir des bureaux dans tous les chefs-lieux de chaque province , afin que les divers habitans du Royaume pussent aisément prendre part à cette négociation. On voit cependant que le zele national dont on auroit besoin , ne consisteroit pas dans des dons gratuits , mais dans un prêt à un intérêt modéré ; & comme la modération même de cet intérêt , ainsi que le but & la nature de l'emprunt , augmenteroient la confiance , je suis très-porté à croire que sous une administration aimée & estimée , une pareille opération auroit un succès très étendu : mais je conviens aussi , qu'avec des dispositions d'esprit différentes, cette même tentative seroit déraisonnable , dangereuse , & peut-être ridicule.

Cependant , ce n'est pas uniquement dans un tems où la nation seroit animée par un sentiment d'amour & de confiance



pour l'administration, qu'un emprunt de ce genre seroit susceptible de succès. Je crois que la même idée seroit encore applicable à ces époques malheureuses, où la défense du Royaume, un danger éminent, & d'autres calamités générales, réuniroient tous les sentimens, tous les intérêts, & créeroient dans cet instant un esprit public.

Ainsi, lorsque dans les dernières années de son regne, Louis XIV vit son Royaume menacé; lorsque des ennemis altiers osèrent lui imposer pour prix de la paix, des conditions à jamais humiliantes; lorsque ce grand Monarque enfin, justement indigné, se disposoit à marcher lui-même à la tête de sa noblesse; si dans cet instant il eût ouvert un emprunt national & patriotique pour suppléer aux besoins d'une campagne absolument nécessaire, je ne doute point que malgré le désordre & la défiance qui régnoient alors, les François, emportés par un mouvement généreux, n'eussent, à l'envi, pris part à un emprunt de ce genre, d'autant

plus que le Monarque eût encore su réunir aux motifs d'attachement à sa personne & d'intérêt à sa gloire , tous les encouragemens qui tiennent à l'amour de l'éclat & de la louange ; moyens toujours si puissans , quand le Souverain veut les mettre en action. Il eût voulu voir chaque jour la liste des prêteurs ; il eût peut-être ordonné que les régifres de cet emprunt fussent remis aux archives du Louvre , pour y rester déposés comme un monument précieux de l'amour de ses peuples ; & sans doute qu'il eût intéressé ses successeurs à protéger particulièrement de semblables créances , en indiquant ce que devoit leur conseiller l'honneur & la politique. Enfin , il est aisé de se représenter le beau langage qu'eût pu tenir dans une circonstance pareille , un Roi qui joignoit à l'auguste éclat de son trône & de sa personne , l'intérêt & le respect qu'inspiroient ses malheurs , sa vieillesse , & le souvenir de sa grandeur passée : enfin si touché des maux

de son Royaume , il eût laissé paroître quelques regrets sur les jours qu'il avoit perdus pour le bonheur de ses sujets , & qu'en même tems cependant, il eût toujours compté sur leur zele & sur leur dévouement , il n'est aucun effort peut-être , où l'on ne se fût porté par une réunion générale d'intérêts & de sentimens. O Rois d'une si grande & si belle nation , sentez votre bonheur & connoissez vos forces ! cultivez par l'amour & par la sagesse un trésor inépuisable , & n'oubliez jamais qu'au milieu d'un Royaume où les richesses abondent , la confiance & la félicité publiques seront pour vous dans tous les tems , la plus précieuse des ressources !





## C H A P I T R E X X V .

*Sur le droit d'Aubaine.*

**S**OIT qu'on arrête son attention sur le crédit, soit qu'on s'occupe des moyens propres à augmenter la circulation de l'argent & toutes les sources de richesses, les nouveaux habitans qu'un pays acquiert, sont un avantage réel, & l'on doit sur-tout rechercher ceux qui, favorisés des biens de la fortune, peuvent offrir au travail de nouvelles récompenses. La tolérance de religion seroit sans doute le plus efficace de tous les encouragemens ; c'est un bienfait que le progrès des lumieres & de grands exemples semblent annoncer à l'Europe : mais cette vue politique s'unissant à d'autres rapports, une pareille discussion paroîtroit hors de place dans cet ouvrage.

Je ne traiterai donc ici qu'un très-petit objet, mis en comparaison d'une si vaste

idée : c'est du droit d'aubaine dont je veux parler ; il fait partie des recouvrements de la régie des domaines ; le produit est presque entièrement consommé par des frais de formalités, & par les attributions qui appartiennent aux officiers de justice. Différens traités ont éteint ou modifié ce droit à l'égard d'un grand nombre de nations ; & au commencement de 1780, j'avois communiqué au ministre prépondérant alors, le projet d'une loi générale à ce sujet, & que je desirois de proposer à Sa Majesté.

Tout ce qui peut détourner les étrangers de venir dépenser leurs revenus dans le Royaume & d'échanger ainsi leur argent contre les productions de notre industrie, paroît une disposition aussi déraisonnable que le seroit une loi directement opposée à l'exportation de ces mêmes productions. Le droit d'aubaine est encore plus préjudiciable aux nations qui l'exercent, qu'aux étrangers dont on usurpe ainsi la fortune ; & l'on ne devrait en faire usage ni envers

ses amis , ni envers ses ennemis ; rien tems de paix , ni en tems de guerre.

Les Anglois font encore assujettis au droit d'aubaine pour leurs immeubles, & j'ai connu plusieurs personnes de cette nation qui , découragées par ce motif d'acquérir une simple maison de campagne , & sensibles néanmoins à cette privation , ont renoncé au desir qu'elles avoient de s'arrêter en France.

Le Gouvernement Britannique ne peut voir qu'avec satisfaction le maintien d'une disposition favorable à sa politique ; & ce Gouvernement doit désirer plus que jamais, que toutes les nations maintiennent les loix & les usages propres à éloigner les étrangers de chez elles. Ainsi ce n'est pas sur la demande du ministère Anglois qu'il faut se proposer d'abolir en entier le droit d'aubaine, c'est plutôt malgré lui qu'il faut le faire ; cette suppression ne doit point être considérée comme un acte de condescendance , mais comme une vue de politique ; & j'ajouterai encore , que si ce droit s'établissoit chez

quelques nations à l'égard des François, ce ne seroit pas un motif pour en agir de même envers elles ; car la réciprocité n'est jamais raisonnable quand elle ne peut exister qu'à son propre dommage.

La dernière guerre a produit, en Angleterre, deux grands effets dignes d'une sérieuse attention. L'immensité des emprunts & les hauts intérêts qu'on a été obligé d'accorder, ont accru le nombre & la fortune des hommes indépendans, c'est-à-dire de cette classe de citoyens dont la richesse est toute mobilière, & qui peuvent plus aisément se déplacer & changer de domicile. En même tems les impôts ont été si fort multipliés, que le prix de la plupart des objets utiles ou agréables, a considérablement augmenté.

Ces deux circonstances combinées peuvent engager beaucoup d'Anglois à dépenser leurs revenus hors de leur pays. Quelques-uns, attirés par la liberté & par l'uniformité de culte & de langage, se transporteront

peut-être en Amérique ; mais la proximité de la France, ses productions particulières, l'aifance & les plaisirs de la capitale, la douceur du climat dans les parties méridionales du Royaume, & d'autres avantages encore, pourroient engager plusieurs habitans de la Grande-Bretagne, & sur-tout les catholiques, à venir séjourner plus ou moins long-tems en France ; & la suppression totale du droit d'aubaine serviroit à les y encourager. Toutes sortes de considérations semblent donc inviter à l'abolition entière d'un droit, à la fois impolitique & sauvage ; & comme une pareille détermination applicable à tous les tems, m'avoit paru revêtir un air de grandeur au milieu de la guerre, j'avois fait alors un projet de loi que je vais transcrire ici : M. de Maurepas ne m'avoit pas refusé de l'appuyer de son suffrage auprès du Roi ; mais il avoit cru que d'autres momens seroient plus propres à la discussion de cette affaire.



## D É C L A R A T I O N ,

*Portant abolition générale du droit d'aubaine.*

En nous occupant des différens objets de recouvrement qui doivent être confiés à nos nouvelles régies , nous avons reconnu que le produit du droit d'aubaine n'avoit jamais été considérable , & qu'il étoit encore diminué par les traités successifs que nous avons faits avec diverses puissances ; que cependant , malgré ces traités , il arrivoit souvent que nos officiers du domaine , n'étant pas instruits à tems de la véritable patrie des étrangers qui mouroient dans notre Royaume , commençoient des recherches & des procédures inquiétantes , & qu'un examen plus éclairé obligeoit d'abandonner ; qu'il survenoit ainsi , contre notre intention , des contestations ou des plaintes , & qu'un pareil inconvénient ne pourroit être absolument prévenu que par un affranchissement général.

Nous avons d'ailleurs pensé qu'il seroit

digne de nos sentimens de justice & d'hospitalité, d'effacer entièrement les traces d'un droit qui ne paroît plus applicable aux tems présens , qui contraste avec les mœurs Françoises, & qui choque les principes d'une administration éclairée. En effet, comment ces successions éparfes, qui de tems à autre échoient à notre domaine, pourroient-elles être mises en balance avec cette circulation de capitaux, de consommations & d'industrie, qu'il nous est si important de seconder & d'attirer de toutes parts au sein de nos Etats ?

Considérant donc que l'heureux climat de la France, ses productions diverses, & cette liberté sage dont nous voulons faire jouir constamment tous ceux qui vivront sous notre Gouvernement, sont autant d'avantages qui promettent à notre Royaume de nouveaux habitans & de nouvelles richesses, nous ne saurions voir qu'avec peine, l'exercice d'un droit qui porteroit obstacle à l'influence favorable de ces di-

verses circonstances , & qui , en répugnant à notre générosité , contrarieroit encore nos plus véritables intérêts. A CES CAUSES , &c.

## ARTICLE I.

Nous éteignons & abolissons , dans l'étendue de nos Etats , le droit d'aubaine , fans que ledit droit puisse être rétabli dans les cas de guerre ou d'hostilité.

## ARTICLE II.

N'entendons rien changer à l'ordre ordinaire des successions : voulons que les loix , usages & coutumes de nos Etats , soient gardés & observés à l'égard des étrangers , comme à l'égard de nos propres sujets , &c. &c.





## C H A P I T R E XXVI.

*Sur les billets de banque & sur la caisse  
d'escompte.*

**L'**ÉTENDUE du numéraire effectif qui représente dans un pays les avantages successifs de son commerce, devient un des signes les plus certains de sa prospérité. On ne peut pas considérer sous le même aspect, la somme des billets de banque ou de monnaie qui sont introduits dans la circulation ; & l'on ne seroit pas encore fondé à le faire lorsque la confiance élevée au plus haut période, donneroit à ces billets toute la valeur de la monnaie réelle ; car ce n'est point là une conquête faite par le commerce ; c'est simplement un numéraire conventionnel & domestique qui, ajouté aux especes d'or & d'argent, multiplie dans un Etat les signes représentatifs des richesses ; & cette multiplication a ses inconvéniens

comme ses avantages. Il doit en résulter une augmentation dans le prix du travail & des productions territoriales ; circonstance qui peut contrarier le commerce avec l'étranger. Mais d'un autre côté , l'abondance du numéraire & l'introduction d'une monnaie de papier qui rendent la circulation plus facile & plus rapide , sont autant de moyens qui, réunis ensemble, contribuent efficacement à la baisse de l'intérêt & favorisent , sous ce rapport , l'agriculture , le commerce & les manufactures. Le crédit public , sur-tout , en reçoit un grand secours ; & comme le succès des emprunts en tems de guerre , est un des plus grands appuis de la puissance politique , on ne doit pas s'étonner que l'Angleterre attache un si haut prix à l'intégrité du crédit de ses billets de banque , & que d'autres pays aient eu souvent le desir d'avoir chez eux quelque établissement de même genre. Mais pour introduire dans un état des billets qui tiennent lieu d'argent , il ne suffit pas de

le vouloir ; car de pareilles institutions ne font pas l'ouvrage de l'autorité.

Un Souverain peut bien , en déployant sa toute-puissance , ordonner qu'on admette dans les paiemens une monnoie de papier , à laquelle il donne une consistance plus ou moins grande, soit en y attachant des intérêts annuels , soit en y réunissant quelques espérances. Il oblige d'abord ses créanciers à se contenter de cette monnoie : ceux-ci , appuyés de la loi du Prince , acquittent leurs dettes de la même manière ; mais à mesure que ces billets se répartissent entre les mains de gens qui n'ont point de créanciers , ils n'ont plus d'autre moyen d'employer la monnoie qu'ils ont reçue , qu'en la destinant à l'acquisition des divers biens dont ils ont envie ; & c'est alors qu'ils éprouvent tout le préjudice qui résulte pour eux de la loi du Prince ; car cette loi ne sauroit contraindre personne à vendre ni son champ, ni sa maison , ni son tems , ni ses services , en échange d'une monnoie dont on se défie ;

ou si l'on consent à l'admettre dans les nouvelles conventions , l'on hausse le prix de tous les biens , en proportion de la différence établie par l'opinion , entre l'argent effectif & le papier monnoie. Alors , cependant , on s'éleve de toutes parts contre les dispositions du Monarque ; il a voulu adoucir le sort de ses propres créanciers , en les autorisant à acquitter leurs dettes avec le même papier qu'il les a contraint d'accepter ; mais le dommage est retombé sur d'autres de ses sujets : ainsi la justice du Souverain n'est point sauvée : & il a de plus à se reprocher d'avoir fait naître un désordre général , d'avoir altéré par-tout l'esprit des conventions , & d'avoir relâché volontairement les principes de la morale , qu'il a tant d'intérêt à maintenir.

Il arrive encore que l'administration , pour conserver le bénéfice qu'elle a voulu faire , en distribuant aux créanciers de l'Etat une monnoie de papier , est souvent obligée de la décréter en peu de tems ; car dès que  
cette

---

cette monnoie s'est répandue dans le Royaume, on la rapporte de toutes parts au trésor public en paiement des tributs, & le Souverain ne fait plus alors comment pourvoir aux besoins de l'Etat; car les marchands, les fournisseurs, & tous ceux qui traitent librement de leurs services, ne sauroient se contenter d'une monnoie fictive, dont ils ne peuvent faire usage pour se procurer les biens qui leur sont nécessaires.

Supposons maintenant que cette monnoie nouvelle, au moyen d'un intérêt annuel qu'on y auroit attaché, ne perdît que dix, vingt ou trente pour cent, le Souverain alors ne seroit pas dans la nécessité absolue de l'éteindre d'une ou d'autre manière, mais chaque année il se trouveroit moins riche, puisque ne recevant plus que du papier en paiement des impôts, & n'ayant point d'autres fonds pour ses dépenses, celles-ci hausseroient nécessairement, en proportion de la perte que la monnoie nouvelle éprouveroit dans l'opinion.



Une partie des réflexions générales que j'ai eu occasion de faire, en traitant de l'alération des monnoies d'or & d'argent, sont également applicables à l'introduction d'une monnoie de papier, par la seule voie de l'autorité : ces deux genres d'opérations ont beaucoup de rapport ensemble, puisque dans l'un & dans l'autre cas le Souverain, pour diffimuler un acte d'injustice envers ses créanciers, veut obliger ses sujets à estimer la monnoie courante au-dessus de sa valeur véritable.

La Cour d'Espagne a créé successivement, pendant le cours de la dernière guerre, jusques à 120 millions de papier monnoie; elle en a fixé le remboursement à raison d'un vingtième par an; elle y a attaché un intérêt de quatre pour cent; elle a obligé les communautés qui ont constamment de gros fonds à placer, à en faire l'emploi dans ces mêmes billets; ce qui a réduit considérablement la somme répandue dans la circulation : & comme il n'y a point de

dette publique en Espagne, ces billets monnoie se sont trouvés les seuls effets commercables du Gouvernement : enfin la Cour d'Espagne a pu déployer des moyens analogues à la nature de son autorité, pour veiller de la manière la plus active, sur l'admission de ces billets dans les paiemens; & au moyen de toutes ces circonstances, le prix n'a pas effuyé de grandes révolutions : cependant il y a eu des momens, pendant la guerre, où l'argent a gagné près de vingt pour cent sur le papier monnoie; & je ne doute point, sans rien savoir de précis à cet égard, que les dépenses de l'Espagne n'aient augmenté, en raison de la différence qui a pu exister dans l'opinion, entre la monnoie de papier & la monnoie réelle. La Cour de Madrid n'eût éprouvé ni cet inconvénient, ni les fâcheux effets d'une loi de contrainte, si au lieu de se procurer des ressources par l'introduction d'une monnoie de papier, elle eût fait un emprunt dont elle eût tâché d'assurer le succès, & par le concours

des communautés, & par un intérêt proportionné aux circonstances. J'ajouterai qu'en France, où il y a déjà dans la circulation une somme si considérable d'effets publics, & où d'ailleurs tant d'autres combinaisons sont différentes, si l'on y avoit fait une opération semblable à celle qui a été adoptée en Espagne, il en seroit résulté les suites les plus funestes.

N'est-il pas possible cependant, que des billets de banque aient toute la valeur de la monnoie effective? sans doute, & l'expérience le prouve : mais considérons comment cette opinion s'établit, & comment elle peut s'altérer & se détruire.

On conçoit d'abord que des billets de banque mériteroient une confiance indéfinie, si la somme numéraire de ces billets étoit déposée en or ou en argent dans une caisse publique; si des administrateurs fideles en avoient la direction collective, & si cet établissement enfin se trouvoit situé dans un pays où le Souverain, par la nature du Gou-

vernement, n'auroit jamais le pouvoir d'abuser d'un semblable dépôt, ni de troubler en aucune maniere, l'ordre régulier des recettes & des paiemens.

Toutes ces conditions sont remplies en Hollande & dans la banque d'Amsterdam; mais au lieu de distribuer des billets à ceux qui y remettent leur argent, on les inscrit seulement comme créanciers, sur les registres de la banque & sur le livre particulier dont ils sont porteurs; & l'on conçoit que cette inscription qui se fait, soit en recevant, soit en payant, seroit parfaitement remplacée par une délivraison de billets de banque, d'une somme exactement proportionnée à la somme des dépôts: or de tels billets jouiroient sans doute de la confiance la plus inébranlable; mais on ne pourroit pas les considérer comme une addition au numéraire d'un pays, puisque les monnoies d'or & d'argent représentées par ces mêmes billets, seroient constamment déposées dans les coffres de la ban-

que, & y demeureroient en stagnation.

Il n'en est point de même des billets de banque d'Angleterre ; on peut les considérer comme une augmentation véritable des signes d'échange, puisque la banque ne garde jamais en or & en argent, qu'une somme extrêmement inférieure à la valeur numéraire des billets qui sont répandus dans la circulation : cependant on estime ces billets autant que la monnoie réelle ; & j'ajouterai qu'une telle opinion est fondée sur des idées raisonnables.

La banque d'Angleterre fut instituée dans l'année 1693, sous le regne de Guillaume III, 84 ans après l'établissement de celle d'Amsterdam ; & quoique la constitution de ces deux banques soit bien différente, on apperçoit néanmoins comment la connoissance de l'une dut conduire à l'idée de l'autre.

Fut-ce l'intérêt particulier des fondateurs qui provoqua seul la modification particulière de la banque d'Angleterre ? fut-ce

l'administration qui en découvrit à l'avance les heureux effets pour l'Etat? c'est ce qu'il est indifférent d'approfondir : il paroît évident seulement , que dans la formation de cet établissement, l'avantage des actionnaires & celui de la nation , se trouverent parfaitement réunis.

Voyons d'abord le raisonnement que durent faire les négocians ou les capitalistes , qui donnerent le premier mouvement à la formation de la banque d'Angleterre. Celle d'Amsterdam , dirent-ils sans doute , n'est qu'un dépôt dont les fonds inactifs & infructueux sont ensevelis , en quelque manière , dans les souterrains de cette banque. Concevons un autre plan : établissons à Londres , sous l'autorisation du Gouvernement , une compagnie privilégiée , composée d'actionnaires qui fourniront un capital pour servir de premier fondement à la sûreté publique ; que cette compagnie , sous le nom de *banque d'Angleterre* , se rende dépositaire des fonds qu'on lui remettra volontaire-

ment ; qu'elle fasse les recettes & les paiemens des particuliers ; qu'elle exécute ces opérations , non par une simple inscription sur les livres de banque , mais en délivrant des reçus de sa caisse , sous le nom de *billets de banque* , payables à volonté ; & lorsque ces billets seront en plein crédit , au lieu de conserver en nature dans le trésor de la banque , la somme entière des monnoies d'or & d'argent qui y auront été déposées , on n'en gardera que la quantité nécessaire , pour être en état de satisfaire tous ceux qui de tems à autre , voudront convertir leurs billets de banque en argent effectif ; le surplus sera employé à escompter de bonnes lettres de change , & le bénéfice qui en proviendra , sera divisé entre les actionnaires de la banque , à titre d'intérêt du capital qu'ils auront fourni pour le fonds de l'établissement.

Ce n'est pas tout encore : la compagnie avec le tems , pourra étendre ses escomptes & ses profits beaucoup plus loin ; car à

mesure que les billets de banque , augmentant en crédit , deviendront une sorte de monnoie courante , la banque en disposera comme d'un capital en argent ; pourvu toutefois qu'elle tienne constamment en caisse une somme d'argent effectif , suffisante pour acquitter à toute heure & à tout moment , les billets dont on demandera le paiement ; mais lors même que cette somme de précaution devoit être d'un sur trois , ou d'un sur deux , il n'est pas moins vrai que plus il y aura de billets de banque en circulation , & plus les actionnaires de la banque feront de profits.

Ce raisonnement spéculatif des premiers fondateurs de la banque d'Angleterre , paroîtra sans doute parfaitement juste ; & l'administration publique , en réfléchissant sur un tel projet , ou en l'encourageant la première , prévint sûrement , que l'intérêt des nouveaux actionnaires s'accorderoit avec l'avantage de l'Etat ; elle jugea que si jamais les billets s'accréditoient au point



d'être reçus dans tous les paiemens , il en résulteroit une augmentation de numéraire , & un mouvement dans la circulation très-favorable au commerce & au crédit public.

Examinons maintenant si la confiance de la nation Britannique dans les billets de la banque , est un sentiment réfléchi , ou un effet inconsideré de l'imagination & de l'habitude. La durée de cette confiance suffiroit peut-être pour diriger l'opinion à cet égard ; car rien n'est stable si long-tems , sans l'appui de la raison.

Je conviendrai facilement que le crédit des billets de la banque d'Angleterre , seroit plus solidement fondé , si ces billets n'étoient que l'exacte représentation d'une somme équivalente d'argent effectif , conservé à titre de dépôt dans le trésor de la banque ; cependant si les billets mis en circulation , n'ont été délivrés qu'en échange d'effets commerçables , dont la solidité est généralement reconnue , & si ces effets sont sous la garde d'administrateurs fideles , on peut

accorder aux billets de banque la même confiance qu'on auroit dans les effets négociables, dont ces billets de banque sont la représentation.

Il est vrai que la banque ne s'est pas limitée à l'escompte seul des lettres de change; elle a fait encore des avances à intérêt, soit aux particuliers qui souscrivent dans les emprunts publics, soit au Gouvernement lui-même, contre des assignations sur ses revenus, payables dans l'année suivante; mais si personne en Angleterre ne conçoit d'inquiétude sur le paiement régulier de ces assignations; mais si dans les avances faites aux souscripteurs dont je viens de parler, on prend toutes les précautions que la prudence exige, & si la nation témoin de toutes ces opérations, y donne son assentiment, elle ne doit point avoir de doute sur la sûreté des billets de banque, délivrés en échange de ces différens gages.

Quelle seroit donc l'époque du discrédit raisonnable des billets de banque? ce seroit

celle où la nation cesseroit d'avoir confiance dans les effets sur lesquels la banque fait des avances. Cette opinion ne peut jamais être applicable aux lettres de change de commerce, escomptées journallement par la banque, parce qu'en masse, c'est un emploi parfaitement solide, & que les pertes accidentelles sont amplement balancées par les profits ordinaires de la banque. La défiance ne peut donc porter en aucun tems, que sur la sûreté des avances que la banque fait au Gouvernement, ou aux personnes étroitement liées par leurs connexions au fort des affaires publiques; & il n'y a nul doute, que si la nation adoptoit à cet égard des sentimens & des opinions que la banque refuseroit de partager, le crédit des billets s'altéreroit; mais aussi, tant qu'une pareille discordance n'existe point, ce même crédit doit demeurer dans sa force.

On pourroit encore apprécier d'une autre manière, la solidité de la confiance accordée aux billets de la banque d'Angleterre, & ce

feroient considérant abstraitement comment la liquidation de ces billets pourroit être opérée. La somme des billets de banque en circulation, n'est connue que d'un très-petit nombre de personnes, & j'ai trop de doute sur le résultat de mes recherches à cet égard, pour oser l'indiquer; mais quelle que soit l'étendue de ces billets, comme ils n'ont jamais été donnés qu'en échange, ou d'un dépôt d'argent, ou d'une créance sur le Gouvernement, ou d'une assignation sur les revenus publics, ou d'une lettre de change sur le commerce, il est évident que si le Gouvernement faisoit un emprunt pour s'acquitter des avances qui lui ont été faites, & si la banque cessant d'escompter de nouvelles lettres de change, exigeoit le paiement de celles qui sont entre ses mains, tous les billets de banque en circulation, se trouveroient successivement éteints. Sans doute une telle opération seroit évidemment contraire, & aux intérêts des particuliers & au bien de l'Etat; mais je n'ai fait cette supposition que d'une manière hypothé-

tique , & seulement pour rendre plus distinct le motif du crédit des billets de banque(4).

Ces mêmes observations indiquent aussi qu'on n'a pas une idée exacte de ce qu'on veut dire , lorsqu'on avance quelquefois en France , que toute la richesse de l'Angleterre consiste en papier. Il est vrai que c'est avec une pareille monnaie , qu'on exécute , en Angleterre , la plus grande partie des paiemens ; mais cette monnaie de papier n'est que la représentation des effets exigibles , dont la banque s'est rendue propriétaire , en délivrant en échange des billets de banque ; & il faut observer encore , que ces mêmes billets de banque devenus

---

(4) Le Gouvernement doit à la banque , pour différens prêts successifs , environ 11 millions 600 mille livres sterlings , dont il paye trois pour cent d'intérêt , & je crois qu'il n'est tenu au remboursement effectif , que d'une somme de trois millions 700 mille livres sterlings : ainsi il y auroit une perte sur l'excédent de la dette du Gouvernement , en l'évaluant aux prix actuels des fonds publics ; mais une telle perte , qui ne pourroit avoir lieu qu'à l'époque peu probable de la révocation du privilège de la banque , ne concerneroit encore que les actionnaires : ainsi cette circonstance ne change rien aux raisonnemens qui viennent d'être faits sur la solidité des billets de banque.

par la confiance un second numéraire, n'empêchent point l'accroissement de l'or & de l'argent dans la Grande-Bretagne: c'est par la balance favorable du commerce que ces métaux se fixent dans un pays en quantité plus ou moins grande, & la circulation des billets de banque, bien loin de nuire au commerce de l'Angleterre, en facilite les opérations.

Il ne suffit pas cependant pour entretenir le crédit des billets de la banque, que la nation ait une parfaite confiance dans la nature des créances, qui sont la représentation & la caution de ces billets; il faut encore, ainsi que je l'ai déjà indiqué, qu'il y ait constamment dans le trésor de la banque, une somme de monnoies d'or & d'argent suffisante pour mettre en état d'acquitter exactement les billets dont on vient demander le paiement. Ce sont les administrateurs qui déterminent selon leur sagesse & leur expérience, la proportion qui doit exister entre le dépôt d'argent réel & la somme des billets circulans; & sans doute qu'ils se gouvernent à

cet égard , selon les tems & les circonstances. Les momens pénibles font ceux de la guerre ; les avances extraordinaires que le Gouvernement demande alors à la banque , & celles qu'elle accorde aux personnes qui souscrivent dans les emprunts publics , mettent une nouvelle somme de billets en circulation ; & comme dans le même-tems l'or & l'argent deviennent plus rares en Europe , par l'interruption des vaisseaux de régistre , qui apportent annuellement les trésors du Nouveau-monde , la banque d'Angleterre ne peut pas aisément avoir toujours dans ses coffres , une somme de monnoies effectives , proportionnée à l'accroissement de ses billets de banque : on doit même observer , que s'il survient dans le prix des métaux précieux une hausse , telle qu'on trouve du bénéfice à fondre les especes nationales , on exige alors le paiement effectif d'une plus grande somme de billets de banque ; & si la banque vouloit en de pareils momens, remplacer

placer cette extraction par des achats d'or & d'argent , elle ne feroit qu'entretenir la cherté de ces métaux ; on fondroit les guinées qu'elle auroit délivrées ; on les lui revendrait en lingots , & une suite d'opérations de ce genre l'exposeroit à une grande perte.

C'est donc à l'avance que la banque doit se précautionner ; il feroit trop tard aussi pour le faire , si elle attendoit qu'elle fût avertie par l'affluence des billets dont on voudroit recevoir le paiement ; car elle ne pourroit acheter de l'or & de l'argent , qu'en donnant de ces mêmes billets en échange : ainsi , elle en augmenteroit la masse par les mêmes moyens dont elle seroit obligée de se servir pour augmenter son dépôt d'argent réel.

C'est en de telles circonstances ; & dans toutes celles où la banque apperçoit une trop grande disproportion entre la somme de ses billets circulans , & la quantité d'or & d'argent dont elle est depositaire ; qu'elle demande quelquefois à ses actionnaires un



nouveau fonds à intérêts , afin de diminuer d'autant la somme des billets de banque répandus dans le public : enfin , dans une position véritablement embarrassante , le gouvernement viendrait sans doute au secours de la banque , en réduisant la somme des avances qu'elle lui fait ; car le crédit national est aujourd'hui tellement lié à celui de cet établissement , que les premiers soins du ministre des finances d'Angleterre , doivent être appliqués à ne jamais exiger de la banque des facilités capables de la compromettre.

C'est après avoir développé les bases de la confiance accordée aux billets de la banque d'Angleterre ; c'est après avoir indiqué les précautions nécessaires pour entretenir cette confiance , qu'il devient aisé de porter un jugement éclairé des opérations qui troublerent la France sous l'administration de M. Law. C'est bien improprement qu'on en a transmis la mémoire , sous le titre pompeux de *système* ; c'est un trop beau nom pour une folie.

M. Law , témoin des premiers succès de

la banque d'Angleterre , en établit une en France sur le même modèle , & dont les premiers fonds furent très-modiques ; cependant , s'il l'avoit laissée s'accroître & se fortifier insensiblement , elle eût rendu des services plus ou moins étendus à la circulation ; mais dans un temps où l'état n'avoit point de crédit , cette banque devoit craindre , sur-tout , de délivrer ses billets sans mesure , contre des créances sur le gouvernement ; puisque dès-lors ces billets ne pouvoient plus jouir que d'une confiance proportionnée à celle dont l'état jouissoit lui-même.

Mais , soit que M. Law n'eût pas arrêté son attention sur les motifs raisonnés du crédit des billets de banque en Angleterre , & qu'il n'eût vu qu'un trait d'imagination dans le remplacement de la monnoie réelle par une monnoie fictive ; soit plutôt , qu'emporté par l'envie de tout sacrifier à une faveur passagère , il rejetât volontairement les conseils de la sagesse ; soit enfin , qu'après de premières démarches imprudentes , il se trouvât comme forcé de pousser à l'extrême

ce qu'il avoit déjà conduit trop loin ; il dévoua la banque presque dès sa naissance, au service du gouvernement, & la confondit tellement dans les affaires publiques, qu'elle n'en parut que l'agent inconfidéré, & qu'elle dût participer nécessairement, à la défiance qu'inspiroit l'état de désordre où se trouvoient les finances. On essaya cependant d'engager le public à distinguer le crédit que méritoit la banque, de celui qui appartenoit au gouvernement : ce fut sous ce point de vue, qu'on réunit successivement à la banque générale, divers privilèges exclusifs de commerce & de finance : afin que le public, se formant une idée chimérique des bénéfices qui pourroient en résulter, envisageât ces profits comme une sûreté des engagements que prendroit la banque ; & aussi, afin que cette multitude d'entreprises cumulées entre les mains du même établissement, donnât, pendant quelque temps au moins, un prétexte apparent à l'accroissement successif des billets de banque ; mais comment

des illusions eussent - elles pu fonder une confiance durable ? l'opinion publique ne tarda pas à s'éclairer ; & l'on essaya vainement , tantôt de la ramener par de nouvelles chimères , & tantôt de la maîtriser par des loix impératives & rigoureuses : le désordre s'accrut de plus en plus ; & en 1720 , les billets de banque , depuis long-temps tombés dans le discrédit , furent enfin solennellement décriés ; & l'auteur de tant de maux , devenu l'objet de la haine publique , fut obligé de s'enfuir avec précipitation.

Long-temps après , & lorsque le souvenir de ces commotions s'est affoibli , on a voulu quelquefois relever la réputation de M. Law , en le présentant comme un homme qui avoit eu une grande idée & formé un vaste dessein : c'est qu'on est tenté d'admirer ce qu'on ne comprend point ; c'est qu'on aime à rapporter aux plus hautes conceptions les dispositions politiques dont on a peine à suivre la chaîne ; c'est que , mécontents pour la plu part de leur fortune , les hommes

ont un goût secret pour les révolutions, & qu'ils en parlent avec indulgence, toutes les fois qu'à une certaine distance des événemens, c'est l'esprit seul qui s'en occupe.

M. Law ne pouvoit pas avoir le mérite de l'invention, dans la formation d'un établissement dont le modèle existoit à Londres: mais il auroit eu des droits à la reconnoissance publique, si, discernant avec intelligence ce qu'exigeoit la différence des gouvernemens de France & d'Angleterre, il eût guidé ses opérations sous ce point de vue; & si, averti par la situation du crédit public, qu'il ne pouvoit y lier étroitement celui de la banque, sans en compromettre en peu de temps l'existence, il eût apporté de la réserve par-tout où il ne mit que de l'exagération: mais il sacrifia les avantages progressifs que l'état eût pu tirer d'un établissement constitué solidement, à l'éclat passager d'une grande illusion; mais il abandonna l'appui de la raison, pour se fier aux emportemens de la folie; mais il méconnut le caractère national, & prit une

facilité d'imagination pour un sentiment fixe ; mais il trompa le souverain par de vaines espérances , & les particuliers par de fausses promesses ; mais il n'eut de confiance en aucune vertu , & n'eut honte d'aucun désordre. Si ce sont là de grandes idées d'administration ; il est aisé d'y atteindre , en se délivrant du joug de la réflexion , de la sagesse & des principes de morale.

La caisse d'escompte établie à Paris , est une imitation , & des commencemens de la banque d'Angleterre , & des commencemens de celle de M. Law : le fonds capital fourni par les actionnaires , est aujourd'hui de 17 millions 500 mille livres.

La difficulté qu'il falloit vaincre , pour donner de la confiance à cet établissement , tenoit au souvenir du trouble & des malheurs qu'avoit entraînés la banque de Law. Je crois avoir pris , à cet égard , le seul parti qui pouvoit triompher de la disposition des esprits : c'étoit d'intéresser au succès d'une caisse d'escompte , tous les principaux banquiers de Paris ; puisque

leurs recettes & leurs paiemens sont tellement multipliés , qu'en les déterminant à admettre les billets de cette caisse dans leurs transactions & leurs rapports journaliers , on étoit sûr de voir la circulation de ces billets s'établir & s'étendre en peu de temps : l'événement a réalisé ces conjectures ; & tel a été le progrès de la confiance , qu'il y avoit 43 millions de billets de caisse répandus dans le public , au mois d'octobre 1783 , époque où l'exactitude des paiemens de la caisse d'escompte fut interrompue. Il faut tirer le rideau sur cet événement , que la moindre circonspection , que la moindre prévoyance de la part du trésor royal eût prévenu : mais on voulut profiter inconsidérément des secours que la caisse d'escompte pouvoit fournir ; & les administrateurs de cet établissement , n'eurent ni la prudence , ni la fermeté nécessaires pour remplir convenablement les devoirs de leur place : on a bien fait de les environner de plus près par les actionnaires ; mais les mêmes loix de défiance

qu'on a pu leur imposer sans inconvénient, lorsque la circulation des billets de caisse n'avoit plus besoin de leur appui, auroient été fort imprudentes à l'époque où le secours & la bonne volonté des administrateurs, pouvoient seuls accréditer ces billets. Au reste, la crise de l'année dernière, n'a servi heureusement qu'à éclairer davantage sur la solidité réelle de la caisse d'escompte. Les considérations que je pourrois présenter à ce sujet, rentreroient absolument dans les réflexions que j'ai faites en parlant de la banque d'Angleterre; les mêmes observations doivent nécessairement s'appliquer aux établissemens semblables. Je rappellerai seulement que les billets de caisse répandus dans la circulation, ont pour caution, & les lettres de change qui ont été prises à escompte, & le capital entier fourni par les actionnaires. Ces lettres de change, considérées en masse, sont un emploi d'argent parfaitement solide; & selon toutes les vraisemblances, le résultat des méprises qu'on pourroit faire dans le choix d'une



partie de ce papier , se réduiroit à diminuer le bénéfice des actionnaires ; mais l'augmentation annuelle de ce bénéfice prouve suffisamment qu'une administration attentive rend infiniment petite la chance des pertes accidentelles.

On demandera si la caisse d'escompte, exactement semblable à la banque d'Angleterre , doit s'écarter de son modèle , en un seul point , & ne faire aucune avance sur les effets du gouvernement ? je crois que la banque d'Angleterre se conduit avec une parfaite sagesse ; mais pour la bien imiter , ce sont ses principes qu'il faut suivre ; & ces principes consistent à ne délivrer des billets de banque qu'en échange des valeurs dont l'opinion générale a consacré la solidité. Ainsi la banque d'Angleterre fait de grandes avances sur les engagements de l'état , sans altérer son crédit , parce que la nation a une confiance entière dans ces engagements. Que la même confiance s'établisse en France , & qu'elle s'y établisse sur des principes stables ! la caisse

d'escompte pourra, sans inconvénient, imiter la conduite de la banque d'Angleterre : mais si l'opinion publique étoit différente ; la caisse d'escompte exposeroit le crédit de ses billets , en suivant exactement , non pas les principes de la banque d'Angleterre , mais l'application qu'elle en fait :

Cependant , comme les partis extrêmes ne sont presque jamais les plus raisonnables , on peut regretter , sous le rapport du bien général de l'état , que les fautes commises par l'administration du trésor royal , & par celle de la caisse d'escompte , aient obligé d'établir une législation qui interdit , d'une manière trop rigide , les relations de cette caisse avec le gouvernement. Il sera difficile , selon les temps & selon les hommes , de maintenir cette ligne de séparation : & ce qu'il faut craindre le plus dans les états monarchiques , ce sont les efforts de l'autorité contre tout ce qui l'importune ; car elle n'observe pas toujours dans son action , la mesure & le ménagement convenables.

Mais le gouvernement est trop nouvellement instruit par l'expérience, pour qu'on puisse se défier si-tôt de sa prudence : & si cette expérience sert à guider sa conduite à l'avenir ; bien loin de vouloir attirer la caisse d'escompte hors des bornes d'une circonspection convenable, il l'y ramenera, si elle vouloit s'en écarter ; car il n'y a nulle proportion entre les secours momentanés que l'administration pourroit tirer d'une avance extraordinaire, & les inconvéniens qui résulteroient de l'altération du crédit d'un établissement si utile.

Les meilleures institutions ont besoin d'être contenues dans de certaines bornes ; & peut-être qu'en affaires publiques, il faut considérer l'exagération comme une véritable métamorphose. Les établissemens sur-tout, où le moindre abus en retrace si facilement d'autres plus grands, & qui ne sont point effacés de la mémoire, exigent encore plus de circonspection. Il ne faut pas néanmoins que le souvenir de ces abus décourage des établissemens raisonnables ;

on doit élever des fanaux pour l'instruction ; on doit , par des dispositions prudentes , prévenir les écarts dangereux : mais on auroit tort de sacrifier des avantages réels , à toutes les craintes que l'imagination peut présenter ; car , de cette manière , on seroit arrêté presque à chaque pas : tant est vaste le champ ouvert de toutes parts , aux méprises de l'administration ! d'ailleurs , il faut accorder quelque confiance au progrès de lumières : l'ignorance d'un temps n'est pas celle d'un autre ; & souvent c'est ce qu'on a fait une fois , que l'on ne peut plus tenter. Il est devenu difficile de tromper long-temps les hommes , dans toutes les dispositions publiques où leur fortune est intéressée ; & si c'est une grande faute du cœur que de le vouloir , c'est aussi une grande erreur de l'esprit que d'y prétendre.



## CHAPITRE XXVII.

*Sur l'ordre dans le trésor royal.*

ON ne peut rien connoître avec certitude, on ne peut rien déterminer avec sagesse sans le secours de l'ordre; l'homme est trop borné dans ses facultés pour embrasser des objets multipliés, s'il n'en simplifie pas l'enchaînement par la méthode. C'est ainsi qu'on réunit sous une même idée, toutes les notions qui doivent y appartenir; c'est ainsi qu'en rendant plus faciles toutes les opérations de l'entendement, on étend, en quelque manière, la puissance de l'esprit: mais ces vérités générales ne sont jamais plus sensibles que dans l'administration des finances d'un grand état; l'ordre qu'on y introduit, donne cette quiétude d'esprit si favorable à la méditation: ce même ordre met un administrateur en état de préparer à l'avance toutes les dispositions que les circonstances

exigent ; & ne se trouvant jamais surpris par le moment , il n'est point obligé d'y faire des sacrifices. On aura peine à croire qu'en entrant dans l'administration des finances , ce ne fut qu'au bout de plusieurs mois d'un travail long & assidu , que je pus parvenir à connoître , avec certitude , les rapports qui existoient entre les revenus & les dépenses de l'état : tant étoient épars & confus les renseignemens qui pouvoient conduire à cette instruction ! mais , lorsque j'eus rassemblé les élémens nécessaires pour composer un tableau complet , il me fut aisé de rendre toutes ces connoissances distinctes , au moyen de registres composés avec méthode & tenus avec exactitude. Cependant , & pour me tenir en garde contre les erreurs possibles ; & pour venir à bout de posséder , presque de mémoire , la situation du trésor royal & l'ensemble des affaires qui y correspondent ; je renouvellois non seulement tous les ans l'état général des revenus & des dépenses , en distinguant avec soin & les

objets permanens & les besoins extraordinaires, mais je me faisois encore rapporter, à la fin de chaque trimestre, le recensement exact du reste de l'année; à la fin de chaque mois le tableau du reste du quartier; & à la fin de chaque semaine le précis du reste du mois; en sorte qu'en rapprochant ces divers états, lorsque les résultats me paroissoient discorder ensemble, j'appercevois promptement la cause des différences. C'est par cet ordre constant & régulier, c'est par ce travail qui assujettit à revenir souvent sur les mêmes objets, que la connoissance certaine des recettes & des dépenses du plus grand royaume de l'Europe, peut devenir aussi familière que celle de la fortune d'une petite république. On ne fauroit imaginer à quel point cette connoissance exacte attache à l'économie: un accroissement de dépense de plusieurs millions, n'est presque rien aux yeux de celui qui ne rapporte cette dépense qu'à l'idée confuse des ressources d'un grand royaume; mais la plus petite  
somme

ſomme devient intéreſſante , quand on la rapproche de cette ſolde précise qui diſtingue la recette de la dépense ; & j'ajouterai que , plus une pareille ſolde eſt rendue modique par la ſection de l'année en diverſes diviſions , plus une légère épargne acquiert de l'importance aux yeux de l'adminiſtrateur ; car c'eſt toujours par des rapports avec d'autres idées , que les impreſſions qu'on reçoit , ſont ou ſuperficielles , ou profondes.

Je tiens d'un homme digne de foi , qu'ayant un jour demandé à l'impératrice de Ruſſie , comment elle faiſoit pour conduire perſonnellement & ſi bien ſes finances ? *c'eſt en comptant toujours* , répondit-elle. Ce mot eſt juſte , & d'un grand ſens : mais il faut de l'élevation pour ſavoir ramener à une idée ſimple , une adminiſtration vaſte & compliquée ; & il en faut encore pour le vouloir , lorsque cette adminiſtration eſt la ſienne.

Enfin , c'eſt par le ſecours de l'ordre , que les diverſes connoiſſances propres à



fervir d'aliment continuel à la réflexion, s'y unissent intimement, & servent de sauvegarde contre les écarts de l'esprit : au lieu que, si la faculté de penser & le besoin d'agir se trouvent séparés d'une instruction positive, & sur l'état des finances, & sur l'embarras des affaires, & sur les difficultés du moment, un administrateur se livre à des abstractions dangereuses ; il veut suppléer par des idées générales aux connoissances précises, dont le défaut d'ordre lui a rendu la science insupportable. Il me semble voir un architecte, qui, au milieu d'un amas de pierres de formes différentes, & ne pouvant se résoudre à prendre la peine de les classer & de les séparer, se borne à chercher s'il n'est point d'édifice qui puisse être composé de pieces de toute espee de dimensions ; & il construit un ouvrage informe sans proportion & sans régularité.

## C H A P I T R E XXVIII.

*Idée sur l'établissement d'un bureau général  
de recherches & de renseignemens.*

L'ÉTENDUE & la diversité des renseignemens qui peuvent éclairer l'administration générale des finances, & le long espace de temps dont j'avois eu besoin pour en rassembler une partie, m'avoient donné l'idée d'un établissement utile, & que j'avois dessein de proposer à sa majesté : c'étoit l'institution d'un bureau particulier, destiné uniquement à recueillir une multitude de connoissances intéressantes, & à ranger ces instructions dans un ordre clair & facile. Cette collection n'existe point : chaque nouveau ministre, selon le degré de son intérêt ou de son aptitude aux affaires publiques, demande çà & là quelques éclaircissemens ; & considérant ces renseignemens comme relatifs à sa propre curiosité, il les ensevelit avec

lui dans sa retraite , & le plus souvent il les brûle , comme des papiers inutiles. A la vérité , ce petit trésor est communément si mince , qu'il n'y a pas lieu d'y avoir beaucoup de regrets.

Le bureau que je voulois former , eût pu remédier à ces inconvéniens , il eût fallu d'abord y déposer la partie des informations que j'ai rassemblées , & l'on eût dû y enrégistrer pareillement tous les changemens que le temps auroit introduits. Ainsi , l'on eût continué les recherches propres à faire connoître , à chaque instant , l'étendue de toutes les contributions des peuples , la quotité respective de chaque espece , la division de ces mêmes contributions par provinces , les frais de recouvrement , le nombre des employés du fisc , la consommation du sel & du tabac , le relevé des saisies & des condamnations pour cause de contrebande , le nombre des hôpitaux , la quantité de malades ou d'infirmes qu'on y reçoit annuellement , l'augmentation ou la diminution des mendiens & des enfans

trouvés, l'étendue des routes & leur accroissement annuel, le nombre commun des corvéables dans chaque province, le tableau général de la dette publique, le précis des opérations annuelles de la caisse d'escompte & du Mont-de-Piété, les progrès des défrichemens, de la population & du numéraire, la somme des exportations & des importations par nature de marchandises, & toutes les connoissances, enfin, développées en grande partie dans cet ouvrage. Mais il seroit à désirer qu'on pût trouver encore dans le même dépôt, plusieurs autres informations; & dont quelques-unes, de simple curiosité en apparence, ont cependant des rapports plus ou moins directs avec toutes les méditations qu'exigent l'administration des finances & le gouvernement en général: telles font, par exemple, des recherches instructives sur l'étendue des principales consommations, sur la proportion commune de la semence avec le produit des terres dans différentes parties du royaume, sur la

quantité d'arpens cultivés , sur la variété du prix de la main-d'œuvre , sur le rapport du nombre des nobles & des privilégiés avec celui des roturiers , sur le nombre des ecclésiastiques , sur le nombre des protestans , sur les progrès du luxe dans la capitale , sur la briéveté de la vie dans quelques professions dangereuses , sur l'intérêt des étrangers & de chaque nation en particulier , dans les fonds publics ; sur l'état & la profession des mendiens ou des infortunés assistés dans les différentes maisons de charité , & sur beaucoup d'autres objets également intéressans.

On trouvera peut-être au premier coup-d'œil , que c'est donner une grande tâche au même bureau ; mais on doit observer que , dans tous les départemens de l'administration , il est des personnes en état de faire les recherches relatives à leurs occupations ordinaires ; & qu'ainsi le nouveau travail se borneroit à les diriger , à solliciter les différens renseignemens , à y mettre de l'ordre , & à remarquer les

variations que le temps ameneroit. L'on découvroit, par ces informations successives, les erreurs qui auroient pu se glisser dans une première composition; en sorte qu'au bout de quelques années, cet ouvrage pourroit être suivi sans grande peine, & par des hommes d'un talent ordinaire. Chacune des connoissances qu'on auroit recueillies, devoit être inscrite en abrégé dans un registre particulier, en renvoyant pour les détails à des cahiers séparés; & de cette manière, l'extrait général de ce travail pourroit être réuni tous les ans dans un très-petit espace. Cette collection seroit d'un grand secours aux ministres impatiens d'agir; & les titres seuls des connoissances renfermées dans un pareil ouvrage, suffiroient pour réveiller l'intérêt des esprits les plus paresseux.

Il faudroit mettre à la tête de ce bureau une personne formée dans l'administration, & à qui de telles matières ne seroient point étrangères. Il y auroit de la convenance à préférer un magistrat, afin qu'il

pût être revêtu d'une autorité suffisante pour recueillir les différentes notions nécessaires, sans être obligé de requérir, à chaque instant, l'intervention du ministre. Une seule des recherches dont j'ai donné le tableau, a suffi quelquefois pour alarmer, quand l'administration a voulu en donner l'ordre à l'improviste, & sans qu'on démêlât ses motifs; mais une curiosité beaucoup plus étendue & beaucoup plus diversifiée, n'inspireroit aucun ombrage, dès qu'on pourroit l'attribuer à un desir général d'instruction.

Diroit-on, contre un pareil projet, que tant de matériaux sont inutiles, que nos peres s'en sont passés, & que nous nous en passerons de même; que l'homme d'esprit n'a pas besoin de tous ces élémens, que l'homme inepte ne sauroit qu'en faire, & que le sot en abuseroit? Je conviendrai sans peine, qu'avec les secours nécessaires pour obtenir promptement tous les renseignements qui importent à l'administration, on peut être encore un ministre

médiocre ; mais le feroit-on moins avec une parfaite ignorance ? Quant aux gens d'esprit , je suis persuadé que l'instruction est pour eux de la plus grande importance : cette instruction devient le frein salutaire de l'imagination ; & ce sont les connoissances positives qui circonscrivent la pensée dans le cercle des objets réels , & qui la contraignent , en quelque maniere , à se diriger vers les spéculations dont les hommes peuvent tirer quelque profit. Il seroit à desirer que tous les gouvernemens formassent un dépôt de connoissances pareil à celui qu'on vient d'indiquer ; il seroit à desirer qu'ils en vinssent un jour à se communiquer sans peine , toutes les observations générales dont ils ne seroient point jaloux , puisque plusieurs de ces observations contribueroient à la perfection des idées de bien public. Il me semble que ce noble & touchant rapprochement seroit propre à les unir davantage , & à réveiller par-tout les sentimens généreux. Mais quand chacun de ces gouvernemens gar-



deroit pour lui sa science , les souverains découvroient encore , au grand avantage de l'humanité , combien ils ont à faire avant que d'épuiser les occupations utiles & bienfaisantes , dont les jours tranquilles de la paix leur laissent le loisir.



## C H A P I T R E   X X I X .

*Sur l'économie du temps.*

QU'ICI l'on tâche de rassembler un moment dans son esprit , les détails immenses du chef de l'administration des finances en France ; & qu'en jetant seulement un regard sur les notions générales que j'en ai données , on se représente cette multitude de revenus & de dépenses , cette diversité d'impôts , cette bigarrure d'usages , cette variété de privilèges , cette incertitude dans les principes , cette habitude de toutes les exceptions qui tiennent aux personnes ; ces prétentions différentes de la cour , de la noblesse , des gens de robe ; ces intérêts divers du commerce & de la finance ; ces besoins enfin d'un peuple immense , entouré de toutes parts par les lacs de l'impôt ; & ces rapports continuels du trésor royal avec toutes les branches du gouvernement. Qu'ensuite , & après avoir considéré quelques instans ce tourbillon que tant de cir-

constances imprévues rendent encore plus confus ; on arrête ses regards sur la puissance commune d'un seul homme comparée à une si vaste surveillance & à une administration si compliquée ! certainement ce dont on fera le plus frappé, c'est de l'insuffisance de l'instrument pour un si grand ouvrage.

Mais puisque telle est la nature des choses, & puisque la division de l'administration première entre plusieurs personnes, seroit une source d'autres inconvéniens, en occasionnant des contrariétés, des chocs, des lenteurs, & tous les obstacles qui naissent de la diversité des prétentions & des combats d'amour-propre ; il faut, en conservant l'unité de régie, que l'administrateur, continuellement frappé de la disproportion qui existe entre ses forces & sa tâche, étende au moins ses facultés par tous les moyens qui sont en son pouvoir : & le premier de tous, c'est l'économie du temps.

Les dissipations, les plaisirs n'appartiennent plus à l'homme public : il faut qu'il joigne le travail au travail, la pensée

à la pensée ; & que le repos nécessaire au renouvellement de ses forces, fixe la durée de ses distractions : mais , pour être économe du temps , il ne suffit pas cependant de se dévouer en entier aux devoirs de sa place ; car , si l'on s'y applique sans méthode & sans art dans le choix de ses occupations , l'on ne tiendra plus cette chaîne générale que l'administrateur des finances doit sentir continuellement dans ses mains , s'il ne veut pas se métamorphoser lui-même dans un agent aveugle , & qui ne peut appliquer sa force qu'aux objets dont il s'approche.

Le premier des conseils qu'on doit donner à tous les administrateurs des finances , dont les occupations seront toujours nécessairement au dessus de leurs moyens , c'est de ne faire jamais ce que d'autres peuvent exécuter , ou aussi bien qu'eux , ou seulement d'une manière suffisante : les idées de perfection deviennent une pensée tyrannique , lorsqu'elles dégèrent dans une inquiétude minutieuse ; & cet esprit ne

peut jamais dominer le chef d'une grande administration qu'aux dépens d'une attention plus générale & plus essentielle. Ce n'est pas qu'il soit permis de se montrer indifférent aux détails ; mais c'est bien moins par son propre travail , que par le choix intelligent de ses seconds , qu'un ministre peut remplir cette partie de son département. L'on ne tarde pas à appercevoir combien les hommes propres à être d'excellens premiers commis , sont infiniment rares ; & ce seroit une erreur de penser qu'on peut suppléer par le nombre à la qualité : la trop grande division des départemens , occasionne au ministre une véritable perte de temps ; car chacun voulant donner de l'importance à son travail , afin de s'en arroger à lui-même un peu davantage , on prolonge les affaires dont on fait le rapport , & quelquefois on recherche les difficultés pour les vaincre. Ces observations sont encore plus sensibles , lorsque les chefs de département dont un ministre a fait choix , sont d'un état

supérieur à celui des premiers commis : il n'est point de prétention qui ne prenne un petit espace ; on ouvre son portefeuille, on étale ses papiers avec plus de noblesse & de lenteur ; on destine quelques momens aux complimens ou aux discours de société, qui donnent l'air des usages ou d'un rapprochement entre les personnes ; enfin, le rapport des affaires commence, & le ministre, gêné par plus d'égards, a beaucoup de peine à se garantir, & des explications superflues, & des diversions par lesquelles on échappe à ce qu'on ne fait pas, & de l'adresse qu'on emploie pour développer, non l'esprit nécessaire à la chose que l'on traite, mais celui dont, par occasion, on est bien aise de faire preuve.

La trop grande multiplicité des chefs de département, rend aussi plus pénible l'éducation qui doit former tous les seconds d'un ministre à sa manière de travailler, de juger & de sentir ; & cette même disposition sépare & désunit souvent les

affaires qui ont un rapport ensemble. Il ne faut pas, sans doute, donner, à l'homme le plus digne de confiance, un département au dessus de ses forces; mais les divisions inutiles & qui n'ont lieu que pour obliger plus de personnes, sont contraires aux principes d'une sage administration.

C'est, pour ainsi dire, dès les premiers jours, qu'un administrateur des finances apperçoit la disproportion de sa tâche avec la mesure de ses forces: car il ne tarde pas à reconnoître, qu'il ne sauroit lire, ni tous les mémoires qui lui sont adressés, ni toutes les lettres qui lui sont écrites, ni même quelquefois toutes celles qu'il signe; il faut donc qu'il supplée avec intelligence aux sacrifices que lui imposent & les limites du temps, & les bornes de ses facultés. Il faut qu'il adopte une méthode, à l'aide de laquelle il puisse discerner aisément, ce qui exige de sa part une attention détaillée, & ce dont il lui suffit de saisir l'objet principal; ce qu'il doit connoître  
par

par lui-même , & ce qu'il peut confier à l'examen des personnes dont il a éprouvé le caractère & le jugement.

La distribution régulière de tous les momens , est encore infiniment nécessaire : on a l'air d'ignorer le prix du temps , on a l'air d'errer vaguement au milieu des soins que les affaires exigent ; lorsqu'on n'a pas des heures marquées pour chaque travail , ou lorsqu'on se laisse interrompre sans cesse par des objets étrangers à celui dont on a voulu s'occuper. Je crains de paroître minutieux ; sans quoi je recommanderois encore de mettre beaucoup d'ordre , jusque dans l'arrangement de ses papiers : j'ai connu des hommes en place qui ne pouvoient jamais trouver , sans une longue recherche , ceux dont ils avoient besoin : les manuscrits accumulés de toutes parts dans le cabinet d'un ministre , peuvent avoir assez bon air auprès des sots ; c'est pour eux l'enseigne des grandes occupations ; mais l'observateur expérimenté n'en juge pas de même.



Les audiences publiques trop fréquentes sont une véritable perte de temps, puisqu'on ne peut y donner à chaque affaire qu'une attention superficielle ; il faut cependant en avoir de réglées, ne fût-ce que pour ouvrir un accès en tout temps auprès du ministre, aux personnes d'un état obscur & dénuées d'appui : & aussi, afin que la connoissance d'une chose importante, ne dépende jamais nécessairement d'une lettre ou d'un mémoire ; puisqu'on peut supposer tel abus de confiance qui arrêteroit ce genre de communication.

Indépendamment de ces audiences publiques, on ne peut, selon les personnes, se dispenser de donner des rendez-vous particuliers : mais il ne faut pas encourager la disposition naturelle des sollicitateurs, à s'arrêter long-temps sur tout ce qui les intéresse ; & je crois que la gravité du ministre est au moins nécessaire pour contenir ces écarts de vanité, & ces épanouissemens d'amour propre, qui prennent

tant de place dans de semblables entretiens : il faut encore opposer le même calme à ces attaques communes d'éloges ou de flatteries , que dirigent , plus ou moins habilement , contre le ministre , la plupart de ceux qui ont besoin de lui ; tout prêts à redoubler au premier signe qu'il donnera de satisfaction & de complaisance ; & sur-tout , bien déterminés , après s'être occupés de son mérite , de demander d'autant plus de temps pour le leur.

J'avois , je crois , adopté une méthode utile , à l'égard de ces rendez-vous particuliers : c'étoit de prier la plupart des personnes qui les demandoient , de m'instruire auparavant par écrit du sujet sur lequel ils vouloient m'entretenir ; car souvent alors , par un mot décisif , ou par une explication qu'on donne en réponse , on évite un grand nombre d'entretiens inutiles.

Je ne mets point au nombre des moyens raisonnables de ménager le temps , l'habi-

tude ancienne de l'administration des finances, de ne pas répondre aux lettres de plaintes du commerce, sur la perception des droits du fisc, & de se contenter d'écrire une décision à la marge, en laissant le soin aux négocians ou à leurs représentans, de venir chercher cette décision dans le bureau où elle est déposée : l'économie du temps n'est précieuse que pour en avoir davantage à donner aux choses utiles ou de devoir.

Je me sens pressé d'indiquer le plus sûr & le plus grand moyen d'économiser le temps : c'est d'opposer des principes généraux aux sollicitations injustes, aux demandes indiscrettes, & de ne s'en écarter jamais. Ce sont les exceptions qui obligent un ministre à soutenir these, contre ceux qui argumentent de ces exceptions pour en obtenir de pareilles : ils ont alors à lui parler de tout ce qui leur est dû, en raison de ce qu'on a fait pour tel autre ; & le ministre, afin de diffimuler ses prédilections, est obligé d'écouter, avec patience, tous

les détails les plus indifférens aux affaires publiques : les parens , les amis , les protecteurs à la cour , exigent bien plus de complaisance encore ; & le jour se passe à jouer le rôle d'un particulier en crédit , au lieu de remplir les devoirs de ministre. Combien de temps n'ai-je pas épargné , seulement en annonçant que le roi avoit déterminé de n'accorder aucune pension avant la fin de l'année , de ne donner aucune part de faveur dans les places & les traités de finance , de ne céder aucun de ses domaines , de ne faire aucun échange , de ne promettre aucune survivance , de laisser aux fermiers & aux régisseurs de ses revenus le choix de leurs employés ? Combien de temps n'ai-je pas épargné , en tenant avec constance à ces regles , & à plusieurs autres d'un genre semblable ?

Ce qui doit vraiment affliger , c'est que telle est l'immensité des affaires , tel est le mouvement rapide qui en presse le cours , qu'on ne peut jamais sauver assez d'instans pour s'instruire & pour réfléchir ; & cepen-

dant les jours entiers ne feroient pas trop longs pour étudier tous les abus & pour préparer les plans de réforme. Que s'il étoit possible d'arranger les choses en imagination , on voudroit pour une telle place deux hommes en un seul , dont l'un se livreroit fans cesse à la méditation , & l'autre veilleroit au courant des affaires. Non , diront ici quelques personnes , il faut à la nation Françoisé des ministres légers , sans soucis , sans nuages , voyant tout par éclair , & décidant de même : c'est ainsi , du moins , que je crois entendre parler tous ces messieurs de belle humeur , qui , en riant , jouant , & dépensant leurs pensions , croient que tout est au mieux dans le monde , & que le peuple est content comme eux. Je doute que ce soit à de telles leçons qu'un ministre doive prêter l'oreille ; & je pense plutôt , que la confiance d'un roi , les affaires d'une grande nation , exigent dans les premières places de l'état , le dévouement entier de ses forces & de sa pensée , & qu'on s'y doit un compte sévère de l'emploi de tous ses momens.

Soyez donc économes du temps, vous qui en connoîtrez l'importance : oh ! qu'il a de prix ce temps, pour un administrateur des finances, s'il contemple l'étendue de ses devoirs & les bornes de ses facultés ! oh ! qu'il a de prix ce temps, pour celui qui est à portée de faire presque à chaque instant quelque bien ! le temps doit se présenter alors à sa réflexion comme avec une sorte de sainteté ; & s'il est profondément sensible, cette idée le suivra sans cesse, ou pour lui donner des jouissances, ou pour le tourmenter de regrets.



## CHAPITRE XXX.

*Sur l'esprit de système.*

L'ESPRIT de système est sans doute un moyen d'alléger sa pensée & d'abrégé ses occupations ; car en ramenant presque tout à quelque idée générale , il se dispense d'étudier , de comparer & de distinguer les nuances & les exceptions ; je n'ai eu garde cependant de conseiller cette manière d'économiser le temps. C'est tailler un arbre en hauteur , au lieu de le faire servir à un salutaire ombrage , en l'émondant avec intelligence.

L'on confond quelquefois l'esprit de système avec le génie , parce que l'un & l'autre rappellent les idées d'étendue & de nouveauté ; mais leur marche est bien différente. Le génie , en avançant les lumières de son siècle , augmente réellement la masse des connoissances utiles ; & l'esprit de système , en exagérant leur application , dénature , au lieu de créer. Le génie est cette

faculté qui aide à rassembler une grande diversité d'objets , & à saisir la chaîne qui les lie : l'esprit de système en généralise un petit nombre ; & c'est par la domination d'un ou deux principes , qu'il unit forcément toutes les parties. Le génie respecte les opinions communes , en les considérant comme le résultat d'une longue suite d'observations ; & il honore le bon sens , comme le gardien fidele de ces mêmes opinions : l'esprit de système , au contraire , apperçoit par-tout des erreurs ; parce que son attention , dirigée toujours sur la même ligne , ne voit jamais qu'une dimension ; & il méprise le bon sens , qui tient aux maximes vulgaires sans pouvoir souvent les défendre. Le bon sens est resserré dans les limites que la tradition des lumieres a déterminées ; le génie les étend par de nouvelles conquêtes : & l'esprit de système se fait un empire idéal par de simples abstractions. Le bon sens voit les objets tels qu'ils sont ; le génie en découvre d'inconnus jusqu'à lui : l'esprit de système juge mal de tout ; parce



que son compas trop ouvert , ne peut plus saisir la juste mesure des choses. C'est l'expérience qui forme le bon sens ; c'est la nature qui donne le génie ; & c'est l'imagination , encouragée par l'amour propre , qui fait naître l'esprit de système. Le temps seul cependant assure au génie des hommages & des partisans , parce que le temps seul habitue les hommes à la conception des vérités dont les rapports sont multipliés : l'esprit de système , au contraire , s'entoure à l'instant de sectateurs ; parce qu'il diminue le travail de l'entendement , en rapportant à des idées vagues , tout ce qui exige de la précision ; & parce qu'il a des mots de ralliement qui , au milieu même de la plus grande obscurité , permettent à ses disciples de se reconnoître aisément : aussi , tandis que le vocabulaire le plus sec & le plus abrégé suffit quelquefois à l'esprit de système , le génie a besoin d'animer , en tout sens , le langage , & de s'y imprimer lui-même , en quelque manière , s'il veut parvenir à peindre la vigueur & la multiplicité de ses perceptions.

## C H A P I T R E X X X I.

*Sur la nomination aux intendances  
de province.*

**L**ES intendants de province doivent éclairer & seconder l'administration générale dans toute l'étendue du département qui leur est confié; ainsi l'on ne sauroit apporter trop d'attention aux choix des personnes qui doivent remplir ces places. Un long usage y appelle uniquement les maîtres des requêtes; & si quelquefois on fuit aveuglément l'ordre d'ancienneté, souvent aussi l'on s'en écarte par des considérations de faveur, ce qui vaut bien moins encore. L'on a vu de jeunes gens, sans aucune expérience & sans autres préparatifs que les bons airs & les amusemens de Paris, aller gouverner une province aussi considérable en population que plus d'un royaume de l'Europe. On croyoit tout excuser, en disant que ces jeunes gens avoient un nom dans la robe; mais les droits & les besoins des

peuples, n'en ont-ils pas un aussi dans les fastes de l'humanité? Certes, d'après un pareil principe d'administration, il est heureux que les Montmorencis ne veuillent pas être intendans; car dans les proportions, il faudroit leur donner au berceau cette marque de confiance.

Le nombre des maîtres des requêtes n'est que de quatre-vingts; ainsi, même en apportant une attention impartiale dans le choix de ceux qui se destinent aux intendances, on ne peut trouver que rarement la réunion de qualités que ces places exigent. Je crois donc qu'il ne faudroit pas donner l'exclusion aux magistrats d'un ordre différent, quand on découvre en eux des talens propres à déterminer la confiance du souverain: toutes ces prérogatives, toutes ces sections dans un espace déjà très-circonscrit, ne servent qu'à resserrer les moyens de l'administration. Il n'y auroit de véritable motif pour s'astreindre en tout temps aux maîtres des requêtes, qu'autant que leur état les formeroit particulièrement à l'esprit d'administration;

mais c'est ce qui n'est point ; car jusqu'au moment où ils sont désignés pour une intendance , ils ne se sont occupés que de rapporter au conseil des requêtes en cassation : ce genre de travail habitue , sans doute , l'esprit à une sorte de logique ; mais comme c'est toujours entre deux points donnés qu'on est forcé de juger , cet exercice n'est point l'apprentissage de l'administration , dont le génie est absolument différent , & dont l'éducation exigeroit plutôt qu'on essayât de bonne heure , & à découvrir ce qu'on ne vous montre pas , & à parcourir plusieurs objets à la fois , & à saisir , avec facilité , différens rapports , & à classer , avec ordre , une grande diversité de connoissances. Je voudrois encore conseiller aux jeunes magistrats qui se destinent à l'administration des provinces , de se tenir soigneusement en garde contre cette roideur que donnent toutes les morgues d'état : il faut , pour rendre tous ses mouvemens plus moëlleux , perdre un peu sa vanité de vue ; c'est l'autorité qui enor-

gueillit, ce sont les devoirs qui rendent modeste ; il faut donc les étudier ces devoirs, il faut les comprendre, il faut en avoir le cœur & l'esprit pénétrés : alors, & ce seroit un grand avantage, aucun intendant ne paroîtroit jaloux d'être seul promoteur du bien qu'on peut faire dans son département ; alors ils n'envierient point la part que le souverain voudroit confier à des administrations provinciales ; ils trouveroient que c'est encore un beau rôle de suivre le développement de ces administrations, de seconder leurs travaux, & d'éclairer, à cet égard, l'opinion du gouvernement : mais malheureusement, la plupart des hommes ne renoncent qu'avec peine aux détails d'autorité, même les plus pénibles ; & il faut une forte d'élévation dans l'esprit & dans les sentimens, pour appercevoir, dans l'administration publique, quelque chose de plus attrayant que le charme du commandement. Je suis néanmoins persuadé que, dans les provinces d'administrations provinciales & dans

celles de pays d'états , les intendans ont des moyens plus sûrs pour acquérir de la réputation & pour favoriser leurs vues d'ambition : mais au lieu d'être si facilement jaloux de leurs prérogatives , au lieu de chercher à élever autorité contre autorité , comme si la leur seule émanoit du prince , il faudroit que , s'oubliant entièrement , ils ne fussent inquiets que du bien public ; c'est alors que la confiance leur arriveroit de toutes parts , & que chacun se plairoit à relever leurs talens & leur caractère ; au lieu que l'homme avide de se montrer & d'agir sans nécessité , excite la critique & la malveillance.

Il seroit fort à desirer que les magistrats nommés aux intendances , fussent plus long - temps permanens dans les mêmes provinces ; la science est en toutes choses l'ouvrage du temps ; & c'est renoncer à un bien précieux , que de sacrifier les avantages qu'a donné l'expérience. Je conviens qu'un intendant , en passant d'une province dans une autre , conserve l'instruction qui résulte des apperçus généraux :

mais toutes les connoissances qui tiennent aux lieux & aux circonstances, sont absolument perdues; & les améliorations commencées se trouvent suspendues, ou par l'inexpérience, ou par l'amour propre d'un successeur.

Il est encore un usage dont j'ai eu l'occasion de reconnoître l'inconvénient: la présentation aux places d'intendants n'est attribuée qu'en partie à l'administration des finances; le ministre de la guerre prend seul les ordres du roi pour ces nominations dans les provinces frontieres; & comme ce sont les plus lucratives & les plus honorables, il arrive que vers l'époque où les intendants des provinces de l'intérieur peuvent y aspirer, ils sont plus affranchis du besoin de mériter l'approbation du ministre des finances; & cependant leurs rapports avec ce département, sont, dans toutes les généralités indistinctement, la partie de leurs fonctions la plus essentielle.

Que dans ces diverses observations, cependant, on ne voie rien de particulier  
aux

aux hommes présens ; c'est toujours d'une maniere générale que j'envisage les différens sujets sur lesquels je m'arrête : je connois plusieurs intendans , qui n'ont besoin ni de frein , ni d'encouragement ; & je dois dire que personne n'a pris plus de plaisir que moi, à leur rendre justice & à faire valoir leurs services : seulement , & puisque je répands ici mes pensées , j'avouerai que j'ai toujours considéré comme une petite maniere , ce dépit de voir , à la tête des finances , un homme étranger à la magistrature : je ne fais si je me trompe ; mais il me semble qu'il y a communément un manque de dignité personnelle dans cet esprit de corps , lorsqu'il se développe avec énergie : je doute que Montesquieu eût pris fait & cause avec effervescence pour tous les présidens ; Helvetius , pour les fermiers généraux ; ni de nos jours , M. de Malesherbes , pour tous *les gens tenant la cour des aides* : c'est donc , s'il m'est permis de le dire , par un sentiment de sa petite fortune , qu'on met son orgueil en société ou ses jetons en bourse commune.



## CHAPITRE XXXII.

*Sur les changemens de principes & de personnes dans l'administration des finances.*

LORSQUE des hommes médiocres sont à la tête des affaires, le public est souvent impatient de quelque révolution, & ce sentiment est naturel; ceux qui vivent d'espérance, desirent communément que les tirages de loteries soient multipliés: c'est un grand malheur, cependant, c'est un véritable obstacle aux progrès & à la solidité des établissemens utiles, que les changemens continuels de principes, qui sont l'effet ordinaire de la succession des ministres en France; ce n'est pas uniquement à la diversité de leurs opinions qu'il faut attribuer ces changemens; car une opinion en administration, est déjà un signe d'esprit qui n'appartient pas à tout le monde: mais la vanité, les prétentions, la jalousie, ces attributs constans de la foiblesse humaine,

irritent le nouveau ministre contre toutes les idées de son prédécesseur ; & plus ces idées ont été accueillies , & plus il en est affecté désagréablement : les qualités ou les vertus d'un homme si près de lui , font une ombre qui diminue pendant quelques momens son éclat ; & pour affoiblir une réputation qui l'importune , il blâme ce qui s'est fait avant lui , il change de route , il prend pour amis & pour conseils , tous ceux que l'administration précédente avoit négligés.

Ces inconvéniens , vus d'une manière générale , doivent être attribués à diverses causes. Il n'y a point , en France , de corps représentatif de la nation qui soit appelé à discuter les grandes dispositions d'administration ; ni qui soit dépositaire & gardien des principes que la réflexion & l'expérience ont consacrés. Les ministres même , jaloux d'une autorité absolue dans leur département , & toujours occupés d'obtenir une supériorité de faveur & de crédit que les fautes de leurs collègues

rendent plus vraisemblables , ne sont pas les tuteurs communs des principes applicables à chacune des administrations dont ils sont séparément chargés. Celle des finances , sur-tout , naturellement compliquée , échappe encore davantage à leur attention : d'ailleurs , l'administrateur de cette partie , peut aisément soumettre toutes les opinions à la sienne ; ne fût-ce qu'en se servant à propos , ou de l'argument flexible du crédit public , ou de cette idée à laquelle on peut tout ramener , l'intérêt de l'autorité.

Mais , observera-t-on peut-être , une partie de ces circonstances est également applicable à un grand nombre d'états monarchiques ; & cependant , toutes les dispositions d'administration y paroissent plus stables qu'en France : c'est que dans la plupart de ces états , on y est guidé & comme restreint par les loix de la nécessité ; au lieu qu'en France , où les prospérités du sol , du commerce & de l'industrie , triomphent si souvent des erreurs du gouver-

nement , on agit quelquefois , dans la plupart des dispositions de l'administration , comme si l'on n'y jouoit que son superflu.

Enfin , quoique la France ait eu de grands ministres dans tous les genres ; peut-être cependant que le caractère national , si propre à tant de choses , y a moins de rapports avec l'esprit d'administration qu'avec aucun autre : cet esprit exige une sorte de lenteur , de constance & d'uniformité ; qui ne s'accorde pas toujours avec l'activité de l'imagination , & sur-tout avec cette sensibilité instantanée , qui se plaît dans le renouvellement continuel des impressions.

C'étoit donc par une suite de ces diverses considérations , que j'avois désiré de mettre comme en sûreté , une grande partie de l'administration publique , par l'établissement des assemblées provinciales , qui auroient été appellées à la recherche & à la conservation du bien qu'on peut faire dans chaque province ; & qui , devant former un corps sanctionné par les

loix , auroient bientôt acquis une confiance suffisante , pour n'être pas exposées si facilement à la variation fréquente des systêmes , ou aux opinions inconstantes des ministres des finances.

Ce qui rend plus difficile en France le choix des hommes propres aux premiers emplois de l'administration , ce sont ces lignes fortement prononcées , qui séparent tous les états ; & la loi d'habitude qui circonscrit les nominations les plus importantes dans un cercle infiniment rétréci. C'est entre les magistrats qui suivent la carrière du conseil , qu'on choisit ordinairement les ministres des finances , & très-souvent encore les secretares d'état ; mais en ne comptant point les maîtres des requêtes , qui , dénués d'expérience , n'ont pour la plupart aucune idée des affaires , les concurrens éligibles se bornent à trente-trois intendans de province , & quarante-quatre conseillers d'état ; & comme plusieurs entre ces derniers , ou par leur âge , ou par leurs goûts , ont renoncé à toute

ambition, le nombre des personnes apperçues dans la carrière des grandes places, se réduit à cinquante ou soixante : c'est bien peu, pour espérer d'y trouver constamment des hommes rares dans l'espece humaine.

Cependant, dès qu'on voudroit s'astreindre à ne choisir le ministre des finances que dans un seul état de la société, je croirois que le corps de magistrature dont je viens de parler, mériteroit la préférence ; & c'est peut-être faute d'arrêter son attention sur l'étendue & sur la diversité des fonctions attribuées à un contrôleur général en France, que beaucoup de gens disent souvent que c'est dans la finance ou dans le commerce qu'il faudroit choisir ce ministre. C'est ici, je crois, le mot de *finance* qui fait illusion : les ressources qu'un contrôleur général doit trouver dans toutes les circonstances extraordinaires, exigent sans doute qu'il ait, & l'intelligence du crédit, & une grande habileté dans toutes les opérations

d'argent qui dépendent de la confiance : mais outre qu'il est beaucoup de banquiers, de négocians ou d'hommes de finance, qui auroient sur cette partie de l'administration des idées parfaitement absurdes, ils seroient communément trop étrangers à une multitude de connoissances ou de réflexions, qui sont également indispensables dans l'exercice d'un ministère, dont la surveillance s'étend sur l'universalité des revenus & des dépenses, & qui influe par toutes sortes de moyens connus & inconnus sur la prospérité de l'état & le bonheur des peuples.

Je crois donc, qu'entre tous les apprentissages partiels & incomplets, celui d'une intendance de province approche le plus des connoissances nécessaires à un ministre des finances.

Ce qui vaudroit le mieux, sans doute, ce seroit de ne choisir ce ministre, ni sur son état, ni sur son habit, ni sur aucun signalement de convention ; mais sur les qualités de son cœur & de son esprit :

entreprise difficile, à la vérité, & sur-tout pour les princes, devant qui la vérité se cache ou se déguise sans cesse. Habités dès l'enfance à tenir tous ceux qui les environnent à une grande distance de leur personne, ou à ne les en rapprocher que dans les momens destinés aux plaisirs, les impressions qu'ils reçoivent sur les hommes, dépendent le plus souvent des insinuations du petit nombre de courtisans qu'ils admettent dans leur intimité; mais comment attendre un esprit impartial de la part de ceux qui sont préoccupés des idées de fortune & d'ambition? la première condition de ces deux ardens passions, c'est d'aimer ou de haïr, selon son intérêt.

L'art de l'intrigue a d'ailleurs fait aujourd'hui de tels progrès, qu'elle échappe dans son raffinement aux regards les plus attentifs: c'est par des détours incroyables qu'elle agit; elle fait tout employer, & l'adresse la plus subtile, & les mensonges audacieux, & l'apparence de la bonne foi, & le masque même de l'austérité. Elle



étudie les démarches , les habitudes , les lectures même des princes ; afin de découvrir tout ce qui peut servir ses projets , & d'ajuster plus habilement ses combinaisons. Le calife Haaroun Al-Raschild , après avoir éprouvé sans doute que la vérité ne pénétroit jamais dans le palais des rois , se déguisoit pendant la nuit , pour aller surprendre l'opinion de son peuple : ce moyen aujourd'hui , ne seroit qu'un secours de plus pour l'intrigue ; car les habiles , en ce genre , ne manqueroient pas d'aposter quelques-uns de leurs affiliés subalternes , pour dire autour du monarque ce qu'ils voudroient lui faire entendre.

Ah ! que les princes sont attaqués de toutes parts , & qu'ils sont dignes d'indulgence quand ils se trompent ! ils n'ont peut-être qu'un moyen pour se former une idée sûre des talens & du mérite de ceux d'entre leurs sujets qui sont éloignés de la cour & de leur personne : il faut que , bien avant le temps où les intrigues commencent à se mouvoir , ils prêtent

une oreille attentive à la réputation ; à ce retentissement sourd, mais continu, qui ressemble en quelque manière au frémissement de la nature, qu'il est si aisé de discerner dans le calme & le silence de la nuit ; mais qui cesse de se faire entendre, lorsque les hommes à leur réveil, viennent prendre possession de la terre, & la remplissent du bruit de leurs travaux & des clameurs de leurs passions.

Cependant, comme il n'est rien de parfait, il ne faut point se diffimuler que la réputation, ce guide presque toujours éclairé, n'est pas encore un garant suffisant, quand il s'agit du choix d'un administrateur des finances. Que le prince veuille nommer un général d'armée, il pourra, presque sans risque, s'en rapporter à la voix publique ; car les talens & le genre de mérite qui ont fait la renommée de tel ou tel officier, composent précisément les qualités qui doivent remplir les vues du souverain & déterminer sa confiance : c'est dans les armées, que ces

hommes désignés par tous les suffrages, ont acquis leur réputation ; & c'est au commandement des armées que le prince les destine : les mêmes réflexions peuvent s'appliquer encore aux ambassades , à la présidence des cours souveraines , & à beaucoup d'autres emplois , où l'on manifeste dans le second rang le même genre de mérite que le premier exige ; mais la réputation qui préconise les prétendans au ministère des finances , ne peut jamais assurer qu'imparfaitement de leur véritable aptitude à cette place , parce que les fonctions de la société où ils se sont distingués , n'ont demandé qu'une portion des connoissances & des qualités nécessaires à l'administration générale des finances.

Ainsi la réputation d'un excellent intendant de province , mais dont les devoirs sont circonscrits , & dont la route est tracée , ou par les instructions du ministre , ou par la volonté du prince , ne suffit pas pour garantir que ce même intendant ne se livrera point à des systèmes erronés ,

lorsqu'il aura le pouvoir de diriger à son gré l'administration générale : cette réputation , non plus , ne garantit point qu'il entendra quelque chose à la circulation de l'argent , au ménagement du crédit , & à tant d'autres combinaisons étrangères à ses premières études.

De même , la réputation de cet aigle de la finance , qui connoît à fond la législation des impôts & les pouvoirs du fisc , ne garantit point qu'il aura cette droiture de cœur , & cet esprit salutaire qui engage à chercher la prospérité de l'état dans l'aisance du peuple & dans l'amour & la confiance de la nation.

De même , la réputation de cet habile négociant , qui a développé les plus grands talens dans la conduite de ses propres affaires , & qui est devenu l'oracle des chambres de commerce , ne garantit point qu'il fera pur & désintéressé dans sa conduite publique ; cette réputation , sur-tout , ne garantit point qu'il aura cette élévation dans le caractère , qui préserve de l'ivresse

des grandes places , & cette dignité dans les manieres , fans laquelle en France on est toujours près d'être méprisé.

De même encore , la réputation de ce rapporteur éclairé , qui , dans une affaire contentieuse , suit avec sagacité les détours de l'erreur & de la mauvaise foi , ne garantit point que son esprit plié par l'habitude , saura s'étendre à des objets nouveaux ; pourra saisir , à la fois , une grande diversité de rapports , & découvrir encore de lui-même tous ceux vers lesquels son attention ne fera point guidée.

De même enfin , la réputation de cet écrivain philosophe , qui a parcouru lumineusement les plus grandes questions de l'administration , ne garantit point qu'il sera ferme , habile , & prudent dans ses actions , comme il s'est montré fécond & hardi dans ses paroles.

Il ne faut donc point s'étonner qu'il y ait beaucoup de difficultés à vaincre , & beaucoup de hasards à courir dans le choix d'un administrateur des finances : il ne faut

point s'attendre à ce qu'on ne peut espérer ; & l'on auroit tort d'opposer sans cesse au ministre en place un fantôme idéal , enfant de l'imagination : & peut-être n'est-il pas indifférent d'observer que les hommes ne se forment jamais une image de la perfection avec plus de complaisance & de raffinement , que lorsqu'ils peuvent , par ces tableaux hors de la nature , rendre terne ou petit , tout ce qu'ils y comparent. Oh ! qu'une exacte mesure , oh ! qu'une parfaite modération , & dans ses jugemens , & dans ses pensées , sont des facultés rares & difficiles ! on croit être grand de tout ce qu'on exagere , habile de tout ce qu'on censure , & vertueux de tout ce qu'on exige des autres.



## CHAPITRE XXXIII.

*Résumé concis des moyens de puissance  
de la France.*

**C**E riche & superbe royaume contient, je le pense, près de 26 millions d'ames.

Son étendue est d'environ 27 mille lieues quarrées.

Le sol de cette heureuse contrée ne se refuse à aucune des productions de l'Europe, & plusieurs lui appartiennent d'une manière privilégiée.

Un grand nombre de rivières navigables, quelques canaux, & près de neuf mille lieues de chemin, facilitent les communications intérieures de la France, & deux mers baignent une partie de ses côtes.

Un climat sain & tempéré, y rendroit la vie commune des hommes plus longue qu'en aucune autre partie du monde, si des causes morales ne contrarioient quelquefois l'influence favorable de la nature.

L'industrie

L'industrie des habitans de la France est tellement variée , que ce royaume n'a peut-être aucun besoin véritable des ouvrages d'art des autres nations.

De riches colonies en Amérique , font partie des possessions du roi ; & plus de 120 millions de productions en arrivent tous les ans.

Les contributions des peuples , réunies aux revenus du domaine de la couronne & aux biens patrimoniaux des villes , &c. s'élevent à 600 millions.

Le clergé jouit d'environ 130 millions de revenus.

La balance annuelle du commerce en faveur de la France , avant la dernière guerre , pouvoit être estimée à 70 millions.

Les monnoies d'or & d'argent qui circulent dans le royaume , s'élevent à plus de deux milliards.

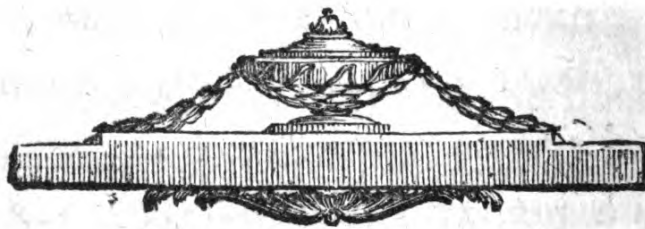
L'accroissement annuel de cette richesse , peut être évaluée à quarante millions.

Et cet accroissement est égal probablement à l'augmentation du numéraire de



tous les autres états de l'Europe ensemble.

Quel spectacle étonnant de puissance ! Que de raisons pour se contenter de faire valoir tant de prospérités par des moyens sages ! Que de motifs pour cesser d'être jaloux ! Et quelle source de regrets , lorsqu'on ensanglante la terre pour obtenir un petit accroissement de supériorité dont on n'a pas besoin , au prix du bonheur public où il y tant à ajouter !





## C H A P I T R E X X X I V .

*De la guerre.*

AH ! que j'étois impatient de traiter ce sujet ! ah que mon cœur avoit besoin de se répandre sur les maux attachés à cette effrayante calamité ! c'est elle qui arrête le cours des projets salutaires ; c'est elle qui vient dessécher les sources de la prospérité : c'est elle qui distrahit du bonheur des nations ; c'est elle qui suspend quelquefois jusqu'aux idées de justice & d'humanité ; c'est elle enfin qui substitue à tous les sentimens doux & bienfaisans , l'inimitié ; les haines , le besoin d'oppresser , & l'ardeur de détruire.

Une première idée qui se présente à moi , lorsque j'arrête mon attention sur l'origine de la plupart des guerres , c'est que ces vastes combinaisons de la politique , qui ont si souvent allumé le flambeau de la discorde , & qui ont occasioné tant de ravages , n'ont presque jamais mérité

toute l'admiration qu'on leur a prodiguée ; & j'oserois dire au moins que , lorsqu'un état est parvenu à un degré éminent de puissance & de splendeur , c'est faute d'un coup-d'œil assez général , c'est faute d'une juste connoissance de ses moyens & de ses ressources , qu'on se livre à des inquiétudes continuelles , & qu'on soumet la durée de la tranquillité publique à tant de spéculations incertaines. Je ne craindrai point même d'observer encore , que chez de telles nations , c'est un véritable malheur pour les peuples , quand par une sorte d'esprit d'imitation , le gouvernement s'habitue à n'appercevoir la force des états que dans ces liens extérieurs , dont la contexture & la combinaison forment la science politique. Alors les idées les plus subtiles sur l'équilibre de puissance , deviennent les pensées prédominantes , & celles qui occupent continuellement l'attention ; alors naissent ces fréquentes guerres de rivalité , dont une première rend la seconde plus probable ; car à mesure qu'on s'est

affoibli par une guerre , on est d'autant plus près d'être de nouveau jaloux , puisque ce sentiment n'est fondé que sur une comparaison ; & que , dans le cours des années , c'est tantôt une puissance & tantôt une autre , qui fixe les regards de la politique : ainsi la durée des siècles se trouve employée à essayer de rabaisser sans cesse les autres nations , au niveau de l'état où l'on s'est réduit soi-même par ses propres fautes ; au lieu qu'en ménageant ses forces , en étudiant ses moyens , & en les faisant valoir par une administration sage , on se trouveroit sans efforts au point de supériorité auquel on desire d'atteindre.

Je remarquerois encore que cette espèce de supériorité est la seule dont les rapports soient pour ainsi dire universels. Les triomphes de la guerre vous élevent sans doute au dessus de la nation que vous combattez ; mais comme ces triomphes exigent communément de longs efforts & de grands sacrifices , l'épuisement qui en résulte , a l'ère nécessairement les propor-

tions qui existoient entre vos forces , & celles des grands états qui n'ont pris aucune part à votre querelle , & dont la prospérité s'est accrue à l'ombre de la paix dont ils ont joui.

Enfin , on ne peut contester que la grandeur où l'on parvient par la sagesse de son administration , ne soit la plus importante , & celle qui captive davantage le respect des autres nations : elles sont bien plus inquietes du plus petit agrandissement qu'on veut se procurer par la guerre ou la politique , que de cette augmentation de puissance dont l'ordre est le fondement ; & ce sentiment est naturel : car la prospérité qui naît de la conduite sage d'un souverain , rappelle aussi ses vertus ; & l'on y voit une sauve-garde contre l'abus qu'il pourroit faire de l'accroissement de ses forces.

Aujourd'hui , c'est sur-tout pour le commerce qu'on ensanglante la terre : cette idée vague , indéfinie , prête à la politique un nouveau lustre ; & l'opinion publique ,

excitée par un mot qui représente un intérêt universel, s'égaré souvent elle-même dans ses jugemens. Je demanderois volontiers à ceux qui, pour de semblables motifs, sont toujours prêts à conseiller la guerre : connoissez-vous la balance du commerce de votre pays ? en avez-vous étudié les élémens ? avez-vous examiné suffisamment si les échanges auxquels vous voulez participer, augmenteront la richesse nationale ; & distinguez-vous bien la source & les effets de cette richesse ? avez-vous balancé, avec les avantages que vous attendez de la guerre, le dommage que pourra porter au commerce, la hausse de l'intérêt par la multiplication des emprunts du gouvernement, & le renchérissement de l'industrie par l'accroissement des impôts ? êtes-vous sûrs qu'en même temps que vous travaillerez à obtenir par les armes une nouvelle branche de commerce, une autre ne vous échappera point, ou par les égards que vous ferez obligés d'avoir pour vos anciens alliés, ou par les condescendances

qu'exigeront de vous les nouveaux? enfin, avez-vous apperçu toute votre prospérité présente, & avez-vous évalué l'étendue des sacrifices que peut mériter le but même où vous aspirez? Rien de plus simple que le mot de commerce, quand on n'en fait que l'acceptation vulgaire: rien de plus compliqué, quand on en fait l'application à l'universalité des échanges, à l'importance des uns, à l'inutilité des autres, au désavantages de plusieurs; enfin, aux vues politiques, au travail, aux impôts, & à toutes les combinaisons inattendues que la guerre & les grands événemens occasionnent: il faut donc une lente & profonde réflexion, avant que de se déterminer à mettre le monde en feu pour un intérêt de commerce; & il ne faut jamais perdre de vue, qu'au milieu de la paix une diminution sur certains droits, un encouragement donné à certaines exportations, une faveur obtenue chez quelques nations étrangères, & tant d'autres avantages dus à une administration sage, valent mieux souvent que

l'objet auquel on veut atteindre par des flottes & par des armées.

Les nations, dans l'état sauvage, étoient entraînées par des passions aveugles & déréglées, & ces passions se font un peu calmées par l'effet de la civilisation; mais la multitude & la confusion d'intérêts divers que les idées d'argent, de commerce, de richesses nationales, & d'équilibre de puissance, ont introduites, sont devenues d'autres causes d'inimitiés & de jaloufies; & comme la science des gouvernemens ne s'est pas élevée en proportion des contrariétés qu'ils avoient à concilier, & des difficultés qu'ils avoient à vaincre, l'humanité ne jouit encore qu'imparfaitement de son changement d'état.

Je voudrois offrir à la réflexion une considération dont j'ai toujours été fortement frappé: la plupart des gouvernemens paroissent contens, lorsqu'au bout d'une guerre sanglante & dispendieuse, ils ont fait un traité de paix honorable; sans doute cette fin peut suffire à la nation qui,



attaquée injustement , s'est trouvée dans la nécessité de repousser la force par la force : mais celle qui eût pu éviter l'inimitié des autres puissances par des procédés plus circonspects , & celle aussi qui auroit entrepris une guerre par une spéculation politique ; de telles nations ne sauroient méconnoître que l'évaluation des avantages dont l'acte de conciliation les a rendues maîtresses , n'est pas le seul calcul digne de leur attention ; elles ont encore à considérer quelle eût été leur situation à l'époque de ce traité , si la guerre n'eût point interrompu le cours de leurs prospérités.

De semblables comparaisons eussent été souvent utiles à tous les états de l'Europe ; & l'Angleterre sur - tout en eût tiré de grandes instructions : mais , n'étant point en état de présenter un tableau si général , je me bornerai aux réflexions qui peuvent s'appliquer à la France.

Supposons une guerre où ce royaume eût été obligé d'aliéner 50 à 60 millions de rente pour satisfaire aux intérêts des

emprunts que les préparatifs de la guerre, les dépenses de chaque campagne, & le paiement des dettes, auroient rendus nécessaires; & considérons ensuite rapidement, les différens emplois que le gouvernement eût pu faire d'un semblable revenu, non seulement pour l'augmentation de la félicité publique, mais encore pour l'accroissement de la force militaire.

La distribution que je vais faire, n'indique point mon opinion sur un pareil partage: mais dans un calcul de ce genre, je veux aller au devant des objections, en montrant comment les différens vœux qu'on forme dans une monarchie, tantôt pour le bonheur, & tantôt pour la puissance, auroient été parfaitement satisfaits.

Je vois d'abord qu'avec 18 millions de revenus annuels, on eût pu, en approchant les compagnies de leur état complet, augmenter l'armée de cinquante mille soldats, & de dix à douze mille chevaux.

J'apperçois ensuite qu'avec deux millions de rente, servant en temps de paix

à emprunter quarante millions , on eût pu augmenter la marine de trente vaisseaux de ligne & d'un nombre de frégates proportionné ; & avec quatre millions par an , on eût entretenu cette augmentation. Voilà vingt-quatre millions de rente donnés uniquement à la force militaire.

Qu'on applique maintenant le surplus aux diverses parties de l'administration, & qu'on en considère l'effet.

Avec dix-huit millions, on eût pu rendre le prix du sel uniforme dans le royaume, en le réduisant d'un tiers dans les provinces de petites gabelles, & de deux tiers dans les grandes, & en n'augmentant point les charges des provinces privilégiées.

Avec quatre à cinq millions de rente, on eût pu affranchir l'intérieur du royaume de toutes les douanes, sans élever les droits perçus à l'entrée & à la sortie du royaume, & sans mettre en ligne de compte les améliorations que j'ai indiquées en traitant ce sujet.

Avec deux millions cinq cents mille

livres , servant à emprunter successivement cinquante millions , on eût pu exécuter les canaux essentiels qui manquent encore à la France.

Avec un million de plus par an , on seroit en état d'encourager tous les établissemens d'industrie qui peuvent augmenter la prospérité du royaume.

Avec quinze cents mille livres , on doubleroit les fonds destinés annuellement aux ateliers de charité ; & en faisant un bien infini aux habitans des campagnes , on multiplieroit encore les communications vicinales.

Avec une somme pareille , on amélioreroit en peu d'années les prisons du royaume , & l'on perfectionneroit tous les établissemens de charité.

Et avec deux millions de sacrifice annuel , on donneroit aux défrichemens une activité incroyable.

Ces distributions composent trente-un millions : & en les joignant aux vingt-quatre millions de dépenses militaires ,

l'on a en tout l'emploi d'un revenu annuel de cinquante-cinq millions; somme pareille à celle que j'ai supposée aliénée pour les dépenses de la guerre.

On sent qu'il est aisé de modifier de plusieurs manières différentes, les répartitions que je viens d'indiquer; mais il suffit d'appercevoir les avantages immenses que présente ce simple tableau, soit pour la force & la prospérité de l'état, soit pour le soulagement de la classe indigente du peuple.

Ce n'est pas tout encore; car si l'on évalue la diminution de commerce qui résulte d'une guerre dont la durée est de cinq ou six ans, on trouvera que le royaume est privé d'une augmentation considérable de richesses.

Enfin, la guerre & les emprunts qu'elle occasionne, font monter sensiblement le prix de l'intérêt; tandis que la paix, sous une administration raisonnable, le fait baisser annuellement, ne fût-ce que par l'effet de l'accroissement du numéraire, &

par l'influence des remboursemens habituels. Cependant , cette réduction successive de l'intérêt est une source d'avantages inappréciables , & pour le commerce , & pour l'agriculture , & pour les finances.

Que l'on compare maintenant avec de semblables résultats , le bénéfice qu'une guerre heureuse ( & elles ne le sont pas toutes ) peut procurer à un royaume parvenu au degré de prospérité où est aujourd'hui la France ; & cette comparaison , qu'on la fasse , non d'une manière vague , mais avec le secours de la réflexion & de la science ; & l'on verra le plus souvent qu'on a semé dix grains pour en recueillir un.

Sans doute , avec tant de moyens de puissance , on peut , avec vraisemblance , espérer d'humilier ses rivaux , & d'étendre sa domination : mais , disposer de ses forces pour le bonheur de ses sujets , mais , se faire respecter sans tous les secours & les dangers d'une politique toujours agissante ; c'est là véritablement répondre à la grandeur

de sa situation, c'est en connoître à la fois l'ascendant & l'usage ; c'est imiter ces fleuves bienfaisans, dont on ne pourroit arrêter le mouvement rapide, mais qui, dans leur cours majestueux, encouragent la navigation, facilitent le commerce, & fertilisent les campagnes sans ravage & sans destruction.

Ce n'est pas la guerre, mais une administration sage & tranquille, qui peut procurer à la France tout ce qui lui manque encore.

La somme d'argent qui existe dans le royaume, est immense ; mais le défaut de confiance en resserre souvent la plus grande partie.

La population du royaume est immense ; mais l'excès & la nature des impôts appauvrissent & découragent les habitans des campagnes : & au milieu de la misère, l'espece s'affoiblit ; & le nombre des enfans qui périssent avant l'âge où les forces se développent, n'est plus dans une proportion naturelle.

Les

Les revenus du souverain sont immenses ; mais la dette publique en consomme les deux cinquièmes ; & ce n'est que par les fruits d'une prudente économie & par la baisse de l'intérêt , qu'on peut diminuer cette charge.

Les contributions des peuples sur-tout , sont immenses ; mais ce n'est jamais que par l'affermissement du crédit , qu'on peut venir à bout de trouver des ressources suffisantes dans les circonstances extraordinaires.

Enfin , la balance du commerce au profit du royaume , est une source immense de richesses ; mais la guerre en suspend le cours ; & une réflexion importante naît de cette observation : c'est que la nation qui tire de la paix les avantages les plus considérables , fait aussi de plus grands sacrifices , quand elle renonce à cet état de calme & de prospérité.

Que seroit-ce donc , si , comme on ne peut s'en défendre , on joignoit à toutes ces considérations la vive image des maux



que la guerre entraîne ? que seroit-ce , si l'on essayoit de mettre un prix à la vie & à la souffrance des hommes ? Et comme les spéculations de l'esprit sont incertaines , comme le raisonnement manque souvent de cette énergie qui n'appartient qu'aux affections de l'ame , on ne sauroit trop desirer dans les ministres des rois , ce sentiment profond d'humanité qui donne du mouvement à toutes les pensées. Alors , l'examen des motifs qui peuvent déterminer à commencer la guerre , paroîtra la plus grave des délibérations ; alors , une sensible émotion remplira tous ceux qui seront appelés à cette discussion ; alors , au milieu d'un conseil , où par des calculs politiques , on voudroit entraîner l'opinion du souverain , le plus honnête homme d'entre ses serviteurs , oseroit peut - être lui tenir ce langage :

« SIRE , la guerre est une source de tant  
» de maux ; c'est un fléau si terrible ; qu'un  
» prince sensible & clairvoyant , ne doit  
» jamais l'entreprendre sans les motifs les

» plus évidens de justice : & c'est au plus  
» grand monarque de l'univers à donner  
» l'exemple de cette morale des rois , qui  
» assure le bonheur de l'humanité & le  
» repos des peuples. Ne cédez point ,  
» SIRE , ni à de vaines inquiétudes , ni à  
» des espérances confuses. Ah ! que pouvez-  
» vous craindre , & qui peut exciter votre  
» jalousie ? vous commandez à vingt-six  
» millions d'hommes ; la Providence a fait  
» de votre empire une terre de bénédic-  
» tion , en y multipliant les productions  
» de toute espèce ; votre royaume acquiert  
» chaque année , autant de richesses numé-  
» raires , que tout le reste de l'Europe en-  
» semble ; vous jouissez d'immenses reve-  
» nus , & leur sage distribution peut vous  
» mettre en état d'entretenir constamment  
» des flottes & des armées capables d'en  
» imposer aux nations envieuses de votre  
» puissance. La guerre où l'on vous excite ,  
» vous coûtera peut-être huit à neuf cents  
» millions : & lors même que la victoire  
» suivroit par-tout vos armes , vous

» dévouerez à la mort ou à des souffrances  
» cruelles , un si grand nombre de vos  
» sujets , que si quelqu'un lisant dans l'ave-  
» nir , vous en présentoit la liste en cet  
» instant , vous reculerez d'horreur. Ce  
» n'est pas tout encore : vos peuples qui  
» respirent à peine , vous allez les acca-  
» bler de nouveaux impôts ; vous allez  
» ralentir l'action du commerce & des  
» manufactures , ces précieuses sources du  
» travail & de la fortune : & pour vous  
» procurer des soldats & des matelots , on  
» enleva du milieu des campagnes , les  
» hommes attachés à la terre & à la cul-  
» ture ; & l'on privera peut-être cent mille  
» familles , des mains qui les nourrissent.  
» Cependant , couronné des plus grands  
» succès , au bout de tant de maux , après  
» tant de malheurs , qu'obtiendrez-vous  
» peut-être ? un allié passager , une recon-  
» noissance incertaine , une isle de plus ,  
» à deux mille lieues de votre empire ,  
» ou quelques nouveaux sujets dans un  
» autre hémisphere ? ah ! de plus belles

» conquêtes vous appellent : tournez vös  
» regards vers l'intérieur de votre royaume;  
» voyez ces routes & ces canaux qui lui  
» manquent encore ; voyez ces marais in-  
» fects qu'il faudroit détruire , & ces landes  
» abandonnées , dont un premier fecours  
» détermineroit le défrichement ; voyez  
» cette portion de vos peuples , qu'une  
» diminution d'impôt exciteroit à de nou-  
» velles entreprises ; voyez sur-tout cette  
» autre classe véritablement malheureuse ,  
» & qui a befoin d'un foulagement pour  
» réfister à la détrefse de fa situation.  
» Cependant, pour effectuer tant de biens,  
» il ne faudroit peut-être qu'une foible  
» portion des capitaux que vous allez con-  
» fumer dans la guerre qu'on vous confeille.  
» Les nombreux habitans de vos vastes  
» royaumes , ne fuffifent-ils pas à votre  
» amour ? & s'il eft permis de le dire , à  
» l'étendue du bien qu'un feul homme  
» eft capable de faire ? mais fi vous defirez  
» acquérir de nouveaux fujets , vous les  
» aurez fans effufion de fang , & fans livrer

» des batailles ; car ils naîtront de toutes  
» parts au sein de votre empire , par les  
» moyens bienfaisans qui font entre vos  
» mains : un bon gouvernement multiplie  
» les hommes , comme la rosée du matin  
» développe au printemps le germe des  
» plantes : ainsi donc , avant de les cher-  
» cher au delà des mers , ces nouveaux  
» sujets qui vous font encore inconnus ;  
» songez que pour les obtenir , vous allez  
» peut-être en sacrifier un plus grand  
» nombre , & de ceux qui vous aiment ,  
» & que vous aimez , de ceux dont vous  
» avez éprouvé la fidélité , de ceux dont  
» le bonheur est remis à votre tutelle. Quel  
» motif personnel peut donc vous déter-  
» miner à la guerre ? Est-ce l'éclat des  
» succès que vous espérez ? Est-ce le desir  
» d'un plus grand nom dans la mémoire  
» des hommes ? mais n'est-il donc de gloire  
» que par le fer & par l'extermination ;  
» & celle qu'obtient un monarque , en  
» répandant par-tout l'aisance & le bon-  
» heur , n'en est-elle pas une ? Titus n'a

» regné que trois ans ; & son nom porté  
» de siècle en siècle par l'amour des nations,  
» se mêle encore de nos jours à tous les  
» éloges des princes.

» N'en doutez point, SIRE, une sage  
» administration vous vaudra mieux que  
» la politique la plus transcendante ; &  
» si vous réunissez à tant de forces, l'empire  
» que donne sur toutes les nations un ca-  
» ractere éclatant de justice & de modéra-  
» tion ; vous jouirez à la fois , & de la plus  
» grande gloire , & de la plus formidable  
» puissance. Ah ! donnez au monde ce  
» magnifique spectacle : & s'il vous faut  
» des arcs de triomphe , montrez vous  
» alors dans vos provinces ; & précédé de  
» vos bienfaits , paroissez au milieu des  
» cris de bénédictions & des acclamations  
» impétueuses d'une nation sensible , heu-  
» reuse par son roi. »

Tel est à peu près le langage que pour-  
roit tenir un ministre honnête & pénétré  
de ses différens devoirs : je ne puis croire  
que de pareilles réflexions fussent étrangères

aux délibérations politiques ; on les trouveroit d'abord extraordinaires , & l'on refuseroit au ministre qui parleroit ainsi, les vues d'un homme d'état : mais comme la raison a aussi sa dignité & son ascendant , celui qui se rangeroit sous son autorité , celui qui sans honte , comme sans prétention , oseroit avancer de grandes vérités , se feroit jour peut-être à travers les préjugés ou les idées d'habitude. Ces fortes d'idées ont , j'en conviens , un très-grand empire ; & quelquefois elles s'emparent tellement de l'esprit , qu'on devient étranger aux sentimens les plus naturels. Je ne puis me souvenir , sans une sorte de frémissement , d'avoir vu l'énoncé suivant , dans un projet de fonds pour les besoins de la guerre :

Quarante mille hommes à embarquer pour les colonies, . . . . . 40,000.

A déduire un tiers pour la mortalité de la première année , . . . 13,333.

Restera . . . . . 26,667.  
dont la solde , à raison de . . . . &c.

C'est un commis qui trace de sang froid cette ligne ! c'est un ministre qui souvent n'y voit qu'un aperçu de dépense , & qui tourne tranquillement le feuillet pour passer au résultat !

Comment se défendre ici d'un sentiment profond de tristesse ! ah ! si par quelque loi de la nature qui m'est inconnue , les hommes méritoient tant d'indifférence , j'aurois bien tort d'écrire & de m'inquiéter si vivement sur leur sort ; je ne serois moi-même qu'une vile poussière que le vent de la vie agite un instant : mais j'ai une plus haute idée de notre existence & de l'esprit qui l'anime ; mais j'ai une plus haute idée de ces rapports scellés d'une main divine , & qui nous lient les uns aux autres.

Les citoyens , dit-on , se doivent à leur patrie : sans doute ; mais c'est le gouvernement qui règle cette dette ; ainsi les sacrifices qu'il exige , sont justes ou déréglés , supportables ou terribles , selon la sagesse de ses délibérations.



Les hommes, ajoutent encore les apologistes de la guerre, les hommes l'ont faite de tout temps ! sans doute : & de tout temps encore, les orages ont détruit les moissons ; la peste a fait sentir son souffle empoisonné ; l'intolérance a sacrifié des victimes, & les crimes divers ont désolé la terre ! mais obstinément aussi, la raison a combattu contre la folie, la morale contre les vices, l'art contre la maladie, & l'industrie des hommes contre la rigueur des saisons. Que des nations barbares & condamnées à des privations par leur ignorance, aient été entraînées vers les pays où le progrès des arts & la diversité des richesses leur promettoient des biens inconnus ! on conçoit les motifs de cette invasion, dès que la justice & l'humanité sont un joug dont on consent à s'affranchir : mais aujourd'hui, que la perfection générale de l'industrie & l'intelligence du commerce, ont mis plus d'égalité entre les jouissances des nations, les guerres semblent appartenir davantage

à l'ambition particulière des princes, & à l'inquiétude de leurs conseils.

J'entends une dernière objection : les hommes aiment les hasards, & souvent c'est d'eux-mêmes qu'ils les cherchent ! j'en conviens : plusieurs y trouvent les honneurs & la fortune ; mais ceux qui n'ont pour prix de leur sang que la subsistance la plus indispensable, si ce n'est pas la force qui les engage, si ce n'est pas la discipline qui les retient, c'est un sentiment exalté par l'exemple & par l'opinion : mais parce que des hommes auroient été placés dans une position où leur volonté même les conduiroit à des malheurs ; ces malheurs changeroient-ils de nature ? l'ignorance des hommes du peuple est une minorité prolongée ; & dans toutes les positions où ils se trouvent pressés par les circonstances, leur premier choix, leur premier mouvement ne signifie rien. Il faudroit étudier leurs sentimens, dans ces momens où, déchirés de mille douleurs, mais conservant encore un souffle de vie,

on les enleve par monceaux, du champ funeste où la faux de l'ennemi les a renversés : il faudroit étudier leurs sentimens, dans ces lieux désastreux où on les accumule, & où les souffrances qu'ils supportent pour conserver une existence languissante, ne prouvent que trop le prix qu'ils mettent à la conservation de leurs jours, & la grandeur du sacrifice auquel ils se font exposés : il faudroit encore étudier leurs sentimens, dans ces momens où ils ajoutent peut-être à tant de maux, le souvenir amer de l'erreur d'un moment qui les a conduits à cette destinée : il faudroit sur-tout étudier leurs sentimens, & sur ces vaisseaux enflammés où il n'y a plus qu'un instant entr'eux & la mort la plus cruelle, & sur ces remparts où un bruit souterrain leur annonce qu'ils vont être ensevelis sous un amas affreux de pierres & de poussiere ; mais la terre les a couverts, la mer les a engloutis, & nous les oublions ; & leur voix absolument éteinte, ne peut plus accuser les malheurs

de la guerre : durs survivanciers que nous sommes ! c'est en marchant sur des corps mutilés & sur des ossemens brisés , que nous nous réjouissons de la gloire & des honneurs dont nous avons seuls hérité.

Qu'on ne me reproche point de m'être arrêté sur ces lugubres images ; on ne sauroit trop les présenter , tant on s'habitue au milieu de la société même , à ne voir dans la guerre & dans ses horreurs , que l'occupation d'une jeunesse brillante , un exercice offert à son courage , & le développement du talent des généraux. Et tel est l'effet de cette ivresse passagère , que l'on prend quelquefois le bruit des cercles de la capitale pour le vœu général de la nation. Ah ! vous qui gouvernez , ne vous y laissez point tromper : ceux dont vous êtes prêts à suivre l'impulsion , s'étonneront bientôt de votre condescendance ; tant leur sentiment est peu profond , tant sur-tout , il est peu conforme à leur véritable intérêt : mais il faut des événemens aux hommes oisifs ; & après une longue paix , ils sont

impatiens du trouble de la guerre : comme on voit quelquefois les pâtres des montagnes ennuyés de l'uniformité de leur vie, desirer un orage ou quelque tempête ; afin que la nature animée leur offre un spectacle nouveau.

Il ne faut point encore perdre de vue qu'au milieu des distractions de la société, on n'est mis en mouvement que par des idées simples ; l'esprit n'ayant pas le temps de s'y appliquer à des discussions réfléchies : ainsi, l'espérance d'un succès, l'éclat d'une victoire, l'humiliation d'un peuple dont on est jaloux, voilà ce qu'on doit saisir avidement : mais la grandeur des dépenses, l'usage heureux & fécond qu'on pourroit en faire ; hélas ! faut-il le dire ? la mort & la destruction des hommes dont on ne voit point passer les convois funéraires ; toutes ces diverses considérations qui exigent une sorte de rapprochement, sont presque toujours écartées ; ou l'impression, du moins, en est trop fugitive.

C'est donc aux hommes qui étendent & qui généralisent davantage leurs réflexions; c'est aux hommes qui sont éclairés par ces deux grandes lumières, la pensée & le sentiment; c'est à eux à présenter, à défendre, à animer, s'ils le peuvent, les idées raisonnables & prospères; c'est à eux à les faire sortir de l'ombre où elles se tiennent, pour leur donner de l'éclat & de l'ascendant: c'est à eux encore, à qui il convient de ne point se laisser éblouir par les prestiges de la fausse gloire, afin de réserver leur premier hommage à ces vertus générales & bienfaitantes, qui sont avant tout, & par-dessus tout, le génie tutélaire des nations. Et pour moi, loin de regretter d'avoir combattu selon mes forces contre les chimères destructives du bonheur des hommes & de la véritable puissance des états; loin de craindre d'avoir montré trop de zèle pour des vérités qui sont en contradiction avec tant de passions & de préjugés: je crois ces vérités si utiles, si nécessaires, si parfaitement jus-

tes; j'en suis si profondément pénétré, qu'après leur avoir prêté ma foible voix pendant le cours de mon administration, qu'après avoir effayé du sein de ma retraite à les répandre encore, je voudrois que la dernière goutte de mon sang fût employée à les tracer.

C'est vous, sur-tout, que j'invite à soutenir ces principes; c'est vous qui devez le faire, hommes distingués par le caractère de votre état & par le rang que vous occupez dans l'église; n'oubliez jamais que vous êtes des ministres de paix; & quand vous bénissez les drapeaux; quand vous consacrez les victoires & les trophées; que votre cœur ressent, avant tout, les malheurs de l'humanité, & que votre éloquence les rappelle à la conscience des rois. Laissez au monde & à ses historiens, le soin de célébrer la mémoire des héros de la mort & de la vengeance, car au milieu des passions destructives, c'est à vous que sied la pitié; faites aimer le souverain par ses vertus, les ministres  
par

par leur sagesse ; mais ne prenez jamais le langage des courtisans , quand vous parlez au nom de celui devant qui toutes les puissances de la terre ne sont rien.

Le sujet que je traite en ce moment , appartient à toutes les nations ; & l'on ne peut remarquer , sans douleur , que dans plusieurs royaumes , ce n'est pas seulement la guerre qui multiplie les maux de l'humanité , c'est encore ce génie absolument militaire qui en est tantôt l'effet , & tantôt le précurseur : déjà plusieurs états sont changés comme dans un vaste corps de caserne ; & l'augmentation successive des armées disciplinées , y accroît dans la même proportion les impôts , la crainte & l'esclavage ; enfin , par une réaction malheureuse , les dépenses excessives qui sont l'effet de cette situation forcée , inspirent le desir de les rendre fructueuses par des conquêtes ; & à mesure que les souverains viennent à bout d'étendre leurs possessions , le besoin du despotisme se fait sentir davantage ; & un jour ,



son action même, ne paroîtra pas assez rapide pour lier ensemble tant de parties. Alors, ce que les princes trouveront de trop par-tout, c'est la pensée; & peut-être, qu'ambitieux d'une gloire semblable à celle des mécaniciens ou des machinistes, leur dernier vœu sera de découvrir un secret, pour arrêter ou conduire d'un seul mouvement, toutes les volontés de leurs sujets. Quelle dégradation de la nature humaine! quel sacrifice offert à l'ambition d'un seul! Ces idées, à la vérité, sont moins sensibles; lorsque dans de semblables monarchies, il y a, comme aujourd'hui, plusieurs souverains doués d'un esprit supérieur, & qui, souvent combattus entre différens sentimens, voudroient pouvoir concilier l'effort national qui leur plaît personnellement, avec les principes militaires qui conviennent à leur politique; mais les hommes passent, & avec eux quelquefois s'évanouissent, tous les adoucissens qui tenoient à leur caractère.

L'esprit des réflexions que j'ai faites jusqu'à présent , n'est pas applicable uniquement aux peuples dont les intérêts sont réglés par une seule volonté : je m'adresse à vous également , grande nation , à qui le sentiment de la liberté prête toutes ses forces ! que cette énergie de votre ame , que cette abondance ou cette communauté de lumières qui en résulte , vous conduise aux sentimens d'humanité politique , qui s'unissent si bien aux grandes pensées. Ne vous laissez point dominer , ni par une ardeur aveugle de richesses , ni par une orgueilleuse confiance , ni par un sentiment perpétuel de jalousie : & puisque les flots de la mer vous affranchissent du joug impérieux des armées disciplinées , songez que vous devez vos premiers soins à la conservation du précieux gouvernement dont vous jouissez ; & craignez qu'on n'y devienne un jour indifférent , si par ces impôts excessifs que la guerre accumule , vous exposez aux terribles combats de l'intérêt personnel ;

ce sentiment public & patriotique qui fit si long-temps votre force & votre bonheur : enfin , comme dans tous les pays , dès que le moment des passions particulières est passé , l'on jette un regard sur ce dépôt des droits de l'homme & du citoyen dont vous êtes encore les gardiens ; songez que vous devez compte à l'humanité entière de cette liberté dont vous conservez les restes ; afin que , si dans une partie du monde bientôt les traces en sont effacées , l'on en trouve encore quelque part le type & le souvenir.

Et vous , nation naissante , que de généreux efforts ont détaché du joug de l'Europe ! rendez les droits que vous avez acquis plus respectables encore aux yeux de l'univers , en vous occupant constamment de la félicité publique ; ne la sacrifiez point aux idées vagues de la politique , & aux calculs trompeurs de l'ambition guerrière ; évitez , tardez du moins de vous mêler aux passions de notre hémisphère ; ne prenez de notre

vieillesse que les lumieres , & conservez long-temps la simplicité du premier âge : honorez enfin la nature humaine ; en montrant que , livrée à son propre effor , elle est capable encore , & de ces vertus qui soutiennent l'ordre , & de cette sagesse qui assure la tranquillité.



## C H A P I T R E X X X V .

*Autres réflexions sur le même sujet.*

QUE me reste-t-il à dire encore? je devrois m'arrêter ici; car ma foible voix n'est pas proportionnée à la majesté d'un si grand sujet: cependant, j'ose solliciter un dernier instant d'attention. C'est dans les idées de bonheur public, & dans une juste conception de la véritable puissance, que j'ai cherché, jusqu'à présent, des motifs pour détourner les souverains de l'esprit de guerre & de jalousie: mais je n'aurois rempli qu'imparfaitement la tâche que je me suis proposée, si, au nom de leur bonheur personnel, je n'essayois de les intéresser aux vérités dont j'ai pris ici la défense; & c'est à m'acquitter de ce devoir, que je destinerai les réflexions que je vais présenter:

Les rois sont bientôt fatigués des amusemens & des vanités; les plaisirs se pressent

autour d'eux , avant qu'ils aient eu le temps de les desirer , & ils en éprouvent la satiété long-temps avant les autres hommes. Nés au milieu de la pompe des cours & des respects craintifs de tous ceux qui les environnent , ils s'habituent dès l'enfance à l'éclat du trône , & son brillant appareil ne frappe plus leurs sens ; il leur faut donc un objet d'intérêt , ou des distractions continuelles , pour se délivrer de l'ennui qui les poursuit. Les uns ont élevé des palais & des pyramides , comme pour réveiller , au dedans d'eux - mêmes , l'idée de leur grandeur : d'autres ont eu l'ambition d'accroître leurs états ; & n'ont pas craint de sacrifier le sang & la fortune de leurs sujets , pour ajouter quelques lieues de pays , à vingt ou trente mille qu'ils possédoient déjà sans plaisir : un plus grand nombre , indifférens à tout , ont consommé leur regne dans la mollesse & dans l'inaction : les plus heureux sans doute , sont ceux qui , doués à la fois d'une ame grande & sensible , ont connu les douceurs de la bien-

faifance publique. Ce n'est que dans l'exercice de cette vertu, que les rois peuvent trouver des fatisfactions toujours renaiffantes; les objets en font tellement étendus, tellement diverfifiés, qu'un pareil fentiment ne s'épuife jamais; & il fe lie bientôt à des idées d'ordre & de devoir qui lui prêtent une nouvelle force: auffi, tandis que la fauffe gloire a befoin à chaque instant de l'éloge des hommes, & ne jouit d'elle-même qu'au milieu du bruit & des acclamations; la bienfaifance publique répand dans le cœur de ceux qui s'en pénètrent, des confolations de tous les jours & de tous les instans: ce font, pour ainfi dire, des biens indépendans; & que ni le temps, ni les hommes, ni leur ingratitude, ne fauroient vous ravir.

L'ambition la plus éclatante & la plus célébrée, celle des victoires & des conquêtes; que d'inquiétudes, que de remords secrets l'accompagnent! Sans doute, du milieu des combats & des destructions, du milieu de ces monceaux de cendre où

la flamme a réduit des villes florissantes, du fond de cette terre où des armées entières sont ensevelies, un nom s'éleve & paroît dans l'histoire ; & c'est celui du souverain, qui, pour affouvir ses idées de gloire, a commandé ces ravages & voulu ces désolations : semblable aujourd'hui pour nous à ces volcans éteints, qui vomissoient le feu, le soufre & le bitume, le souvenir qui nous en reste, excite quelquefois notre étonnement ; mais ces traces effrayantes qu'un prince guerrier & conquérant laisse long - temps après lui, ne nous attestent point le bonheur dont il a joui. Je me le représente, ce prince, dans les plus beaux jours de sa gloire & de ses triomphes ; je me le représente au moment où, après avoir écouté les discours de ses courtisans, & s'être comme abreuvé de leurs louanges, il rentre seul dans son cabinet, tenant dans sa main les détails des horreurs d'un combat ; il lit attentivement ce récit, non comme un simple curieux qui, n'ayant point de reproches



à se faire , ne vit que d'événemens ; mais comme l'auteur de tant de maux , & dont il n'est aucun peut-être qui ne retentisse au fond de sa conscience. Alors , prêt à commander de nouvelles effusions de sang , prêt à augmenter le poids des tributs , prêt à aggraver le sort de son peuple , & à appesantir sur tous ses sujets sa main triomphante ; que de tristes réflexions se présentent à lui , que de sombres pensées viennent l'affaillir ! Il voudroit , dans cet instant , rappeler la foule qui l'enviro-  
noit : revenez , s'écrieroit-il volontiers , revenez me dire tout ce qui m'enivroit tout à l'heure ; vous vous êtes éloignés , & je me suis trouvé comme dans un désert effrayant ; je ne reconnois plus , dans la solitude , les traces de mes premiers sentimens ; la lueur qui m'éblouissoit , s'est éteinte ; ma joie s'échappe , & ma gloire s'évanouit. Tel est à peu près le cours des pensées qui commencent à préoccuper le monarque rendu à lui-même : cependant la nuit s'avance , l'ombre & le silence

couvrent la terre ; la paix semble regner par-tout , excepté dans son cœur ; les cris plaintifs des mourans , les pleurs des familles défolées , les divers maux dont il est la cause , se présentent à son souvenir , & troublent son imagination : tout l'inquiete , tout tient son ame en suspens ; un songe , le bruit des vents , l'éclat du tonnerre , suffisent quelquefois pour l'agiter & pour le rappeler à sa petitesse. Qui suis-je , se dit-il alors malgré lui , qui suis-je , pour commander tant de ravages & pour faire verser tant de larmes ! né pour être un des bienfaiteurs du genre humain , j'en suis devenu le fléau ! est-ce là l'usage que je dois faire , & des trésors dont je dispose , & du pouvoir qui m'est remis ! Ou tout existe dans l'univers sans ordre , sans but & sans motif ; & la morale est une chimere : ou j'ai quelque compte à rendre ; & ce compte , quel sera-t-il ! C'est en vain alors que , pour s'enorgueillir , ou pour se disculper à ses propres yeux , le monarque inquiet veut rapporter à l'Être Suprême

ses succès & ses triomphes : il croit sentir une main invisible qui le repousse & qui semble rejeter sa reconnoissance. Enfin, troublé par ces idées, il fait des efforts pour ensevelir dans le sommeil des momens qui l'importunent ; impatient que le jour du matin, l'appareil de sa cour & la foule de ses serviteurs, viennent dissiper ses angoisses & le ramener à ses illusions.

Ah ! que la vie d'un roi bienfaisant présente un autre tableau ! on croit passer, de ces nuits d'orage & de tempête, à ces jours purs & sereins, où le calme de la nature anime, dans tous les êtres, le charme de l'existence, & le sentiment du bonheur. Un roi bienfaisant, trouve dans la disposition de son ame, une source continuelle de sensations douces ; & dans les occupations de son esprit, des objets constans d'intérêt : rien dans la nature, rien dans l'ordre de la société, ne lui est indifférent ; puisque tout s'y rapporte, de quelque maniere, au sort des hommes, & au degré de félicité dont ils sont susceptibles. En se rappro-

chant d'eux par son amour & par sa pensée; il n'a pas cet orgueil superbe qui naît de l'intervalle immense que les princes mettent communément entr'eux & leurs sujets, & qui les rend comme seuls sur la terre: mais il a ce sentiment plus vif & plus sublime, qui tient à la connoissance de tout ce qu'il peut pour leur bonheur. Enfin, en apprenant de bonne heure à se distraire de lui-même, & à vivre dans les autres, le roi bienfaisant prolonge ses plaisirs; & l'âge, l'habitude & l'ennui, qui éteignent toutes les passions des hommes, semblent respecter la sienne! Celui qui fait servir toute sa puissance à son ambition, éprouve bientôt la résistance que lui opposent les événemens, les intérêts divers, & les bornes de ses moyens; c'est un pilote, qui conduit son navire à travers les rochers, & qui entend, à chaque instant, le cri des bois qui se rompent ou qui se détachent. Le prince qui s'occupe essentiellement de la prospérité de son royaume & de la félicité publique, apperçoit aussi,

fans doute , des difficultés ; mais ces obstacles ne l'aigrissent , ni ne l'irritent ; il y a dans un but honnête , un repos de conscience , & comme une sorte d'harmonie entre nos sentimens & nos devoirs , qui , au milieu des contrariétés , entretient encore dans le cœur d'un monarque , le calme & la tranquillité : aussi , loin de fuir ses pensées , & d'abrèger ainsi les momens de sa vie ; il se plaît dans le recueillement & la méditation , & dans toutes ces actions de l'ame où l'homme se rapproche de lui-même : les ombres de la nuit , en rassemblant autour de lui des souvenirs consolans , semblent animer sa solitude ; les mouvemens de la nature agitée , loin de troubler jamais son imagination , réveillent en lui des idées qui s'unissent avec douceur à tous ses sentimens : cet amour des hommes dont il est épris , cette bienfaisance publique dont il est animé , cet ordre qu'il se plaît à entretenir , le ramènent aux plus grandes pensées ; & en déployant ses moyens &

ses forces pour le bonheur de ses sujets, il s'éleve à la conception de cet Être Infini, qui semble avoir formé le monde d'un trait d'amour & de puissance.

C'est dans ce cours toujours pur de sentimens & d'actions qui s'allient ensemble, que le roi bienfaisant voit ses jours s'écouler; & lorsqu'averti par la succession des années, que le moment approche où ses forces devront s'évanouir, il envisage avec tranquillité ce terme inévitable: & quand il n'est plus temps d'agir ni de projeter, il jette un regard sur son regne; & satisfait du sage emploi qu'il en a fait, il s'abandonne aux espérances, que les ames vertueuses & sensibles sont seules capables de saisir.

Que cette fin de la vie est différente pour le monarque qui n'a connu que l'ambition & l'amour de la guerre; que souvent ce dernier instant lui paroît terrible, & qu'il tire peu de secours alors de ses actions les plus éclatantes. Affaibli par l'âge & la maladie, quand les dangers

de la mort l'environnent , & qu'il voudroit se délivrer des sombres réflexions qui l'obsèdent ; ordonne-t-il qu'on l'entretienne de ses combats & de ses victoires ? demande-t-il qu'on lui rappelle les ruisseaux de sang ennemi qu'il a fait répandre ? se fait-il rapporter les trophées où il pourroit reconnoître les traces des pleurs qui les ont arrosés ? non , toutes ces idées l'effraient & tous ces souvenirs l'importunent. *J'ai trop aimé la guerre* , voilà le dernier mot du plus puissant des rois ; voilà les paroles qu'il adresse à son petit-fils ! regrets tardifs ! & qui ne suffisoient pas , sans doute , pour répandre le calme dans son ame ! ah ! qu'il eût été plus heureux ! si , après un regne , tel que ceux des Titus ou des Antonins , il eût pu dire au jeune prince : j'ai éprouvé tous les plaisirs ; j'ai connu tous les genres de gloire : croyez-en un roi mourant ; je n'ai goûté de véritables satisfactions , que dans le bien que j'ai pu faire ; suivez mes traces ; ayez pour vos peuples la tendre affection  
que

que j'ai sentie pour eux : loin de détruire les établissemens que j'ai formés pour la prospérité de l'état , loin de rejeter mes principes d'ordre & d'économie , loin d'abolir les loix que j'ai rendues pour le soulagement du peuple & le secours des malheureux ; faites davantage encore , & que nos noms confondus soient bénis ensemble : mais dès les premiers jours de votre regne , quand vous entendrez les acclamations tumultueuses qui s'adresseront à vous , ne croyez pas avoir obtenu déjà l'amour de vos sujets , ni qu'il soit si facile de mériter ce sentiment : songez que ces premières clameurs sont des cris d'espérance : le peuple a tant de besoins , il distingue si peu la mesure de ce que le meilleur des rois peut faire en sa faveur , que celui dont il ne connoît encore , ni les qualités , ni les vertus , laissant errer librement les vœux & les espérances , excite & satisfait toujours l'imagination. Que cette idée augmente votre compassion pour ceux qui , en si grand nombre ,



croient, dans leur abandon & leur touchante simplicité, que les rois peuvent remédier à tous leurs maux; & que cette même idée vous préserve d'un orgueil prématuré. La seule opinion juste, est celle qui nous fuit; la seule gloire réelle, est celle qui s'attache à notre mémoire. Aujourd'hui ma tâche est finie, & vous allez commencer la vôtre: oui, dans un moment cette cour qui m'environne, va vous servir de cortège; dans un moment le tambour de la garde va se faire entendre pour vous; & tout l'appareil du trône se déploiera devant vos yeux: ne vous laissez point éblouir par ces brillantes séductions du rang suprême, & défendez vous sur-tout des fausses idées qu'on voudra vous donner de la grandeur des rois: on vous rendra jaloux de la puissance des autres nations, avant que vous ayiez eu le temps de connoître la vôtre; on vous pressera de porter atteinte à leur félicité, avant que vous ayiez eu le temps de réfléchir sur le bien que vous pouvez faire à vos propres sujets;

on vous parlera de troubler la paix du monde, avant que vous ayiez assuré l'ordre au dedans de votre royaume; & l'on vous occupera de l'agrandissement de vos possessions, avant que vous ayiez seulement étudié ce qu'il faut de soins & de connoissances pour gouverner sagement la plus petite de vos provinces. Ah! défiez vous de tant de projets, avec lesquels on cherche à séduire l'ambition & la vanité des princes, ou à faire naître en eux ces passions: défiez vous de tant de projets avec lesquels on cherche à leur faire oublier, & les bornes de leurs facultés, & la briéveté de leur vie, & tout ce qu'ils ont de commun avec les autres hommes; restez près de moi, mon fils, afin d'apprendre que le souverain du plus puissant empire, dispartoit de la terre avec moins de bruit, qu'une feuille qui tombe, ou qu'une lueur qui s'éteint.



## CHAPITRE XXXVI.

## ET DERNIER.

IL est temps de finir ; il est temps de terminer la tâche que je m'étois proposée : elle a été pénible pour moi , non par les recherches , non par les travaux , non par la méditation soutenue qu'exigeoit un pareil ouvrage ; mais par les souvenirs qui s'unissoient malgré moi à toutes mes pensées , ou plutôt à tous mes sentimens. Je reconnois , plus que personne ne pourra le faire , combien mes forces étoient peu proportionnées aux moyens nécessaires pour exécuter le plan que j'avois conçu ; mais , entraîné par une idée prédominante , l'homme se porte en avant , sans mesurer exactement l'espace qu'il doit parcourir. Cependant , me serois-je tellement trompé , qu'aucun avantage ne résultât de mes intentions & de mes efforts ? Qu'on ne mette , si l'on veut , nul prix , ni aux réflexions qui m'ont paru se rapporter au bien général ,

ni aux mouvemens d'un cœur animé par de grands motifs : toute satisfaction ne me fera point ôtée ; si l'on apperçoit du moins, qu'en rassemblant avec ordre une multitude de connoissances intéressantes , j'ai offert des secours à la méditation des hommes d'état , & de tous ceux qui se destinent à l'administration des affaires publiques. Je dirai plus encore : ce n'est pas même de l'exacritude de tous les détails , que dépend l'utilité de cette partie de mon ouvrage ; c'est plutôt de l'enchaînement & de l'ordonnance qui aident à posséder facilement l'ensemble , & qui donnent le moyen de découvrir sans peine les erreurs & les changemens : aussi , je puis dire avec vérité , qu'en considérant seulement sous ce rapport l'ouvrage que je publie , je ne fais quel prix je n'eusse pas mis à un pareil secours ; je ne fais quel sacrifice particulier je n'eusse pas fait pour l'obtenir ; si , lorsque je suis entré dans l'administration , quelqu'un eût pu me l'offrir.

On ne feroit point surpris de cette assertion ; si l'on favoit comme moi , par expérience , à quel point toutes les notions utiles font dans la confusion : en sorte qu'au milieu de ce désordre , l'administration des finances est plutôt une école , qu'un moyen actif & prompt de faire le bien : peut-être même , qu'à plusieurs ministres bien intentionnés , il n'a souvent manqué , pour concourir efficacement à l'avantage du royaume , que d'avoir pu pénétrer le chaos qui s'offroit à leur vue : & quelquefois aussi , ils se sont laissés aller à l'idée que tout étoit bien ; afin de s'affranchir des travaux qui devenoient nécessaires pour démêler les traces de la raison & de la vérité , au milieu des ténèbres dont l'administration se trouve environnée.

Quelques personnes diront peut-être que j'aurois dû me borner à remettre au département des finances , le résultat des recherches & des réflexions auxquelles je me suis livré dans ma retraite ; mais se donne-t-on tant de peine , uniquement

pour grossir cet amas de papiers, que le temps couvre de sa poussière, après qu'un commis en a tiré quelques lambeaux, selon son intelligence ou son loisir? D'ailleurs, s'il est important de multiplier les moyens d'instruction pour tous ceux qui devront participer un jour au gouvernement; il n'est pas moins essentiel d'éclairer le tribunal devant lequel ils seront appelés à comparoître, & ce tribunal est celui de l'opinion publique. Qu'on n'en doute point, ce sont les lumières générales qui deviennent tôt ou tard le principe agissant du bien de l'état: & il n'y aura jamais de sauve-garde puissante contre les erreurs & les faux systêmes; tant que l'opinion publique sera foible en ses jugemens, incertaine en sa science, & distraite dans son attention. Ce sont ces réflexions qui m'ont animé, lorsque j'ai entrepris de déposer ici quelques pensées: j'ai vu les meilleures institutions n'avoir pour unique appui, que l'homme à qui la conception en étoit due; j'ai vu ses plans & ses travaux disparoître avec sa personne;

j'ai vu les ministres des finances se jouer des idées de leurs prédécesseurs, comme si l'autorité du souverain ne les avoit pas consacrées; & j'ai vu le plus petit amour propre, l'emporter à chaque instant sur les vues générales d'ordre & de perfection. Il faut donc un soutien contre cette vacillation continuelle, il faut comme un arrêt à cette administration sans tenue; & ce service important, on ne peut l'attendre que de la progression des lumières, & de la force résistante de l'opinion publique. Sans doute, l'instruction qui doit servir de guide à cette opinion, ne s'étend & ne s'affermi que par des degrés insensibles; mais ces digues puissantes, capables aujourd'hui d'opposer un frein aux efforts de la mer, ce sont des grains de sable accumulés & reffermés par le temps, qui les ont élevées.

Les enseignemens, les grands exemples, n'ont pas toujours des effets rapides, & l'impression n'en est pas universelle; mais les hommes clairvoyans en distinguent la trace, tantôt dans ce qu'on fait, & tantôt

dans ce qu'on n'ose faire , quelquefois dans l'observation exacte des bons principes , & plus souvent dans leur adoption partielle ; quelquefois dans un amour sincere de l'ordre & de la vertu , & quelquefois aussi dans une politique affectation de ce sentiment : les esprits , les caracteres , prennent diverses formes ; mais tout se ressent par degrés , d'une impulsion que le public partage. C'est donc sa langueur & son ignorance qu'il faut sur-tout redouter : c'est une nonchalance générale qui détache des pensées grandes ou utiles ; & qui , laissant un libre cours aux erreurs de ceux qui gouvernent , semble livrer le monde à sa propre destinée. Hélas ! ( faut-il le dire ? ) le temps presse peut-être pour entretenir les hommes du bien public ; le temps presse peut-être pour fixer leur attention sur les différens rapports qui les unissent ; chaque jour on s'isole davantage , chaque jour quelque lien se relâche , & chaque jour aussi l'esprit d'indifférence fait un nouveau progrès : on est encore rallié par les vieux noms d'honneur & de patrie ;



mais leur acception se resserre ; mais ils servent bien moins de motifs aux sentimens prosperes, que de prétexte aux passions destructives : enfin, puisque les vertus, plus que jamais, semblent avoir besoin d'un théâtre ; il devient infiniment essentiel que l'opinion publique excite les acteurs : il faut donc la soutenir, cette opinion, il faut l'éclairer, il faut l'appeller au secours des idées qui intéressent véritablement le bonheur des hommes.

Qu'on excuse donc le motif & le but de cet ouvrage : j'ai été encouragé non par aucune présomption, non par aucune fausse idée de mes talens ; mais il m'a semblé que je me trouvois dans des circonstances peu communes, & que je devois quelque chose au hasard qui les avoit rassemblées : en effet, si l'on arrête son attention sur cette longue suite d'administrateurs des finances, l'on verra qu'à très-peu d'exceptions près, les uns sont morts dans le cours de leur ministère ; que d'autres, & c'est le plus grand nombre, y ont vécu comme n'y étant pas ;

ou y ont séjourné comme dans un lieu d'apparat & de fortune ; & qu'ils n'ont guere emporté de leur administration , que la nomenclature des affaires & la liste de tous les particuliers qu'ils ont obligés , de tous les ingrats qu'ils ont faits , & qu'ils ont mérité de faire : que plusieurs administrateurs encore , sans principes fixes , sans opinion qui leur fût propre , ont été mus dans tous les sens , par les diverses personnes auxquelles ils ont abandonné leur confiance ; en sorte que le bien même dont ils ont été l'instrument , ils n'ont pu le lier à aucune suite de pensées ; & au moment où ils ont été éloignés du courant des affaires , ils se sont trouvés isolés , & comme séparés de leurs propres actions : quelques réminiscences leur sont restées ; mais les souvenirs même les plus complets , ne suffisent point pour mettre en état de donner un corps à ses connoissances : car tous les assemblages de faits , tous les calculs d'une vaste étendue , sont une source continuelle d'erreurs & de confusion ; sans cette lumiere de l'esprit

qui avertit des vraisemblances, & qui, par le secours des rapprochemens & des comparaisons, offre un guide de plus pour la recherche de la vérité.

Je puis dire, qu'au moins à certains égards, ma situation a été différente de celles que je viens de décrire. J'ai senti bientôt le besoin que j'avois de me soutenir par moi-même, & je ne me suis remis entre les mains de personne : j'ai cherché par-tout des instructions, j'ai écouté, j'ai consulté : mais, ayant toujours ramené les idées des autres à ma réflexion, je me suis trouvé dans la solitude avec le même fonds, pour ainsi dire, que pendant mon administration ; & un peu plus riche, peut-être, parce que j'ai eu plus de temps à donner à la méditation. L'ordre que j'avois tâché de mettre dans les connoissances que j'acquérois, m'en a conservé la propriété : & , comme je les ai liées constamment à quelque projet, à quelque pensée ; aujourd'hui que je me trouve, comme tous les ministres hors de place, sans secours & sans communication avec ceux qui dirigent les affaires,

je me suis vu , cependant , en état de former un ensemble de mes connoissances & de mes idées. Enfin , quoique j'aie à peine été cinq ans dans l'administration des finances , j'oserois presque dire , que cet espace de temps a été plus long pour moi que pour la plupart des hommes : je n'ai été distrait , ni par aucun amusement , ni par aucune idée de fortune , ni par aucun desir de captiver les grands ou les personnes en faveur , ni par aucune de ces actions qu'il faut s'appliquer à diffimuler , ni par aucune de ces prédilections dont il faut sans cesse défendre les motifs : enfin , j'ai quitté les affaires publiques , dans un âge où mon ame ressentoit encore cette ardeur , sans laquelle toutes les idées de bien public deviennent languissantes : j'ai donc cru que , dans la situation singuliere où je me trouvois , l'oisiveté du reste de ma vie , feroit une forte d'indifférence ; & en me livrant à un nouveau travail , je me suis flatté qu'on accorderoit du moins à mes intentions , une favorable indulgence.

J'ai peut-être une explication à donner sur le parti que j'ai pris de faire imprimer

cet ouvrage, sans l'avoir soumis auparavant à la révision d'un censeur : mais j'ai cru que je pouvois remplir cette fonction envers moi-même ; j'ai cru que je devois assez de respect aux vérités qui intéressent le bonheur des hommes, pour oser les soumettre directement au jugement public ; j'ai cru, sur-tout, que ce n'étoit pas au tribunal de quelques petites passions que de si grands objets devoient être portés. Je ne saurois d'ailleurs présumer qu'on pût désapprouver un ouvrage, où la morale la plus pure a conduit mon cœur & mes expressions, où j'ai développé si sensiblement la force & la puissance de la France, où j'ai respecté par-tout les particuliers, les corps de l'état, & les opinions qui sont fondées sur les loix & la nature du gouvernement. Que si cette confiance étoit mal fondée, que si de nouveaux triomphes devoient appartenir à ceux dont j'ai déjà ressenti l'inimitié ; un sentiment intérieur dont j'ai déjà connu l'assistance, sera de nouveau ma consolation. Que suis-je, en effet, avec un si petit nombre d'années au devant de moi ! que suis-je, près

d'une seule vérité utile , près d'une seule connoissance instructive, qui, tombant dans une terre fertile , y feroit germer des fruits long-temps salutaires ! Tous les calculs personnels sont pleins d'erreurs ; & le temps , tôt ou tard , détrompe des illusions les plus séduisantes : l'homme trouve la peine , où il ne se propoisoit que des satisfactions ; la lassitude , où il se promettoit des jouissances habituelles ; les dégoûts , où il n'attendoit que de la gloire : il voit les fantômes de son imagination briller & disparaître en un moment ; l'espérance est déçue par la réalité , la vanité par ses triomphes , l'ambition par ses propres succès : & pour suffire à l'espace de la vie , on a besoin d'un renouvellement continuel de goûts , de souhaits , & de volontés. Il faut donc , au milieu de cette scene mouvante , s'appuyer sur quelque principe : & le seul qui s'applique à tous les évènements , le seul qui puisse guider l'intérêt personnel en ses incertitudes , le seul qui puisse résister à ses agitations ; c'est un sentiment profond de ses devoirs , c'est une noble idée de l'ordre & de la vertu. Il faut tenir à cette

grande chaîne qui unit l'homme à la société, son esprit à la connoissance du bien public, son ame à tous les hauts sentimens, & sa foible existence à la plus sublime des pensées : c'est alors qu'on devient sûr de soi-même ; c'est alors, seulement, qu'on croit avoir jeté l'ancre, & qu'au milieu des illusions du monde, on acquiert de la stabilité dans ses opinions : alors, sur-tout, on se sent pressé d'appliquer ses facultés aux objets qui en étendent l'usage, & qui semblent nous agrandir à nos propres yeux ; alors aussi, l'on connoît les vrais encouragemens & les touchantes consolations : & quand la fin des vanités s'avance, & quand l'âge arrive où l'on voit déjà paroître les premières ombres de l'inévitable nuit ; on se trouve moins étranger à cet obscur avenir, on s'en approche avec plus de calme ; & l'on ne joint pas du moins aux peines d'une ame sensible, le regret du temps qu'on a perdu, des momens qu'on a dissipés, & des forces qu'on a négligées.

F I N.

